This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

DC611
.B771
S8
v.21

MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

de

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

TOME XXI

DIJON
IMPRIMERIE DARANTIERE
65, RUE CHABOT-CHARNY, 65

1903

MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

53

MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

TOME XXI

DIJON
IMPRIMERIE DARANTIERE
65, RUE CHABOT-CHARNY, 65

1905

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 11 novembre 1904.

PRESIDENCE DE M. OUBERT, *vice-président.*

Parmi les ouvrages reçus pendant les vacances, M. le président signale :

Délibérations du Conseil général de la Côte-d'Or, 1904, volume envoyé par M. le Préfet de la Côte-d'Or ;

Leiz Germain, *Une religion rationnelle et laïque* ; *la religion du* XX^e^ *siècle.* Des remerciements sont adressés aux donateurs.

M. Oubert dépose sur le bureau la médaille et le diplôme obtenus par la société à l'exposition de Hanoï.

Il donne ensuite lecture de la correspondance : la société a reçu :

Du ministère de l'instruction publique un accusé de réception avec remerciements pour 25 volumes

des *Mémoires* destinés à être répartis entre diverses sociétés savantes;

Du *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, des remerciements pour l'envoi du tome XX des *Mémoires*;

Du *Polybiblion*, une demande d'envoi du même volume.

Il a été également reçu les diverses circulaires : du ministère de l'instruction publique annonçant que le 43e congrès des sociétés savantes se réunirait à Alger du 19 au 24 avril 1905;

De la *Société Neuchâteloise de géographie* invitant les membres de la société à assister à l'assemblée générale des sociétés suisses de géographie, qui aura lieu à Neuchâtel les 28, 29, 30 octobre 1904;

Du *Comité du Maroc* annonçant la création d'une mission destinée à étudier le Maroc insoumis, au triple point de vue scientifique, politique et économique, et demandant l'aide de la société.

La société s'intéresse vivement à l'objet de cette mission mais l'état de ses finances ne lui permet de fournir aucune subvention.

M. le président présente les nouvelles candidatures de :

MM. Destray, élève à l'École des Chartes, présenté par MM. Oubert et Rosenthal;

Fouraut (Claude), instituteur à Mâlain, présenté par MM. Chatain et Martin.

M. Oubert donne lecture, au nom de M. Gaffarel, d'une relation de voyage de Bernard, chirurgien au service de la compagnie des Indes, ayant pour titre : *Un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle en 1757.*

Cette relation est accompagnée d'une préface de M. Gaffarel.

Le chirurgien Bernard avait eu de bonne heure la passion des voyages et des aventures, il avait visité notamment les Indes, la Chine et Madagascar. De retour en Europe il avait tenu à faire le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle et à assister aux cérémonies religieuses des fêtes de Pâques. Ce qui semble l'avoir surtout frappé dans ces cérémonies, c'est le fonctionnement du volumineux encensoir en argent, de la grosseur d'une lampe d'église, et manœuvré par douze hommes. Il profita de son séjour à Saint-Jacques pour visiter l'abbaye de Saint-Martin, l'hôpital des pèlerins, le palais archiépiscopal, celui de l'Inquisition, le marché aux coquilles dont les pèlerins ornaient leur costume et le trésor de Saint-Jacques.

Cette relation écrite sans prétention donne une idée assez exacte de la façon dont on voyageait à cette époque.

Séance du 9 décembre 1904.

PRÉSIDENCE DE M. OUBERT, *vice-président.*

Sur le procès-verbal, M. A. Huguenin lit la communication suivante que pour cause d'absence il n'a pu faire à la séance de novembre.

Le 1er octobre 1904, la Société a perdu un de ses membres les plus aimés, les plus respectés, en la personne de M. le

général de brigade Eugène-Jules-Jean-Baptiste Revin, du cadre de réserve, commandeur de la Légion d'honneur, décédé en son domicile, rue Berbisey, 25. Né le 19 novembre 1839, à Dijon, ou son père Jean-Baptiste-Martin Revin était capitaine en retraite et chevalier de la Légion d'honneur ; il avait deux frères aînés, Henri Revin, mort en 1896, colonel du génie en retraite, officier de la Légion d'honneur, et Jules Revin, ingénieur civil.

Eugène fit ses études au lycée de Dijon et fut admis à 19 ans, en 1858, à l'école de Saint-Cyr ; il en sortit sous-lieutenant en 1860 ; capitaine au 3e zouaves en 1870, il se distingua à la bataille de Freschviller et fut décoré. Prisonnier de guerre après Sedan il réussit à s'évader dans des conditions particulièrement hardies et honorables, gagna Paris où il entra dans la formation du 4e zouaves, prit part à toutes les opérations du siège et fut blessé deux fois.

Après la paix, son régiment fut envoyé en Algérie et employé à la répression de l'insurrection de la grande Kabylie : « Nous nous retrouvâmes côte à côte, pendant cette longue expédition — dit son aîné, M. le général de division Gustave Sonnois, ancien commandant du 4e corps d'armée, grand officier de la Légion d'honneur, dans le discours prononcé, le 3 octobre, sur la tombe de son ami et camarade — au cours de laquelle Revin eut à maintes reprises l'occasion de faire acte d'initiative et se fit remarquer par son entrain et sa vigueur. Sa rentrée en France après cette campagne nous sépara de nouveau pendant quelques années. »

Chef de bataillon en 1878, lieutenant-colonel en 1888, il fut désigné pour le 56e de ligne que commandait le colonel Gustave Sonnois. « Là, dit celui-ci, je pus constater à quel point s'étaient développées et affirmées ses solides qualités militaires. Il fut pour moi le plus précieux des collaborateurs. J'eus la joie de lui remettre moi-même la croix d'officier de la Légion d'honneur et fus très heureux de le voir me suc-

céder, en 1891, à la tête de ce beau régiment auquel j'étais profondément attaché. »

Nommé général à Lons-le-Saunier, en 1893, il passa dans le cadre de réserve le 19 novembre 1901, vint s'établir à Dijon et devint membre de la Société, le 9 janvier 1902. Il a laissé dans l'armée et chez tous ceux qui l'ont connu le souvenir de l'homme de bien par excellence; en lui les vertus privées étaient à la hauteur de ses qualités de soldat, et le général Revin réalisait pleinement le type de ce que les Romains appelaient d'un seul mot *vir bonus*, c'est-à-dire de l'homme en qui s'unissent la bonté, le courage, l'intelligence, le sentiment de tous les devoirs et le dévouement aux siens et à la chose publique.

M. Huguenin demande que l'expression des regrets de la société soit consignée au procès-verbal et officiellement transmise à la famille de M. le général Revin, ce qui est voté à l'unanimité par l'assemblée.

M. le président signale parmi les publications reçues depuis la dernière séance :

Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques, publiés par les Sociétés savantes de France, par Robert de Lasteyrie, 1901-1902.

Congrès archéologique de France, 69e session. Séances générales tenues à Troyes et à Provins en 1902.

Deux ouvrages offerts par M. Darantiere, imprimeur, membre de la Société : *Histoire de l'Éthiopie et de l'Abyssinie*, par Morié, 2 vol.; *les Submersibles et les Sous-Marins, leur utilisation dans les guerres modernes*, par d'Armor. M. le président remercie M. Darantiere au nom de la société.

Rapport de M. le Dr Deroye, lu à la séance solennelle de rentrée des Facultés, du 5 novembre 1904. Des remerciements sont adressés à M. le Dr Deroye, membre de la Société.

M. Oubert passe ensuite au dépouillement de la correspondance.

La société a reçu du bureau de la *Société des sciences historiques et naturelles de Semur* une lettre de faire part de la mort de son président M. Victor-Bénigne Flour de Saint-Genis, né à Dijon le 7 décembre 1830, décédé au château de la Rochette, commune de Vic-de-Chassenay, près Semur, le 13 novembre dernier, dans sa 74e année. La société regrette vivement la perte faite par le monde savant en la personne de M. de Saint-Genis, et adresse à sa famille ainsi qu'à la société de Semur ses sincères sentiments de condoléances.

Il est donné lecture d'une circulaire de la *Société Normande de Géographie de Rouen*, invitant la Société Bourguignonne de Géographie et d'Histoire à assister à une conférence faite sous son patronage au théâtre des Arts, par M. le Docteur Otto Nordenskiold, le 3 décembre courant ; la Société a le regret de ne pouvoir répondre à une invitation qui lui parvient trop tard.

M. Mercier, imprimeur à Villefranche, propose de souscrire à un ouvrage qu'il vient d'imprimer : *Procès-verbaux des séances des administrations municipales de Villefranche-sur-Saône (1789-1800)*, par M. le Dr Abel Besançon, donnant droit à une prime à prix réduit, consistant en un album des vues de

Villefranche. La société n'ayant pas pour habitude de souscrire à des publications, M. le président se contente de signaler cet ouvrage aux membres de la société.

L'ordre du jour appelle le vote au scrutin secret sur les candidatures présentées à la dernière séance.
MM. Fouraut (Claude), instituteur à Mâlain, présenté par MM. Martin et Châtain ;
Destray, élève à l'Ecole des Chartes, présenté par MM. Oubert et Rosenthal.

Le vote ayant été favorable MM. Fouraut et Destray sont proclamés membres de la Société Bourguignonne de Géographie et d'Histoire.

L'ordre du jour apelle le vote pour l'élection d'un président, pour 2 ans, en remplacement de M. Mocquery.

M. Oubert prend la parole pour décliner toute candidature à la présidence ; il estime d'ailleurs que les statuts de la Société ne lui permettent pas pour cette fois d'être nommé président.

Le vote donne les résultats suivants :

21 votants, majorité absolue 12.

M. Chabeuf, 17 voix, M. Dumay, 3 voix, M. Oubert, 1 voix.

En conséquence M. Oubert proclame M. Chabeuf président pour les deux ans qui restent à courir de la présidence de M. Mocquery.

En prenant possession du fauteuil de la présidence, M. Chabeuf remercie la Société de l'honneur qu'elle lui fait. Un souvenir le touche beaucoup, dit-il, c'est celui de sa première élection à cette même place il y

a 17 ans. Il ne se dissimule pas combien est lourde la tâche entreprise, mais, secondé par le bureau et la société tout entière, il espère remplir les devoirs acceptés sans y être trop inférieur.

Pour les fonctions de secrétaire général, M. Cornereau obtient 19 voix, puis pour les deux postes de secrétaires, M. Drioton 20 voix et M. Fourier 19. Pour celui de bibliothécaire-archiviste, M. Mercier 18 voix. En conséquence sont réélus : M. Cornereau, secrétaire général, MM. Drioton et Fourier, secrétaires, et M. Mercier, bibliothécaire.

M. Perronne, trésorier, est confirmé dans ses fonctions par acclamation.

Il est ensuite procédé au vote pour l'élection des membres du comité de publication, composé de dix membres pris en dehors du bureau. Tous les membres sortants sont rééligibles, sauf M. Chabeuf, nommé président.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

MM. d'Avout, 21 voix ; Cuny, 21 ; Darantiere (Maurice), 21 ; Jobard, 21 ; Ladey de Saint-Germain, 21 ; Marc (Jules), 21 ; Huguenin (Anatole), 20 ; Huguenin (Pierre), 20 ; Moser, 20 ; Gauthier, 10 ; Chapuis, 10 ; Taitot, 1.

En conséquence MM. d'Avout, Cuny, Darantiere (Maurice), Huguenin (Anatole), Huguenin (Pierre), Jobard, Ladey de Saint-Germain, Marc (Jules) et Moser, ayant obtenu la majorité des voix sont réélus.

Il reste un membre à nommer. Le scrutin de ballottage donne 13 voix à M. Jules Gauthier, archiviste

départemental, correspondant de l'Institut, et 10 à M. Chapuis. M. Gauthier est élu.

En conséquence le comité de publication se composera donc, pour l'année 1905, de MM. d'Avout, Cuny, Darantiere (Maurice), Gauthier, Huguenin (Anatole), Huguenin (Pierre), Jobard, Ladey de Saint-Germain, Marc (Jules) et Moser.

Avant de passer à l'ordre du jour M. Chabeuf demande que l'assemblée nomme une commission de trois membres pour l'examen des comptes du trésorier ; il propose MM. Huguenin (Anatole), Bulon et Chapuis. Ce choix est ratifié ; cette commission devra fournir son rapport pour la séance de février ou de mars.

L'ordre du jour appelle la lecture d'une étude de M. Chapuis sur *les Corporations dijonnaises*.

L'importance de cet ouvrage ne permet pas de le lire en entier dans les séances de la Société. M. Oubert commence la lecture de la préface qui sera seule continuée à la prochaine séance et l'ouvrage proprement dit sera soumis au comité de publication.

M. Chabeuf remercie MM. Chapuis et Oubert.

Après la séance publique a eu lieu la réunion du bureau et du comité de publication.

Après avoir réglé diverses questions, on entend M. le comte Raymond Berlier, avocat à la cour d'appel, membre de la société, qui propose de lui faire une conférence sur *l'Asie Centrale Russe*, avec projections. Cette conférence est fixée en principe au 14 avril prochain.

Séance du vendredi 13 janvier 1905.

PRESIDENCE DE M. DUMAY, *vice-président.*

M. Dumay présente les excuses de MM. Chabeuf, président ; Perronne, trésorier, et d'Avout, indisposés ; ainsi que celles de M. Oubert, vice-président, retenu à l'hôtel de ville par la commission municipale des finances.

Le procès-verbal de la dernière séance étant resté entre les mains de M. le président, sera lu à la prochaine séance.

M. Mercier, bibliothécaire, donne connaissance des ouvrages reçus depuis le mois dernier. A signaler :

Congrès archéologique de France, LXXe session. Séances générales tenues à Poitiers en 1903.

Cinq brochures offertes par l'auteur, M. Hippolyte Marlot :

Le canal central, Puisaye-Morvan au XIe Congrès de la Loire navigable, tenu à Nantes, les 23, 24 et 25 octobre 1904 ;

Brèche osseuse près de Villefranche-de-Rouergue (Aveyron) ;

Une visite à la grotte magdalénienne d'Arlay (Jura) ;

Rapport sur les mines de galène argentifère, de cuivre et de manganèse sises sur les communes de Monteils et de Lafouillade (Aveyron) ;

Notice sur le filon de spath-fluor de Las, communes de Chiddes et Millay (Nièvre).

A ces brochures est jointe une livraison du *Diction-*

naire biographique international des Ecrivains, des Artistes, des membres des Sociétés savantes, etc., publié sous la direction de M. Henri Carnoy, contenant une notice biographique sur M. Hippolyte Marlot, né à Cernois, hameau de la commune de Vic-de-Chassenay (Côte-d'Or).

Le Mystère de la Passion en France du XIV^e^ *au* XVI^e^ *siècle* par M. Emile Roy, professeur à l'Université de Dijon; 2 volumes extraits de la *Revue Bourguignonne, 1903-1904, publiée par l'Université de Dijon*, et offerts par l'auteur.

La société remercie MM. Hippolyte Marlot et Emile Roy.

M. Dumay passe ensuite au dépouillement de la correspondance.

MM. Destray (Paul), élève à l'École des Chartes, et Fouraut (Claude), instituteur à Mâlain, accusent réception des lettres leur annonçant leur admission et remercient.

M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse les circulaires, en date du 15 décembre 1904, relatives aux échanges internationaux : l'une concernant les *Conditions d'emballage pour les envois de livres faits par l'intermédiaire du service des échanges*; et l'autre relative aux *Adresses complètes*. A ces deux circulaires est joint : *Règlement du 1^er^ janvier 1905 relatif à l'échange des publications entre les sociétés savantes françaises et étrangères par l'intermédiaire du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.*

Par une circulaire du 12 décembre 1904, M. An-

celot, président du Comité français à l'exposition internationale de Saint-Louis, informe la société que la liste complète des récompenses accordées par le jury international de Saint-Louis paraîtra le 15 décembre 1904, dans le journal *L'Exposition de Saint-Louis* — A ce sujet, M. Dumay rappelle que la Société Bourguignonne de Géographie et d'Histoire a obtenu une médaille de bronze à cette exposition.

La lecture du rapport de la commission nommée pour l'examen des comptes du trésorier est reportée à la prochaine séance.

M. Chapuis continue la lecture de plusieurs extraits de son manuscrit sur *les Corporations Dijonnaises*, notamment du chapitre concernant celle des *Pâtissiers*, de tout temps très importante à Dijon.

Séance du 10 février 1905.

PRESIDENCE DE M. CHABEUF, *président.*

M. le président prend la parole, pour annoncer à la Société la mort de M. Mazeau.

Messieurs,

Nous venons de perdre un de nos confrères les plus éminents, un des membres fondateurs de la Société en 1881 ; M. Charles-Jean-Jacques Mazeau est mort à Paris, boulevard

Saint-Michel, 87, le mercredi 8 février 1905, dans sa 80e année.

Il était né à Dijon, rue Vannerie, 66, dans cette maison qui projette au dehors une si riche échauguette carrée de ce style du XVIe siècle finissant que l'on pourrait appeler style Hugues Sambin, le 1er septembre 1825, de Nicolas Mazeau, notaire, et de Catherine Canquoin. Il fit ses études au collège royal, puis à l'école de droit, se faisait inscrire au tableau des avocats à 21 ans et devenait docteur le 9 août 1848.

Vous me permettrez d'insister un peu sur les années de jeunesse de Charles Mazeau à Dijon, j'y vois quelques traits de détail à recueillir sur la vie dijonnaise il y a une soixantaine d'années. Contemporain, camarade de collège de Louis-Pierre-Gabriel-Bernard Morel-Retz (1), le spirituel dessinateur satirique qui se fera un nom parisien sous le pseudonyme de Stop, les deux amis faisaient partie d'un groupe de jeunes gens, où l'on aimait et pratiquait les arts, le dessin, la peinture et la musique ; celle-ci au beau soleil couchant de la Société philharmonique comptait de nombreux fidèles à Dijon. On chantait dans les salons, on se réunissait entre étudiants et artistes pour déchiffrer les partitions anciennes ou nouvelles, et dans les premiers albums humoristiques de Stop se rencontre une page où l'on voit les compères s'essayer ni plus ni moins qu'au trio de Guillaume Tell, qui passait alors pour le dernier mot de la musique dramatique, Louis Morel et Charles Mazeau étaient fort liés avec les deux frères Mercier, Claude dit Jules, et Eugène (2), deux violo-

(1) Louis Morel, né à Dijon, le 3 juin 1825, y est mort, place Saint-Michel, le 4 septembre 1899.

(2) Jules Mercier, né à Dijon, rue des Étioux, 10 — aujourd'hui rue Jules-Mercier — le 23 août 1819, mort dans la maison natale, le 5 mars 1868 ; Eugène, né le 26 février 1823, mort le 2 décembre 1868, il ne put longtemps survivre à son frère qui avait toute son admiration et toute son affection.

nistes de talent, le premier surtout, un virtuose très distingué qui se serait fait sans aucun doute un nom dans l'art, si sa santé ne l'avait condamné à la pénombre de la vie de province. L'accompagnateur ordinaire était M. Jules Senart, un pianiste et un professeur distingué. Charles Mazeau avait une belle voix de ténor et Louis Morel de basse chantante. Du reste dans la famille Mazeau, tout le monde était artiste, le père jouait du violon et chantait ; le frère aîné de Charles, Jean-Baptiste-Alphonse, fut un violoniste et un professeur de mérite ; enfin un frère plus jeune, Jean-Louis-Joseph, était peintre et a un tableau : *Nature morte*, au musée de Dijon, n° 401 (1). Charles Mazeau faisait aussi de la peinture et eut deux paysages — *Le torrent du Pic* (Haut Jura) — n° 147, et *Autre site du Jura*, n° 148, à l'exposition de la *Société des Amis des Arts* ouverte à Dijon au musée, le 27 avril 1849.

Après avoir eu quelque velléité d'entrer dans la magistrature, Charles Mazeau partit pour Paris où il devint le secrétaire d'un avocat distingué, M. Paul Fabre ; en 1856, il succéda à Martin de Strasbourg, comme avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, et conquit rapidement une place distinguée dans l'Ordre dont il eut plus tard l'honneur d'être président. Sans aspirer encore à jouer un rôle politique, il appartint résolument sous le second Empire à l'opposition libérale et démocratique, et entra dans la vie publique en 1869 comme conseiller général de la Côte-d'Or pour le canton de Gevrey-Chambertin où une élection partielle devait avoir lieu le 29 novembre pour remplacer M. Ferdinand Marey-Monge, décédé. Il fut élu comme oppo-

(1) Alphonse Mazeau, né à Dijon le 26 septembre 1820, y mourut le 10 juillet 1894. Il fut d'abord avoué à la cour, puis abandonna le Palais pour se vouer uniquement à la musique. — Joseph, né en 1834, mourut à Quetigny, canton Est de Dijon, en 1879.

sant contre M. Camille Lamblin, maire de Fixin, candidat gouvernemental ; constamment réélu pendant trente-quatre ans, il devint plus tard un des vice-présidents inamovibles du conseil départemental. Enfin, aux élections complémentaires pour l'Assemblée nationale, qui eurent lieu le 2 juillet 1871, par suite des démissions de Garibaldi et de Tridon, il fut élu dans la Côte-d'Or, le second, par 39.601 voix (1) et siégea à la gauche républicaine. Le 30 janvier 1876, il fut élu sénateur, le second par 457 voix sur 798 votants (2). Il vota, le 23 juin 1897, contre la dissolution de la chambre des députés demandée par le ministère du 16 mai, et donna sa démission en 1882 pour devenir conseiller à la Cour de Cassation, mais fut réélu sénateur le 25 janvier 1885, le premier par 793 voix sur 1058 inscrits (3), et le 1er mars recevait le titre de conseiller honoraire.

Du 20 mai au 12 décembre 1887, il fit partie du ministère Rouvier comme garde des Sceaux et ministre de la justice. Enfin le 1er mars 1890, il était nommé Premier Président de la Cour de Cassation en remplacement de M. Barbier. Réélu sénateur en 1894, il fut atteint par la limite d'âge — 75 ans pour les membres de la Cour de Cassation — en 1900 et nommé Premier Président honoraire. Il considéra dès lors sa carrière active comme terminée et, en 1903, ne se représenta ni aux élections sénatoriales, ni aux élections départementales.

(1) Le premier élu fut M. Frédéric Lévêque par 41.822 voix ; les autres candidats étaient le général de Cissey, ministre de la guerre, et M. Hugues Darcy, ancien sous-secrétaire d'Etat, ancien préfet, président du conseil d'administration de la Société des forges de Châtillon et Commentry.

(2) Le premier élu fut M. Claude Lacomme, doyen de la Faculté de Droit.

(3) Le second élu fut M. Hugot, conseiller général ; M. Lacomme ne se présenta pas.

Chevalier de la Légion d'honneur le 11 juillet 1881, il fut successivement officier, commandeur, enfin grand officier.

M. Mazeau aimait à passer ses vacances dans la maison de famille de Quetigny, demeure modeste mais qui suffisait à l'homme de goûts simples qu'il était. Il s'y montrait comme partout, comme toujours, le plus accueillant et le plus serviable des hommes. Le canton de Gevrey-Chambertin conservera certainement le souvenir durable de celui qui fut pendant 34 ans son représentant au Conseil général et l'un des fondateurs de son hospice cantonal. A notre Société il n'a pu donner que ses sympathies constantes et l'éclat d'un nom honoré de tous ; ce nous est donc un devoir de consacrer dans nos actes la mémoire d'un homme bienveillant et bon, demeuré toute sa vie fidèle à la foi libérale de sa jeunesse, et d'un magistrat égal par son application à ses devoirs, sa science juridique et son indépendance, à la première place de la justice en France (1).

M. Mazeau a collaboré à la *Revue de Législation* et au *Dictionnaire politique* de Block.

Ses funérailles ont eu lieu à Paris, le samedi 10 février, en l'église Saint Jacques-du-Haut-Pas, et à Dijon, en l'église Saint-Michel, le lundi 13 ; des discours ont été prononcés au cimetière par MM. Piot, sénateur, Cunisset-Carnot, premier président, et Hugot, sénateur.

Par son testament, M. Mazeau laisse des legs aux pauvres

(1) Du mariage de M. Mazeau avec M^lle^ Jeanne-Marie-Augustine-Berthe Genret-Perrotte, célébré à Dijon le 9 mai 1860, sont nées deux filles, M^me^ Choppart-Mazeau, décédée, il y a quelques années peintre de talent, qui a un tableau — *le Magister* — au musée de Dijon, à qui l'on doit les deux portraits de M. et de M^me^ Mazeau, et M^me^ Julien Bregeault, femme d'un substitut du procureur général à la Cour d'appel de Paris.

de Gevrey-Chambertin et de Quetigny ; son buste par Paul Gasq est offert au musée de Dijon.

C'est un devoir pour la Société de rendre publiquement hommage à l'homme considérable qui vient de disparaître et d'offrir à la famille l'expression de ses respectueuses condoléances.

Les paroles de M. le président sont accueillies par l'assentiment général des membres présents.

M. Guillaume Fourier fait également part à la société de la mort d'un de ses membres, M. l'abbé Couturier, qui lui appartenait depuis le 13 mars 1896. Né en 1866, à Chambeuf, canton de Gevrey-Chambertin, Hippolyte-Paul Couturier fut d'abord vicaire à Vitteaux, puis curé à Collonges-les-Bévy, enfin à Sainte-Marie-sur-Ouche, où il est mort d'une grippe infectieuse, le 30 janvier dernier. C'était un très digne prêtre et qui se livrait tout particulièrement à l'étude de la géographie, science dans laquelle il était devenu d'une certaine force, sans avoir fait d'autre grand voyage que celui de la Terre Sainte.

La société était représentée à ses obsèques par deux de ses membres, M. l'abbé de Molon, successeur de M. Couturier à la cure de Collonges-les-Bévy, et par M. Fourier.

M. le Président dépose les ouvrages reçus depuis la dernière séance puis dépouille la correspondance.

Il lit une lettre de M. Charles Oursel, bibliothécaire et archiviste de la ville de Dijon, sollicitant son admission comme membre de la société. M. Oursel

est présenté par MM. Oubert et Chabeuf. Il sera statué sur cette candidature à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la présentation des comptes de l'exercice 1904, tels qu'ils ont été établis par M. le trésorier. M. Bulon, rapporteur de la commission spéciale nommée pour cet examen, donne lecture de son rapport.

Le budget est approuvé à l'unanimité et l'assemblée vote par acclamation des remerciements à M. Marcel Perronne, trésorier de la société.

L'ordre du jour appelle la lecture, par M. le vicomte d'Avout, d'une relation : « Huit jours dans le Velay en 1904.»

La relation de M. d'Avout sera soumise au comité de publication en vue de l'insertion dans les mémoires.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Charles Oursel, archiviste et bibliothècaire de la ville de Dijon, et d'une circulaire signée de lui et de M. Philippe Guignard, bibliothécaire honoraire, relatives à la constitution d'une « Société des bibliophiles de Bourgogne ». Ils font connaître à la société que, pour augmenter les ressources de la Bibliothèque municipale et lui permettre d'acheter dans les ventes publiques ou à l'amiable des documents ou livres rares intéressant la Bourgogne, ils ont conçu le projet de constituer une Société de bibliophiles ayant pour objet de fournir à l'administration de la bibliothèque les fonds nécessaires à l'augmentation du fonds de Bourgogne, sans toutefois sacrifier les besoins des autres services. MM. Guignard et Oursel s'adressent à la Société Bourguignonne comme aux autres sociétés savantes de la

ville, pour obtenir son adhésion et le vote d'une subvention de membre fondateur moyennant le versement d'une somme de cent francs.

M. Chabeuf invite les membres présents à présenter leurs observations sur la demande de M. Oursel, et propose deux solutions : voter une somme une fois donnée ou bien inscrire la Société comme membre de la nouvelle association en payant une cotisation annuelle de 10 fr.

Après un échange d'observations présentées par plusieurs membres, notamment par MM. Chapuis et Oubert, la Société, délibère de voter la subvention demandée de cent francs une fois versés.

Séance du vendredi 10 mars 1905.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président.*

M. le président lit une lettre de M. Henri Longnon, membre de l'Institut, conviant la société à prendre part à la célébration du 75e anniversaire de l'historien Fustel de Coulanges, qui aura lieu le 18 mars. M. le président annonce qu'il a envoyé l'adhésion de la société et invite ceux qui voudraient la représenter à cette cérémonie à se faire connaitre.

Numa-Denis Fustel de Coulanges, né à Paris le 18 mai 1830, est mort à Massy, près Palaiseau, le 12 septembre 1889; le 15 mai 1875, il remplaçait François Guizot à l'Académie des Sciences morales et

politiques. Ce fut un grand semeur d'idées générales en histoire, mais à qui il a manqué peut-être, pour arriver au tout premier rang, d'égaler un Mommsen en science juridique, et un Léopold Delisle en connaissance des textes.

M. le président lit une note émanant de la *Photo-Revue*, sur la *Séparation des Eglises et de l'Etat au point de vue artistique et photographique* ; l'auteur se fait l'écho des craintes qu'inspirent aux artistes, aux photographes et aux touristes s'intéressant à l'archéologie, certaines dispositions de la loi en discussion dans le Parlement. La désaffectation possible, même la simple fermeture des nombreux édifices religieux qui constituent la plus riche parure monumentale de la France, seraient de graves atteintes à leur beauté, et les rendraient d'un accès plus difficile, ce qui aurait manifestement une répercussion sur les conditions économiques de la vie communale. C'est pourquoi, sans faire aucune incursion sur le domaine politique et religieux, il serait utile qu'un grand mouvement d'opinion se produisît pour sauvegarder les intérêts purement artistiques dont il vient d'être parlé.

M. le président estime que, tout en reconnaissant l'intérêt artistique qui est en jeu, la société ne peut que prendre acte de la lecture de cette note et passer à l'ordre du jour, ce qui est voté par l'assemblée.

La *Société de Géographie commerciale de Bordeaux* adresse une circulaire relative au concours ouvert pour les prix de Saint-Laurent.

Par une lettre datée de Dijon, le 10 mars 1905, M. Léon Gadeault informe la société qu'un *Syndicat*

d'initiative de la Bourgogne est en voie de création dans le but de faire connaître, comme cela existe dans d'autres régions, les beautés naturelles ou artistiques, les sites et les produits de l'ancienne Bourgogne. Le comité provisoire estime que l'adhésion des sociétés savantes serait des plus utiles et sollicite celle de la *Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire;* il demande également qu'elle désigne quelques-uns de ses membres qui accepteraient de s'intéresser à l'œuvre entreprise. M. le président fait connaître qu'il a pris sur lui de répondre en assurant le comité provisoire du concours moral de la société; il fait appel aux membres présents ou absents qui seraient disposés à offrir un concours actif au syndicat en formation.

Le *Comité algérien de propagande et d'hivernage* adresse à la société le programme des caravanes algériennes pour les vacances de Pâques en 1905; ce programme est mis à la disposition des sociétaires.

Parmi les ouvrages déposés sur le bureau, M. le président signale :

Une brochure offerte par l'auteur : *Jacques Gaffarel, 1601-1681*, par M. Paul Gaffarel, doyen honoraire, professeur à l'Université d'Aix-Marseille, ancien secrétaire général et président de la société; des remerciements sont adressés à M. Paul Gaffarel.

Le scrutin est ouvert sur la candidature de M. Charles Oursel, bibliothécaire et archiviste de la ville de Dijon, présentée à la dernière séance par MM. Oubert et Chabeuf. M. Oursel est élu.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. Chabeuf annonce à la société la mort d'un Bourguignon éminent par

son caractère, son grand talent et les hautes fonctions qu'il a remplies ; M. Eugène Guillaume, statuaire, membre de l'Académie française et de celle des Beaux-Arts, directeur honoraire de l'Académie de France à Rome, grand cordon de la Légion d'Honneur, né à Montbard le 4 juillet 1822, est mort à Rome le 1er mars 1905. A titre de compatriote, M. Eugène Guillaume mérite assurément que la *Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire* mentionne la disparition d'un homme dont le rôle a été si éclatant dans l'histoire de l'art dans la seconde moitié du XIXe siècle, mais il appartient de plus près encore à Dijon où s'est écoulée sa jeunesse et où il a reçu les premières leçons de son art. M. Chabeuf retrace la vie si remplie d'Eugène Guillaume, énumère ses œuvres principales, et caractérise la nature de son talent ainsi que l'influence qu'il a exercée sur les arts de son temps.

La notice de M. Chabeuf sera insérée dans les mémoires.

M. le président, conformément à l'ordre du jour, donne la parole à M. Léon Rosenthal qui lit une étude sur les primitifs flamands et italiens. Il recherche les traits, soit particuliers, soit communs des deux écoles, celle du nord et celle du midi, les raisons enfin qui font si fort apprécier en notre temps les œuvres dites primitives.

L'étude de M. Rosenthal sera insérée dans le volume des mémoires en cours de publication.

Séance du vendredi 14 avril 1905.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président*.

Parmi les ouvrages déposés sur le bureau, M. le président appelle l'attention sur deux brochures de M. H. Marlot : *Action du radium sur quelques affections articulaires* ; — *Fouilles sur l'emplacement de l'ancienne église d'Arleuf*, et sur une brochure de M. Paul Mabille, docteur ès lettres, ancien professeur de philosophie au lycée de Vesoul, membre de l'Académie de Dijon : *Le Panthéisme chrétien*.

La *Société française d'Archéologie* invite MM. les membres de la *Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire* à participer aux travaux du *Congrès archéologique de France*, dont la 72e session s'ouvrira à Beauvais, le 20 juin prochain, sous la présidence de M. Lefebvre-Pontalis, président de la *Société française d'Archéologie*.

La *Société bourguignonne* délègue une fois de plus M. le vicomte d'Avout, membre de la *Société française d'Archéologie*, pour la représenter à ce Congrès.

M. le président donne lecture d'une circulaire faisant connaître que le *Congrès national des Sociétés françaises de Géographie* se tiendra à Saint-Etienne en août 1905, et d'une autre circulaire de la *Société historique et archéologique de Langres*, relative au prix Baratte.

M. le président annonce en ces termes la mort de deux Bourguignons :

Messieurs,

C'est un devoir pour la société de rendre hommage à tous les hommes distingués qui disparaissent lorsqu'ils appartiennent à la Bourgogne ; je vous ai entretenus il y a deux mois de M. Charles Mazeau, en mars de M. Eugène Guillaume ; j'ai aujourd'hui à consacrer le souvenir de deux Bourguignons qui méritent l'un et l'autre que leurs noms et leur souvenir soient conservés dans les actes de cette compagnie, M. Philippe Guignard et Mgr Favier.

L'homme distingué qui vient de disparaître n'appartenait pas à cette société, mais son nom n'en mérite pas moins d'être consacré dans ses mémoires, comme celui d'un des hommes qui, par leur caractère, leurs travaux et les services rendus au pubblic, furent les dignités de notre ville au XIXe siècle.

Pierre-Philippe Guignard était né à Dijon, rue Maison-Rouge, 23, — rue Berbisey, 67, — le 16 mai 1820 ; il entra à l'Ecole des Chartes, fut nommé élève pensionnaire le 29 décembre 1842 et classé le 2e par ordre de mérite dans la promotion de 1843 ; le 18 mai de la même année, il était nommé archiviste de l'Aube et recevait son diplôme d'archiviste paléographe, le 5 mai 1845 ; enfin le 17 janvier 1852, il devenait bibliothécaire de la ville de Dijon, prit sa retraite le 2 juin 1904, et fut nommé bibliothécaire honoraire. Il est mort à Dijon, rue de la Préfecture, 36, le 23 mars 1905.

L'œuvre accomplie en 52 ans à la Bibliothèque publique est considérable, et les inspecteurs généraux qui se sont succédé, on citera surtout M. Bernard Prost, membre de la *Société bourguignonne* et l'un des érudits qui connaissent le mieux les choses de la Bourgogne, ont été unanimes à re-

connaître que pour la bonne tenue, l'ordre dans le service, enfin l'accroissement intelligent des séries, surtout du fonds bourguignon, la bibliothèque publique de Dijon était à l'un des premiers rangs parmi celles de la province. Je ne parle pas de la serviabilité extrême de Philippe Guignard, il la poussait assurément fort au delà de ce que lui commandaient ses fonctions, et mettait au service des lecteurs non seulement une complaisance à toute épreuve, mais encore sa parfaite possession du dépôt et les plus vastes connaissances en toutes choses.

C'était du reste, un modeste incorrigible et ceux qui fréquentaient à la bibliothèque ne soupçonnaient guère qu'ils avaient affaire à un homme dont l'érudition était aussi étendue que profonde, qui parlait plusieurs langues et en entendait plus encore, dont le nom enfin était hautement apprécié dans le monde savant en France et à l'étranger.

On pouvait lui appliquer l'éloge délicat qu'a fait du président Bouhier Charles de Brosses : « Il a l'air de ne savoir que ce qu'on lui demande, mais il sait tout ce qu'on lui demande ».

Ses ouvrages sont nombreux, mais pour la plupart ce ne sont que de simples brochures ; plusieurs n'en furent pas moins distingués au concours des Antiquités de la France. Et étant donnée l'importance des travaux présentés, cela dit tout ; c'est que par le fonds et la forme, les écrits de Philippe Guignard sont la perfection même. Toutefois il est une partie de son labeur où manque, où manquera toujours son nom ; en effet, il a beaucoup travaillé pour les autres sans attendre d'autre récompense que la satisfaction d'avoir bien servi la cause de la vérité et de la science. Je citerai seulement ce qu'il a fait pour l'édition définitive en 48 vol., commencée en 1896, des œuvres complètes de Denys le Chartreux, un théologien scolastique né à Liège en 1394, mort à la char-

treuse de Ruremonde, en 1471, qui dans la nomenclature des docteurs est dit le « docteur extatique ».

Comme serviteur du public, comme homme privé, comme érudit, Philippe Guignard a fait honneur à la ville où il est né, où il est mort, où s'est passée la plus notable, la plus utile partie de sa carrière. Il appartiendra à celui qui fut cinq années son collaborateur et qui lui a succédé, à M. Charles Oursel, notre nouveau confrère dans cette société, de nous dire au double point de vue de la biographie et de la bibliographie tout ce que fut Philippe Guignard, mais je suis assuré de répondre aux sentiments de tous en lui donnant dès aujourd'hui un souvenir et un adieu.

Mgr Alphonse Favier est né, le 22 septembre 1837, à Marsannay-la-Côte, d'une famille modeste et honorée; sa mère, âgée de 92 ans, vit encore. Il étudia au petit séminaire de Plombières, entra chez les Lazaristes, fut envoyé en extrême Orient sur sa demande en 1862, fut vicaire apostolique en Chine, évêque de Pékin le 22 janvier 1898 ; très considéré à la cour impériale, il y avait le grade de mandarin de première classe. Il a rempli un grand rôle comme organisateur des chrétientés chinoises et a fait construire sur ses plans maintes églises ; mais son nom est surtout attaché indissolublement à l'un des plus tragiques événements de la révolte des boxers en 1900, la défense de la chrétienté de Pékin assaillie pendant de longs mois et enfin délivrée par les troupes européennes, américaines et japonaises. Mgr Favier après un voyage en Europe, était retourné à Pékin et travaillait avec une ardeur, un dévouement inlassés à réparer les ruines matérielles et morales accumulées. C'est là sur son champ de bataille, au milieu de ces événements d'extrême Orient dont plus que personne, il est en état d'apprécier l'incalculable gravité, au point de vue des intérêts de l'Europe, de la France et on peut dire de la race blanche toute entière, que la mort

est venue le surprendre le 4 avril. Je n'ai pas la prétention, on le comprend, de vous offrir ici une biographie complète d'un compatriote qui par son énergie et ses hautes qualités morales a fait honneur à son pays d'origine, mais au nom de la Société, je crois accomplir un devoir en donnant un souvenir respectueux à cet homme méritant qui a porté au loin le bon renom de ses deux patries, la grande, la France, la petite, la Bourgogne.

Sont élus au scrutin, membres de la *Société* :

MM. André Julien, directeur de la Société générale, à Dijon ;

Georges Richard, industriel, juge au tribunal de commerce de Dijon ;

Eugène Simonot, négociant à Dijon, présentés à la séance de mars.

M. Cornereau donne lecture d'une notice sur le séjour de la reine Marie-Thérèse à Dijon, en 1674, pendant la seconde campagne de Louis XIV en Franche-Comté; cette notice sera insérée dans les mémoires.

M. Jules Marc, professeur d'histoire au lycée Carnot, fait une communication sur les débuts comme chancelier de Bourgogne, de Nicolas Rolin ; M. Marc précise la date de la nomination qui est le 3 décembre 1422. Cette notice est également destinée par l'auteur aux mémoires.

Séance du 12 mai 1905.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président.*

Parmi les ouvrages reçus, M. le président appelle l'attention sur:

La Colonisation hollandaise à Java, par Pierre Gonnaud, offert par M. Darantiere, imprimeur;

L'Origine bourguignonne de l'alliance austro-espagnole, par M. Calmette, chargé du cours d'histoire de Bourgogne et d'histoire de l'art bourguignon à la Faculté des Lettres de Dijon;

Pliocène et Quaternaire dans la région du Bas-Rhône, par M. Collot, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Dijon, membre de la Société.

M. le président remercie les donateurs.

M. le président donne ensuite lecture:

D'une circulaire annonçant l'ouverture pour le 4 juin 1905, à Paris, du Congrès colonial français et invitant les membres de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire à y assister;

D'une autre circulaire du Congrès des sociétés françaises de géographie qui se tiendra à Saint-Étienne, donnant les renseignements relatifs aux transports sur terre et sur mer;

D'une note sur la liberté de photographier en Italie.

M. Chabeuf lit une note sur les chutes de l'Yguassou, dans l'Amérique du Sud; cette note sera insérée dans les mémoires.

M. Drioton donne la relation de l'exploration du creux du Soucy, de Francheville, canton de Saint-Seine-l'Abbaye, Côte-d'Or, qu'il effectua le 24 octobre 1904, en collaboration avec M. Martel et sous les auspices de M. Jacques, ancien percepteur à Saint-Seine, propriétaire du gouffre.

M. Anatole Huguenin expose que, en 1775, l'Académie de Dijon avait dépensé une somme de 18 livres pour voiture et 24 pour un câble destiné à l'exploration ou plutôt au sondage du Soucy.

M. Collot estime que, d'après l'examen géologique de la région, la rivière découverte au fond du Soucy se dirigerait vers Villecomte, dont elle doit alimenter la source.

Le mémoire de M. Drioton sera imprimé dans le volume des mémoires en cours de publication.

Séance du 9 juin 1905.

PRÉSIDENCE DE M. DUMAY, *vice-président.*

A l'ouverture de la séance, M. le président présente les excuses de M. Chabeuf, président, empêché pour cause de maladie d'être présent et prononce les paroles suivantes :

Messieurs,

Personne de vous n'ignore l'affreux malheur qui vient de frapper mon collègue à la vice-présidence. M. Oubert a perdu son fils unique, avocat distingué du barreau de Dijon,

membre du conseil général de la Côte-d'Or (1). Adolphe Oubert ne faisait pas encore partie de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire, mais il était digne d'être des nôtres. Nul plus que lui ne s'intéressait aux choses de son pays, soit dans le présent, soit dans le passé. J'ai pu m'en rendre personnellement compte; voici dans quelles circonstances:

Le Conseil général de la Côte-d'Or a décidé, vous le savez, la publication d'un Manuel d'histoire de Bourgogne. La Société de géographie a bien voulu me choisir pour la représenter dans la commission chargée d'élaborer le programme de ce Manuel. J'y ai rencontré Adolphe Oubert comme délégué du Conseil général. Là, j'ai pu constater l'importance qu'il attachait à cette œuvre, la sagacité de ses observations et la clarté des idées qu'il émit dans la discussion.

Apporter un véritable remède à une semblable perte est au-dessus des forces humaines. Espérons, du moins, que l'expression unanime de nos sentiments de très vive sympathie et de profonde condoléance, sera un adoucissement à la douleur d'un père, d'une mère, d'une épouse cruellement éprouvés.

La société a reçu une lettre de faire part du décès de M. Arthur Deroye, compositeur et musicien distingué et, depuis de longues années, directeur de la Société chorale de Dijon, qui appartenait à la Société depuis le 10 mars 1899. Sébastien-Arthur Deroye, né à Saulieu, est mort à 68 ans, rue Longepierre, 10, à Dijon, le 14 mai 1905. Il a été répondu à l'avis de décès par l'envoi d'une carte au nom du bureau et

(1) Adolphe Oubert, né à Bastia, le 22 juillet 1873, est mort à Dijon, le 15 mai 1905.

des membres de la Société, portant une formule de sincères condoléances.

M. le président signale parmi les ouvrages reçus :

La France et le Siam, par M. Charles Lepesqueur, publication de la *Société académique indo-chinoise de France*;

Questionnaire du Congrès national des Sociétés françaises de géographie qui se tiendra à Saint-Etienne en 1905.

M. Pierre Girard, avoué au tribunal civil de première instance de Dijon, est élu au scrutin membre de la *Société bourguignonne de géographie et d'histoire*.

M. l'abbé Jarrot lit une étude sur le Campo Santo, le grand cimetière de Gênes. Il décrit cet immense cimetière monumental et les principales tombes qui s'y trouvent; il donne les noms des artistes qui y ont travaillé et fait du Campo Santo un musée de la sculpture funéraire italienne contemporaine. En faisant des réserves motivées sur les principes d'art qui ont dirigé les artistes et les familles, M. l'abbé Jarrot constate qu'il y a là une tentative de donner un caractère moderne aux monuments funèbres. Le Campo Santo de Gênes qui, d'ailleurs, n'est pas le seul de ce genre en Italie, mérite donc d'être étudié; une histoire de l'art contemporain serait incomplète s'il n'était pas tenu compte de ce cimetière, le plus important et le plus grandiose de l'Italie.

L'étude de M. l'abbé Jarrot est destinée aux mémoires.

M. le vicomte d'Avout appelle l'attention sur le bul-

letin publié par les sociétés de géographie de Paris, Lyon et Nancy. La division des mémoires en fascicules trimestriels permet de tenir les sociétés dont il s'agit au courant des nouvelles géographiques. Il y aurait peut-être intérêt à ce que la Société bourguignonne entrât dans la même voie.

La Société s'ajourne au mois de novembre 1905.

UNE RÉUNION ARCHÉOLOGIQUE A ALISE-SAINTE-REINE

Le lundi 18 septembre 1904, anniversaire présumé mais bien douteux de la reddition d'Alesia, a eu lieu à Alise-Sainte-Reine, Côte-d'Or, une grande réunion provoquée par la *Société des Sciences historiques et naturelles de Semur*, qui a pris l'initiative d'un mouvement en faveur de fouilles nouvelles à exécuter au mont Auxois, selon les méthodes les plus éprouvées de l'érudition et de l'archéologie. Dans le comité de patronage institué à cet effet, M. Chabeuf avait l'honneur de représenter les deux sociétés dijonnaises dont il est président, la *Commission départementale des Antiquités*, et la *Société Bourguignonne de Géographie et d'Histoire*, en compagnie de membres de l'Institut, MM. Héron de Villefosse, Babelon, Georges Perrot, Dieulafoy, Salomon Reinach, de Lasteyrie, des hommes politiques du département, sénateurs, députés, préfet, conseillers généraux ; de savants étrangers, parmi lesquels on citera M. Guglielmo Ferrero, de Turin, auteur d'un livre historique des plus remarquables sur la *Grandeur et la Décadence de Rome*; de membres de la *Société nationale des Antiquaires de France ;* enfin des présidents de l'*Académie de Dijon*, de la *Société Eduenne*, de la *Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de Beaune*, et de la *Société archéologique du Châtillonnais*. Après une visite du mont Auxois, M. Salomon Reinach a fait sous la

présidence de M. Héron de Villefosse, de l'Institut, une conférence sur les événements dont ont été le théâtre la plaine des Laumes et le mont Auxois dans la seconde moitié de l'année 52 avant J.-C. Il a rendu hommage à ceux qui avec érudition et talent — notamment M. le duc d'Aumale, — ont soutenu la thèse traditionnelle contre le paradoxe comtois; un architecte sans autorité comme archéologue, érudit et philologue, avait cru retrouver Alesia dans une localité perdue dans les hautes montagnes du Jura français, Alaise, Doubs. On peut s'étonner qu'une semblable thèse ait pu séduire un savant tel que Jules Quicherat. Sans parler des impossibilités de textes et de topographie, M. Reinach a fait remarquer que l'un des grands arguments invoqués par les partisans d'Alaise leur échappe absolument, puisqu'il est certain aujourd'hui que tous les objets trouvés dans les prétendues sépultures des Gaulois tués en 52, sont antérieurs de plusieurs siècles à cette date. On notera que, jamais l'érudite Allemagne ne s'est mêlée à la querelle et qu'au plus fort de la polémique, elle n'a cessé de maintenir sur ses cartes Alesia à Alise.

Du reste M. Reinach n'a pas insisté sur un paradoxe que personne n'oserait soutenir aujourd'hui sans se disqualifier comme savant et archéologne; son but était surtout de seconder le mouvement en faveur de la reprise des fouilles créé par la *Société des Sciences historiques et naturelles de Semur*. Il s'est applaudi d'ailleurs, de ce que le mont Auxois eût été à peine effleuré par des recherches qui auraient été insuffisamment conduites il y a un demi-siècle; or rien de pire que des

fouilles mal dirigées. Le mont Auxois est une des régions les plus anciennement habitées de la Gaule, il y avait des demeures humaines bien des siècles avant l'immigration des Celtes; peut-être ce nom d'Alesia, qui se présente en divers lieux avec des variantes, Aleria, en Corse ; Alais, dans le Gard ; Novalaise, en Savoie ; Alaise dans le Doubs, est-il d'origine ligure. En tous cas, le sous-sol du mont Auxois recèle sans aucun doute des secrets qu'il lui faut enfin arracher. « Il n'y a qu'un mont Auxois, comme il n'y a qu'un Delos et qu'un Forum romain », a dit énergiquement M. Reinach.

Sur sa proposition, une commission exécutive de quatre membres a été nommée par l'assistance; elle est composée de MM. le Dr Adrien Simon, président de la Société de Semur; Testart, ingénieur des ponts etchaussées, vice-président ; Dr Epery, maire d'Alise ; Pernet, ancien maire d'Alise, qui eut part il y a bientôt un demi-siècle aux fouilles par lesquelles furent retrouvées les traces des travaux ordonnés par César. Ces messieurs pourront d'ailleurs s'adjoindre tels collaborateurs qu'il appartiendra.

Appel est fait à tous les pouvoirs publics, aux sociétés savantes et aux particuliers pour réunir les fonds nécessaires. Et ici s'est placé un épisode qui a produit la plus vive impression ; M. Guglielmo Ferrero a déclaré qu'en témoignage de reconnaissance pour tout ce que la France avait fait en faveur de sa patrie, il s'inscrivait en tête de la liste de souscription pour la somme de 100 francs. Cette déclaration a été accueillie par les applaudissements unanimes d'un audi-

toire composé de plus de 300 personnes, dont un grand nombre de dames.

La *Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire* n'était pas seulement représentée à Alise par son président ; il était accompagné de MM. vicomte d'Avout, E. Détourbet, Fournier-Faucher, lieutenant Paul Azan, L. Collot, Clément Drioton et Bouillerot.

Le souvenir de la journée passée du 18 septembre sera précieux à tous ceux qui avaient répondu à l'appel venu de Semur, et il y a lieu de le consacrer dans les mémoires d'une société à laquelle rien n'est étranger de ce qui touche au passé historique de la Bourgogne.

NÉCROLOGIE

L'été et l'automne de 1905 ont été particulièrement funestes à la Société qui a perdu plusieurs de ses membres les plus distingués et les plus anciens.

M. Antoine-Leon Stehelin, trésorier-payeur général de la Côte d'Or, appartenait à la Société depuis le 13 janvier 1899. Né à Molsheim, Bas-Rhin, de François-Philippe Stehelin, chef de service à l'administration des Tabacs, et de Eugénie Roland de Bussy, il devint avocat à Colmar en 1863. Le 19 août 1870, il perçait les lignes d'investissement de Strasbourg pour apporter à la ville assiégée les médicaments dont elle manquait. Après la chute de Strasbourg, il fut délégué

auprès de Challemel-Lacour pour l'organisation des milices d'Alsace-Lorraine. Le département du Haut-Rhin et Colmar ayant été entièrement envahis, il s'enferma dans Belfort avec le préfet Grosjean, et fut chargé du service des ambulances et incendies, fonctions qu'il remplit avec autant de zèle que d'intelligence et de succès. Lorsque les élections à l'Assemblée nationale eurent envoyé M. Grosjean à Bordeaux puis à Versailles, M. Stéhélin fut délégué provisoirement à l'administration du Territoire de Belfort et fait chevalier de la Légion d'Honneur le 4 mars 1871.

Avocat à Belfort et président du Comité des Alsaciens-Lorrains, il fit construire une cité et des écoles, ce qui lui valut une médaille de la *Société libre d'Instruction*. Le 18 décembre 1877, il était nommé administrateur du Territoire avec rang et fonctions de préfet. Le 17 novembre 1880, il passait à la préfecture de l'Ain ; le 6 octobre 1884, à celle de la Charente-Inférieure ; le 10 janvier 1888, il devenait préfet de la Haute-Vienne et le 1er décembre suivant, de Meurthe-et-Moselle. Le 7 octobre 1898, il remplaçait M. Sestier, décédé, comme Trésorier-payeur général de la Côte-d'Or, et était installé le 30. Officier de la Légion d'honneur le 14 juillet 1876, il recevait la croix de commandeur le 6 février 1897. Depuis le 7 janvier 1878, il était officier de l'Instruction publique et avait reçu en outre la croix de commandeur de deux grands ordres russes : Sainte-Anne, le 11 avril 1895, et Saint-Stanislas, le 6 février 1898.

Après une courte maladie, M. Stéhélin est mort à Dijon, à l'hôtel de la Trésorerie, rue Buffon, 29, le

mardi 4 juillet 1905, à 62 ans. Il n'y eut qu'une voix dans Dijon comme dans le personnel financier du département pour regretter la disparition prématurée d'un fonctionnaire dont tous avaient pu apprécier la parfaite bienveillance et la courtoisie. La Société ne peut que s'associer à ces regrets et aux hommages rendus à la mémoire d'un homme dont le nom est si honorablement associé aux souvenirs de cette période de notre histoire contemporaine, que, d'un mot immortel comme lui, Victor Hugo a appelée « l'année Terrible ».

M. l'abbé Pierre Ferret, curé de Gemeaux, canton d'Is-sur-Tille, arrondissement de Dijon, Côte-d'Or, membre de la Société depuis le 13 avril 1894, correspondant de la *Commission départementale des Antiquités*, est décédé dans sa paroisse, le mardi 2 août 1905. Né à Marcheseuil, canton de Liernais, Côte-d'Or, le 1er septembre 1847, il était élève au grand séminaire lorsque éclata la guerre franco-allemande, et avec nombre de ses camarades il servit comme infirmier militaire. Ordonné prêtre, le 29 juin 1872, il fut successivement vicaire à Recey-sur-Ource, curé de Drée pendant 22 ans, de Sainte-Colombe, enfin de Gemeaux en 1896. Pendant son long séjour à Drée, il fit construire l'église paroissiale de Verrey-sous-Drée, un édifice de proportions modestes, mais bien réussi et qu'il eut le mérite d'achever entièrement jusque dans les moindres détails du mobilier. Il y plaça cette statue peinte du XVIe siècle, représentant la dame Antoinette de Fontette, qu'une libéralité intelligente a fait entrer au

musée de Dijon, où elle a pris place parmi les richesses d'art et d'histoire accumulées dans la salle dite des Gardes.

M. l'abbé Ferret fut moins heureux à Gemeaux qu'à Verrey-sous-Drée ; il entreprit de son autorité la restauration de l'église du lieu, un édifice très intéressant du XII^e^ siècle, un succédané de l'église de Til-Châtel, et qui présente des dispositions curieuses de défense. L'œuvre fut poursuivie délibérément malgré les avertissements venant des archéologues les plus autorisés, de la *Commission départementale des Antiquités*, les injonctions de l'autorité épiscopale et de l'architecte diocésain. M. l'abbé Ferret s'attaqua ensuite à l'église de Pichanges, commune voisine de Gemeaux et qu'il desservait ; c'est un édifice du XIII^e^ siècle qui, dans son exiguité et sa simplicité, ne manque pas d'élégance, et présente aussi des dispositions de défense. Ces restaurations faites sans droit et avec des connaissances archéologiques insuffisantes, ne peuvent qu'être improuvées.

En revanche, M. l'abbé Ferret a publié une bonne *Histoire de Drée, de Verrey-sous-Drée et de la maison de Drée.* — 1 v. ill., Dijon, Jobard, 1890. C'est une monographie bien faite et d'une documentation puisée aux sources originales des archives publiques et privées. Il travaillait aussi à une notice sur sa commune d'origine, Marcheseuil.

M. l'abbé Ferret qui, à part ses erreurs archéologiques, était un très brave homme et un esprit cultivé, mérite que son nom soit conservé dans les souvenirs et les actes de la Société dont il était membre.

M. François-Xavier-Valentin Ladey, qui, pour se distinguer de plusieurs homonymes, avait fini par ajouter à son nom celui de Saint-Germain, est mort à Dijon, rue Buffon, 6, le 23 août 1905. Il était né à Dijon le 14 mai 1841, de feu Jean-Bernard-Victor Ladey, professeur de Droit pénal, d'instruction criminelle et de procédure civile à la Faculté de droit, ancien doyen, chevalier de la Légion d'Honneur, né à Dijon le 12 brumaire an XII, — 4 novembre 1809 — mort en la même ville le 11 janvier 1879, et de Marie-Cécile Poisot. Rencontrant sur mon chemin le nom de mon ancien maître, M. Victor Ladey, je ne puis résister au désir légitime de rendre hommage à ce professeur distingué qui a laissé à de nombreuses générations d'étudiants les plus précieux souvenirs. M. Ladey n'avait la parole ni aride, ni pédante, ni fleurie ; son cours était plutôt une causerie sans apprêt, mais d'une justesse, d'une précision absolue ; c'était le ton des jurisconsultes romains. M. Ladey savait exposer avec une clarté élégante les théories et les principes du droit pénal, et, quand il s'attaquait à la procédure, montrer la raison d'être de ces formules avant tout protectrices où l'on est trop tenté de ne voir qu'un verbiage inutile. C'était aussi un causeur exquis et un lettré supérieur qui s'entendait parfaitement à toutes les choses de la littérature, de la poésie et des arts.

Son fils, notre confrère, fut avocat stagiaire le 31 décembre 1862, docteur en droit le 22 août 1865, inscrit au tableau le 31 décembre suivant. Puis il entra dans la magistrature ; les personnes qui l'ont entendu dans ses réquisitoires et conclusions disent

qu'il parlait avec la facilité élégante et simple de son père. Ceux qui ont eu l'occasion de causer avec lui le croiront sans peine. Substitut à Charolles le 9 mai 1866, il passa à Chalon-sur-Saône, le 4 juillet 1868, à Dijon le 15 novembre 1871, fut enfin procureur de la République à Chalon-sur-Saône du 8 avril 1876 au 11 mars 1879, et rentra à cette date dans la vie privée.

M. Ladey fut reçu à la *Société de Géographie et d'Histoire*, le 11 janvier 1895, et, très assidu aux séances, y prit bientôt une place distinguée, ce qui lui valut d'être élu membre du comité de publications. Il a donné à nos mémoires une étude, *Bourguignons salés, Bernard Piron*, 1718-1812, — t. XVI, 1900, — une œuvre importante, d'une documentation copieuse et neuve, *Le Château de Montaigu et ses seigneurs*, — t. XVII, 1901, et des *Notes sur le Sud oranais et l'Extrême-Sud Oranais*, — t. XIX, 1903. — Ces trois morceaux très différents de ton, écrits avec aisance et solidité, figurent on ne peut plus honorablement dans le recueil de nos mémoires.

M. Ladey était donc un bon et utile confrère qui sera par tous regretté dans notre société.

M. Pierre-Auguste Govin était né à Véronnes-les-Grandes, canton de Selongey, Côte-d'Or, d'une famille de cultivateurs, le 15 décembre 1839. Etant le plus jeune des enfants, il fut peu employé aux travaux des champs ; cependant, j'ai recueilli de sa bouche un détail qui a son prix. Tout jeune il garda souvent les vaches de son père et se plaisait déjà au spectacle de nos plaines paisibles, de nos horizons faits d'un

peu de terrain et de beaucoup de ciel. Cette impression ne s'effaça jamais. Son caractère sérieux, son goût pour l'étude et le travail intellectuel, décidèrent les parents à le faire entrer à l'école normale de Dijon, alors dirigée par un maître éminent, M. Thevenot; sorti de l'école avec le titre d'instituteur, il en remplit quelque temps les fonctions qu'une maladie des plus graves le força d'abandonner. Il entra alors au lycée de Dijon comme maître d'écriture, ensuite de comptabilité. Cependant il avait eu de tout temps un goût décidé pour le dessin, et vers 1863 fut admis à l'Ecole des Beaux-Arts de Dijon, alors dirigée par Louis Boulanger, l'ami de Victor Hugo, l' « alter Hugo », disait le sculpteur Préault ; il y travailla sous MM. Irénée Guasco, professeur de peinture et François Dameron, professeur de sculpture ; en même temps il prit des leçons particulières de M. Louis Gaitet. Mais on peut dire qu'il se fit surtout lui-même par le contact incessant avec la nature, par l'observation directe, le dessin en plein air. Il y a dans son œuvre, avec quelques imperfections légères de technique, un sentiment très vrai, très sincère, on peut même dire ému, de nos campagnes bourguignonnes et de nos bois. Puis ce sont des personnages toujours empruntés à la vie laborieuse des pauvres gens, un berger qui serré dans sa longue limousine, s'abrite tant bien que mal contre la pluie, collé à un arbre ; une femme, des enfants, un chien, un troupeau, une charrette à demi embourbée, qui, sous l'orage, peinent sur la roue allongée et nue. De son enfance de petit berger, alors que, étendu, il contemplait l'espace, il lui

est demeuré un trait caractéristique : au lieu de prendre sa perspective de haut, à la japonaise, comme on le fait volontiers aujourd'hui, il se place très bas et c'est par là qu'un dessin ou une lithographie de Govin — je ne crois pas qu'il ait jamais fait de peinture — se reconnaissent de loin à une vitrine ou dans une salle d'exposition.

Professeur de dessin au lycée Carnot, avec de nombreux élèves en ville, notre confrère avait dans Dijon une situation exceptionnelle d'estime et de considération comme artiste, comme professeur et comme homme privé. Le 6 mai 1881 il fut un des membres fondateurs de notre Société et elle lui doit le fleuron aux armes de la Bourgogne ducale qui est la marque de ses publications, ainsi que le diplôme d'une composition originale et appropriée. Il était assidu à nos séances, bien qu'il n'y prit que rarement la parole, mais il aimait la Société et son esprit très cultivé et ouvert se plaisait aux lectures diverses données par ses confrères.

Après la distribution des prix du lycée, le 29 juillet 1905, il était allé avec M^me^ Govin se reposer de son année laborieuse, en Suisse, près de Thun, à Faülensée ; c'est là qu'il tomba malade et mourut le 12 août. Le 15, eut lieu l'inhumation dans le cimetière de Spiez.

Je suis assuré d'être l'interprète des sentiments de la Société tout entière en adressant à M^me^ Govin, aujourd'hui directrice de l'orphelinat de Rochefort, fondé par la ville de Nolay, et dont l'inauguration a eu lieu le dimanche 29 octobre dernier, l'expression de notre vive et unanime sympathie.

M. François-Auguste Spuller, ancien préfet, ancien trésorier-payeur général, était né à Seurre, Côte-d'Or, le 20 janvier 1829. Son frère cadet, Eugène, né le 8 décembre 1835, fut mon camarade au lycée de Dijon et il se forma entre nous, il y a plus d'un demi-siècle, une amitié qui ne s'est jamais démentie. C'est par lui que je connus son frère dont je devais être aussi le constant ami.

Auguste Spuller avait d'abord étudié à l'école des mines de Saint-Etienne, puis se tourna du côté du notariat, et en 1851 était clerc chez M. Antoine-Gaspard Joliet, plus tard maire de Dijon. Les opinions de notre confrère étaient déjà ce qu'elles devaient être toute sa vie, c'est-à-dire très républicaines. Aussi, quand le coup d'Etat du mardi 2 décembre 1851 eut été connu le lendemain à Dijon, fut-il de ceux qui se rendirent le 4 à l'imprimerie Noellat, alors située cour Saint-Michel, pour rédiger une protestation destinée à être imprimée et affichée ; mais la réunion fut bientôt interrompue par l'arrestation des signataires au nombre de douze, parmi lesquels se trouvaient, avec Auguste Spuller, MM. Carion, Flasselière, Limaux, avoué à la Cour, Dumez, le musicien Constant Pierrot, un corniste de grand talent, gérant du *Courrier républicain*. Par décision de la Commission mixte, Auguste Spuller fut mis en liberté le 5 février 1852, avec plusieurs autres dont étaient Constant Pierrot et le paysagiste J.-J. Cornu.

A la fin de 1857, Auguste Spuller était nommé notaire à Langres, où il fut un des fondateurs du Journal d'opposition, le *Journal de Langres*, devenu

après 1870 le *Spectateur*. En août 1858, il épousait, à Sombernon, le pays de sa mère, sa cousine Mme Marie-Clotilde-Anaïs Piogey. Pendant la guerre de 1870-1871, en qualité de préfet de la Défense nationale, il organisa avec intelligence et résolution la défense dans le département de la Haute-Marne, de concert avec les généraux Arbelot et Meyer, et prit personnellement part aux combats livrés sous les murs de Langres, le seul point du département envahi où flottât encore le drapeau français. Les fortifications de la ville avaient été portées au loin par des ouvrages improvisés et bien conçus. Néanmoins, le cercle de l'invasion se resserrait, les batteries ennemies prenaient déjà leurs positions à l'Ouest, sur le plateau dit la *Pointe aux Diamants*, où s'élève aujourd'hui un fort important, lorsque l'armistice du 28 janvier 1871 arrêta les hostilités et sauva Langres qui n'aurait pu résister à une attaque en règle. Entre temps Auguste Spuller avait, comme inspecteur des camps, pris part à l'organisation des services de l'armée de l'Est ; d'après les souvenirs de la famille, il aurait aussi assisté aux combats livrés sous les murs de Dijon en janvier 1871.

En 1879, après la démission du maréchal de Mac-Mahon, il fut nommé préfet de Vaucluse, et passa dans la Somme en 1880. En 1882, il était nommé trésorier-payeur général du Gard où il fonda le comité de l'*Alliance française pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'Etranger*, et en fut le président. En 1890, il devint trésorier-payeur général de la Côte-d'Or. La mort de son frère Eugène, sur-

venue à Sombernon, le 23 juillet 1896, celle de sa fille, Mme Delpeuch, qui suivit de près, celle enfin de Mme Spuller, décédée à Dijon, le 6 juillet 1898, l'affectèrent profondément. Aussi en cette même année, prenait-il sa retraite et était nommé Trésorier-payeur général honoraire. Il se retira à Sombernon, dans la maison de son frère, où, entouré des siens, il s'est éteint après une courte maladie, le dimanche 24 septembre 1905. Ses obsèques ont eu lieu le mercredi 27 au milieu d'un grand concours d'amis politiques, d'amis tout court. De l'église où il s'était marié 37 ans auparavant, le corps a été conduit au cimetière du lieu.

Ce bon Français, cet homme qui fut l'honneur même, s'était toujours vivement intéressé à toutes les manifestations littéraires et artistiques de l'esprit humain. Il appartenait à la Société depuis le 12 février 1892, et je remplis un devoir non seulement de président et de confrère, mais d'ami, en envoyant au mort l'expression de nos regrets, à la famille celle de toutes nos sympathies.

M. Marie-Jules Gauthier, archiviste départemental de la Côte-d'Or, correspondant de l'Institut, chevalier de la Légion d'Honneur, était né à Besançon le 29 février 1848. Sorti de l'Ecole des Chartes en 1870, le 1er de la promotion, il revint à Besançon et fit la guerre de 1870-1871 comme lieutenant de mobiles, artillerie et Etat-Major; sous le général Rolland et le colonel de Bigot, chef d'Etat-Major de la 7e division, il prit part à tous les plans de la défense et de la campagne de l'Est.

Archiviste du Doubs du 23 mars 1870 au 31 décembre 1903, décoré le 10 août 1899, il fut nommé archiviste de la Côte-d'Or, en remplacement de M. Joseph Garnier, le 12 décembre 1903, et correspondant de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le 18 du même mois ; il était en outre inspecteur divisionnaire de la Société française d'Archéologie pour la Franche-Comté, correspondant de la Commission des Monuments historiques pour le département du Doubs, membre du Comité des travaux historiques et de celui des Beaux-Arts, au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, de l'*Académie de Besançon* et de la *Société d'Emulation du Doubs*, dont il fut successivement président et de la *Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*. Enfin il avait été nommé membre de la *Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire*, le 13 mai 1904 et au dernier renouvellement était entré au Comité de publications.

M. Gauthier a publié six volumes d'inventaire des archives du Doubs, treize catalogues des manuscrits des bibliothèques de l'Est ; l'*Obituaire du chapitre de Besançon* ; les tomes VII et IX des documents inédits de l'Académie de Besançon ; enfin de nombreux travaux sur l'Histoire, l'Archéologie et les Beaux-Arts, dans les bulletins du comité et les comptes rendus des congrès des Beaux-Arts. L'énumération de tout ce qu'a produit notre confrère serait trop longue et je me borne à donner ici un simple crayon de cette vie laborieuse. D'autres plus compétents et mieux préparés feront plus et mieux. Je noterai toutefois ce fait,

que M. Jules Gauthier n'était pas seulement un homme du document, il s'entendait parfaitement à toutes les choses de l'art ancien et moderne comme de l'archéologie monumentale et avait fréquenté dans les grands musées étrangers; de plus il dessinait parfaitement et avec un rare sentiment des formes.

Quand M. Gauthier fut nommé conservateur des archives départementales, il connaissait déjà le dépôt pour y avoir souvent travaillé avec M. Joseph Garnier. Mais cette initiation préalable et sommaire était encore insuffisante pour la tâche à accomplir. M. Jules Gauthier se mit avec son ardeur habituelle au travail, et on pouvait considérer que la période d'élaboration et de prise de possession était enfin accomplie, lorsqu'un mal, qui parut d'abord sans gravité, une blessure au pied, le frappa au cours d'une de ses tournées d'inspection des archives communales ; c'était dans les tout derniers jours de juillet, et M. Gauthier ne put même présider la distribution des prix de l'Ecole des Beaux-Arts, à laquelle il avait été délégué. Son discours fut lu par M. Boutellier, directeur de l'Ecole. Mais le mal s'aggrava, des complications survinrent et notre confrère est mort à l'hôtel des Archives, le lundi 16 octobre 1905. Son corps a été transporté à Besançon où ont eu lieu ses obsèques.

M. Gauthier avait tenu à appartenir à cette société dont par ses amis, nos collaborateurs, MM. Ernest Petit et Bernard Prost, inspecteur général des archives et bibliothèques, il connaissait et appréciait la haute valeur d'érudition. Il avait promis à nos mémoires une contribution historique importante et s'il

n'a fait que passer parmi nous, la société n'en perd pas moins un membre dont elle espérait beaucoup; le souvenir de M. Jules Gauthier mérite donc d'être conservé dans nos actes comme celui d'un ami prématurément disparu.

M. Felix-Lucien Couvreux, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, est décédé en sa maison de campagne du Petit-Versailles, près de Châtillon-sur-Seine, le 3 novembre 1905. Il était né le 12 mars 1846, à Langres, dont son père, Alfred Couvreux, fut longtemps maire et député, et avait pour oncle M. Charles Couvreux, maire de Châtillon de 1867 à 1870; sa mère était une Daguin et, soit directement, soit par ses alliances il appartenait aux familles les plus anciennes et les plus distinguées du Châtillonnais.

Licencié en droit de la Faculté de Paris, il fut nommé auditeur de 2e classe à la Cour des Comptes le 19 juillet 1873; de 1re le 12 décembre 1878; conseiller référendaire de 2e classe le 3 août 1887. Il appartenait à la *Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire* depuis le 8 février 1895. D'une lettre reçue du secrétariat de M. le Premier Président de la Cour des Comptes, j'extrais ces quelques lignes répondant à une demande de renseignements sur le *cursus honorum* du confrère disparu : « Nous ne pouvons que vous assurer de la parfaite honorabilité de ce magistrat, qui a constamment rempli les devoirs de sa charge avec honneur et dignité, mais sans qu'aucun fait saillant puisse être dégagé de sa paisible et loyale existence. »

M. Couvreux, marié à la fille de M. Carpentier,

conseiller à la Cour d'appel de Paris, avait acheté, il y a une dizaine d'années et fait embellir, la propriété du Petit Versailles, créée à la fin du XVII^e^ siècle par Joseph-Bernard Soyrot, contrôleur général des finances, dans la Généralité de Bourgogne et Bresse. C'était aussi un Châtillonnais, et dans son épitaphe rédigée par la Monnoye, il est dit avoir été « généreux et doux ». Les journaux de Châtillon en ont fait l'application à M. Couvreux.

Ses funérailles ont eu lieu au milieu d'un grand concours d'amis, le lundi 6 novembre, et l'inhumation a eu lieu au cimetière Saint-Vorles, à Châtillon, dans un caveau de famille.

M. Couvreux n'avait fait que nous donner son nom, on voit que c'était déjà beaucoup et nous venons de perdre en lui un confrère qui fut un des ornements de cette société bourguignonne.

ELISÉE RECLUS ET SAVORGNAN DE BRAZZA

Selon ses traditions constantes, la *Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire* rendra hommage à la mémoire de deux hommes qui lui étaient étrangers, mais dont les noms appartiennent à la science géographique universelle.

L'éminent géographe, JEAN-JACQUES-ELISÉE RECLUS, naquit à Sainte-Foy-la-Grande, Gironde, le 15 mars 1830. Fils d'un pasteur protestant qui l'envoya com-

pléter ses études à la Faculté de Théologie protestante de Montauban et à Berlin, Elisée Reclus manifesta de bonne heure un grand attachement aux idées républicaines. Exilé à la suite du coup d'Etat du 2 Décembre 1851, il passa en Angleterre, puis aux Etats-Unis, séjourna plusieurs années dans la Nouvelle-Grenade, et revint en France en 1857. Les articles qu'il publia alors dans la *Revue des Deux Mondes* et dans d'autres recueils firent sensation. On remarqua surtout ses études sur la guerre de Sécession, qui lui valurent, de la part du ministre des Etats-Unis, à Paris, l'offre, à titre de remerciement, d'une importante somme d'argent, que très dignement l'écrivain refusa, bien que sa situation pécuniaire fût loin d'être brillante à cette époque. Elisée Reclus publia ensuite toute une série d'ouvrages concernant la géographie générale, qui lui valurent d'être placé au premier rang des vulgarisateurs de cette science. En 1869, il se fit affilier à l'Internationale. La guerre venue, il servit dans la garde nationale, qu'il quitta ensuite pour s'engager dans la compagnie d'aérostiers de Nadar.

Après l'émeute du 18 mars 1871, Elisée Reclus, tout en blâmant le gouvernement, se prononça avec énergie contre toute effusion de sang. Il n'en marcha pas moins avec les troupes de la Commune, fut fait prisonnier au plateau de Châtillon, traduit en conseil de guerre et condamné à la déportation simple. M. Thiers commua cette peine en celle du bannissement ; Reclus alla alors habiter l'Italie.

Depuis 1875, il travaillait à une œuvre considérable, intitulée : *Nouvelle Géographie universelle, la*

Terre et les Hommes, qui ne devait pas comporter moins de 10 à 12 volumes in-8°. Le *Petit Bleu* de Bruxelles nous a appris que, avant de s'éteindre, Reclus a mis la dernière main à la nouvelle édition.

Citons parmi ses autres œuvres : *Londres illustré*, *les Villes d'hiver de la Méditerranée et Les Alpes-Maritimes*, *Histoire d'un ruisseau*, l'*Introduction au Dictionnaire des communes de France*, la *Terre*, etc., etc.

Elisée Reclus, qui est mort à Thourout, Belgique, le mardi 4 juillet 1905, était assurément un des hommes qui honoraient le plus la science géographique française. On peut même dire qu'aucun savant de son temps n'a autant travaillé à faire connaître l'univers, et son nom doit être conservé avec respect dans les actes de toutes les sociétés de géographie.

La France vient de perdre un des hommes qui dans le XIX^e^ siècle ont le mieux mérité d'elle comme explorateur et colonisateur.

PIERRE-PAUL SAVORGNAN DE BRAZZA, commissaire général de la République au Congo français, commandeur de la Légion d'Honneur, est mort de la dysenterie à Dakar, le jeudi 14 septembre 1905.

Il appartenait à une ancienne famille du Frioul dont les armes sont d'*argent au chevron de sable* et qui reçut un titre de comte en 1825. Mais son père, le comte Ascanio Savorgnan de Brazza, qui détestait les Autrichiens alors maîtres de l'Etat vénitien, vint habiter Rome où il se fit naturaliser sujet pontifical. C'est au cours d'un voyage en mer, à bord de la frégate *Venere*, que le 26 juillet 1852 naquit en rade de

Rio de Janeiro le futur explorateur, dont l'acte baptismal fut rédigé à Rome. Elevé à Paris, la recommandation du célèbre astronome, le P. Secchi, lui obtint en 1868 la faveur d'entrer à titre étranger à l'école navale de Brest, et il prit part au même titre aux opérations navales pendant la guerre de 1870-1871. De 1872 à 1874, il fut officier d'ordonnance de l'amiral Tuiliot qu'il suivit dans les eaux américaines, au Cap, enfin au Sénégal et au Gabon ; au retour, en 1874, il obtint des lettres de naturalisation et entra pour jamais dans la grande famille française.

Promu enseigne de vaisseau auxiliaire en 1875, il reçut la même année une mission dans le haut Ogoué — Afrique équatoriale — et s'embarqua à Bordeaux, au mois d'août, avec un médecin de marine, M. Noël Ballay, et un naturaliste, M. Marche. Les explorateurs remontèrent l'Ogoué pendant 688 kilomètres, mais l'hostilité des indigènes les força de reprendre la route du Gabon, d'où M. de Brazza revint en France. Là il apprit les découvertes que Stanley venait de faire dans l'Afrique équatoriale, et le parti que se préparait à en tirer le commerce anglais. Il conçut aussitôt le projet d'assurer à la France les avantages d'une voie plus directe par l'Ogoué et l'Alima. Chargé d'une mission officielle du gouvernement et promu enseigne de vaisseau le 14 septembre 1879, il fut mis par le ministre de la marine à la disposition du *Comité français de l'Association africaine*. Il repartit le 27 septembre 1879, et atteignit cette fois le Congo qu'il redescendit jusqu'à Stanley-Pool ; c'est à 800 kilomètres dans les terres qu'il fonda ce poste devenu

Brazzaville, la capitale actuelle du Congo, et dont il confia la garde au sergent Malamine qui avec trois tirailleurs sénégalais, sut faire respecter le drapeau français par Stanley. Le 11 septembre 1880, il avait conclu avec le roi Makoko le traité qui mettait les états de celui-ci sous le protectorat français ; et contenait une clause relative à la cession des terrains nécessaires à l'établissement d'une route. Ce traité qui donnait à la France un domaine immense ne fut pas d'abord accueilli sans quelque hésitation, par la métropole, mais, sur le rapport de M. Rouvier, la Chambre des députés le ratifia enfin le 28 novembre 1882.

Nommé lieutenant de vaisseau le 13 février 1883, Brazza partit cette fois avec des crédits considérables lui permettant de faire meilleure figure dans un pays où le prestige est tout. « J'ai rencontré, avait dit dédaigneusement Stanley, un homme déguenillé et pieds nus, sans autre escorte que quelques misérables Laptots, et il m'a dit qu'il venait d'acquérir des territoires à la France! »

Après le traité de 1885 réglant définitivement les limites et l'assiette des possessions européennes dans l'Afrique équatoriale, Brazza revint encore en France et le 22 avril 1886, recevait le titre de commissaire général du Congo et du Gabon, ce qui lui donnait juridiction sur toute cette partie du continent africain, moins quelques établissements mis ou laissés sous l'autorité du gouverneur du Sénégal. Le 14 août 1885, il fut fait officier de la Légion d'Honneur. Mais des conflits s'élevèrent entre lui et le ministère ou plutôt les

bureaux, et en 1897 une lettre de service le révoqua sans phrases. Il rentra à Paris silencieux et fier, ayant dépensé à peu près tout son patrimoine personnel au service de la France ; celle-ci d'ailleurs se reprit bientôt, et un vote unanime du Parlement lui votait une pension à titre de récompense nationale.

Il vivait à Paris, soignant sa santé ruinée, tout entier à sa famille composée de trois enfants nés de son mariage avec Mme Thérèse de Chambrun, nièce du comte Paul de Chambrun. C'est dans cette retraite toute de dignité que l'alla chercher M. Clémentel, le ministre actuel des Colonies, pour le charger d'une nouvelle mission en Afrique. Il s'agissait d'une enquête sur des faits fort graves reprochés à certains agents coloniaux, des cruautés exercées sur des Noirs, et nul n'était plus qualifié pour rechercher la vérité que celui que sa douceur avait fait surnommer dans les huttes de paille et de terre « le Père des Noirs ». Il partit et son œuvre terminée se préparait à rentrer en France, lorsqu'il fut terrassé par la dysenterie à Dakar. Son corps ramené à Marseille par le paquebot, *les Alpes*, le vendredi 29 septembre, a été acheminé vers Paris, où, le mardi 5 octobre, des funérailles nationales et solennelles eurent lieu à Sainte-Clotilde, puis au Père Lachaise, en présence de Mme de Brazza, de MM. Antoine et Charles de Brazza, les fils du grand explorateur, de ses frères venus d'Italie, du marquis de Chambrun, député de la Lozère, du comte de Chambrun, capitaine d'artillerie coloniale, du vicomte de Chambrun, secrétaire d'ambassade, ses beaux-frères.

J'ai considéré comme un devoir de joindre la voix de la Société de géographie que j'ai l'honneur de présider, au concert unanime de regrets et de respects qui s'élève de toutes parts pour saluer la mémoire de ce grand mort dont peuvent être également fières deux nobles nations latines : l'Italie et la France.

Henri CHABEUF.

LISTE
DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

COMPOSITION DU BUREAU

POUR L'ANNÉE 1906

Présidents honoraires : MM. MUTEAU (Charles), conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, membre de l'Académie de Dijon, 1, rue Beaujon, Paris, VIII[e] ; — GAFFAREL (Paul), professeur à la Faculté des lettres d'Aix, 217, rue Paradis, à Marseille ; — MOCQUERY (Charles), inspecteur général des ponts et chaussées, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, 8, rue Perronet, Paris, VII[e].

Président : M. CHABEUF, vice-président de l'Académie de Dijon et président de la Commission départementale des Antiquités, 5, rue Legouz-Gerland, à Dijon, élu pour deux ans, le 9 décembre 1904.

Vice-présidents : MM. OUBERT (Louis), professeur au Lycée Carnot, adjoint au maire de Dijon, rue de l'Egalité ; — DUMAY (Gabriel), ancien magistrat, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, 20, rue du Petit-Potet, élus pour trois ans, le 11 décembre 1903.

Secrétaire général : M. CORNEREAU (Armand), juge suppléant au Tribunal civil, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, 3, rue Berbisey.

Secrétaires : MM. DRIOTON (Clément), membre de la Commission départementale des Antiquités, 23, rue Condorcet, ancienne rue Saint-Philibert, et DARANTIERE (Maurice), licencié ès-sciences, 65, rue Chabot-Charny, à Dijon.

Trésorier : M. PERRONNE (Marcel), ancien conseiller de préfecture, 41, rue Devosge.

Archiviste-bibliothécaire : M. MERCIER (Jean), 78, rue Jean-Jacques-Rousseau, tous élus pour un an, le 8 décembre 1905.

COMITÉ DE PUBLICATION

Ce comité est composé des membres du bureau et de dix sociétaires élus. Voici les noms de ces derniers pour l'année 1906.

MM.

Avout (vicomte Auguste d'), ancien magistrat, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, 14, rue de Mirande.

Collot, professeur à la faculté des sciences, président de l'Académie de Dijon et membre de la Commission départementale des Antiquités, 4, rue du Tillot.

Cuny (Armand), receveur principal des postes en retraite, 55, rue Vannerie.

Huguenin (Anatole), membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, 64, rue Jean-Jacques-Rousseau.

Huguenin (Pierre), avoué à la Cour d'appel, membre de l'Académie de Dijon, 53, boulevard Thiers.

Jobard (Paul), imprimeur, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, 9, place Darcy.

Marc (Jules), professeur au lycée Carnot, membre de la Commission départementale des Antiquités, 7, rue Diderot.

Moser (Rodolphe), consul de la Confédération Suisse, 17 *bis*, rue Chancelier-l'Hôpital.

Oursel (Charles), bibliothécaire-archiviste de la ville de Dijon, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, 27, rue Buffon.

Perrenet, avocat, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, 5, rue du Palais.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Bassot (Léon), général, ancien directeur du service géographique de l'armée, à Paris.

Binger, directeur des affaires africaines au ministère des colonies, 15, rue Prony, à Paris.

Cotteau (Edmond), voyageur et écrivain.

Debize (le colonel), secrétaire de la Société de géographie de Lyon.

Faucon (Narcisse), publiciste, rue Saint-André-des-Arts, Paris.

Foncin, inspecteur général de l'enseignement secondaire.

Gravier, président de la Société de Géographie de Rouen.

Harmand, ministre plénipotentiaire au Japon.

Houben (le baron de), consul du Pérou, à Alger.

Lubawski (le comte de), à Saint-Pétersbourg.

Ly-Chao-pee, mandarin de 4e classe, 7, rue Roussin, Paris-Vaugirard.

De Mahy, député de la Réunion, à Paris.

Martel (E.-A.), agréé près le Tribunal de commerce de la Seine, à Paris.

Marcou (Jules), professeur à l'Université de Cambridge.

Moncelon, délégué au Conseil supérieur des Colonies, à Paris.

Prudent (Ferdinand), lieutenant-colonel du génie, au service géographique de l'armée, à Paris.

Sulte (Benjamin), à Ottawa (Canada).

Yung (le P.), Supérieur des Pionniers africains.

Zeppelin (comte Eberhardt de), au château d'Ebersberg, canton de Thurgovie (Suisse).

LISTE

ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

NOTA. — La date inscrite en regard de chaque nom est celle de l'admission dans la Société. La lettre F indique le titre de membre fondateur de la Société qui a été constituée dans la séance du 6 *mai* 1881.

	MM.
18 novembre 1881.	Amiot (Victor), maire de Sainte-Marie, à Pont-de-Pany (Côte-d'Or).
14 décembre 1900.	Anot, sous-intendant militaire en retraite, rue Jean-Jacques-Rousseau, 78, à Dijon.
14 décembre 1894.	Autume (Alfred d'), rue Jeannin, 32, à Dijon.
10 mai 1889.	Avout (vicomte Auguste d'), ancien magistrat, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue de Mirande, 14, à Dijon.
11 janvier 1895.	Azan (Paul), lieutenant d'état-major, 6, place du Palais-Bourbon, à Paris, VII^e^.
F. 6 mai 1881.	Bailly (Ernest), doyen de la Faculté de Droit, cours du Parc, 8, à Dijon.
27 décembre 1881.	Balland (M^lle^), institutrice, à Meursault (Côte-d'Or).
9 juin 1893.	Barthélemy (Adolphe), instituteur, à Chevigny-Fénay, par Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).
9 mars 1906.	Basire (Claude), ancien percepteur, rue Victor-Dumay, 14, à Dijon.
8 juillet 1885.	Bauffremont (prince duc de), rue de Grenelle-Saint-Germain, 87, à Paris, VII^e^.
10 juin 1885.	Beauvois (Eugène), membre de plusieurs sociétés savantes, à Corberon (Côte-d'Or).
9 juin 1893.	Belime (Henri), propriétaire, rue Jeannin, 45, à Dijon.

MM.

12 décembre 1883. Bergeret (Emile), marbrier-sculpteur, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, à Nuits (Côte-d'Or).

10 mars 1893. Bergery, instituteur à Pouilly-sur-Saône (Côte-d'Or).

9 mars 1894. Berlier (comte Raymond), avocat à la Cour d'appel, boulevard Carnot, 25, Dijon.

10 février 1886. Bertin, docteur en médecine, quai Saint-Esprit, à Gray.

9 mai 1902. Bertraud, photographe, rue Chabot-Charny, 37, à Dijon.

8 avril 1892. Bibliothèque (La) populaire de Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or).

12 janvier 1900. Bibliothèque (La) populaire de Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).

12 janvier 1900. Bibliothèque (La) populaire de Talmay (Côte-d'Or).

20 avril 1882. Billiet, directeur de l'Ecole primaire supérieure de Montbard (Côte-d'Or).

10 décembre 1897. Bizouard (l'abbé), curé de la cathédrale Saint-Bénigne, à Dijon.

9 février 1894. Blagny (Charles), président du tribunal de Bingerville (Côte d'Ivoire), 18, place Ernest Renan, ancienne place Notre-Dame, à Dijon.

8 juin 1894. Blaudin-Valière, licencié ès-lettres, rue Jeannin, 36, à Dijon.

13 janvier 1893. Blondel (Edouard), notaire, rue Chabot-Charny, 32, à Dijon.

14 janvier 1898. Bocquet (Léonce), négociant en vins à Savigny-les-Beaune (Côte-d'Or).

10 mai 1901. Bonin, ingénieur en retraite de la Cie P.-L.-M., place Darcy, 16, à Dijon.

13 mai 1904. Bouillerot, commis d'Académie, membre de la Commission départementale des Antiquités, rue de Villebois-Mareuil, à Dijon.

MM.

11 janvier 1901.	Bouillot (Victor), instituteur à Braux, par Pont-Royal (Côte-d'Or).
10 janvier 1896.	Bouret, négociant à Plombières-les-Dijon.
10 juin 1892.	Bourgeot (François), instituteur à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or).
9 février 1887.	Bourlier, instituteur à Marcilly-Ogny, par Pouilly-en-Auxois.
10 mars 1899.	Boutellier, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, cour de Bar, Dijon.
14 décembre 1894.	Boyenval (Charles), directeur des manufactures de l'Etat, en retraite, place Emile-Zola, 1, ancienne place Saint-Jean, à Dijon.
19 avril 1901.	Breton (Albert), docteur en médecine, place Darcy, 15, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Breuil (Philippe), industriel, rue de la Préfecture, 3, à Dijon.
9 janvier 1903.	Broussolle, docteur en médecine, rue Jean-Jacques-Rousseau, 109, Dijon.
12 mai 1399.	Bruey, instituteur, à Aignay-le-Duc (Côte-d'Or).
8 décembre 1899.	Bruley, instituteur, à Plombières-les-Dijon (Côte-d'Or).
9 décembre 1898.	Cagne, instituteur, à Arrans (Côte-d'Or).
10 mai 1895.	Carnot (Ernest), ancien député, 64, avenue d'Iéna, Paris, XVI^{e}.
8 février 1895.	Carnot (Sadi), capitaine au 39^{e} de ligne, 21, avenue de l'Alma, Paris, VIII^{e}.
14 février 1896.	Cazet (Isidore), instituteur, correspondant de la Commission des Antiquités, à Beurizot (Côte-d'Or).
15 avril 1898.	Cerceuil (Georges), ex-agent de la C^{ie} d'assurance « le Phénix », rue Devosge, 60, à Dijon.

MM.

10 février 1886. Chabeuf (Henri), vice-président de l'Académie de Dijon et président de la Commission départementale des Antiquités, rue Legouz-Gerland, 5, à Dijon.

20 avril 1887. Chalmandrier (J.-E.), instituteur, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, à Merceuil, par Demigny (Saône-et-Loire).

9 juin 1893. Chambellan, instituteur, à Corcelles-les-Cîteaux (Côte-d'Or).

8 mai 1896. Chamoin (Albert), chef de bureau à la Préfecture du Doubs, Besançon.

8 décembre 1886. Chapuis (Albert), négociant, rue Michelet, 11, ancienne rue Saint-Bénigne, à Dijon.

15 avril 1898. Charles, notaire honoraire, rue Vauban, 21, Dijon.

11 mars 1898. Chatain (François), instituteur, à Montoillot (Côte-d'Or).

21 février 1883. Chevalier, instituteur, à Larrey-Dijon.

12 juin 1896. Chevalier (l'abbé), missionnaire apostolique à Fixin (Côte-d'Or).

14 mai 1884. Choiset (Mme Alice), née Gros, institutrice, à Til-Châtel (Côte-d'Or).

8 décembre 1905. Chomereau de Saint-André (Charles de), lieutenant au 26e régiment de dragons, rue Verrerie, 37, à Dijon.

11 mars 1898. Chomton (l'abbé), aumônier de l'Hospice Sainte-Anne, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue du Tillot, 6, Dijon.

14 juin 1889. Clément-Janin (Noël), avocat, rue Solférino, 5 bis, à Paris, VII.

10 janvier 1896. Clerc, orthopédiste, professeur de gymnastique au Lycée Carnot, rue Louis-Blanc, 5, à Dijon.

MM.

14 avril 1899.	Collard, ancien notaire, boulevard Thiers, 23, Dijon.
12 février 1892.	Collette (Alexandre), docteur en médecine, rue Chabot-Charny, 71, à Dijon.
9 juin 1893.	Collot (Louis), professeur à la Faculté des sciences, Président de l'Académie de Dijon et membre de la Commission départementale des Antiquités, rue du Tillot, 4, à Dijon.
12 janvier 1894.	Collot (Charles), instituteur, à Véronnes-les-Petites, par Selongey (Côte-d'Or).
18 février 1885.	Cornereau (Armand), juge suppléant au Tribunal civil, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue Berbisey, 3, à Dijon.
14 janvier 1889.	Corot (Henri), correspondant de la Commission départementale des Antiquités, à Savoisy (Côte-d'Or).
14 juin 1887.	Coste, directeur régional d'assurances, rue de la Liberté, 1, à Dijon.
13 février 1903.	Cottin, docteur en médecine, rue Vauban, 12, à Dijon.
10 décembre 1884.	Coulbois, instituteur, à Tilchâtel (Côte-d'Or).
10 janvier 1890.	Coureau (Etienne), propriétaire, à Saint-Remy, près Chalon (Saône-et-Loire).
10 juin 1892.	Court (Paul), négociant, membre de la Commission des Antiquités, rue Devosge, à Dijon.
12 mai 1886.	Cuny, receveur principal des postes, en retraite, rue Vannerie, 55, Dijon.
13 mai 1892.	Daguin (Fernand), avocat à la Cour d'appel, membre de l'Académie de Dijon, rue de l'Université, 29, à Paris, VII^{e}.
10 mai 1899.	Damée, docteur en médecine, rue de la Banque, 1, Dijon.

MM.

13 janvier 1893.	Darantiere (Paul), notaire, place Emile-Zola, 17, ancienne place Saint-Jean, Dijon.
F. 6 mars 1881.	Darantiere (Victor), imprimeur, rue Chabot-Charny, 65, à Dijon.
19 avril 1901.	Darantiere (Maurice), licencié ès-sciences, 65, rue Chabot-Charny, à Dijon.
11 décembre 1896.	Defoug, directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre, place du Peuple, ancienne place Saint-Pierre, Dijon.
14 juin 1889.	Delimoges (Jules), propriétaire, à Pagny-le-Château (Côte-d'Or).
14 juin 1889.	Demandre, pharmacien, place des Cordeliers, à Dijon.
23 juin 1882.	Demartinécourt, à Melun (Seine-et-Marne).
F. 6 mai 1881.	Deroye (Albert), docteur en médecine, directeur de l'Ecole de médecine et de pharmacie, rue Piron, 17, à Dijon.
10 mars 1893.	Deschamps, ancien notaire, rue Buffon, 27, à Dijon.
10 décembre 1897.	Desfontaines, ingénieur, à Saint-Léger-sur-Dheune (Saône-et-Loire).
14 juin 1889.	Desserteaux (Fernand), professeur à la Faculté de droit, boulevard Carnot, à Dijon.
9 décembre 1904.	Destray (Paul), élève à l'Ecole des Chartes, 45, boulevard des Batignolles, Paris, VIIIe.
14 janvier 1885.	Détourbet (Edmond), ancien avocat-général, 29, rue de Lubeck, à Paris, XVIe.
13 janvier 1889.	Dézerville, avoué à la Cour, 65 bis, rue Chabot-Charny, Dijon.
18 novembre 1881.	Dhiel (Ernest), avocat, avenue Matignon, 5, à Paris, VIIIe.
12 mars 1884.	Dhuissier, ancien instituteur, boulevard Thiers, 45 bis, à Dijon.
8 janvier 1906.	Diday, docteur en médecine, 25, rue Berbisey, à Dijon.

MM.

18 mars 1886.	Dorey (Auguste), capitaine en retraite, à Plombières-les-Dijon.
8 mai 1891.	Doyen (André), capitaine au 2e cuirassiers, à Paris.
15 avril 1898.	Drioton (Clément), membre de la Commission départementale des Antiquités, 23, rue Condorcet, ancienne rue Saint-Philibert, à Dijon.
13 janvier 1899.	Drouhot, banquier, rue de la Liberté, 83, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Duban, colonel d'infanterie en retraite, place du Palais, Dijon.
14 mars 1889.	Dumay (Gabriel), ancien magistrat, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue du Petit-Potet, 20, à Dijon.
13 janvier 1899.	Dupuy, avoué à la Cour d'appel, boulevard Carnot, 9, à Dijon.
8 juin 1900.	Durnet, avocat, place Emile-Zola, 17, ancienne place Saint-Jean, à Dijon.
11 décembre 1896.	Eisenmann, agrégé d'histoire, licencié en droit, boulevard Sévigné, Dijon.
6 avril 1900.	Eugster, propriétaire, rue Berlier, 28, Dijon.
9 janvier 1891.	Faiveley, propriétaire, rue de Metz, 24, Dijon.
14 avril 1899.	Farcy (Louis), instituteur à Noiron-sur-Seine (Côte-d'Or).
9 juillet 1884.	Farkas, instituteur à Talant (Côte-d'Or).
10 décembre 1884.	Fernet, instituteur à Lux (Côte-d'Or).
5 février 1897.	Finot (Nicolas-Hippolyte), négociant en vins, rue du Petit-Potet, à Dijon.
13 mars 1903.	Fonssard, docteur en médecine, rue Chancelier-l'Hôpital, Dijon.
12 mars 1884.	Fontaine (Denis), entrepreneur de menuiserie, rue des Roses, 9, à Dijon.
14 janvier 1885.	Fontaine (Paul), négociant, à Hanoï (Tonkin).

MM.

14 avril 1884.	Fontaine (Honoré), agréé, rue Berbisey, 6, à Dijon.
10 mai 1895.	Fougères, conseiller à la Cour d'appel, boulevard Carnot, 3, à Dijon.
12 mars 1884.	Fourier (Guillaume), comptable principal au chemin de fer, membre de la Commission départementale des Antiquités, à Langogne (Lozère).
14 juin 1889.	Fournier (Auguste), entrepreneur, ancien maire de Dijon, rue de Mirande, 5, à Dijon.
10 juin 1898.	Fournier (Louis), homme de lettres, place Madeleine, à Beaune (Côte-d'Or).
9 décembre 1904.	Fourot, instituteur à Mâlain (Côte-d'Or).
10 novembre 1893.	Gadeault, directeur de l'école supérieure de commerce, rue Sambin, 27, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Gaffarel (Paul), professeur à la Faculté des Lettres d'Aix, 217, rue Paradis, à Marseille.
14 juin 1889.	Galimard, industriel, à Flavigny (Côte-d'Or).
10 janvier 1896.	Garcenot (M^lle^ Julie), ancienne institutrice, chez M. Bolotte, rue de Mirande, à Dijon.
8 février 1895.	Gareau (l'abbé Clément), directeur de l'Œuvre de la Jeunesse Ouvrière, 19, rue Baudin, ancienne rue Saint-Lazare, à Dijon.
13 décembre 1889.	Gariod (Charles), administrateur des services civils en Indo-Chine.
23 juin 1882.	Garnier (Hippolyte), avenue Victor-Hugo, 19, à Dijon.
10 février 1886.	Garnier (Noël), proviseur du Lycée de Chaumont, correspondant de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
F. 6 mai 1881.	Gaulin-Dunoyer (Ernest), ancien Président de la Chambre de commerce, 11, rue Pasteur, ancienne rue Saint-Pierre, à Dijon.

MM.

12 décembre 1883.	Gauthiot (Lazare-Claude), conseiller à la Cour, rue Verrerie, 4, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Geley (Mlle), institutrice, rue Saumaise, 18, Dijon.
10 décembre 1897.	Georges (Octave), rue Michelet, ancienne rue Saint-Bénigne, à Dijon.
11 juin 1884.	Gérault (Georges), négociant, rue de la Liberté, 55, à Dijon.
13 décembre 1901.	Gilardoni, conservateur des eaux et forêts, boulevard de Brosses, 5, à Dijon.
2 avril 1884.	Gillet (Joseph), agent général du Phénix, rue du Bourg, à Dijon.
9 juin 1905.	Girard (Pierre), avoué au Tribunal civil, 9, place du Palais, à Dijon.
13 février 1903.	Girardin, sous-ingénieur de la voie à la Cie P.-L.-M., 20, rue de Metz, à Dijon.
13 juin 1883.	Goiset, instituteur, à Grancey-le-Château (Côte-d'Or).
10 décembre 1884.	Goisset (Edmond), rue Piron, 17, à Dijon.
8 mai 1903.	Guichard, pharmacien, à Gray.
9 janvier 1898.	Guillot, ancien pharmacien, rue Jeannin, 13, à Dijon.
9 mai 1888.	Hamet (Donatien), inspecteur d'assurances, rue Gay-Lussac, 26, à Paris, Ve.
8 mars 1889.	Huguenin (Anatole), ancien agréé, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue Jean-Jacques-Rousseau, 64, à Dijon.
12 janvier 1893.	Huguenin (Pierre), avoué à la Cour d'appel, membre de l'Académie de Dijon, boulevard Thiers, 53, à Dijon.
12 janvier 1887.	Huot (Césaire), instituteur en retraite, rue Neuve-Bergère, 2, à Dijon.
13 mars 1903.	Hurion, doyen de la Faculté des sciences, rue d'Alise, Dijon.

MM.

9 décembre 1892. Ignace, négociant, rue Chabot-Charny, 64, Dijon.

15 avril 1898. Jacob (Emile), industriel, à Pouilly-sur-Saône (Côte-d'Or).

8 décembre 1893. Jacotot, instituteur, à Martrois, par Pouilly-en-Auxois (Côte-d'Or).

8 décembre 1905. Jacquelin, contrôleur-principal des contributions directes, 1, rue de Metz, à Dijon.

13 décembre 1901. Japiot, ancien notaire, rue Chabot-Charny, 18, Dijon.

5 février 1897. Jarrot (l'abbé), curé de Remilly-sur-Tille (Côte-d'Or).

17 avril 1896. Jeannin (Ernest), instituteur, à Meloisey, par Beaune (Côte-d'Or).

20 avril 1882. Jeannin (Mlle), institutrice, à Pontailler-sur-Saône (Côte-d'Or).

15 avril 1898. Jobard (Paul), imprimeur, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, place Darcy, à Dijon.

24 janvier 1883. Joliet (Albert), conservateur du Musée, membre de la Commission départementale des Antiquités, rue Chabot-Charny, 64, à Dijon.

10 mars 1882. Joliet (Gaston), gouverneur des Colonies, rue Chabot-Charny, 64, à Dijon.

13 janvier 1893. Joliet (Pierre), propriétaire, à Tart-l'Abbaye (Côte-d'Or).

14 avril 1905. Jullien (André), directeur de la Société générale, 6, place du Théâtre, ancienne place Saint-Etienne, à Dijon.

12 décembre 1888. Kohn, professeur de gymnastique, au lycée Carnot, rue Berbisey, 18, à Dijon.

13 juin 1890. La Mouche (Mme), ancienne directrice de l'Ecole maternelle, rue d'Assas, 2 bis, Dijon.

14 juin 1889. Lanier, négociant, juge au tribunal de commerce, rue Piron, 1, à Dijon.

MM.

10 janvier 1902.	Lanneau (Charles), directeur de la maison Gros père et fils, rue Bossuet, 15, à Dijon.
10 novembre 1881.	Lavirotte, négociant en vins, à Beaune (Côte-d'Or.
11 avril 1902.	Lefebvre (Francis), directeur du bureau auxiliaire de la Banque de France, à Beaune (Côte-d'Or).
9 janvier 1891.	Leflot (Charles), r. des Moulins, 42, à Dijon.
16 avril 1895.	Legrand, docteur en médecine, à Nuits-St-Georges (Côte-d'Or).
10 mars 1891.	Lejéas (le comte), propriétaire à Aiserey (Côte-d'Or).
9 juin 1886.	Lejeune (César), docteur en médecine, à Meursault (Côte-d'Or).
10 mars 1893.	Le Mire (Paul-Noël), propriétaire, rue de la Préfecture, 15, à Dijon.
12 avril 1884.	Leroy (Arthur), ancien député de la Côte-d'Or, rue de Rennes, 72, à Paris, VI^e^.
21 juin 1896.	Leschaux (de), administrateur colonial, Porto-Novo (Dahomey).
13 décembre 1901.	Lévy, rabbin, boulevard Carnot, 43, à Dijon.
13 janvier 1893.	Liégeard (Gaston), avocat, au château de Brochon (Côte-d'Or).
12 juin 1891.	Liégeard (Stéphen), ancien député, membre de l'Académie de Dijon, président de la Société nationale d'encouragement au bien, au château de Brochon (Côte-d'Or).
12 juin 1896.	Loiselet (Henri), lieutenant de vaisseau, à Brest et rue Mariotte, 14, à Dijon.
10 décembre 1897.	Loiselet, ancien négociant, rue Mariotte, 14, à Dijon.
13 mars 1896.	Loisy (Albert de), rue Buffon, à Dijon.
13 mars 1903.	Lucien (le docteur), 39, boulevard de la Trémouille, Dijon.

MM.

F. 6 mai 1881. Magnin (Joseph), sénateur, président du Conseil général de la Côte-d'Or, 89, avenue Victor-Hugo, à Paris, XVIe.

10 janvier 1896. Maillard, conseiller honoraire, rue Chabot-Charny, 91, à Dijon.

10 juin 1885. Maldant (Louis), propriétaire à Savigny-les-Beaune (Côte-d'Or).

13 décembre 1901. Malye, professeur au lycée Carnot, boulevard Carnot, 27, à Dijon.

11 décembre 1891. Marc (Jules), professeur au lycée Carnot, membre de la Commission départementale des Antiquités, rue Diderot, 7, à Dijon.

13 juin 1883. Marcotte, licencié ès-lettres, rue Madame, 61, à Paris, VIe.

8 février 1901. Maréchal (Georges), 120, rue de la Boétie, Paris, VIIIe.

20 avril 1882. Marillier, instituteur, à Nuits-St-Georges (Côte-d'Or).

10 décembre 1884. Martin, instituteur, à Sombernon (Côte-d'Or).

10 mars 1893. Matry (Pierre), instituteur, à Chambolle-Musigny (Côte-d'Or).

12 janvier 1887. Mercey (Guillaume de), instituteur, à Quetigny (Côte-d'Or).

9 mars 1900. Mercier (Jean-Baptiste), rue Jean-Jacques-Rousseau, 78, à Dijon.

14 juin 1889. Michaud, chef d'institution, rue Sambin, 27, à Dijon.

9 mars 1906. Michaud (Paul), premier clerc de notaire, chez Me Bernard, rue Pasteur, 36 bis, ancienne rue Saint-Pierre, à Dijon.

14 décembre 1887. Michaut, docteur, professeur de physiologie à l'Ecole de médecine, 1, rue Danton, ancienne rue des Novices, à Dijon.

9 mai 1883. Millot (Mme), institutrice, à Varanges, par Genlis (Côte-d'Or).

MM.

10 juin 1898.	Millot (Lucien), licencié ès-lettres, rédacteur au ministère des Colonies, à Paris.
11 mars 1898.	Misserey (Henri), notaire à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Mocquery (Charles), inspecteur général des ponts et chaussées, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, 8, rue Perronet, Paris, VII[e].
11 décembre 1903.	Molon (l'abbé de), curé de Collonges-les-Bévy, par l'Etang-Vergy (Côte-d'Or).
13 février 1903.	Monnier (Hippolyte), fabricant de meubles, rue Charrue, 15, à Dijon.
10 décembre 1897.	Montholon (prince de), 142, rue de Grenelle, à Paris, VII[e].
11 janvier 1901.	Moreau (Paul), ancien élève de l'Ecole coloniale, à Genlis (Côte-d'Or).
13 décembre 1889.	Morizot (l'abbé), curé de Pluvault (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Moser (Rodolphe), négociant, consul de la Confédération suisse, rue Chancelier-l'Hôpital, 17 bis, Dijon.
14 janvier 1885.	Mourgeon (Alexandre), receveur des hospices, à Dijon.
10 février 1886.	Mugnier (Ernest-Pierre), négociant, rue des Trois-Ponts, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Muteau (Alfred), ancien commissaire de la marine, député de la Côte-d'Or, membre de l'Académie de Dijon, rue Lincoln, 3, à Paris, VIII[e].
F. 6 mai 1881.	Muteau (Charles), conseiller honoraire à la Cour d'appel, membre de l'Académie de Dijon, rue Beaujon, 1, Paris, VIII[e].
F. 6 mai 1881.	Muteau (Jules), général commandant la 3[e] brigade de cavalerie d'Algérie et la subdivision de Sétif.

MM.

13 mars 1903.	Nicolle, docteur en droit, 25, rue Fèvret, à Dijon.
13 mai 1892.	Nicey (Mlle), directrice d'institution de jeunes filles, avenue Victor-Hugo, aux Génois, à Dijon.
8 décembre 1899.	Nourissat, avocat, conseiller général, boulevard Carnot, 9, à Dijon.
8 décembre 1899.	Nourry (Emile), libraire, place du Théâtre, ancienne place Saint-Etienne, Dijon.
14 avril 1893.	Obriot, propriétaire, à Blaise (Hte-Marne).
9 décembre 1885.	Orième (Mlle), directrice de l'école communale, à Beaune (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Oubert (Louis), professeur au Lycée Carnot, adjoint au maire de Dijon, rue de l'Egalité, à Dijon.
8 février 1895.	Oudotte, professeur, boulevard Carnot, 11, à Dijon.
7 mars 1905.	Oursel (Charles), bibliothécaire-archiviste de la ville de Dijon, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue Buffon, 27, à Dijon.
9 mars 1900.	Pagot, instituteur, à Montagny-les-Beaune (Côte-d'Or).
8 février 1895.	Parizon, ancien notaire, rue Montigny, 11, à Dijon.
11 mars 1898.	Parizot (Mme), institutrice, à Talmay.
10 janvier 1896.	Parizot, percepteur de Fontaine-les-Dijon, avenue Victor-Hugo, 34, Dijon.
14 décembre 1894.	Pélissonnier (Fernand), boulevard Carnot, 49, à Dijon.
8 janvier 1906.	Perier (Arsène), ancien président de l'ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, 7, rue Garancière, Paris, VIe.
9 juin 1893.	Pérille (Julien), instituteur à Ouges (Côte-d'Or).

MM.

F. 6 mai 1881. Pernot-Gilles, propriétaire, rue Vercingétorix, à Dijon.

9 décembre 1885. Perrenet (Pierre), avocat, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue du Palais, 5, à Dijon.

14 janvier 1885. Perrin, industriel à Tilchâtel (Côte-d'Or).

10 janvier 1896. Perronne (Marcel), ancien conseiller de préfecture, 41, rue Devosge, Dijon.

24 novembre 1882. Petit (Ernest), conseiller général de l'Yonne, correspondant de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue du Bellay, 8, à Paris, IVe.

5 janvier 1883. Petitguillaume, ingénieur auxiliaire, à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

12 décembre 1888. Pinon (René), agrégé d'histoire, rue Berbisey, 23, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Piot, sénateur, avenue Alphand, 15, à Saint-Mandé (Seine).

9 juin 1893. Planson (Léon), instituteur, à Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).

11 juin 1897. Poinssot (Louis), licencié ès-lettres, 7, rue Nicole, à Paris, et à Dijon, 15, rue Vannerie.

14 février 1902. Poisot (Maurice), avocat à la Cour d'appel, rue Buffon, 4, à Dijon.

8 décembre 1899. Potey (Georges), propriétaire, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, à Minot, par Aignay-le-Duc (Côte-d'Or).

11 mars 1904. Prieur (l'abbé), curé d'Heuilley-sur-Saône, par Talmay (Côte-d'Or).

11 mars 1904. Prudent (Mlle), professeur à l'Ecole normale d'institutrices, 13, place de la République, à Dijon.

MM.

9 juillet 1884.	Quignard, instituteur, rue de Tivoli, 45, à Dijon.
27 janvier 1882.	Regnault, propriétaire, rue de la Comédie, Beaune (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Regnier (Joseph), négociant en vins, rue Chabot-Charny, 71, Dijon.
F. 6 mai 1881.	Regnier (Jules), place d'Armes, 16, Dijon.
14 juin 1889.	Regnier (Louis), distillateur-liquoriste, rue de Gray, 44, Dijon.
4 décembre 1894.	Rémond (Victor), négociant, boulevard de Brosses, Dijon.
F. 6 mai 1881.	Rey (Ferdinand), directeur honoraire des contributions indirectes, boulevard Carnot, 1, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Ribot-Taisant (Mme), professeur, 1, rue Jacotot, à Dijon.
14 avril 1905.	Richard (Georges), industriel, juge au Tribunal de commerce, boulevard de Brosses, 9, à Dijon.
12 décembre 1885.	Robelin (Louis), ancien maire de Dijon, rue du Faubourg-Raines, 55, Dijon.
F. 6 mai 1881.	Robin (Albert), membre de l'Académie de médecine et de l'Académie de Dijon, boulevard de Courcelles, 53, Paris, VIIIe.
13 mai 1881.	Robit de Clugny (Joseph), receveur des finances honoraire, à Nuits-sous-Ravières (Yonne).
14 mai 1897.	Rosenthal (Léon), docteur ès-lettres, professeur agrégé au Lycée de Versailles.
9 février 1887.	Rouget (Jules), ingénieur-mécanicien, route de Plombières, 1, à Dijon.
14 février 1896.	Royer-Hutin, négociant, rue des Moulins, à Dijon.
19 mars 1900.	Saint-Seine (comte Guillaume de), Saint-Georges, par Gouhenans (Haute-Saône).

MM.

13 janvier 1899.	Saint-Seine (comte Pierre de), à Lamarche-sur-Saône (Côte-d'Or).
11 juin 1897.	Saint-Seine (comte Jean de), lieutenant de vaisseau, chez son père, à Lamarche-sur-Saône (Côte-d'Or).
13 février 1891.	Saleilles (Raymond), professeur à la Faculté de droit de Paris, correspondant de la Commission départementale des Antiquités de la Côte-d'Or, 14, rue Saint-Guillaume, Paris, VII^e.
13 février 1884.	Sampré, instituteur en retraite, à Til-Châtel (Côte-d'Or).
8 décembre 1886.	Saverot, instituteur, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, route de Beaune, à Dijon.
11 mars 1904.	Schanosky (Xavier), sculpteur, membre de la Commission départementale des Antiquités, rue Docteur-Maret, à Dijon.
12 janvier 1887.	Seguin, officier d'administration de 1^re^ classe commandant la 5^e^ section de commis et ouvriers militaires d'administration, à Bayonne (Basses-Pyrénées).
8 février 1895.	Sérésin (Elisée Reynold de), capitaine de cavalerie démissionnaire, place du Peuple, 7, ancienne place Saint-Pierre, à Dijon.
8 février 1901.	Seuret (Cyprien), propriétaire, à Labergement-les-Auxonne.
14 avril 1905.	Simonot (Eugène), négociant, membre de la Chambre de commerce, rue du Bourg, 69, à Dijon.
14 mai 1884.	Sinault, instituteur, rue de la Préfecture, 59, à Dijon.
14 mai 1884.	Sirot (Adrien), employé des contributions indirectes, Saline de Montaigu, par Lons-le-Saunier (Jura).

MM.

11 mars 1885.	Sirot (Denis-Alfred), greffier de justice de paix, rue du Lycée, à Dijon.
8 février 1889.	Société de lecture (la), de Dijon.
17 juin 1881.	Soret (Henri), ancien professeur d'histoire au lycée de Chaumont, à Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).
8 février 1895.	Sorlin (Simon), colonel, rue Devosge, 25, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Striffling (Joseph-Emile), notaire, rue Chabot-Charny, 22, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Taitot (Pierre), ancien orfèvre, 2, rue Michelet, ancienne rue Saint-Bénigne, Dijon.
8 février 1895.	Talfumier, notaire, rue du Petit-Potet, 22, Dijon.
9 juin 1899.	Tenting, député de la Côte-d'Or, conseiller général du canton de Laignes, 7, square de la Tour-Maubourg, Paris, VII^e.
13 décembre 1901.	Terrasson, conseiller général, à Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or).
13 juin 1888.	Terrillon (Léonce), instituteur, à Planay (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Theuret-Dameron (M^me), directrice d'école, rue Jeannin, Dijon.
17 février 1882.	Thiolain (Antoine), marchand de bois, rue de l'Arquebuse, 27, Dijon.
9 décembre 1892.	Tirquit, receveur municipal, place d'Armes, à l'hôtel de ville, Dijon.
10 mai 1901.	Toussaint, ancien ingénieur, 7, boulevard de Brosses, Dijon.
19 avril 1901.	Treil de Pardailhan (de), château d'Autricourt (Côte-d'Or), ou 47, rue Denfert-Rochereau, Paris, V^e.
10 juin 1892.	Troubat, industriel, à Plombières-les-Dijon.
10 janvier 1896.	Troubat fils, négociant, à Plombières-les-Dijon.

MM.

9 décembre 1885.	Vallée (Jean-Baptiste), rédacteur au *Progrès de la Côte-d'Or*, rue Brulard, Dijon.
11 juin 1884.	Vallerot, instituteur, à Villecomte (Côte-d'Or).
18 novembre 1881.	Valotte, inspecteur d'Académie honoraire, boulevard Carnot, 50, Dijon.
14 décembre 1900.	Vangeon, docteur, à Montbard (Côte-d'Or).
8 décembre 1893.	Venot, libraire, place d'Armes, Dijon.
18 novembre 1881.	Vernaux, négociant, rue Gandelot, 7, Beaune (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Verneau (Lazare), pharmacien, rue Vaillant, 7, Dijon.
14 décembre 1894.	Vialay, notaire honoraire, 3, place Ernest-Renan, ancienne place Notre-Dame, Dijon.
11 avril 1892.	Viard, capitaine au 4e régiment d'infanterie coloniale, à Toulon.
13 février 1891.	Vielle (E.), inspecteur au chemin de fer, 30, rue Jacques-Cellerier, à Dijon.
26 avril 1895.	Vienne (Maurice de), colonel d'artillerie en retraite, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités de la Côte-d'Or, 1, rue d'Aillaume, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
13 janvier 1899.	Virieu (le marquis de), ancien colonel du 27e de ligne, au château de Lantilly (Côte-d'Or), et boulevard Carnot, 28, Dijon.
12 mai 1899.	Vogué (le comte Arthur de), 107, rue de Grenelle, Paris, VIIe, et au château de Commarin (Côte-d'Or).
12 avril 1889.	Voisard (Alfred), 30, rue Chabot-Charny, à Dijon.
9 décembre 1898.	Vollot, ancien notaire, rue d'Alise, Dijon.

Nota. — Les membres de la Société qui auraient trouvé quelques erreurs dans cette liste sont priés de vouloir bien les faire connaître à M. le Président de la Société.

LISTE DES SOCIÉTÉS

AVEC LESQUELLES A LIEU L'ECHANGE DES PUBLICATIONS

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (*en France*)

Autun. — Société Eduenne.
Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Beaune. — Société d'histoire et d'archéologie.
Besançon. — Société d'émulation du Doubs.
Bourg. — Société de géographie de l'Ain.
Bourges. — Société des antiquaires du Centre.
— Société de géographie du Cher.
Brest. — Société académique de Brest.
Caen. — Société française d'archéologie.
Chambéry. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Châtillon. — Société archéologique et historique du Châtillonnais.
Dijon. — Chambre de commerce.
— Bibliothèque de la ville.
— Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
— Archives départementales de la Côte-d'Or.
— Commission départementale des antiquités.
— Club alpin français (section de la Côte-d'Or et du Morvan).
— Revue bourguignonne de l'Enseignement supérieur.
Fontainebleau. — Société historique et archéologique du Gâtinais.
Gap. — Société d'études des Hautes-Alpes.
Gray. — Société grayloise d'émulation.
Havre (Le). — Société de géographie commerciale du Havre.
Langres. — Société historique et archéologique.
Lorient. — Société bretonne de géographie.

Lyon. — Société de géographie de Lyon.
— Comité de publication des Annales de l'Université de Lyon, 18, quai Claude-Bernard.
— Bulletin historique du diocèse de Lyon, 11, place de Fourvière.
— Revue de l'histoire de Lyon, rue Gentil, à Lyon.
Marseille. — Société de géographie de Marseille.
Montpellier. — Société languedocienne de géographie.
Nancy. — Société de géographie de l'Est.
Nantes. — Société de géographie commerciale.
Paris. — Société de géographie commerciale.
— Société de géographie.
— Société de topographie de France.
— Société des études coloniales et maritimes.
— Le Tour du Monde, librairie Hachette, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.
Rochechouart. — Société des amis des sciences et arts.
Rochefort. — Société de géographie de Rochefort.
Rouen. — Société normande de géographie.
— La France colonisatrice.
Semur. — Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).
Sens. — Société archéologique.
Toulouse. — Société de géographie.
Tours. — Société de géographie.
Vesoul. — Société d'agriculture, des sciences et des arts de la Haute-Saône.
Villefranche (Rhône). — Société des sciences et arts du Beaujolais.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (*dans les colonies*).

Algérie. — Société de géographie d'Alger, 1, rue Mahon.
Cochinchine (Saïgon). — Société des études indo-chinoises de Saïgon.
Tunisie. — Institut de Carthage, association tunisienne des lettres, sciences et arts, à Tunis.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES ÉTRANGÈRES

Allemagne (Stuttgart). — Société de géographie.
— (Hesse) — Die Gesellschaft fur Erd und Voelkerkunde, à Giessen.
Angleterre (Manchester). — Société de géographie de Manchester.
Autriche-Hongrie (Vienne). — Naturhistorischen hofmuseum.
Australie (Queensland). — The Royal Geographical Society of Australasia, à Brisbane.
Belgique (Bruxelles). — Société d'Etudes coloniales, Hôtel Ravenstein, rue Ravenstein II.
— Institut géographique de Bruxelles, 35, rue Allard.
Brésil (Rio-Janeiro). — Société de géographie.
— *Revue trimestrielle* de l'Institut *Ceara* (Dr Studart), rue Formoza, 46, Fortaleza.
Egypte. — Institut égyptien, le Caire.
— Société khédiviale de géographie.
Espagne (Madrid). — Société de géographie.
Etats-Unis d'Amérique. — Université de Montana.
Finlande (Helsingfors). — Société de géographie de Finlande.
Italie (Florence). — Societa africana d'Italia.
— (Rome). — Société de géographie.
— (Naples). — Societa africana d'Italia, 219, via del Duomo.
— (Milan). — La Société d'exploration commerciale.
Pérou. — Société de géographie de Lima.
Portugal (Lisbonne). — Société de géographie de Lisbonne.
Suisse (Neufchâtel). — Société neufchâteloise de géographie.

UN ROMAN DIJONNAIS

EN 1713

UN ROMAN DIJONNAIS

EN 1713

La bibliothèque des avocats près la Cour d'appel de Dijon possède un curieux manuscrit qui a appartenu à M. Clément-Janin. C'est un recueil de copies de pièces prises dans diverses procédures qui alimentèrent la chronique scandaleuse pendant les dernières années du XVII^e^ siècle et les premières du XVIII^e^. L'auteur de ce recueil devait avoir l'esprit piquant et aimer à se divertir ; il comptait aussi, sans doute, divertir la postérité. Il serait cruel de ne pas satisfaire un aussi légitime désir.

De mains en mains, ce manuscrit a fini par prendre place sur un haut rayon, moins à la portée des studieux avocats d'aujourd'hui que Dalloz ou Sirey. On nous pardonnera de secouer un peu la poussière qui le couvre et de révéler à nos contemporains des débats judiciaires depuis longtemps oubliés. Les lambris de notre vieux palais de justice en ont tant et tant reçues de ces confidences où l'Amour se mêle à de moins

nobles passions, ont assisté à tant et tant de ces aventures mi-tragiques, mi-comiques, où le moraliste fait comme Figaro et se hâte d'en rire pour n'avoir pas envie d'en pleurer, qu'ils sont impuissants à renvoyer en écho les noms des humbles ou des grands de la terre qui occupèrent, quelque jour, l'attention des juges. C'est l'humanité tout entière, sans nom, sans âge, qui a défilé dans ces salles d'audience où nous la retrouvons encore aujourd'hui. Le drame de famille qui se déroula en 1713 au bailliage de Dijon (1) n'est pas plus d'hier que de demain et ce n'est ni le caractère romanesque des *faits de la cause*, ni la qualité des personnages qui attireront particulièrement notre attention, mais bien plutôt les détails de mœurs dijonnaises que nous allons trouver dans les pièces de procédure réunies dans ce manuscrit, détails de mœurs qui donnent tant d'attraits aux mémoires, aux correspondances de jadis et qui, mieux que l'histoire, font vivre sous nos yeux une époque disparue.

En 1713, le conseiller doyen du Parlement *Jacques-Auguste Espiard* (2), seigneur de Ver-

(1) Les audiences du bailliage se tenaient dans la maison qui porte actuellement le nº 40 de la rue des Forges.

(2) Il était entré au Parlement en 1665 (V. La Cuisine, *Histoire du Parlement de Bourgogne*, t. III, p. 423). Il épousa en 1666 Anne Mochot dont il eut 14 enfants. Il mourut le 16 mai 1722 et fut inhumé à Saint-Etienne. Sa fille Anne était née le 11 août 1686 ; elle avait eu pour parrain son frère Zacharie. Les Espiard portaient

not et autres lieux, avait une fille *Anne Espiard de Vernot*, coquette et légère, qui, bien qu'elle eût plus de vingt-cinq ans, n'était pas assez surveillée. Tant va la cruche à l'eau..., bref, au mois d'avril 1713, le conseiller doyen fut bien forcé de se rendre à l'évidence, en se trouvant grand-père sans y penser. On peut juger de sa colère par la vivacité des termes qu'il emploiera plus tard en plaidant ; il voulut naturellement connaître le père de l'enfant et selon une vieille maxime juridiqne, s'en rapporta pleinement aux aveux de sa fille : *Creditur virgini prægnanti*.

M^lle^ de Vernot désigna nettement *Antoine Ignace Lenet* (1), écuyer, cadet de famille, un des élégants de Dijon, qui fréquentait l'hôtel de Vernot. Il habitait, d'ailleurs, la maison voisine (2), et les murs n'étaient pas d'une telle

d'azur à 3 épis de blé d'or (V. abbé Boullemier, *Généalogies de Bourgogne*, B. de Dijon (nos 1071 et 1072), fonds Baudot, 2 vol. mss, et *Fatras Généalogiques*, B. de Dijon, Fonds Juigné, no 54, t. VI et X).

(1) *Antoine-Ignace Lenet*, seigneur de Selorre, avait été baptisé à Dijon le 23 novembre 1683. Il était le 4e fils de Philibert-Bernard Lenet, seigneur de Corgengoux et de Mazerotte, entré au Parlement comme conseiller en 1663, et de Jeanne-Jacqueline de Chaumelis qu'il avait épousée le 28 octobre 1663 (Boullemier, *Généalogies de Bourgogne*, t. II, fol. 51). Les Lenet portaient : d'azur à une fasce ondée d'argent accompagnée de 3 quintefeuilles d'or.

(2) La famille Lenet habitait rue devant la Sainte-Chapelle et la famille Espiard place Saint-Etienne. Les deux hôtels communiquaient donc par les communs. Les écuries de l'hôtel de Vernot avaient une sortie sur une ruelle.

élévation qu'on ne pût, au besoin, aisément les franchir.

Le conseiller Espiard introduisit immédiatement contre le jeune homme devant le lieutenant général criminel au bailliage et siège présidial de Dijon, M. Midan, une poursuite pour rapt et séduction : c'était une accusation capitale.

Le 12 février 1713 un décret de prise de corps fut rendu contre le chevalier Lenet ; celui-ci se constitua aussitôt prisonnier et prit pour avocat Me Melenet (1) ; ce fut Me Varennes qui plaida pour la famille Espiard. C'étaient deux des avocats les plus célèbres de l'époque, à Dijon ; mais qui se souvient aujourd'hui de leurs noms et que reste-t-il de leur éloquence ? Leur renommée aura été éphémère, comme toute celle qui naît de triomphes oratoires dont l'éclat ne dépasse pas l'enceinte de l'audience.

Malgré le talent de ces maîtres du barreau, ou peut-être à cause de ce même talent, M. le conseiller Espiard eût gagné à ne pas faire de procès, bien qu'il dût remporter la victoire. Qui connaîtrait aujourd'hui les faiblesses de sa fille ? Qui saurait qu'elle fut, selon l'expression du chevalier Lenet dans un de ses mémoires, *une personne*

(1) *Jean Melenet*, avocat, né à Montot, près de Saint-Jean-de-Losne en 1660, mort à Dijon le 12 juillet 1722. *Claude Varennes*, né à Semur le 4 octobre 1659, mort à Dijon le 12 juillet 1734.

qui a fait plaisir à beaucoup d'amants ? tout cela eût, sans doute, fait quelque scandale en 1713 ; on en eût peut-être encore parlé en 1714 ; puis un autre scandale eût alimenté la chronique dijonnaise et il ne serait rien resté, même en souvenir, des tendresses d'une demoiselle majeure que son père avait négligé de pourvoir d'un mari. Mais si les plaideurs avaient de la rancune, leurs avocats ne manquaient pas d'esprit : ils le firent bien voir. On accumula mémoires sur mémoires, médisances sur calomnies, et si le chevalier Lenet a bien pu être, comme le dirent les juges, le père de l'enfant, il apparaît cependant que la demoiselle de Vernot avait fait tout ce qu'il fallait pour qu'une confusion fût possible dans l'opinion du public.

Aussitôt prisonnier, Antoine-Ignace Lenet rédigea un long mémoire pour se disculper de l'accusation que l'on portait contre lui. Voici d'ailleurs comment il s'exprime :

Comme en tout cecy, il ne s'agist que de mon fait personnel, je peux être mon propre deffenseur, surtout me trouvant saisi de plusieurs lettres par où la même personne qui veut m'imputer sa grossesse m'a appris les divers amants avec qui elle s'est exposée à devenir grosse.

Quoique environ depuis six mois, sa famille m'ait menacé de me faire mon procès comme à un séduc-

teur, je ne me suis point pressé de révéler des confidences qui déshonoreront à jamais celle qui me les a fait par écrit; mais puisqu'elle est d'assés mauvaise foi pour me vouloir charger d'un enfant à la naissance duquel je n'ai aucune part, je me persuade que sans sortir des règles de l'honneur qui m'est cher, ni de celle d'une droiture à laquelle je suis incapable de manquer, je peux bien divulguer un mystère d'iniquité dont j'ai les preuves capables de faire rougir l'imposture.

. . . . . .

Pour compter (*sic*) les choses sans art et comme elles se sont passées, je dois commencer par dire que dès la fin de 1709, cette fille fut aimée et amoureuse d'un jeune cavalier qui, par l'enjouement de son esprit et les grâces de sa personne, est bien plus en état que moi de faire tomber une maîtresse dans les faiblesses dont ma partie n'a pu se garantir.

J'étais ami de ce cavalier, et non seulement il me fit confidence de sa passion, mais même il fit trouver bon à sa maîtresse que je fus du secret de leur amour réciproque. Bien entendu qu'ils ne me dirent pas sur quel pié ils vivoient quand ils se trouvoient tête à tête.

Comme je croïois que dans ce commerce ils gardoient des bornes, j'avoue que j'entrai dans leur intrigue, la croyant honnête, et même cela me valut d'être un peu mieux reçu de la demoiselle qu'un autre, parce qu'en l'absence de son amant, je lui en rendois quelquefois des lettres, et parce que souvent elle pouvoit en parler avec moi, ce qu'elle ne pouvoit pas se permettre avec d'autres.

Pour rendre intelligibles les expressions que je vais copier dans le dessein de faire voir que je n'ai fréquenté cette fille que sur ce pié-là, il faut sçavoir que le cavalier dont je parle prit quelque tems après un emploi à la Cour, ce qui donna lieu à des absences et à des lettres qui passoient par mes mains; il faut sçavoir aussi que devant moi ils s'appeloient mari et femme, ou que, quand ils vouloient mettre quelque diversité dans les noms qu'ils se donnoient, la demoiselle appeloit son amant son rat et lui la nommoit son cher raton.

J'ai retrouvé dix lettres que cette demoiselle m'a écrit sur ce sujet, et desquels il résulte assez qu'elle aimoit ce tiers, qu'elle en étoit aimée et que je n'étois qu'un ami informé des sentiments de l'un et de l'autre. Il y avoit aussi une demoiselle de cette ville à qui il ne cachoit pas l'inclination dont le secret m'étoit confié.

Le chevalier Lenet donne des extraits de ces lettres et cherche à démontrer, ce qui apparaît d'ailleurs, que M^lle^ de Vernot avait eu des bontés pour M. Bretagne; puis que, celui-ci parti pour Paris, elle se montra infidèle à son premier galant pour se laisser conter fleurette par d'autres. Quant à l'accusé, il ne se donne que comme un confident, admis en cette qualité et en cette seule qualité dans l'intimité de M^lle^ de Vernot, transmettant les correspondances, incapable de chercher à avoir un autre rôle auprès de son accusatrice.

Les lettres ont été versées aux débats, et leur texte intégral est plus intéressant que les extraits qu'en donne le chevalier Lenet dans ses mémoires. Le voici tel que nous le trouvons dans le manuscrit.

I

Du 27 septembre 1709.

J'ai toujours si fort compté sur vous-même, mon cher voisin, que je n'ai point du tout été surprise que vous m'ayés fait l'honneur de m'aprendre de vos nouvelles; je n'avois pas besoin de rien de nouveau pour me persuader qu'en toutes occasions vous cherchés à me faire plaisir. Je vous avoue que cette dernière marque icy de votre souvenir m'est plus sensible que toutes les autres et je le ressens comme je le dois. Vous m'obligés doublement en voulant bien vous être chargé de me faire tenir une lettre de notre grande fille M^lle^ Seuguenot, à laquelle je pense souvent aussi bien qu'à vous et à quelqu'autre personne que vous n'aurés pas peine à deviner. Dès que je pourai être à portée d'écrire à M^lle^ Seuguenot je le ferai; mais à présent, je suis si incertaine de la route que nous allons tenir, que je crois qu'il serait inutile de lui écrire, ma lettre ayant grande peine d'aller jusqu'à elle; si vous êtes à portée de lui faire mes compliments, vous voulés bien que je vous en prie. Je ne serai plus que huit jours ici; j'y aurais eu assés de

plaisir si j'avois été avec gens qui m'eussent plu, y ayant bonne compagnie. M. Demigieux part demain; vous ne me dites rien de Mlles Delaloge, ne sont-elles plus à Dijon ? Je leur ai écrit; je ne scai si ma lettre les aura trouvé. Mes compliments à notre amie. J'embrasse aussi avec votre permission Mme et Mlle de Pize aussi bien que Mme Thiery, si elle est à la ville. J'ai de quoi me consoler des mauvais chemins que nous avons trouvé en venant ici, mon père se portant beaucoup mieux. Bonsoir, mon cher voisin, il est temps de s'aller coucher à une heure, quand on est obligé de se lever avant six.

De Bourbon à M. le chevalier Lenet, à Dijon.

II

Du 6 juin 1710, à Nuis.

Quoiqu'il n'y ait que quelques heures que je vous ai quitté, mon cher voisin, et notre aimable grande fille, je ne peux me refuser le plaisir de vous écrire et de vous témoigner le chagrin où je suis de vous quitter: je vous avoue que jamais absence ne m'a tant coûté; aussi puis-je dire que qui que ce soit ne l'a tant mérité que mes chers enfans. Je me flatte que vous penserés un peu à moi, et que vous aurés quelqu'impatience de me revoir ; je la mérite, je vous assure, par l'attachement sincère que j'ai pour vous qui ne finira qu'avec moi. Je vous aurais envoyé souhaiter un petit bonjour et aux deux enfans, s'il n'avait

pas été si matin ; mais je suis embarquée à cinq heures. Faites, s'il vous plaît, mille compliments à notre chère fille. Embrassés la pour moi. Je ne lui écris pas, ne pouvant avoir de papier ni de tems. J'attens de vos nouvelles par la poste de vendredy ; j'enverrai dimanche à Beaune. Je vous prie de faire tenir celle-ci à mon cher rat. Adieu, mon cher voisin, je suis plus à vous que je ne peux vous le dire.

III

Du 8 juin 1710.

Dans l'impossibilité où je suis de ne pouvoir vous voir, mon cher voisin, vos lettres me sont d'un grand secours. Celle que je viens de recevoir me fait un plaisir infini, et je ne peux tenir contre l'envie que j'avais d'apprendre de vos nouvelles, et de celles de la grande fille, sans oublier le mary dont je suis très inquiète. Il faut, en vérité, qu'il soit bien peu raisonnable pour aller à pié par la chaleur qu'il fait ; je me ménage une querelle avec lui. Cependant, mon cher voisin, je me sens un grand penchant à lui pardonner : si ce n'était que cela peut lui faire mal, je ne le gronderais pas. Vous jugerés de l'impatience que j'avais de recevoir votre lettre, quand je vous dirai que je n'ai pu attendre jusqu'à dimanche, et que j'ai envoyé aujourd'hui à Beaune espérant bien trouver en ce pays chose qui seule pouvait m'adoucir votre absence et me faire prendre mes maux un peu plus en gré. Tout ce que je vous dis, mon cher voisin, est aussi pour

notre grande fille à laquelle je n'écris pas de crainte de fâcher la chère mère ou que la lettre ne tombe en d'autres mains. Faites-lui mes complimens, mon très cher, et dites-lui que j'ai une impatience infinie de la revoir. Pour vous, il est inutile que je vous le dise, je compte que vous devés faire mes honneurs, mon cher voisin, et le persuader à nos deux enfans; car je sçai que vous me rendés assés de justice; ils devraient aussi bien me connaître, et être les premiers à bien juger de mes sentimens. Pour moi, j'attribue cela à mon avantage, et veux croire que c'est le plaisir de s'entendre répéter souvent que je les aime qui les engage de faire mine d'en douter. Pour vous, mon cher voisin, imaginés-vous tout ce que l'on peut penser de gracieux des sentimens qu'on a pour vous, quand on vous connait comme je fais, et je ratifirai cela en vous assurant que je suis plus que personne au monde avec un attachement très sincère, mon cher voisin, votre très humble et très obéissante servante. — LA VOISINE.

Je vous prie de remettre cette lettre que vous sçavés, et de me mander si vous avés parlé au courier de Lyon et s'il y avait quelque chose pour moi.

De Beaune, à M. le chevalier Lenet, à Dijon.

IV.

Le 2 septembre 1710.

Il n'est que trop vrai, mon cher voisin, que nous sommes séparés l'un de l'autre, je m'en aperçois bien.

Je vous assure que je passai hier la soirée du monde la plus triste et la plus ennuyeuse ; je m'y attendois bien à la vérité, mais je crû que je n'ozois me dispenser de sortir, surtout ayant affaire à gens qui n'auroient pas manqué de donner leur coup de langue. Cela ne les empêcha pas cependant, car ils me firent de grands reproches de mon peu d'enjouement. C'est ce qui m'embarrasse peu ; je crois que vous sçavés un ancien proverbe qui dit : qui pert ne peut rire. Je trouve, mon cher voisin, qu'il me convient à merveille ; que quand on n'a plus les personnes sur lesquelles on compte absolument, on a tout perdu. Aussi me voilà dans la situation du monde la plus triste ; il n'y a que la justice que vous me rendés qui puisse un peu me consoler et de me donner souvent de vos nouvelles. Je suis sûr que vous ne me refuserez ni l'un ni l'autre, comptant fort sur ce qui dépendra de vous. — Vous pouvez, mon cher voisin, faire le même fond sur tout ce qui dépendra de moi, et qui pourra vous prouver l'estime et l'amitié que j'ai et que j'aurai toute ma vie pour vous ; pourvu que cela vous plaise, vous le croirés facilement. Je reçus hier une lettre de la grande fille ; elle vous croit à la campagne depuis quelques jours : elle ne sçait si vous avés reçu une lettre qu'elle vous a écrite dans le pays où vous êtes. J'espère en avoir des vôtres à l'adresse que vous sçavés ou à celle de la Bernard Beurière. J'ai mandé à mon mari la triste situation où j'étais de ne plus vous avoir. — Adieu, mon cher voisin.

De Dijon à M. Vacher, avocat, pour faire tenir à M. le chevalier Lenet, à Corgengoux, par Beaune.

V

Ce 10 septembre 1710.

J'ay cherché des gens de ce pays pour vous faire sçavoir que j'y étais arrivée, mon cher voisin; mais il est impossible d'en trouver à cause des ouvrages; ainsi je suis obligée d'envoyer ma lettre au M. dont vous m'avés donné l'adresse pour la faire tenir. Je suis bien fâché, mon cher voisin, de ne pas sçavoir que Claudon allait au moulin. Si j'avois sçu que ce fut dans votre voisinage, je n'aurais pas manqué de l'envoyer vous faire mes complimens. Elle a fait le récit à mon père du soin que vous avés eu de lui envoyer à dîner; jugés du gré qu'il vous en sçait, et si vous serés de ses amis. Après cela, j'espère que vous me tiendrès la parole que vous m'avés donnée de me venir voir. Je reçus votre lettre la veille de partir de Dijon. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'elle me fit un vrai plaisir, je crois que vous le comprenés bien. Je suis étonnée que vous ne receviez point de nouvelles de votre ami; il y a longtems que je n'en ai eu quoique je lui aye écrit deux fois. Je le gronde fort dans ma dernière lettre; je vous invite à en faire autant, mon cher voisin, quoiqu'à vous parler franchement, je suis persuadée qu'il n'ait pu faire autrement. J'ai reçu une lettre de sa sœur très gracieuse; elle m'a mandé de lui envoyer quelque chose de mon habit. J'en ai profité d'autant plus que je ne suis guère en état de travailler, ayant toutes les semaines trois ou quatre fois la fièvre, car elle est enfin quarte à présent; j'eus hier

cinq heures de froid ; je vous écris dans mon lit, car l'accès n'est pas encore fini. Je commencerai demain le quinquina. Je ne peux pas vous en dire davantage, mon cher voisin, ayant très mal à la tête. Je vous attens avec toute l'impatience possible, et attendant que j'aye le plaisir de vous voir, mon cher voisin, croyés-moi avec tout l'attachement possible, entièrement à vous. — LA VOISINE.

La grande fille est une libertine ; j'avais chargé une dlle d'ici d'aller la voir de ma part ; elle y a été trois fois sans la trouver. — Adieu, mon cher voisin ; de vos nouvelles le plutôt que vous pourés.

A M. Vacher, avocat, pour faire tenir à M. le Chr Lenet, à Corgengoux, à Beaune.

VI

Du 21 septembre 1710.

Je fus bien mortifiée de ne pouvoir vous remercier moi-même, il y a deux jours, mon cher voisin, de la patisserie et des fruits que vous m'avés envoyé. Mon frère vous fit réponse luy ayant dit que je ne pouvais vous la faire qu'après que mon froid aurait un peu diminué ; mais l'homme voulut partir absolument. Vous devés avoir une de mes lettres que je vous avois envoyé à l'adresse que vous m'avés donnée. Je vous prie, mon cher voisin, de nous faire l'honneur de venir demain dîner avec nous ; nous sommes seuls depuis hier, mon père étant retourné à Dijon avec Claudon pour jusqu'à vendredy. J'ai grande foy à votre pré-

sence pour ma guérison, et je ne doute pas que le plaisir de vous voir, mon cher voisin, ne soit le meilleur remède de tous : j'espère que vous ne me le refuserés pas. — Je vous attendrai lundy. Je vous prie de ne point dire à personne que mon père est parti, car je craindrais que l'on ne me vint voir, et il n'y a que vous que je veuille recevoir. Ne faites pas connaître au chevalier (1) que je vous l'ai mandé, car vous sçavés qu'il a l'esprit assés mal tourné. J'ai reçu deux lettres du mari depuis que je suis icy, il ne me mande rien de nouveau. Il n'y a que notre grande fille dont je n'ai aucunes nouvelles ; je lui ai cependant écrit depuis que je suis arrivée. On me presse d'en finir ; adieu, mon cher voisin. — A demain, n'y manqués pas. Depuis que j'ai cette espérance, je me porte mieux. Je suis toujours plus à vous que l'on ne peut le dire, avec l'attachement du monde le plus sincère, mon cher voisin, votre très humble et très obéissante. — LA VOISINE.

A M. le Ch^er^ Lenet, à Corgengoux.

VII

Le 27 septembre 1710

Vous m'avez prévenue, mon cher voisin, car dans le tems que votre messager est arrivé, je comptois d'envoyer quelqu'un auprès de vous, pour m'informer de la réception qu'on vous avait fait, et vous remer-

(1) Jacques Espiard, « *le chevalier de Vernot* », né à Dijon le 16 avril 1692.

cier de l'honneur que vous nous avés fait, que je vous prie, mon cher voisin, de vouloir bien réitérer dans quelque tems. C'est pour lors qu'on oterait pas de l'esprit de mon père que le voyage que vous avés fait ici fut précisément pour ne le pas trouver. Il arriva hier de très mauvaise humeur, n'ayant pas pu ramener la Claudon, étant restée malade à Dijon. Jugés, mon cher voisin, sur qui cela retombe et si on peut être autrement quand on n'a pas ce que l'on aime. Pour moi, je sçai bien ce que l'aune en vaut. Depuis que j'ai goûté ce que c'est que de compter sur quelqu'un, j'ai bien de la peine à m'en passer. Je ne sçai ce que c'est, mon cher voisin, s'il n'aurait pas été plus avantageux pour mon repos de vous avoir pas vu, car je trouve que j'ai plus de peine que jamais à me passer de vous, tant il est vrai qu'il n'y eut jamais de plaisir sans peine. N'importe, je veux bien en avoir pour vous voir quelque tems. Revenés, mon cher voisin. Au reste le mari dont je reçus vendredy une lettre me charge de vous faire mille excuses et mille complimens qu'il vous écrira au premier jour. J'ai aussi des nouvelles de la grande fille. Elle se plaint fort de vous ; elle dit qu'elle vous a écrit plusieurs fois sans que vous lui ayés fait réponse ; elle est à présent de retour. Le garçon me presse de finir ; je n'ai que le tems de vous dire, mon cher voisin, que je suis plus à vous qu'à moi-même. — LA VOISINE.

Mille remerciemens de vos beaux fruits. Je vous prie de dire à M^lle^ votre sœur (1) que je suis bien fâchée

(1) Catherine, sœur cadette de Antoine-Ignace. Elle épousa Jean Gagne, président à la Chambre des Comptes.

qu'il ne dépende pas de moi d'avoir l'honneur de la voir. Faites lui mes complimens et mes remerciemens. Adieu, mon cher voisin.

A M. le Ch^er^ Lenet, à Corgengoux.

VIII

Le 10 octobre 1710.

L'on m'a apporté votre lettre le même jour qu'elle fut donnée à M^lle^ Chancelier, mon cher voisin, elle me fait un plaisir infini, il y avoit un siècle que je n'avois de vos nouvelles. Par la même raison que vous je n'osois vous envoyer de messager ; j'étois sur le point de me servir de l'adresse que vous m'avés donnée. Il faut que je le fasse aujourd'hui pour un peu me justifier de l'injustice que vous me faites. L'amitié que j'ai pour vous, mon cher voisin, en appelle en toutes les formes et se trouve très offensée : quoi ! vous qui connaissez dom Greignard ! vous pouvés m'imputer quelque chose de ce que je ne vous ai pas fait sçavoir, que j'allois à Chevigny (1). Je vous assure qu'en montant en carosse, je ne scavois pas où l'on me menoit. Il est vrai que nous fûmes le lendemain à la Borde. Il m'auroit été très inutile de proposer de vous aller voir. On sçait le plaisir que cela m'auroit fait, ç'aurait été une raison merveilleuse pour n'y pas aller. Je crois, mon cher voisin, que

(1) Chevigny-en-Valière. M^lle^ de Vernot était en villégiature à Allerey, et M. Lenet à Corgengoux.

vous vous étiés donné le mot mon mari et vous pour me gronder, et ne vous en déplaise, sans que je l'aye mérité. C'est moi qui veux me fâcher contre vous de n'être pas venu coucher au logis et de vous en être allé à Corgengoux par un tems désespéré ; mais il faut que je laisse là toute querele à condition néanmoins que vous réparerés la faute que vous avés faite, car pour me passer de vous voir longtems, je ne le puis. Venés donc promptement pour que je vous fasse en même tems mille remerciemens de la bouteille d'eau de la reine d'Hongrie que vous avés eue la bonté de m'envoyer ; vous me dirés, s'il vous plait, ce que votre laquais en aura donné, car autrement cela m'oterait la liberté de m'adresser jamais à vous. Adieu, mon cher voisin ; je ne puis vous en dire davantage, étant obligée d'écrire encore à cet enfant et à sa sœur. Il est plus de six heures du soir; à cette heure, comme à celles de toute ma vie, soyés bien persuadé que je suis bien plus à vous que je ne peux vous le dire.

A M. Vacher, pour faire tenir à M. le Ch^er^ Lenet à Corgengoux.

IX

Du 27 octobre 1710.

Je profite avec un plaisir infini, mon cher voisin, de l'occasion que me fournit le voisinage du moulin pour vous demander de vos nouvelles et vous dire que je ne vous pardonnerai de ma vie, si vous ne me

venés voir pendant cette foire. Le prétexte est merveilleux. Vous ne seriés pas pardonnable si vous manquiés cette occasion, et cela ferait dire à dom Grignard que vous craignés de le trouver. Ainsi, mon cher voisin, par toutes ces raisons et par l'attachement que j'ai pour vous, vous n'ozés me refuser ce que je vous demande ; je finirai pour lors toute querelle et vous promets de n'avoir plus aucun grief contre vous. Je partirai le lendemain de Saint-Martin. Bon Dieu, que je suis fâché d'aprendre que le mari ne sera pas cet hyvert à Dijon ; il m'écrit qu'il craint bien de ne me pas voir sitôt, que sa sœur est allée à Dijon avec Mlle Richard. Vous voyés, mon cher voisin, que je ne devinois que trop juste ; j'en suis, je vous assure, touchée véritablement. Je vous envoie une lettre qu'on m'a adressée, on se plaint fort de vous. Je finis en vous assurant que personne n'est plus inévitablement que moi, mon cher voisin, entièrement à vous. La Voisine.

Je vous suis très obligée de la chanson ; elle est très jolie. Dubourg qui est ici depuis quelque tems vous fait mille complimens.

A Mr Lenet, Chevr.

X

Le 12 novembre 1710.

Rien ne peut mieux m'adoucir l'absence de votre ami, mon cher voisin, que la promesse que vous me faites de me voir souvent. J'ai, je vous assure, besoin

de ce secours, car je suis vraiment touchée, quoiqu'il y ait longtems que je dusse m'attendre à ce voyage. Je vous promets que j'y suis aussi sensible que s'il avait été imprévu. Vous pouvés mieux que personne, mon cher voisin, calmer mon chagrin. Pour lui, il n'est pas fort à plaindre, il trouvera bien à se dédomager, et le souvenir de sa femme ne sera pas ce qui l'occupera. Je crois que les sentimens dans lesquels il partira seront bientôt dissipés. Pour ceux que j'ai, je puis vous dire, mon cher voisin, qu'il n'a pas besoin de vous recommander de les cultiver; je les ai voué pour le reste de mes jours, aussi bien qu'à vous ceux d'une estime et d'un attachement éternel. Il faut que M^lle^ sa sœur soit bien crûe, puisque la première chose qui lui passe par la tête, il faut qu'elle s'exécute; elle est fort bégueule et je vous assure que je lui veux bien du mal. Il y a longtems que je n'ai eu de nouvelles de son frère; je ne sçai ce qui l'occupe si fort: je lui ai cependant écrit deux fois en dix jours. Ne serait-il plus à Semur? Je vous assure, mon cher voisin, que j'ai été bien fâchée contre vous jusqu'au moment que j'ai reçu votre lettre de ce que vous étiés passé près de moi sans me voir, quoique la compagnie avec laquelle vous étiés ne fut pas une raison qui dût vous en empêcher. Cependant l'intérêt que j'ai à ne me pas brouiller avec vous, m'oblige à la recevoir comme bonne. J'espère que j'aurai le plaisir de vous voir dans huit ou dix jours que je compte être à Dijon. Je vous prie de me conserver une petite part dans l'honneur de votre souvenir que j'espère de mériter, quand je serai à portée de vous prouver la considé-

ration que j'ai pour vous, mon cher voisin. Votre..... etc..... La voisine.....

La grande fille m'avait mandé que vous deviés aller à Semur. Mon frère qui l'a été voir dit qu'elle est très malheureuse avec son oncle qui la contrarie sur tout.

A M. le Chᵉʳ Lenet.....etc.....

XI

Du 15 février 1712.

Il est vrai, mon cher ami, que je me trouvai dans l'occasion de te faire confidence de la reprise de tendresse que j'ai fait avec ton ami (*en note dans le manuscrit : M. de Bretagne*); il n'est pas juste que je te cèle ce que tu m'as demandé avec tant d'instance. L'accomplissement des souhaits qu'il a obtenu de moi sont cause que les promesses verbales l'ont entièrement dégoûté de ce qui pouvoit tenir du caractère d'honnête homme. Enfin, je me trouve, mon cher, dans la situation du monde la plus malheureuse, ayant accordé par tendresse et par amour ce que l'on m'avoit promis de n'obtenir que par une foi conjugale. Je ne puis vous exprimer l'état où je suis. Il faut que j'aye une conversation avec vous pour prendre conseil sur ce que je dois faire. Je ne puis vous en dire davantage; je suis au désespoir de ne pouvoir obtenir l'objet qui a si fort démérité les tendres faiblesses que j'ai eu pour lui. Je finis, espérant trouver quelques moyens

par vos conseils de me sauver de l'embarras où je suis. J'attens tout de vous, comme d'un bon ami, et remet le reste à vous dire à la première entrevue.

A M. le Chevalier Lenet, chez M. son père, à Dijon.

XII

Du 28 août 1712.

Il n'y a que deux jours que je vous ai quitté, mon cher, cependant, je ne puis me refuser de vous écrire. Je donne la lettre à la femme de chambre qui m'a promis de vous la remettre privément. Je lui ai dit que je l'avais reçue le jour de votre départ. J'étais accablée depuis longtems de tant de chagrin différents que dans le moment que vous me dites adieu, je ne conçus point la force de ce terme, et cette séparation me parut moins sensible, mais que cela dura peu et que cette prétendue tranquillité me coûta de larmes quand je fis réflexion que je ne vous reverrois plus. J'en croiois la source tarie après en avoir versé depuis plus de trois semaines comme je le fais. Je passai le reste de la nuit dans un état digne de compassion ; jamais douleur n'a été semblable à la mienne ; mille choses se présentèrent à moi pour me donner des regrets encore plus vifs. Oui, mon cœur, si vous conceviés l'état où je me trouve, il est sûr que quelque criminelle que je vous paraisse, vous trouveriés des raisons de m'excuser. Je la suis infiniment de m'être exposée comme j'ai fait ; mais, marque que je ne pré-

tendois pas qu'il m'arriva rien et que je n'ai de ma vie eu d'inclination pour la personne que vous sçavés, c'est que je ne me suis brouillée avec elle que depuis l'insulte qui me fut faite, et vous pouvés le voir, je ne doute pas que la vengeance et la colère ne fassent parler différemment. Il y a longtemps que l'on cherche à me faire sentir ce que l'on est capable de faire quand on est piqué ; ce sont même les termes dont on s'est servi plusieurs fois. On n'a qu'à vous faire voir ce qu'on a entre les mains ; vous avés lieu de croire que je vous ai accusé juste. Il faut que je vous aime bien tendrement pour vous avouer semblable chose ; jamais cela ne s'est fait, ni exigé. Je comptois sur vous, vous m'avés donné votre parole en honnête homme que vous n'en parleriés jamais ; vous devés vous en souvenir. Et c'est là le sacrifice que vous m'avés promis d'oublier toutes ces choses ; vous devés compter aussi pour beaucoup celui que je vous fais de vous dire des choses auxquelles je n'ai jamais pensé sans frémir et qui m'ont failli faire mourir de désespoir. Je vous les ai découvert avec toute la sincérité que Dieu aurait pu exiger de moi au dernier moment. Que ne finis-je ma vie qui m'est si à charge dans le tems que je fus malade? Vous n'auriés pas eu de seconds reproches à me faire ; ce seront, je vous jure, les derniers. Je vous donne ma parole que de ma vie vous n'aurés lieu de me faire pareille question. Je m'engage en honneur à vous garder une fidélité éternelle ; en cas que je ne le fasse pas, je vous permets de me divulquer par toute la terre. J'avoue que je ne mérite pas que vous l'acceptiés à cette heure ; aussi ne

l'espèrè-je pas ; mais je ne laisserai pas de le faire. Je suis persuadée que vous me donnerés tous les jours quelqu'un de nouveau et que vous croirés ne vous point tromper par ce que vous avés quelquefois deviné juste. Il est sûr, cependant, que vous ne vous êtes pas rencontré une seule fois ; vous ne manquerés pas de le mander à votre ami, M. Bretagne, pour lui prouver que vous ne vous trompés pas. Après les promesses que vous m'avés fait, je comptois sur votre parole et me flattois de ne me point tromper. J'espère aussi, mon cher voisin, que vous vous souviendrés que vous vous êtes engagé de me donner de vos nouvelles, j'en suis très en peine ; je crains que vous ne vous soyés trouvé mal d'avoir veillé pour moi. Je suis si fort accablée de chagrin que je suis sûre d'y succomber ; il n'est pas naturel d'en éprouver de tant de sortes à la fois. Je crois partir bientôt : il m'en tarde très fort. L'on ne sçait plus que dire sur mon air triste ; l'on en mit la cause sur votre absence, il y a quelque part à la vérité. Je n'ai encore pu réussir en rien de ce que vous sçavés ; l'on me fait toujours de belles promesses. Je ne manquerai pas d'y apporter tous mes soins et de vous faire tenir ce que je pourrai.

Adieu, mon cher chevalier, je suis toute à vous quoique un peu piquée de votre dureté à mon égard ; il n'est pas naturel d'en avoir tant à l'égard d'une personne qui a tant de tendresse pour vous. Depuis ma lettre écrite, j'ai été chés M^me^ Thiery où j'ai été très surprise de trouver son beau-frère. Je crois inutile de vous en dire davantage. J'ai été la dupe de ma sincérité ; je ne m'imaginais pas devoir me défier

de vous. Plaignés moi, au moins, puisque toutes ces choses ne sont pas encore suffisantes pour m'obliger à me détacher de vous, aussi bien que beaucoup d'autres.

Je suis dans le dernier désespoir; je ne laisse pas malgré mon mauvois cœur et mon mauvois caractère de vous souhaiter toute la satisfaction imaginable et une parfaite santé. Si vous me faites l'honneur de m'en donner des nouvelles, vous pouvés compter que je vous envoierai votre lettre la poste suivante à l'adresse de M^lle^ Chancelier. Vous serés détrompé de bien des choses dans peu.

Adieu, je ne laisse pas de vous embrasser de tout mon cœur.

A M. le Ch^er^ Lenet..... etc.....

XIII

Du 2 septembre 1712.

J'etois si fort persuadée que l'on devoit tenir sa parole quand on l'avoit donnée, que je voulais absolument hier qu'il y eut de vos lettres pour moi, à la poste. Comme je suis esclave de la mienne, je m'imagine que tout le monde doit être de même. Cependant, je n'avois qu'à faire un moment de réflexion sur mon malheur ordinaire pour n'avoir aucune espérance. Aussi quelque touchée que je sois, je ne puis être surprise. Je suis toujours de plus en plus accablée de chagrin, et n'ai pour toute consolation que la crainte

d'aprendre quelque nouvelle fâcheuse de votre côté. Jugés par là de ma situation ; je mériterais bien en être instruite quand ce ne serait que par la part que j'y prens, sans vous parler des sentimens de tendresse que j'ai pour vous, et qui devroient vous engager à faire par complaisance ce que vous ne ferés jamais par amitié, puisque vous convenés vous-même n'en avoir jamais eu pour moi. Mais toutes ces choses ne me détacheront pas; je vous ai aimé sans espoir de retour, je vous conserverés le même amour, malgré ce que j'ai appris, quoique difficile à digérer.

Vous n'avés, mon cher, qu'à me mettre à quelle épreuve vous voudrés, vous me trouverés toujours de même. J'ai fait serment de changer ; mais c'est à l'égard d'autres choses qui, certainement, ne me feront pas de peine, puisque l'inclination n'y a eu part en aucune façon. Je ne sçai que penser; il n'y a pas moyen que le sortilège n'ait eu lieu sur moi. Je vous assure que je n'ai pas cessé de réfléchir à toutes ces choses, et que peu s'en est fallu que je ne me sois portée à des extrémités fâcheuses. Vous aurés assurément pitié de l'état où je suis ; jamais désespoir n'a été comparable au mien. Si c'étoit aussi bien par rapport à Dieu que je fus touchée, non seulement il me pardonnerait ma faute, mais encore, je serois sur qu'il m'en tiendroit compte. Tout le monde veut deviner la cause de mon chagrin, et chacun en parle différement ; mais tous également à mon désavantage. Je n'ose m'en plaindre : je mérite bien tout ce qui m'arrive aujourd'hui ; mais ce qui me pique, c'est que je vois tous les jours des gens qui en ont fait et qui en font mille fois davantage,

auxquels on ne fait pas les reproches que l'on me fait, et dont on ne déchire pas la réputation comme on fait la mienne. L'on est, cependant, moins instruit; mais tout cela ne me sert point de consolation; au contraire, cela ne sert qu'à augmenter mes chagrins. Ils sont assurément bien vifs, et je défie qu'on en éprouve de tant de sortes à la fois. Je n'y résiste que pour avoir le tems de faire pénitence. Je souhaite en faire une aussi sincère que la sincérité avec laquelle je serai à vous jusqu'à mon dernier moment.

Adieu, mon cher chevalier, je vous demande de vos nouvelles avec autant d'instance que d'empressement.

XIV

Du 4 septembre 1712.

Je ne m'attendois pas de recevoir une lettre comme celle que j'ai reçue de vous aujourd'hui, monsieur. Il est extraordinaire que vous exigiés de moi la répétition d'un détail que je vous ai fait avec assés de douleur et de repentir pour ne devoir non seulement jamais m'en parler comme vous me l'avés promis en honnête homme, mais encore me plaindre dans ma cruelle destinée, sans augmenter mes malheurs en me traitant comme la dernière des créatures. A qui faut-il se fier, grand Dieu! Vous me quittés en me faisant des promesses que je ne vous demandais pas et même sur lesquelles je ne faisais de fond qu'en réfléchissant sur

votre bon caractère et votre bon cœur. Il n'y a pas de caresse que vous ne me fissiés ; je les croyais sincères, et ne m'imaginais pas que l'on put se contraindre jusqu'à ce point. Vous souvenés-vous de tout cela ? A peine m'avés vous quitté que vous allés me déchirer et m'accuser de mille choses que vous sçavés aussi bien que moi. Je n'ai de ma vie été si surprise ; croyés-vous en aprendre plus que ce que je vous en avois dit? Sont-ce là vos belles promesses de ne me donner de votre vie de chagrin et que vous me feriés un sacrifice absolu de toutes ces choses. Quand je vous donnai les lettres, ne vous dis-je point que je ne prétendais pas vous en faire un à cet égard, que je le faisais parce que vous le souhaitiés, et que il n'y avait rien que je ne fisse pour vous donner toute sorte de satisfaction. En vérité, je suis bien malheureuse ; je me suis fiée à vous ; je vous ai déclaré tout ce qui m'est arrivé en ma vie. Vous me promettés d'empêcher certaines gens d'en parler, et c'est vous dont il faut que je me défie ; comprenés-vous la dureté avec laquelle vous me traités? Est-il possible que je puisse vivre après tant de chagrin? Oui, monsieur, je finirai une vie qui n'est pas aussi infâme que vous le prétendés et vous connoitrés quand vous ne m'aurés plus, que de toutes les femmes il n'y en a point qui vous ait tant aimé que moi, et qui ait plus de sincérité. Plut à Dieu n'en avoir pas tant eu, je ne me trouverais pas obligée aujourd'hui à prendre un parti que le désespoir seul m'a fait prendre, et dont je connois les suites fâcheuses. Si je peux avoir de la consolation, ce n'est qu'en pensant que dans peu je serai quitte de tous mes maux.

Vous avés grand tort de croire que je veuille encore avoir commerce avec votre ami. Je vous assure que quand je serais à portée de cela, je ne le ferois pas. Jamais homme ne pourra se venter de pareilles choses; j'en suis plus que contente pour ma vie. Quand je vous ai prié de ne lui rien écrire, c'est que j'ai cru qu'il était inutile que deux personnes fussent instruites de choses que je n'ai déclaré qu'à vous, et que vous m'avés promis ne dire à qui que ce soit. Je serai plus à portée d'en entendre les justes reproches, mais je m'en fais assés et plus qu'il ne pourrait m'en faire. Je vois cependant à quelle intention vous me demandés par écriture chose que je ne vous ai que trop dite. Je vous la répéterai puisque vous le voulés quelque cruel que cela me soit. Je vous laisse le maître d'en agir comme vous voudrés; mais dans peu vous serés surpris de ce que vous aprendrés, et vous serés faché, mais trop tard, de m'avoir tant persécuté depuis deux ans que vous avés pris à tâche de me tourmenter; vous serés satisfait, je vous le jure.

Je n'ai, dites-vous, eu pour vous qu'une tendresse apparente, et c'étoit pour tromper le public. Pouvés-vous penser comme cela, après m'avoir dit si différemment? Quelle raison aurois-je eu pour faire croire que je vous aime; au contraire, si cela n'avait pas été, j'aurois eu mille agrémens. Combien aurois-je évité de sotises qui m'ont été dites? Avais-je besoin de vous pour témoigner de l'amitié à un autre, si, en effet, j'en eusse eu? Non c'était pour vous seul que j'avois de l'amour, et je doute que vous me fassiés voir ce terme dans les lettres que vous me dites avoir écrit

à d'autres; vous y trouverés celui d'estime, d'amitié; mais rien de plus à ce qu'il me semble. Vous le voyés par les reproches qui me sont faits; l'on ne m'en fait point de vous avoir trahi, au contraire; c'est moi-même qui en ai fait voir l'indignité dans plus d'une lettre. L'on ne m'a jamais fait de reproches sur ce que j'ai accordé, mais bien sur ce que je n'ai pas voulu faire. J'ai accepté les rendés-vous que l'on m'a donné; mais je n'en ai jamais proposé. J'ai dit, à la vérité, que je ne pouvois me trouver un après-dîner à une partie qui m'étoit proposée la veille de Saint-Claude; je m'en rapporte à la grande fille pour vous dire quelle excuse je lui en donnai, si je ne lui dis pas que c'étoient les manières que l'on avoit qui me déplaisoient, et que je n'avois aucune amitié pour M. Delaloge. Elle le dit même en ces termes à M. Bizouard qui le rapporta à l'autre. Je ne vois pas où est le crime de dire que l'on est maître de la conduite de son cœur. Ce fut la suite d'une conversation où l'on m'avait dit que je le donnois à gens qui n'en faisoient pas grand cas; cela n'a été écrit qu'en badinant, que l'on vous le fasse voir.

Je ne vous ai point dit que je ne fus point coupable, mais bien que je ne l'étois pas tant que vous pensiés. Je ne vous ai point dit de fausseté. Je pense ne vous avoir pas tout dit encore, parce que j'étois si troublée que je ne sçavois où j'en étois. Je n'étois pas aussi tranquille que je le parus. Ce n'est point le tempérament qui m'a forcé d'avoir un commerce, comme vous le dites; j'aurois trouvé à le satisfaire. Vous n'avés qu'à me faire voir les lettres dont je l'ai pré-

venu ; vous en seriés l'un et l'autre bien embarrassés.

En quoi me servés-vous de couverture ? Que cela veut-il dire que vous en ayés agi en ami avec moi ? Le plus cruel de mes ennemis n'aurait pas exigé tout ce que vous avés exigé de moi. Si j'avois été fourbe comme vous le dites, vous aurois-je laissé des lettres entre les mains qu'il n'a tenu qu'à moi de ravoir, et aurois-je écrit ce que je vous écrivis, l'on n'en agit pas comme cela, quand on n'a pas de bonne foy. Si j'ai fait des sermens dans ma lettre, ils sont véritables ; prouvés-moi, papier en main, ce que j'y assure.

Sur mon Dieu, la vengeance dont vous me menacez ne me touche pas, par ce que je vous aime encore. Vous l'exercerez sur une personne qui ne se l'est jamais attirée ; je n'ai eu que de bonnes manières avec vous. Mais il faut se satisfaire. Vous ne prouverés jamais que j'aye dit quelque chose de vous. Vous n'avés qu'à me donner les autres preuves de ma mauvaise conduite, c'est ce dont je vous prie. Je n'ai jamais douté un instant de tout ce qui m'arrive à cette heure, et la cause de mon chagrin, depuis plus de huit mois, ne vient que de là.

Je ne sçai qui sont les gens qui vous instruisent si mal. Vous prétendés que je sçavois l'arrivée de M. Delaloge. Je vous jure que je fus très surprise de le voir le dimanche, et que je ne doutai nullement que vous eussiés fait le contraire de ce que vous m'aviés promis. Je puis vous assurer que je n'en sçavois rien. Il me semble qu'il est inutile que je vous fasse aucun détail, puisque vous n'êtes point dans la disposition

de me croire. Vous seriés persuadé de tout, que vous diriés toujours le contraire.

Je ne sçai pas ce que vous voulés dire sur vos pénétrations. Je ne crois pas qu'on puisse encore m'accuser de quelques faits nouveaux depuis votre départ ; mais je remets tout entre les mains de Dieu ; j'espère en sa miséricorde et ne compte que sur lui ; il ne me trompera pas celui-là. Je vous permets de porter votre pénétration jusqu'où elle pourra aller, je ne crains plus rien, et serai bientôt à l'abri de tout soupçon. Pour des plaisirs, il y a bien deux ans que je n'ai pu en goûter de véritables, étant toujours troublée par mille querelles. Je n'en cherche plus que dans le parti que je prends qui est de me détacher de tout le monde et d'aller chercher dans mon désespoir une vie tranquille. Il n'y a que vous seul qu'il me fâchera de quitter dans le monde ; mais le sacrifice en sera plus grand. Vous seul serés la cause de tous les discours que l'on tiendra, mais cela m'importe peu. La grâce que je vous demande, c'est d'être persuadé que j'ai eu et que j'aurai toute ma vie pour vous la plus forte tendresse que l'on ait jamais été capable d'avoir depuis que l'on aime.

Avant que je parte, dites-moi de vos nouvelles. Je m'y intéresserai toute ma vie, et je ne négligerai aucune occasion pour vous en donner telle marque que vous pourés désirer. Vous me ferés plaisir aussi de me marquer en quoi j'ai été fourbe. Vous n'avés pas lieu de vous plaindre à cet égard : l'on va au gibet le plus tard que l'on peut ; la mort est une chose que l'on envisage toujours avec crainte. Comme ce que

vous me demandés est un genre de mort pour moi des plus cruels, j'en retarde le supplice ; mais il faut que je vous fasse encore le sacrifice de ma réputation, en vous écrivant de ma propre main des choses qui font trembler et qui seront cause du reste des malheurs de ma vie. Il faut donc que je vous fasse le détail de tout ce qui s'est passé dans un an. Il n'y avait rien eu de criminel jusqu'au tems où vous partites pour la campagne. La première fois que l'on me proposa quelque chose, ce fut chés M^de^ Thiery. Je sçavois de quelque façon qu'elle n'y étoit pas. L'on me fit voir des dessins, après quoi l'on en vint à d'autres propositions : on ne peut pas dire que je les écoutasse, ni que je les souffrisse tranquillement. Cependant, l'on en fit assés pour me faire craindre d'y retourner. L'on proposa une partie à M^de^ Thiery pour le lendemain, dont je ne fis pas de difficulté, y étant trois. Elle y manqua ; l'on vouiu que j'y donnai lieu, je m'en deffendis. Je me trouvai à Montmuzard avec la grande fille M^lle^ Seuguenot, M. Bizouard et M. Delaloge ; c'est là où nous eûmes du bruit. Cela n'alla pourtant pas bien loin ; je me deffendis assés bien, pour qu'il ne m'arriva rien. Quelques jours après, je fus chés M. Bizouard, partie faite et qui ne fut point par hasard comme je vous l'avais dit. Ce fut pour lors que je me trouvai seule, et que l'on me fit plus que je ne voulois, n'osant point faire de bruit. Cela n'alla pourtant pas bien loin. Pour du depuis, les choses se sont passées comme je vous les ai dites à l'exception que cela est arrivé quatre fois à ce qu'il me semble, et que ce n'est pas cela précisément sur

quoi je me suis brouillée ; c'est sur mon portrait que je ne voulus pas donner. C'était au mois de juin ; on me chercha querelle.

Depuis ce tems-là, je n'ai ouï parler de rien, ni me suis informé d'aucune chose. L'on ne pourra pas me dire que j'aie jamais accordé aucune chose volontairement, ni de bonne grâce. L'on m'a même dit toujours que j'étois peu tendre, et d'un froid à glacer, qu'il fallait obtenir les choses par force et par violence et en faisant le coup de poin ; que l'on voyoit bien que mon cœur étoit ailleurs. Faites voir cela, et je défie qu'on puisse aller contre tout ce que je dis ; j'en demande le serment à un honnête homme et sur sa conscience en cas où l'on nie aucuns de ces faits-là. Je demande aussi que l'on vous dise les mauvais discours que j'ai tenu de vous, et encore si l'on n'est jamais venu au logis que deux fois, et s'il s'y passa rien.

Pour vous dire qui m'a fait faire cela, je ne le pense ni ne le sçai : ce n'est ni le plaisir, ni l'amitié, ni le tempérament encore moins, puisque ça toujours été malgré moi et en me tourmentant. Demandés si j'y ai jamais paru sensible, surtout que l'on dise les choses comme un homme d'honneur les doit dire.

Eh ! bien, êtes-vous content ? Voilà un aveu comme je le ferois à l'heure de ma mort. Il me coûte bien des larmes ; mais je ne le regrette pas s'il peut vous convaincre de la vérité et de l'attachement que j'ai pour vous. Si les fautes étoient effacées par les pleurs et par le repentir auprès des hommes, comme elles le sont devant Dieu, il y a longtems qu'il ne seroit plus mention de celle-cy. Il y a longtems que je souffre

sur toutes sortes de choses ; ainsy vous ne pouvés plus rien faire qui m'afflige plus que je suis. Vous pouvés compter, mon cher, que ce n'est pas la crainte de toutes vos menaces qui m'oblige à dire la vérité. Faites réflexion à la manière dont je vous ai tout avoué. Il y a aujourd'hui huit jours qu'à minuit je vous découvris la source des malheurs que j'éprouve à présent. Plaignés moi et ne me condamnai pas, tant je suis digne de pitié et non pas de colère. Vous avés été bien plus indulgent à l'égard de M^lle^ Seuguenot, que vous m'avés dit vous-même vous avoir avoué plusieurs choses sur le même sujet ; mais vous l'aimiés et vous l'aimés encore, c'est ce qui fait que vous ne la tourmentés pas et que vous ne dites rien d'elle.

Vous êtes outré, dites-vous ; pourquoi êtes-vous plus piqué que vous ne l'étiés vendredy. C'est ma lettre qui vous anime parce que je n'ai pu dissimuler mes sentimens. Vous ne comprenés pas qu'ils se puissent soutenir après tant de sujets que j'ai eu et que j'ai de les diminuer, car il n'y a rien sur quoi vous ne m'ayés tourmentée. Eh ! bien, j'oublie tout cela pour ne me souvenir que des obligations que je vous ai. C'est à moi-même à qui je promes une fidélité éternelle ; vous avés raison de la rebuter. Je ne vous renvoye pas votre lettre quelque cruelle et quelqu'insultante qu'elle soit. Elle vient de vous ; je la garderai avec soin, à moins que vous ne me mandiés de vous la renvoyer. C'est moi qui ai mis le dessus de la mienne et qui l'ai cachetée avec le cachet que j'avais de mon frère pour faire racommoder. Si je vous vois encore, je vous le

montrerai; mais je ne crois pas que ce soit jamais, ou du moins pas de quelques années. J'ai donné une lettre au laquais de M^lle^ votre sœur; elle va donc bien vous fâcher, puisque la vérité vous offense.

A M. le Ch^er^ Lenet, à Corgengoux.

XV

Du 11 novembre 1712.

Quelles raisons avés-vous pour être dix-huit jours sans me donner de vos nouvelles, mon cher voisin? Croyés-vous que je m'y intéresse pas assés? Les deux lettres que je vous ai écrites n'auroient-elles pas été jusqu'à vous? Je suis sûre que la première vous a été rendue, M. de Longecourt m'ayant dit qu'il vous avait laissé à Beaune le lundy. Je ne puis donc penser autre chose, sinon que vous vous faites un plaisir de me laisser dans l'inquiétude où je suis depuis qu'on m'a dit vous avoir laissé malade. C'est fort bien fait; il faut bien que vous soyés d'accord avec toute la terre pour me chagriner, et que je ne trouve de consolation auprès de personne. Il m'est arrivé des choses depuis quelques jours qui passent l'imagination, et qui ne peuvent venir que de gens qui me veulent mal. Je ne vous en ferés aucun détail; il vous serait trop ennuyeux. Après cela, vous en sçavés peut-être plus que moi là dessus et vous pourriés avoir été instruit des desseins de ceux

qui ont agi contre moi avec tant de succès. Mais il faut laisser tout entre les mains de Dieu, et ne plus songer qu'à m'éloigner d'un pays où j'ai tant d'ennemis. Ce qui peut me consoler dans la triste situation où je suis, c'est de savoir que je me suis attirée les mauvais traittemens que j'ai reçu en quelque manière. Je ne puis vous en dire davantage; le désespoir où je suis ne me permet pas de m'expliquer et ne me laisse que le pouvoir de vous assurer qu'en quelque situation où je me trouve, et en quelque lieu que je sois, j'aurai pour vous, mon cher ami, la plus forte amitié qui ait jamais été. J'attens de vos lettres, en cas que vous vouliés bien encore avoir quelque bonté pour une personne qui est plus criminelle par son malheur que par sa faute. En cas que vous ne retourniés que dans huit ou dix jours, je pourrai bien n'être plus icy, mais vous trouverés une lettre chés Segaud facteur qui vous aprendra les raisons qui m'obligent à faire une chose à laquelle je n'ai de regret qu'à cause de vous. Ce ne sont pas les raisons que vous pouviés penser qui en sont la cause.

Adieu, mon cher voisin, comptés sur tout ce qui peut dépendre de moi. M. le Doyen me remet le peu de bien que j'ai de ma mère. Si je puis quelque chose pour vous, faites moi la grâce de me le dire. Ce sera une consolation que je n'ai jamais pu avoir.

A M. Vacher, advocat, pour faire tenir à M. le Ch^er^ Lenet.

XVI

Du 20 novembre 1712.

J'ai différé jusqu'à aujourd'hui à vous écrire, comptant que vous me feriés sçavoir de vos nouvelles. Mais je vois bien, malgré moi, que je ne dois rien espérer de votre cœur, ni de cette amitié que vous avés voulu quelquefois me faire valoir. Mais il n'est plus question de reproches, nous en aurions plus d'un à nous faire. Si j'ai bien des torts, j'ai au moins la consolation des malheureux de n'être pas seule. Croiés-vous, en vérité, n'en point avoir de m'avoir quittée comme vous fîtes samedi. Le procédé que j'ai eu avec vous, malgré tous les sujets de chagrin que vous m'avés donné depuis plus d'un an, devoit bien vous parler en ma faveur, et vous prouve que je vous aime malgré toutes ces choses. Oui, je ne crains point de l'avouer, je vous ai aimé véritablement, et quelques efforts que je fasse sur moi, je ne peux me défaire de certains sentimens qui loin de se détruire par votre peu de retour se renouvellent chaque jour. L'absence de trois mois que vous avés fait les a affermis ; il n'en est pas de même à votre égard, ce qui est une preuve que vous ne m'avés jamais voulu de bien. Il me semble que où nous étions ne vous plut pas, car c'est ce qui vous obligea à me quitter si vite. Pouvés-vous blâmer l'empressement que j'avais à vous voir en liberté ? Il ne tenoit qu'à vous de m'en indiquer un autre, je ne

me serois pas fait prier pour m'y rendre. Cependant je vis que plus que vous. Faites attention à tout ce que vous me dites de dur, et je ne doute pas que vous ne vous en repentiés. Les propositions que je vous fis sont-elles si désavantageuses ? Si je les croyois telles, comptés, monsieur, que je ne les aurais pas faites ; quelque fâcheuse que vous sachiés qu'est ma situation, je peux m'en débarasser sans vous. Je n'ai, de plus, pas grand goust pour le sacrement. Si je ne croiois que le bonheur de ma vie ne dépend que d'unir ma destinée à la vôtre, je ne vous aurais jamais rien proposé, et pour preuve que ce ne sont que ces raisons qui me font agir, c'est que je les aurois pu faire, sans leurs rien dire, à d'autres qu'à vous et qui se seroient trouvé bienheureux.

Vous devés vous souvenir des prières que je vous ai fait dans de certains tems. Ce n'est ni les charges que vous avés, ni les biens qui nous regardent qui me font agir. Je ne suis pas non plus si embarassée que vous pouviés penser. Si je ne vous ai pas, je ne choisis pas d'autre parti que de me retirer dans un couvent, quoique je pus faire à merveille comme cent femmes qui sont à la ville et dont les exemples ne sont que trop fréquens. D'ailleurs, je n'ai qu'à aller à Paris. J'aurai bientôt trouvé à m'établir. Dès qu'on a un certain bien, cela n'est pas si difficile. Mon père n'est pas si animé que vous pouviés croire ; ainsi cela ne me fera pas tant de tort que mes frères l'auraient souhaité.

Il me donnoit vingt mille écus pour un homme en charge, il y a peu de tems ; il me les donneroit bien

encore et même pour vous, et n'exigera de M. votre père que ce que vous lui dirés. Mme Pouffier sera la seule instruite de tout, et mon amour pour vous sera le prétexte à notre union. Rien ne sera sçu, je me mettrai dans un cloître dès le lendemain, si vous l'exigés ou à la campagne. Enfin vous pouvés compter d'avoir une personne qui ne cherchera qu'à vous plaire, et qui vous aime assés pour se sacrifier en quelque endroit que vous vouliés la mettre.

Faites vos réflexions, et ne raisonnés pas en jeune homme qui se fait des points d'honneur où il n'y a pas lieu. Que rien ne nous oblige cependant à nous contraindre ; ce que je vous en dis n'est sçu de personne, je ne ferai rien pour vous y obliger et j'en serois au désespoir. Si j'avois voulu faire quelque chose, je ne vous aurois pas donné les lettres que vous avés voulu que je vous ai écrite, ou j'aurois gardé quelques unes des vôtres qui pouvoient me servir.

Mandés moi si je puis vous voir et où ; je me rendrai partout où vous voudrés. Voulés-vous que ce soit chés vous le soir, après souper, quand vos frères seront retirés ; l'on s'explique mieux que l'on n'écrit. J'attens votre réponse. Vous me faites passer de cruels momens dans les rues le soir. N'importe pourvu que je vous voie.

Il est assez difficile, à la lecture de ces lettres, de se rendre compte d'une façon précise des pha-

ses du roman de M^lle^ de Vernot. Le chevalier Lenet n'a-t-il été, comme il le prétend, que le confident des amours d'Anne Espiard? A-t-il joué un rôle plus direct et plus personnel dans l'aventure? Que signifient, dans la dernière partie de la correspondance, ces protestations si vives d'affection, avec ces aveux qui ne semblent laisser aucun doute sur la nature de la faute commise?

Ecoutons quelques passages de la défense du chevalier Lenet.

Il explique tout d'abord l'intrigue qui s'était nouée entre son accusatrice et M. Bretagne, et comment il servit d'intermédiaire entre eux. Il raconte que M^lle^ de Vernot, se croyant enceinte en février 1712, lui écrivit la lettre du 15 février citée plus haut; il lui rendit, en l'occurrence, tous les services qui dépendaient de lui. Ce fut, heureusement, une fausse alerte, mais qui ne fit qu'enhardir la jeune fille qui continua tant avec son premier amant M. Bretagne qu'avec un second, qui avait le grave défaut d'être marié, M. Delaloge.

Comme elle m'avait raconté ses premières faiblesses, elle n'eut pas de peine à me laisser voir deux lettres que mon ami lui avait écrites en 1711, et qui font connaître assés clairement sur quel pié ils vivaient ensemble dans le commencement d'une intrigue que je ne croyois pas telle qu'elle étoit. Dans la

suite elle m'envoya ces deux lettres dont je suis saisi. La première est du 15 mai 1711 ; elle m'aprend que ce fut le 15 mai 1710 que le cavalier dont j'ai parlé jusqu'ici obtint de cette maîtresse les dernières faveurs pour la première fois. Il n'est personne qui en puisse douter, après avoir lu les expressions que je vais copier fidèlement.

« Les années se suivent mais elles ne se ressemblent pas ; que ne puis-je, ma chère petite femme, passer avec toi celle-ci aussi agréablement que la précédente. J'ai pour toi la même tendresse, mais je suis hors d'état de te la marquer par les mêmes caresses et les mêmes empressemens qui m'ont mérité et conservé tes faveurs. Mon cœur se donne à toi de nouveau, ma chère fille ; c'est dans ce même tems que tu t'es donnée toute à moi. Mon bonheur passé fait ma tristesse présente. Quel plaisir, mon cher enfant, de goûter entre tes bras les douceurs d'un amour réciproque ! Le souvenir t'en plaît-il comme à moi ? Dis moi que tu aurais pour moi les mêmes bontés si tu étois à portée..... En me les faisant regretter, tu ne laisseras pas de me les accorder en quelque façon. Il y a un an jour pour jour que tu m'aimas bien ; j'en ai une époque bien tendre. Je rendis dans ta chambre à genoux devant toi hommage à tes apas. Combien de baisers, que de caresses malgré toutes nos frayeurs ! La crainte ne laissoit pas d'assaisonner nos plaisirs. Mon Dieu, qu'il est difficile de se passer d'un bien qu'on a eu enfin après l'avoir tant longtems désiré ; en sens-tu comme moi la peine ? Réunissons nos esprits et nos cœurs, ma tendre Rate, si nous ne pouvons joindre

nos personnes; faisons en pensée répétition de nos actions..... »

Plus bas :

« Fais-moi part de tes plaisirs que je ne souhaite pas pareils à ceux que tu m'as fait. Embrasse mon ami, embrasse la grande fille..... »

Dans une autre lettre du 8 juin 1711, le cavalier parle ainsi :

« Tu m'as charmé, mon cher Raton, par l'empressement que tu as de me donner de tes nouvelles. Entretiens ton cœur dans les tendres dispositions où ta lettre m'assure qu'il est. Ton absence m'atriste, mais je ne la crains pas. Je suis sûr de toi : tu m'as donné de trop précieux gages de ton amour..... »

Plus bas :

« Ecris-moi, ma chère amie, souvent, si tu le peux. Encore pouvons-nous par là nous dédomager de ce que nous disions; mais pas de ce que nous avons fait. Plût à Dieu que les actions pussent se porter aussi loin que les paroles.....»

Il y a une fin à cette lettre; mais quelle fin, juste ciel! Il ne m'est pas permis de la faire imprimer, ni même de la traduire. Quand je l'enveloperais avec soin, les oreilles des juges et du public en seraient offensées. Et pourtant l'auteur de ces dernières phra-

ses ne craignit pas de blesser par ces expressions ciniques celles de sa maîtresse; or cela étant, à quels discours étaient-ils donc accoutumés?

Il est impossible de suivre le chevalier Lenet dans tous les détails de sa défense. Son mémoire est assez long: il y commente les lettres que nous avons lues et dont il donne les passages les plus saillants et s'attache à démontrer qu'il n'a eu aucune part dans les débauches dont il charge son accusatrice. Il expose les relations qui, dès 1710, existaient entre M^lle^ de Vernot et M. Bretagne, les confidences qui lui en furent faites, les reproches qu'il se crut en devoir d'adresser à la jeune fille ; il indique comment, en février 1712, Anne Espiard se vit abandonnée par celui qu'elle considérait comme attaché à elle par des liens indissolubles, et, quelques mois après, lui avoua de nouvelles aventures avec un nouvel amant.

Quelque tems après cette belle confidence et après la remise qu'elle me fit elle-même des lettres qu'elle avait reçues de ce second amant, je partis pour la campagne, et c'est là où elle m'écrivit les détails qu'on va lire, et dans lesquels elle ne s'engagea que sur ce que je lui avais mandé m'être apperçu qu'elle avoit usé de quelques dissimulations dans l'histoire qu'elle m'avoit fait de ses dernières faiblesses.

Nous connaissons la lettre du 4 septembre 1712

et le récit que fait Mlle de Vernot de la partie de Montmuzard ; l'aveu qui s'y lit semble disculper complètement le chevalier Lenet. Si, comme le remarque très justement ce dernier, Mlle de Vernot eût pu à un titre quelconque reprocher à l'accusé son abandon *après l'avoir mise dans cet embarras* (1), elle n'eût pas manqué de le faire et de demander au chevalier de réparer les choses en l'épousant.

Elle le demande, cependant ; non pas comme s'adressant à un débiteur récalcitrant, mais comme implorant une grâce, une faveur. C'est qu'elle ne voit que le chevalier Lenet comme pouvant la tirer du mauvais pas où elle se trouve. S'il veut bien l'épouser, lui qui sait tout, à qui elle n'a plus de confidences à faire, le monde ne saura rien de ce qui s'est passé. Une retraite discrète à la campagne dissimulera la naissance trop hâtive de l'enfant, et le chevalier Lenet gagnera avec cette paternité d'emprunt une belle dot que sa situation de cadet de famille ne lui permettrait peut-être pas d'espérer.

Dans ses lettres Mlle Espiard de Vernot se montre suppliante et il faut attribuer au dépit de n'avoir pas réussi dans ses calculs cette accusation mons-

(1) Jamais elle ne m'a écrit comme l'ayant mise dans cet embarras et l'on ne voit pas qu'elle me reproche de l'avoir aimée et d'avoir changé à son préjudice.

trueuse qu'elle lance contre l'homme qui avait refusé de lui tendre la main.

C'est ce qu'explique longuement Antoine Lenet dans la dernière partie de son mémoire qu'il termine en disant :

Dans cet embarras, on jeta les yeux sur moi parce que comme voisin et comme confident j'avais eu occasion de faire plusieurs visittes à cette personne qui crut, d'ailleurs, entêtée comme elle l'est sur les grands biens qui sont dans sa famille, qu'en ayant peu de mon côté, je pouvois n'être pas effrayé d'une ignominie opulente.

Quoi qu'il en soit, le pauvre chevalier était prisonnier et mis dans l'alternative — s'il n'était pas acquitté ou s'il n'obtenait pas ce que nous appelons aujourd'hui des « circonstances atténuantes » — ou d'être décapité ou d'épouser la demoiselle. Le choix lui paraît difficile et chacune des solutions aussi dure que l'autre : *Voilà deux terribles extrémités, perdre la vie à mon âge ou me déshonorer pour le reste de mes jours.* Mais il ne désespère pas en la justice, et ne peut croire qu'on le déclarera coupable de *rapt et séduction.*

Il est facile de s'imaginer la colère de M. le Conseiller doyen en lisant un pareil plaidoyer et les lettres qui étaient annexées au dossier. Sa fille ne lui avait, sans doute, pas donné des détails aussi complets sur sa conduite et les révé-

lations du chevalier Lenet lui parurent si extraordinaires qu'il ne put se résoudre à y accorder créance. Il y répondit par un premier mémoire de son avocat qui traita de pures calomnies tout ce qui venait d'être dit. Les lettres avaient été dictées à M^lle^ de Vernot par l'accusé, et c'est par force qu'il y avait fait insérer l'aveu de choses absolument fausses. Ces expressions : *mon mari*, *mon raton*, *ma chère Rate*, n'étaient que des plaisanteries dans la bouche de jeunes gens vivant ensemble avec une certaine familiarité, mais rien de plus. Quant au chevalier Lenet, il était bien réellement coupable.

M^lle^ de Vernot avait d'ailleurs été très précise dans son accusation : dans un interrogatoire qu'elle avait subi le 11 février 1713, elle avait fait d'importantes déclarations dont voici les principales, telles que le greffier les a rédigées :

Il est entré dans sa chambre et aux premières heures de la nuit et avant qu'elle se coucha, l'assurant qu'il ne la voyait que pour le mariage et lui témoignant qu'il ne pouvait espérer un parti plus avantageux, qu'elle a résisté à tous ses empressements jusqu'au 26 juillet dernier que le dit sieur Lenet ayant trouvé des conjonctures plus favorables en ce qu'il s'introduisait dans son appartement entre onze heures et minuit dans un tems qu'elle étoit au lit et que sa femme de chambre qui couche ordinairement près de son appartement étoit à la campagne et se prévalant

de l'état où il la trouva et de ce qu'elle ne pouvoit appeler du secours, crainte d'un éclat dont les suites étaient dangereuses, il consomma pour la première fois par force et violence ses mauvois desseins, lui persuadant toujours que c'étoit le seul moyen de faire réussir leur mariage. Que depuis, le dit sieur Lenet a plusieurs fois continué les mêmes habitudes et commerces, en sorte qu'elle est devenue enceinte et croit l'être depuis ce tems.

. . . . . .

Pour détruire l'effet que pouvait produire sur l'esprit des juges le mémoire en défense du chevalier Lenet, M. Espiard de Vernot fit ouvrir une information et entendre des témoins à charge pour corroborer l'accusation portée par sa fille. Dix-neuf témoins furent tout d'abord entendus ; un supplément d'information permit d'en entendre huit nouveaux ; tous, à qui mieux mieux, chargèrent le malheureux Lenet. Il est regrettable que nous n'ayons ni le nom ni la profession des témoins ; nous n'avons même pas leurs déclarations intégrales. Le manuscrit ne nous a conservé que ce qui était d'usage dans la procédure d'alors, c'est-à-dire un résumé fait par le greffier.

Il est cependant facile de voir que la plupart des témoins appartiennent à la domesticité ou à l'entourage de la famille Espiard, et il est peut-être permis de faire quelques réserves sur leur sincérité.

Il serait oiseux de reproduire toutes ces dépositions ; il nous suffira de donner les trois premières, qui indiqueront le ton des autres et constituent, d'ailleurs, les charges les plus graves qui aient été apportées contre le chevalier Lenet.

Le premier témoin a vu le dit sieur Lenet fréquenter souvent dans la chambre de la d^lle^ de Vernot ; l'a vu deux ou trois fois, entre autres, entrer par la porte de derrière ;

Qu'un soir, sur environ onze heures, passant devant la chambre de la d^lle^ de Vernot pour se retirer dans la sienne, elle entendit la voix du sieur Lenet qui était auprès d'elle, et le lendemain matin sur les huit heures, elle vit le dit sieur Lenet qui descendait l'escalier de la dite chambre.

Qu'un soir venant fermer la porte du dit sieur de Vernot, qui est sur la rue, elle vit le dit sieur Lenet avec la d^lle^ de Vernot, qui vouloit rentrer à la maison ; mais il l'en empêcha et l'emmena sous son manteau du côté de chés lui, ne scachant si la dite d^lle^ rentra ce jour-là.

Vit une autre fois le dit sieur Lenet auprès de la dite d^lle^ de Vernot dans sa chambre, qu'il lui tenoit la main sur le col, tandis qu'elle tenoit un papier ; que le même jour elle les entendit dans le cabinet de la dite d^lle^ où ils se donnaient l'un et l'autre de grands mouvemens.

Ajoute que pendant qu'elle a servi M. de Vernot elle n'a vu autre personne fréquenter M^lle^ de Vernot que le dit sieur Lenet. En 1710 M. de Vernot fut au

mois de septembre à Allerey et vint en cette ville pour les vendanges; qu'au moment de son départ le sieur Lenet y vint et passa seul la journée avec M^lle^ de Vernot et y coucha; qu'une partie de la journée ils furent se promener à la prairie et à Chauvort (1) d'où ils ne retournèrent que fort tard; que le laquais du sieur Lenet venait souvent parler à la dite demoiselle.

Le second témoin a demeuré 18 mois ches M. de Vernot et pendant ce tems, il a vu le dit sieur Lenet fréquenter assidument la d^lle^, et presque tous les jours il venait la prendre pour s'aller promener sur les 9 heures du soir; que toutes les fois qu'elle allait seule au cartier il la ramenait.

Que led. s^r^ Lenet profitant de l'absence de M. de Vernot, et pendant qu'il étoit au palais, il venoit passer l'après dînée auprès d'elle.

Que plusieurs fois, lad. d^lle^ rentrant fort tard et après les portes de M. de Vernot fermées, elle venoit à la porte de derrière avec led. s^r^ Lenet appeler ce témoin qui avoit sa chambre de ce côté-là et il alloit lui ouvrir. Après quoi elle entroit et ledit s^r^ Lenet se retiroit, que la veille de l'an 1712, led. s^r^ Lenet entra dans la chambre de la d^lle^ de Vernot; il lui donna cinquante sols en étrennes, parce qu'il lui avoit ouvert la porte; qu'une autre fois il lui a donné 10 sols, et une autre fois quatre sols. Qu'une fois la d^lle^ de Vernot l'envoya demander audit s^r^ Lenet la clef de son cabinet où elle ne pouvoit entrer.

(1) Voir sur Allerey et Chauvort, Courtépée, tome V, p. 76 et 101.

Que durant la maladie de lad. d^lle de Vernot, led. s^r Lenet est souvent entré les soirs dans sa chambre.

Qu'un matin il vit dans la chambre de lad. d^lle le chapeau dud. s^r Lenet ; qu'un autre matin il entra dans la chambre de lad. d^lle qui ne faisoit que sortir du lit, si vrai qu'elle n'étoit pas encore chaussée et sortoit pour quelque nécessité ; que s'étant occupé à faire du feu, il entendit du bruit dans le cabinet de cette d^lle joignant la chambre, et y vit led. s^r Lenet qui y peignoit sa perruque, et un moment après, il le vit s'en aller.

Les a vus aussi fréquemment assis tête à tête dans la chambre et pendant un longtems ; les a vus deux fois se promener du côté de la porte Saint-Pierre.

Que led. s^r Lenet passait souvent la veillée auprès de ladite d^lle pendant sa maladie ; que lorsque le s^r Lenet était auprès de cette d^lle, elle lui donnait ordre de dire à ceux qui la demandoient qu'elle n'y étoit pas ; qu'un soir, sur les huit heures, il fut avertir ladite d^lle qui étoit sur sa porte avec ledit s^r Lenet qu'on avoit servi le souper, elle lui répondit brusquement : « qu'on soupe toujours ! » et il s'aperçut qu'il y avoit dispute entre les deux amants.

Les a vu souvent se baiser en se quittant ; qu'un autre jour n'y ayant chés cette d^lle que ledit s^r Lenet et le déposant, elle envoya hors de la maison chercher du pain et du vin pour goûter.

Ajoute qu'il n'a vu que M. Lenet fréquenter la d^lle de Vernot ; y a vu seulement deux fois le s^r Bretagne depuis son retour de Paris en visite ordinaire, y ayant plusieurs autres personnes dans le même tems.

Le troisième témoin déclare qu'à onze heures du soir, étant couché dans sa boutique, il entendit un M. et une d^lle^ qui venoient s'asseoir sur son ban, qui se comptoient fleurette, ce qu'il ne distingua que par leurs soupirs et le ton dont ils parlaient, ce qui lui parut si tendre, qu'il croit que dans ce tems là ils se baisoient. Ne distingua autre chose, sinon que le M. reprocha à la d^lle^ qu'elle avoit perdu son argent, et la d^lle^ disoit qu'elle avoit perdu cent sols avec M^me^ de la Perrière; a appris par le valet du s^r^ Massin qui les entendait d'un autre côté que ce M. et cette d^lle^ étoit ledit s^r^ Lenet et la d^lle^ de Vernot.

Les autres dépositions ne font que révéler des faits analogues : ce sont des promenades en tête à tête place de la Sainte-Chapelle, place Saint-Etienne, place Royale, à la porte Saint-Pierre où il fallait soudoyer le concierge pour pouvoir rentrer en ville, vers onze heures ou onze heures et demie lorsque les portes étaient fermées; ce sont des visites longues et fréquentes, des familiarités permettant toutes les suppositions.

Un des témoins (le 12^e^), qui semble être une domestique au service de M^lle^ de Vernot, raconte une petite scène de mœurs mondaines, peu intéressante pour le procès, mais qui a le mérite de nous retracer un coin de tableau de la vie dijonnaise d'autrefois.

Qu'une fois, M^lle^ de Vernot étant allée à un bal chez

M. Derequeleyne-Sordoillet, elle y dansa avec M. Daussy, ce que cette d^lle va conter à la déposante en lui disant que M. de Vernot, son père, trouvoit que ce jeune homme avoit beaucoup d'esprit; sur quoi elle lui dit qu'elle se devoit marier avec lui, et elle répondit avec enjouement qu'il étoit beau, bien fait, et fort riche, ce qui fit croire à la déposante que le mariage se pouvoit faire. Mais le lendemain, led. s^r Lenet lui ayant fait de grands reproches sur cette danse avec led. s^r d'Aussy, elle lui dit qu'il avait tort et qu'il faudrait qu'elle fut bien coquette, si après une seule entrevue elle s'attachait.

Il faut bien reconnaître que rien dans cette enquête ne pouvait sérieusement appuyer l'accusation portée contre le chevalier Lenet: tout indiquait une très grande intimité entre les deux jeunes gens, mais n'enlevait aucune force à la défense du prisonnier et laissait intacte son argumentation. Ces promenades, ces visites que l'on peut cependant se permettre de trouver bien matinales ou bien tardives, peuvent s'expliquer par le rôle de confident que M. Lenet prétendait avoir rempli près de M^lle de Vernot. Bien que tous les témoins fussent unanimes à dire qu'ils n'avaient remarqué d'assiduités que de la part du chevalier Lenet, peut-être avait-on eu soin de n'interroger que ceux qui n'avaient vu ni M. Bretagne, ni M. Bizouard, ni M. Delaloge, ni d'autres. M^lle Seuguenot, *la grande fille*, qui semble

avoir été mêlée à toutes les parties de plaisir, ne paraît pas avoir été du nombre des témoins entendus. Et les lettres de M^lle^ de Vernot! Ne restaient-elles pas avec leurs aveux et leurs expressions de repentir?

M. Lenet protesta vivement contre tous ces témoignages: tous ceux qui étaient par trop compromettants furent de sa part l'objet d'une dénégation absolue; les visites nocturnes, les familiarités douteuses n'étaient que de pures calomnies. Les promenades d'été au delà de la porte Saint-Pierre, le soir, dans l'obscurité favorable aux doux propos, n'avaient jamais été faites qu'en nombreuse compagnie et en présence de témoins, tels que M^lle^ Seguenot et M. Bizouard.

Quant aux menus faits révélés dans l'enquête, M. Lenet affirma qu'il ne fallait pas y voir la preuve de relations criminelles et qu'ils n'étaient que la conséquence et la marque d'un honnête commerce d'amitié.

D'accusé, le chevalier Lenet se fit à son tour accusateur et ce fut avec la plus grande précision qu'il demande à faire la preuve des rendez-vous, des entrevues, des promenades de M^lle^ de Vernot avec M. Bretagne et M. Delaloge. Les détails qu'il donne sont de la plus haute gravité et font apparaître la jeune fille comme se livrant au libertinage le plus honteux.

Malheureusement, il n'apparaît pas que sa

demande ait été entendue et que l'enquête qu'il sollicitait ait eu lieu. Nous sommes donc privés des révélations piquantes que ses affirmations nous faisaient prévoir.

Nous avons reproduit presque toutes les pièces du procès : elles n'apportent pas grand appui à l'accusation. Ce qui nous reste à étudier n'ajoutera que peu de chose à cette impression.

M^lle^ de Vernot avait été, sans doute, assez marrie de voir ses lettres divulguées. Que n'avait-elle été moins prolixe? Elle explique bien que ces lettres lui ont été dictées par le chevalier Lenet, mais cette explication est peu vraisemblable. Elle déclare, en outre, qu'elle aussi aurait pu montrer une nombreuse correspondance émanant du chevalier, mais qu'elle a commis l'imprudence de la rendre ou de la faire disparaître, et qu'elle en est réduite à deux seules lettres dont la copie nous a été conservée. Lisons-les.

La première est du 17 octobre 1712, au moment où la brouille était la plus complète entre les deux jeunes gens.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, ma chère voisine, que je sçai que vous écrivés avec tout l'esprit du monde. Les termes que vous mettés en usage, soit de tendresse, soit d'amitié, vous sont depuis longtems fort communs à mon égard. Le stile vous en est aisé et les expressions heureuses ; mais vous devés convenir avec moi en

vous rendant justice que l'on écrit et dit souvent ce qu'on ne pense pas. J'ai toutes les raisons du monde de le croire, puisque j'ai anciennement quantité de vos lettres remplies de mille protestations de tendresse, d'amitié et de fidélité exprimées avec tout l'esprit et l'agrément possible ; qu'il n'y a personne qui ne vous crut sans faire mention des serments. Cependant vous y avés fait faux bon dans les formes, ce n'est point ce dont je me plains pour le présent, c'en est la continuation qui me choque un peu, étant très persuadé qu'il vous sera impossible d'en agir autrement que vous avés fait, et j'ajouterais foy plus facilement aux fables des fées que de croire que toutes les marques de tendresse que vous me donnés et dont vous me comblés sont véritables. Ne nous étendons pas trop là dessus ; vous sçavés mieux que vous ne dites ; vous penseriés de même que moi si vous étiés à ma place ; je vous croirois et vous n'auriés pas de peine à me persuader que cela vous fait plaisir de partager avec moi une tendresse qu'il est difficile de conserver pour une seule personne. Il y auroit longtems que toutes nos petites disputes seroient cessées, ou plutôt il n'y en auroit point eu en avouant que vous étiés si naturellement gracieuse qu'il vous étoit impossible de ne point avoir de reconnaissance pour ceux qui vous témoigneroient vous vouloir du bien. C'est la marque d'un grand cœur qui bien loin d'être en reste auprès de personne veut reconnaître au centuple tout ce qu'on peut lui faire. Si je vous ai blâmé, j'en ai eu tout le tort imaginable ; mais je suis persuadé que vous avés assés de bonté pour me pardonner.

L'on ne reconnait jamais trop tard sa faute ; ainsy, j'attens de vous une rémission. Je ferai tout mon possible pour la mériter. Si tu le souhaite, ma pauvre petite, je vivrai dans la continence, jusqu'à ce que j'aye le plaisir de t'embrasser, afin de pouvoir avec plus de vivacité mériter un pardon de toutes mes fautes commises tant en paroles qu'en actions.

J'apprens avec bien du chagrin que vous prévoyés des choses qui vous doivent arriver ; croiriés-vous que je puisse les adoucir ? Employés-moi et je ferai tout ce que je pourrai pour vous faire connaître que je n'ai point oublié que j'étois et vous serai toujours tout entièrement dévoué.

Vous devés avoir reçu une lettre de moi où vous y trouverés les lettres que vous m'avés envoyées. Je vous ai déjà mandé que vos lettres n'étoient pas bien pliées, et que l'on pouvoit lire tout ce qui y étoit écrit sans les décacheter.

Adieu, ma chère voisine... etc...

Ce 17 octobre 1712.

Seconde lettre :

Je me ferois un plaisir sensible, mademoiselle, de vous voir auparavant que de partir. Vous n'avés qu'à me faire savoir l'heure que je pourrai aller chés vous et comment je pourrai faire pour que personne ne s'en apperçoive. Il faut que je vous prévienne sur une chose qui est que si vous n'êtes pas en disposition de ne point parler naturellement sur tout ce que je pourrois vous dire, je vous prie de ne me rien dire de tout

ce qui s'est passé. Je ne vous en parlerés point, et nous nous épargnerons l'un et l'autre bien du chagrin, puisque rien au monde ne fait tant de peine que le déguisement, et rien ne vous en fait tant que de parler sérieusement.

Adieu, ma chère voisine, je vous embrasse en attendant le plaisir de vous voir... etc...

Tels sont les documents que les juges avaient sous les yeux ; tels sont ceux que les avocats se donnèrent le malin plaisir de commenter *juridiquement*. Il faut se persuader que Varennes et Melenet ont dû être enchantés de la cause galante qu'on leur demandait de défendre ; c'était une détente au milieu de la monotonie des procès habituels. Ils allaient rire un peu avec cette verve gauloise dont la nature a amplement gratifié les Bourguignons et, malgré leur gravité professionnelle, faire rire autour d'eux ; ce sont leurs clients qui supporteront les dépens.

Hélas ! que nous sommes encore loin de Beaumarchais ! Rien n'est lourd comme les mémoires de Melenet et de Varennes, que la curiosité malveillante de leurs contemporains nous a conservés. Il est impossible d'en citer une ligne. Ecrits dans ce style pompeux, prétentieusement juridique et savant à la mode à cette époque, où Gaïus et Sénèque, Pomponius et Martial fournissent tour à tour des textes, ces mémoires ne

prouvent rien et laissent le lecteur indifférent et fatigué (1).

De part et d'autre, la situation sociale de chacune des familles semble avoir été l'objet de très vives préoccupations. Le procès paraît, un moment, devoir tourner en discussion de préséance : c'était là le champ clos où nos pères aimaient combattre, et Dieu sait ce que les préséances ont fait couler d'encre et dire de paroles. Entre Me Melenet plaidant pour le chevalier Lenet et Me Varennes chargé des intérêts du conseiller doyen Espiard, on se contenta d'allusions désagréables sur les origines des deux familles.

Le mot de la fin est dit par Melenet qui soutient très gravement une thèse mi-juridique, mi-physiologique, mais surtout pornographique sur la nécessité de marier les filles avant l'âge de 25 ans ; les références aux auteurs les plus sérieux ne manquent pas. On voit défiler tour à tour Tertullien, Justinien et son savant commentateur Godefroy, d'autres autorités moins considérables, mais toutes unanimes à démontrer, paraît-il, que lorsqu'un père a négligé de pourvoir sa fille d'un mari avant qu'elle ait atteint vingt-cinq ans, lui seul doit supporter les suites

(1) Ces mémoires ont été imprimés ; des exemplaires se trouvaient dans la bibliothèque d'Amanton (v. Amanton, *Catalogue d'une partie de mes livres*).

de son imprévoyance, ce qui motive cette conclusion que le chevalier Lenet doit être renvoyé des fins de la plainte et le vieux conseiller condamné aux dépens.

Le bailliage ne fut pas de cet avis, et la sentence, qui fut rendue le 4 septembre 1713, fut bel et bien une sentence de condamnation. La voici d'ailleurs telle qu'elle est parvenue jusqu'à nous.

Nous... etc... faisant droit sur l'information formée contre ledit s^r^ Lenet, et sur les requêtes et conclusions dudit s^r^ de Vernot et de la d^lle^ sa fille, avons déclaré ledit s^r^ Lenet atteint et convaincu d'avoir séduit et rendu enceinte la dite d^lle^ de Vernot dans la maison dudit s^r^ de Vernot, son père, et d'avoir surpris et exigé d'elle par de mauvaises voyes les lettres des 15 février et 4 septembre de l'année 1712 dont il s'est servi au procès, et d'avoir dans ses écrits diffamé et injurié ladite d^lle^ de Vernot. Pour réparation de quoi nous avons condamné et condamnons ledit s^r^ Lenet en 20.000 livres de domages et intérests tant réels qu'honoraires envers ladite d^lle^ de Vernot, et en dix mille livres d'honoraires envers ledit s^r^ de Vernot, trente livres d'amende envers le roy, et en trois cents livres d'aumône envers l'hôpital général de cette ville, en pareille somme de trois cents livres envers l'aumône générale, comme aussi à fournir annuellement à ladite d^lle^ de Vernot la somme de cent cinquante livres pour la nourriture et entretien de l'enfant dont elle est accouchée, jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de

quatorze ans, auquel tems ledit s[r] Lenet sera tenu de lui donner la somme de trois mille livres pour doter ce même enfant, pour laquelle somme de trois mille livres, il sera tenu de donner caution bonne et solvable.

Et prononçant sur les plus amples demandes dudit sieur et demoiselle de Vernot, nous avons condamné ledit s[r] Lenet à leur faire réparation, auquel effet il se retrouvera en notre hôtel et par devant nous, pour, en présence desdits sieur et demoiselle de Vernot et de dix de leurs parents et amis, déclarer que malicieusement, témérairement et calomnieusement il a fait écrire et imprimer le libelle diffamatoire signifié le 22 may 1713, et les termes injurieux insérés dans ses déffenses et requestes; qu'il s'en repend et leurs en demande très humblement pardon; que les termes injurieux énoncés dans lesdites requêtes et déffenses seront rayés et biffés, et que les lettres du 13 février et du 4 septembre dont le sieur Lenet s'est servi dans la procédure, ensemble le susdit libel diffamatoire seront lacérés par le greffier de cette cour, dont procès-verbal sera par nous dressé. Condamnons ledit sieur Lenet en tous les dépens des procédures civiles et criminelles, et jusqu'au parfait payement des adjudications cy-dessus prononcées, ledit sieur Lenet tiendra prison.

Disons néanmoins qu'en cas que ledit sieur Lenet épouse la dite d[lle] de Vernot, il demeurera déchargé des intérests ci-dessus adjugés audit sieur et d[lle] de Vernot.

Prononçant pareillement sur les plus amples conclusions du procureur du Roy, nous ordonnons qu'Au-

gé, imprimeur en cette ville, accusé d'avoir imprimé le susdit libelle diffamatoire sans aucune signature, sera assigné par devant nous dans les délais de l'ordonnance pour être ouï sur les charges contre lui résultantes des procédures. — Fait..., etc.... ce quatre septembre 1713.

Etait-ce bien jugé ? le conseiller doyen avait, sans doute, quelque influence ; mais la famille Lenet, de son côté, n'était pas sans avoir une certaine autorité et sans pouvoir espérer que la balance de la justice humaine pencherait, peut-être, en sa faveur.

Quoi qu'il en soit, Antoine-Ignace Lenet s'inclina devant l'arrêt, et pour ne pas avoir à payer l'énorme indemnité qu'il était condamné à verser, lui sans fortune, à une femme qui se vantait de sa richesse, il jugea plus économique d'épouser Anne Espiard de Vernot. C'est ce qu'il fit, à sa prison, dans ce même mois de septembre 1713.

Telle fut la fin du roman. L'enfant qui avait été la cause de ce triste procès n'eut pas de frère. L'abbé Boullemier (*Généalogies de Bourgogne*, tome I, fol. 279) nous apprend qu'il succéda à Antoine-Ignace Lenet dans la seigneurie de Selorres et mourut sans alliance.

L'aventure de M^lle^ de Vernot, qui eut une publicité assez considérable, fut-elle, en 1713, comme

elle le serait aujourd'hui, un sujet de scandale ? Tout, au premier abord, porte à croire que non. M. de Juigné, dans ses notes manuscrites (*Fatras généalogique*, tome VI) donne des détails curieux sur la famille Espiard et particulièrement sur le conseiller doyen de Vernot et sur ses enfants. Il les tient d'un notaire de Dijon nommé Jean-Pierre, qui avait laissé des notes sur ce sujet. Le fils aîné de M. de Vernot, Pierre-Humbert, prit le nom d'Allerey et eut un fils qui mena dans son château une vie des plus scandaleuses (1). Le mari de la sœur de notre héroïne assassina, au Parc, pendant la nuit, le 16 juillet 1693, M. Bernard de Mess, qui fut inhumé en l'église Saint-Michel, le 22 du même mois ; l'affaire fut étouffée, dit-on, grâce à de fortes sommes d'argent. Un frère d'Anne Espiard, Zacharie, qui était prieur de Bon-

(1) Son petit-fils Auguste-Louis-Joachim Espiard d'Allerey, ex-conseiller au Parlement de Dijon, fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, le 1er floréal an II. Il était âgé de 63 ans. Deux mois après, le 8 messidor an II, un de ses anciens domestiques, Médard Maret, dénonça à l'administration du département de la Côte-d'Or un dépôt d'or, de bijoux et d'argenterie qu'avait fait feu son maître dans une mansarde de sa maison, rue du Griffon. Ce dépôt était considérable. La Convention, sur le rapport de Berlier, le futur comte de l'Empire, accorda au domestique dénonciateur une récompense de 4200 livres..... en assignats. (V. le journal *Le Nécessaire*, n° du 13 messidor an II. — G. Peignot, *Notice sur les personnes nées dans le département de la Côte-d'Or qui ont péri sur l'échafaud pendant le régime révolutionnaire*, p. 13.)

vaux (1), peu de temps avant la mort de son père, coupa, un soir, le nez de Pétronille Perreau, fille de feu Perreau, secrétaire du Parlement : il était jaloux d'un commis que la demoiselle lui avait donné comme rival. Cet excès le força à remettre son prieuré à son frère cadet, François-Bernard, et à se réfugier à Avignon, où il épousa la veuve d'un cavalier du pape.

En 1723, le pauvre conseiller-doyen eut encore un nouveau malheur :

Deux de MM. ses fils, dit le notaire Jean-Pierre, assassinèrent le sr Merle, fils du notaire Merle. Il était capitaine d'infanterie. Ce fait arriva en sortant de jouer chez M. Jacquot de Neuilly, gentilhomme ruiné dont le fils a été page chez M. de Bauffremont, brave et a servi capitaine de dragons. La sœur de ce Merle poursuivit le procès pendant 15 ans, mais faute de témoins, elle échoua. Cependant ils furent condamnés à un exil et à ne posséder aucunes charges. L'un fut aux Iles, on ne sait où. Cela coûta beaucoup au père.

Le notaire Jean-Pierre ne fait aucune allusion au procès que nous venons d'analyser. Avait-il donc passé inaperçu?

Il est difficile de le croire. Bien que la régence ne créât pas, à proprement parler, une ère de

(1) Il fut prieur de Bonvaux de 1710 à 1722 (Marc, *Essai historique sur le prieuré de Bonvaux*, p. 96).

libertinage, mais ne fit que lever un voile discrètement jeté par la pudeur sociale, il y avait encore, au début du XVIII^e^ siècle, surtout dans les villes de province, une sévérité de mœurs que l'on ne peut méconnaître. Il ne faudrait pas prendre thème de quelques dévergondages, dont certains membres de l'aristocratie dijonnaise ont été les tristes héros, pour conclure à une dépravation générale de la société distinguée de cette époque.

Comme le dit Piron, dans son *Voyage à Beaune* en 1717 :

Ce fut toujours la même histoire.

Jeunes filles mal surveillées et jeunes femmes coquettes, beaux garçons entreprenants en quête de bonnes fortunes, c'est le sujet de tous les romans et l'éternelle comédie de tous les temps. L'aventure de M^lle^ de Vernot ne fut qu'une aventure, et si elle ne fut peut-être pas la seule à défrayer la chronique scandaleuse, il faut bien convenir que la fin du XVII^e^ siècle aussi bien que le commencement du siècle suivant furent féconds en solides vertus familiales et en dignité de vie.

Que M^lle^ de Vernot ait fait des promenades sentimentales au delà de la porte Saint-Pierre, pendant les belles soirées de juin, qu'elle en ait

profité pour jeter son bonnet par dessus les moulins, cela devait arriver. Anne Espiard n'avait plus sa mère ; son père, d'humeur peu aimable, absorbé par ses occupations professionnelles, ne semble pas s'être beaucoup préoccupé de son éducation ; ses frères pouvaient difficilement passer pour des mentors ; la nature l'avait faite sensible et affectueuse. Il lui eût fallu, pour rester dans le droit chemin, ce qui lui a manqué : la direction d'une mère intelligente qui lui eût évité ce que Charles de Laclos devait appeler quelques années plus tard *les Liaisons dangereuses*.

PIERRE PERRENET.

UN PÈLERINAGE

A

SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE

UN PÈLERINAGE

A

SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE

EN 1757

Par BERNARD

Chirurgien au service de la Compagnie des Indes

M. Rey, médecin en chef de l'hospice des aliénés à Marseille, nous a communiqué un manuscrit, composé par un de ses ancêtres, le chirurgien Bernard. Ce manuscrit contient l'histoire de ses voyages à travers le monde.

Bernard était né dans un petit hameau près de Carpentras, vers 1715. Ce qui le décida à chercher fortune hors de France, ce ne fut pas le besoin, mais une véritable passion d'aventures alors plus commune à nos compatriotes qu'on se l'imagine communément. Ainsi qu'il l'a écrit : « les réflexions que je fis il y a environ dix ans sur un passage d'un bon auteur qui dit : celui qui n'est jamais sorti de son pays est comparable

à un homme qui a une belle bibliothèque et n'a lu qu'une page de ses livres ; cela joint à la curiosité et à l'ambition commune à tous les hommes, je me déterminai à m'expatrier pour un temps. »

En 1745 Bernard partait pour la Flandre en qualité de chirurgien volontaire. Il assistait au siège de Tournai, à la bataille de Fontenoy, à la prise de Gand et aux sièges d'Ostende et de Nieuport. Un de ses oncles, major des troupes de la compagnie des Indes à Lorient, l'engaga à le suivre en Asie. Notre jeune chirurgien se laissa tenter. En 1746 il allait aux Indes, prenait part au siège de Madras par Labourdonnais, assistait à la terrible tempête qui dispersa la flotte du vainqueur, et rentrait à Pondichéry. Deux ans plus tard, en 1748, il retournait aux Indes et avait la satisfaction d'être de ceux qui assistèrent à la déconvenue des Anglais, sous les murs de Pondichéry, défendue avec tant d'héroïsme par Dupleix. L'année suivante nous le retrouvons à l'île de France, et, en 1750, au cap de Bonne Espérance où l'avait jeté la tempête. En 1751 il parcourut la France, tantôt de Paris à Carpentras, tantôt d'Avignon à Lorient, mais pour regagner bientôt les Indes, où il séjourna jusqu'au 23 mai 1754. La même année, le 22 novembre, il reprenait la mer, et commençait cette fois un long voyage qui le conduisit jusqu'en Chine, en Océa-

nie, et à Madagascar. Revenu à Carpentras en décembre 1757, il y composait le récit de ses voyages, notamment du dernier.

Nous avons pensé qu'il ne serait pas sans intérêt d'extraire de ce manuscrit quelques pages relatives à un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle. On sait que les Bourguignons, en plein moyen âge, allèrent souvent à Compostelle, soit comme pèlerins, soit comme croisés. Bernard n'était plus qu'un simple curieux, mais il avait conservé la foi, et croyait remplir un devoir. Aussi son impression, bien que naïve, est-elle toujours bonne à retenir, car elle est sincère.

Certes Bernard ne fut jamais un écrivain, mais il paraît avoir été observateur sagace. Ses mémoires furent composés, non pas avec l'arrière pensée d'être jamais publiés, mais pour sa satisfaction personnelle. Il voulait surtout se rendre utile. Aurons-nous réussi à exaucer ses désirs, en publiant aujourd'hui ce fragment de son œuvre?

PAUL GAFFAREL.

... Nous reprîmes notre marche pour arriver le même jour (9 avril 1757) dans la ville de Saint-Jacques en Compostelle.

Nous étions indiqués à descendre au meilleur auberge de la ville pour y loger ; donc ayant frappé plusieurs coups à la porte, on nous demanda enfin ce que nous souhaitions. Loger, répondîmes-nous. Alors on nous demanda de l'argent pour acheter de la chandelle, ce qui nous surprit beaucoup ; puis on nous conduisit au 3e étage dans un grand galetas bordé d'un côté de plusieurs alcôves, et de l'autre orné d'une grande table de réfectoire entourée de bancs. On y trouvait aussi quelques chaises de bois. On nous demanda encore de l'argent pour acheter du pain, du vin et des œufs. Comme nous étions fort fatigués, nous songeâmes aussi à faire préparer nos lits. Chacun s'empara d'une alcôve. Grand Dieu ! quelle malpropreté ! Les matelas semblaient rembourrés avec des coques de noix, les couvertures étaient dégoûtantes, les vases pleins d'ordures, etc. Trois servantes dans cette maison n'avaient pas honte de dire que les Français étaient bien délicats, parce que, par belles paroles

ou par menaces, nous les engageâmes à nous approprier notre appartement et nos lits. On changea de tout. On nous mit de beaux draps blancs ornés de dentelles à l'espagnole, enfin on fit, je crois, plus que des efforts pour nous contenter en nous donnant cependant peu de chose : mais, comment faire dans un pays où on ne peut pas être autrement, les Espagnols ne voyageant guère et fréquentant peu les auberges, sinon quelques tavernes où on vend du vin. C'est pourquoi ceux qui ont affaire à voyager se précautionnent en portant des vivres au moins pour la journée. Après avoir fait collation, nous appelâmes l'hôtesse pour lui dire de nous acheter notre provision pour deux ou trois jours. Elle en prit la note par écrit et demanda de l'argent pour payer.

Le lendemain, 11 avril, jour de Pâques, nous fûmes un peu longs à notre toilette parce que nous ressentions encore de la fatigue du voyage, et il nous fallut espérer longtemps le barbier et le perruquier, qui sont deux corps séparés. Pendant ce temps-là, nous veillâmes un peu à la cuisine qui était bien triste, et nous fûmes fort embarrassés pour nous faire rôtir du veau et de la volaille. Les ustensiles manquaient et on ne savait pas faire une gardiane. Notre repas fut préparé en partie par nous-mêmes, avec le soin de le faire cuire. Car, quoique la dévotion était

l'objet de notre voyage, il fallait aussi avoir soin de nos estomacs.

A neuf heures et demie nous sortîmes pour aller entendre la grand'messe dans l'église de Saint-Jacques qui est aussi la métropolitaine. En arrivant, on faisait la procession autour de l'église, à laquelle M^gr^ l'archevêque assistait avec douze cardinaux de son église, les chanoines et plusieurs autres prêtres tant bénéficiers que desservants de sept paroisses dans la même église, dont chacune a sa chapelle et sa sacristie à part.

L'archevêque avait une grande robe rouge dont la queue traînait plus de dix pieds, mais un abbé la soutenait. Son bonnet était rouge et carré comme ceux des autres prêtres. Les cardinaux étaient en chappes et mitrés comme les évêques. La bannière et la croix ouvraient la marche de cette procession parmi le concours de monde qu'il y avait, dont beaucoup d'étrangers. On y portait l'image en buste de saint Jacques en argent massif doré, au son des cloches, des orgues et d'une grande musique. Nous avions pris place à côté du chœur, mais un chanoine fort poliment nous engagea d'entrer dans le chœur, où des seigneurs espagnols se rangèrent pour nous céder leur place devant des prie-Dieu. L'archevêque, en passant à côté, nous honora de sa bénédiction.

La grand'messe fut chantée avec toute la décence et la solennité du jour, et, quoique elle fut

longue, elle nous parut courte par les belles cérémonies qu'on y célébrait.

La musique qui est très considérable par les divers instruments et par plusieurs belles voix semblait n'être pas une de ces choses communes en Espagne. Enfin, tout nous édifiait. En mon particulier, il me semblait être au Paradis. Après la messe, le monde ne s'empressait pas trop de sortir. Les étrangers admiraient les beautés de cette église et les gens de la ville flattaient leur sens par la curiosité des autres. Nous renvoyâmes à faire nos observations plus tranquillement après la soupe.

Immédiatement après notre dîner, nous allâmes voir messieurs les prêtres et confesseurs de la nation française qui sont logés ensemble dans une espèce de cloître dans la ville, dont un s'appelle dom Guillennes, natif d'*Etionville* (1), en Allemagne, et l'autre est Irlandais de nation, mais francisé : lesquels eurent la bonté et la complaisance de nous conduire partout pour nous faire voir ce qu'il y avait de remarquable dans cette ville.

Après nous avoir offert à collationner, ils nous menèrent premièrement dans la même église de Saint-Jacques, dont la première chose que nous y avons observée, en allant le matin à la messe,

(1) Peut-être Thionville en Lorraine.

est le grand encensoir en usage, parce que l'on ne s'en sert que les jours des grandes fêtes de l'année. L'église de Saint-Jacques forme une croisée égale à trois nefs, au milieu de laquelle est un dôme, où il y a une machine, d'où pend une grosse corde, au bout de laquelle ledit encensoir est attaché. Sa matière est d'argent, sa forme est presque semblable à ceux dont on se sert devant les autels et sa grosseur surpasse celle des lampes ordinaires. On a pratiqué en dedans un petit grillage qui soutient l'encens ou la matière des parfums qui passe par les intervalles, peu à peu, à chaque élan que fait l'encensoir pour entretenir la fumée odoriférante plus longtemps. Quand on veut s'en servir, on le baisse à portée de le garnir de feu, puis on lui communique peu à peu ses elancements qu'il augmente au moyen de l'autre bout de corde qui a passé dans la susdite machine, autour d'une espèce de moulinet de lampe, et dont cet autre bout de corde pend à côté, où on a ajusté six branches de corde pour que douze hommes de deux à deux puissent le faire aller ; comme expressément, s'ils sonnaient une grosse cloche : ce qui donne le mouvement et fait faire des élancements au dit encensoir qui va et vient d'un bout d'une croisée à l'autre, en se tenant si haut, presque jusqu'à la voûte, ce que la vue a peine à souffrir. A mesure que l'encensoir revient par ses

élancements vers son centre, il semble, sans le connaître, qu'il doive toucher à terre, mais alors la corde qui se raccourcit autour du moulinet l'élève au-dessus de la hauteur d'homme et en s'éloignant elle s'allonge pour le mettre au point qu'il a été dit.

L'on nous a assuré qu'une fois la corde de l'encensoir ayant cassé dans ses grands élancements, la porte de l'église étant ouverte pour le retour de la procession qu'on faisait alors, ce vase, pour ainsi dire tout enflammé, était tombé bien loin au dehors au milieu de la procession, sans faire mal à personne. Ce qu'on croit être un miracle de saint Jacques.

Pour arrêter l'encensoir, on tire la corde ou plutôt une autre corde de la machine pour le faire monter par gradation jusqu'à la machine même, où il n'a plus de jeu. Alors, on le baisse sans l'animer pour le laisser suspendre en sa place. On le change aussi pour un autre de laiton. L'invention est curieuse et peut-être l'unique de son espèce dans le monde; mais il y a peu de gens qui puissent la fixer dans ses élancements sans baisser la vue de temps en temps. L'église de Saint-Jacques de Compostelle a été bâtie par Charlemagne (1), roi de France. Sa

(1) Erreur. Commencée à la fin du xi[e] siècle (1078-1082), fut inaugurée en 1211.

chapelle existe (1) toujours derrière celle du Saint Apôtre. C'est un très grand et très bel édifice majestueux, qui ne le cède en rien à tous les autres que ce grand roi a fait construire en son temps. Il y a quatre grandes portes qui y donnent entrée avec de belles façades, dont celle du grand portail l'emporte sur tout ce que j'ai vu de plus beau en ce genre. Tous les ordres d'architecture y sont observés avec précision. On y remarque plusieurs belles statues logées dans des niches du dernier goût, car ce portail est sans doute plus moderne que les autres. Les tours qui sont à côté sont de symétrie égale, d'abord carrées par le bas, décorées de plusieurs corniches, à pans vers le milieu de leur élévation; et se terminent en rond à la cime, qui forment deux flèches fort hautes. Elles sont garnies de plusieurs cloches de moyenne grosseur. Sur le frontispice de ce portail on a placé en grand l'image de saint Jacques en pierre, monté à cheval, tenant un sabre à la main, comme il parut, dit-on, devant l'armée des Mores qu'il fit reculer. Un grand perron à double escalier fort régulier termine cet édifice du côté de la place. On remarque d'un autre côté deux grands clochers où il y a de grosses cloches et un fameux horloge.

Je ne détaillerai point ici toutes les particula-

(1) Chapelle du Sauveur ou du *Roi de France.*

rités de cette belle église, parce qu'elles sont en trop grand nombre, et qu'à peine j'ai eu le temps de les entrevoir en passant. La chapelle de l'apôtre saint Jacques le Majeur, où est le grand autel est magnifique, garnie en marbres de différentes couleurs. Le retable est formé de plusieurs belles colonnes dorées en plein. L'autel est tout garni en argent ainsi que les gradins et tout ce qui s'y met dessus. Dessous l'autel gît le corps glorieux du saint apôtre, patron principal d'Espagne et premier fondateur de la foi catholique en ces royaumes avec ses deux disciples saint Athanase et saint Théodore.

L'image de saint Jacques est placée dans une niche au fond de l'autel, dont la grosseur surpasse celle d'un homme ordinaire. Elle est d'argent doré et représenté en habit de pèlerin ayant plusieurs reliques, et autour de la chapelle plusieurs belles et grosses lampes d'argent.

Comme on allait dire les vêpres, don Guillermes pria un chanoine de nous faire voir la chapelle des Saintes-Reliques, ce qu'il fit volontiers, accompagné de quelques autres prêtres. Justement elle est un peu écartée du chœur, et, qui plus est, les Espagnols n'assistent guère aux vêpres. Nous entrâmes dans ce saint lieu par une porte de fer à claire-voie et M. le Chanoine eut la bonté de nous montrer plusieurs reliques qui sont richement placées dans des vases d'or et d'argent, et

autres, et ornées de plusieurs diamants et pierres précieuses. Elles sont rangées au-dessus de l'autel et contiennent toute la face de la chapelle. On nous a donné un imprimé qui les explique toutes par leur nom, ce qui serait trop long de rapporter ici. Il y a devant l'autel une grosse balustrade d'argent qu'un roi d'Espagne y a fait présent. Elle servait auparavant d'entourage au lit de Sa Majesté Catholique. Dans l'autel du Saint-Sauveur, qui est la Chapelle du roi de France, il y a aussi plusieurs reliques, et dans quelques autres chapelles également, mais elles ne sont pas si richement enchâssées.

Nos gracieux conducteurs nous proposèrent d'aller voir l'abbaye de Saint-Martin, ordre de saint Benoît, et en chemin faisant, nous rencontrâmes un officier espagnol qui était en garnison dans son pays et que nous avions connu à la Corogne. Il nous embrassa amicalement et s'offrit de nous accompagner. Ce couvent, qui est tout proche de la Métropole, est très grand, très riche, et bien bâti solidement en pierres de taille, et contient 130 religieux bénédictins. Leur église est d'une beauté ravissante, pavée en marbre, ornée de belles tapisseries en damas rouge et le soubassement en marbre fin. Le grand autel et celui de la Sainte-Vierge, qui est nouvellement fait, peint et doré au dernier goût, sont des choses remarquables, aussi bien que le chœur, qui est délica-

tement travaillé en beau bois luisant représentant l'histoire ecclésiastique.

La sacristie est grande et très belle, contenant de belles peintures, dont un tableau qui représente le buste de la Vierge mourante passe avec raison pour un chef-d'œuvre de l'art. De quel côté qu'on le regarde, on voit toujours sès yeux fixés sur vous: ce qui touche le cœur.

L'on nous a montré toutes les reliques qui sont aussi richement enchâssées, tous les ornements de l'abbé, leur librairie et toute la maison, où on considère de beaux ouvrages, comme des voûtes plates en pierre, et des escaliers fort curieux, très grands, qui ne sont soutenus que d'un côté de la muraille.

En sortant de l'abbaye, on nous a conduits à l'hôpital des Pèlerins qui est un grand bâtiment bien bâti et bien distribué pour loger tous les pèlerins de la Chrétienté qui viennent visiter le saint apôtre. La façade est majestueuse et accompagne fort bien celle du portail de Saint-Jacques, qui donnent toutes les deux sur une belle place. On a planté des gros piliers de pierre de taille devant cette maison d'hospice et dans toute sa longueur, pour soutenir une grosse chaîne de fer qui sert d'immunité aux réfugiés coupables de toutes sortes de crimes, qui ne peuvent pas entrer dans les églises et surtout la nuit.

L'on dit que le palais archiépiscopal est beau

et bien spacieux ; cependant l'entrée n'est point belle. Nous n'y avons point entré, mais nous savons que l'archevêque de Compostelle jouit de 13 à 14.000.000 livres de rente, que lui donne sa charge.

Le palais de l'Inquisition est un peu écarté et ne paraît pas bien considérable à l'extérieur, mais la marche de son tribunal se fait craindre et respecter en Espagne.

La journée étant finie, nous nous sommes rendus au logis pour nous y reposer et pour avoir soin de notre souper, car notre hôte ne paraissait guère entendu, et se faisait scrupule de travailler le jour de Pâques.

Notre officier espagnol étant rendu chez lui, observant l'usage du pays, il nous envoya un cabri en vie, deux volailles, deux flacons de vin rouge et un plat de confitures. Nous fûmes fort surpris de ce présent, mais il fallut l'accepter ou manquer à la politesse espagnole.

Le 11 avril, deuxième fête de Pâques, nous fûmes plus matineux que le jour d'auparavant pour nous disposer à faire notre devoir de chrétien. Messieurs les prêtres français nous ayant donné rendez-vous à leurs confessionnaux à sept heures et demie, nous en approchâmes pour y être absous après avoir fait auparavant notre examen de conscience. Nous reçumes dans ce tribunal un billet de confession pour avoir la com-

munion pascale. L'on voit dans cette grande église de Saint-Jacques plusieurs beaux confessionnaux rangés de file pour les étrangers, dont le nom de chaque nation est marqué dessus. C'est dans la chapelle du roi de France que l'on nous dit la messe, et que nous reçumes la sainte communion. En donnant notre billet de confession, on nous remit la Compostella, qui est un certificat, partie imprimé latin, de pèlerinage et d'absolution générale, portant indulgence, scellé des armes de Mgr l'archevêque de Compostelle, et délivré gratis ; mais nous avons bien payé d'ailleurs, volontairement, toutes les curiosités que nous avons vues.

Par dévotion, nous entendîmes encore la grand' messe dans l'église de Saint-Jacques, après laquelle nous fûmes aux boutiques qui sont à l'entrée du cloître de l'église pour faire nos emplettes en médailles d'argent, chapelets, etc., pour distribuer à nos amis. C'est là aussi qu'on voit le marché aux coquilles pour orner les habits des pèlerins.

Après notre dîner, nous allâmes faire visite à notre officier espagnol, et pour le remercier de ses présents. Nous l'invitâmes à dîner le lendemain avec nous, mais il nous refusa en s'excusant qu'il devait prendre dans la matinée un remède de conséquence. Il sortit cependant et nous accompagna jusqu'aux Bénédictins où

nous entendîmes les vêpres. Après lesquelles nous retournâmes chez nos libérateurs, Messieurs les confesseurs français, qui nous menèrent derechef à Saint-Jacques pour nous faire voir le trésor.

L'on fit avertir Monsieur le chanoine sacristain qui en a la direction, et il vint d'abord nous ouvrir les portes et nous conduire aux appartements où sont les ornements de l'Eglise et le trésor qui est très considérable : plusieurs soleils d'or enrichis de diamants et autres pierreries, de grands calices d'or et d'argent surdorés, des ciboires d'or, quantité de reliquaires des mêmes matières, des bassins et des vases d'argent, des encensoirs, des chandeliers, des lustres, des lampes. J'en avais pris une note que j'ai perdue, mais il me reste encore dans l'idée tout ce que je viens de marquer, et une grande médaille d'or qui pèse trente livres, ayant un petit anneau pour la prendre, et contenant des deux côtés les armes d'Espagne, parce qu'un de leurs rois en a fait présent. Quoique nous fussions dans le trésor, on nous présenta à la coutume espagnole le bassin dans lequel nous donnâmes deux piastres, ainsi qu'à celui de la chapelle des reliques. Aussi bien on s'empressait volontiers de nous satisfaire.

M. le sacristain a encore eu la complaisance de nous faire voir la salle où se tient l'assemblée du Chapitre, qui est à la suite d'autres apparte-

ments. Elle est richement meublée et décoree des plus belles peintures qu'on puisse voir.

Nous terminâmes ce saint jour en visitant, consolant et assistant les pauvres prisonniers, qui étaient en grand nombre détenus dans les prisons.

Le 12 avril, troisième fête de Pâques, nous entendîmes la grand'messe dans l'église des Bénédictines, qui fut chantée en musique par les religieuses, au son des orgues et de plusieurs instruments. Cette journée se passa comme les autres à visiter les églises, qui sont assez nombreuses et toutes plus belles les unes que les autres. Une chose merveilleuse qui se remarque dans celle des Révérends Pères de la Merci qui sont dehors la ville, est un Christ de la grandeur ordinaire d'un homme, placé au-dessus de l'autel dans une chapelle particulière, à double retable, formée par plusieurs colonnes dorées en plein, et, comme elle paraît un peu sombre, deux religieux, avec des flambeaux allumés, nous éclairaient pour admirer le chef-d'œuvre de la main d'un homme qui est mort et qui passe pour être un saint par des miracles qu'il a faits, s'il faut en croire les Espagnols qui exaltent beaucoup ses vertus, et ils disent que cet homme en travaillant avait des idées et un pouvoir divin. Quoi qu'il en soit, son ouvrage est parfait. L'attitude du Christ le représente au moment du trépas. Ses yeux, comme

transparents, sont baignés de larmes cristallines, sa bouche, ses lèvres, ses dents et sa langue semblaient être naturelles, ainsi que ses cheveux épars. Le sang qui coule de ses plaies est si bien imité qu'on le croirait véritable. Les ongles de ses mains et des pieds sont diaphanes, un peu racornis, tirant sur le jaune et perfectionnent un modèle sans pareil.

Un peu avant la nuit, nous retournâmes dans l'église de Saint-Jacques pour y faire notre prière en actions de grâces. Ensuite l'on nous fit monter par un petit escalier de 9 ou 10 marches qui est par derrière le grand autel, pour baiser les reliques qui sont sur le corps de l'image de saint Jacques. Nous y touchâmes nos médailles, nos chapelets et nos lames d'épée, afin qu'elles puissent dans l'occasion nous défendre contre nos ennemis et ceux de la foi catholique.

En quittant nos confesseurs français, nous leur donnâmes cinq piastres pour nous dire une messe à chacun.

Le 13 avril 1757, le temps était brouillard et menaçait de pluie, mais, comme étant bien montés et ayant des redingotes, à six heures du matin nous reprîmes le chemin de la Corogne.

Laus Deo virginique matri.

HUIT JOURS EN VELAY

(1904)

HUIT JOURS EN VELAY

(1904)

Au mois de juin dernier, je me rendais au Puy pour assister au congrès annuel de la Société française d'archéologie. De Dijon, le trajet se fait par Lyon et Saint-Étienne; aux environs immédiats de cette dernière ville se pressent les puissantes agglomérations industrielles, Givors, Rive-de-Gier, Saint-Chamond, puis la Ricamarie, le Chambon, Firminy, des usines et cités ouvrières, de hautes cheminées, une fumée noirâtre embrumant l'atmosphère : c'est le *pays noir*, une plaine immense, sans caractère, où surgissent à peine quelques ondulations de terrain. Bientôt les collines se rapprochent et dessinent un vaste hémicycle, sans issue apparente; nous atteignons le cours de la Loire qui, torrentueuse, écumante, s'ouvre passage à travers une brèche de rochers : nous sommes aux portes du Velay.

La voix ferrée remonte le cours du fleuve, dont elle épouse toutes les sinuosités. Une étroite vallée, resserrée de roches basaltiques ; des buissons, des broussailles, parfois un contrefort rocheux qui se détache en éperon et vient barrer le flot ; çà et là, quelque ruine de château féodal, et, au bas, coulant sur un lit de sable, la Loire, modeste torrent, qui se brise en écumant contre la roche à fleur d'eau. Le site est pittoresque, une Suisse en miniature, tour à tour gracieuse et sauvage ; et la ligne ferrée de se dérouler en mille contours, de tunnel en tunnel, de viaduc en viaduc, jusqu'à déboucher en une large plaine, ou mieux un cirque entouré de hauteurs qui se succèdent et se relèvent à l'horizon. A la base d'une colline centrale s'étale la cité, dont les quartiers hauts se poussent et montent comme à l'assaut jusqu'au faîte ; de cet océan de maisons émergent trois pointes, qui donnent à ce paysage urbain sa caractéristique et inoubliable physionomie : c'est le *dyke* (1) bizarre de Saint-Michel d'Aiguilhe ; le massif de la cathédrale dominé par son dôme sur base octogonale et son haut clocher quadrangulaire ; enfin la colossale statue de la Vierge se dressant au sommet du rocher Corneille. Tel nous apparaît, dans son étrangeté unique,

(1) *Dyke*, obélisque rocheux, de nature volcanique, ayant jailli des profondeurs du sol sous l'effet des poussées éruptives.

le Puy-en-Velay ; nous sommes au terme du voyage.

Ville de 25.000 habitants, dont la partie neuve, une longue et large rue, pleine d'animation, s'étend depuis la gare jusqu'au pont de la Borne. De belles places ombragées la bordent ; voici le Musée, puis la fontaine Crozatier, œuvre du sculpteur Bosio, analogue à la fontaine Pradier de Nimes, flanquée comme elle à sa base des statues des quatre cours d'eau de la région, la Loire, la Borne, le Dolaison et le Lignon. Plus loin, la tour Pannessac, reste de fortification du XV^e^ siècle, massive, ronde, pourvue de créneaux et de mâchicoulis, marquant l'entrée de la vieille ville, où elle formait jadis porte avec une tour similaire aujourd'hui détruite. La longue rue se poursuit, sinueuse, accidentée, passe au pied de la statue de La Fayette, le héros populaire qui fut, pendant un demi-siècle, la gloire de son pays natal ; descend sur l'église Saint-Laurent, édifice du XIV^e^ siècle, une des rares églises ogivales de la région, à la façade flanquée de deux jolies tourelles flamboyantes. On y conserve le tombeau de du Guesclin : après sa mort au siège de Châteauneuf-de-Randon, le corps du brave chevalier fut transporté à Saint-Denis, le cœur à Dinan, mais les entrailles demeurèrent au Puy. Enfin la petite rivière de la Borne, dont le cours marque de ce côté l'extrémité de la ville.

Adossons-nous au parapet du pont, et regardons fuir le torrent ; il va bientôt s'encaisser entre deux rives rocheuses que dominent d'étranges silhouettes. D'un côté, le château ruiné d'Espaly, qui eut un nom dans l'Histoire : c'est là que le dauphin, plus tard Charles VII, apprit la mort de son père, et fut acclamé roi par les seigneurs de la région. Pour ce Roi de Bourges, que méconnaissait le nord de la France, dont le royaume ne commençait qu'au sud de la Loire, le Velay formait presque le centre de ses possessions ; c'était une place d'armes montagneuse que l'étranger, même dans nos plus grands désastres, n'a guère abordée. Les Anglais l'ont seulement effleurée ; n'étaient les luttes de religion, dont nous relèverons au passage plus d'un fâcheux stigmate, le Velay n'aurait guère connu les tristesses de la guerre.

Cette contrée reculée, point foulée de l'étranger, à peine abordée par le touriste, nous ménage plus d'une surprise, au point de vue archéologique, au point de vue pittoresque. Son sol de formation volcanique, hérissé de *dykes* rocheux, est parsemé de petits lacs circulaires où le touriste novice voit simplement des cratères de volcans éteints, mais où le géologue découvre le vide produit par une prodigieuse bulle de gaz qui, se frayant un passage souterrain de bas en haut, aurait éclaté à travers les roches. La haute vallée de la

Loire, qu'envahissent d'une part les coulées du Velay, de l'autre celles du Mézenc, se trouvait interrompue par des barrages successifs qui, aux temps préhistoriques, ont formé des lacs temporaires, puis se sont laissé miner et traverser par la poussée des eaux ; de là ces éperons, ces portes taillées, nappes de laves ou de *phonolithes* qui, séparées aujourd'hui par le lit du fleuve, se correspondent encore exactement de l'une à l'autre rives, comme ne formant jadis qu'une seule coulée. — Ici même, sur la rive de la Borne, en face du donjon *d'Espaly*, se dresse une muraille rocheuse, perpendiculaire, toute formée de prismes basaltiques alignés verticalement en manière de superbe colonnade : ce sont les *Orgues d'Espaly*, analogues aux Orgues de Bort que nous contemplions il y a quelques années, à la limite du Puy-de-Dôme et de la Corrèze ; et, dans le même ordre de phénomènes, si nous évoquons de plus lointaines images, nous retrouvons en nos souvenirs, aux lointains parages d'Iona, vers le nord de l'Écosse, les prismes basaltiques de la grotte de Fingal.

Ramenons nos regards sur la ville du Puy, que nous avons un instant négligée. Sur ce pont de la Borne, ou mieux encore devant l'église Saint-Laurent, nous sommes au pied du gigantesque dyke d'Aiguilhe, de formation volcanique, exactement une pyramide élancée, conique, haute

de 85 mètres, toute rocheuse, sans végétation aucune, en apparence inaccessible, et cependant au sommet se dresse une église minuscule. A regarder plus attentivement, un sentier circulaire se laisse deviner, protégé par un parapet. De fait, un escalier de 249 marches taillées dans le roc, s'enroule en spirale autour du dyke, dominant de haut les quartiers bas de la ville, ménageant des vues pittoresques jusqu'à la cime où se dresse le plus bizarre petit édifice. C'est la chapelle Saint-Michel, des X^e^-XI^e^ siècles, surmontée d'un clocher carré avec cinq étages en retrait successif comme à la cathédrale, et terminé par une pyramide de pierre. L'édicule occupe exactement la pointe de ce gigantesque pain de sucre, et ne laisse en son pourtour qu'un étroit chemin de ronde surplombant l'abîme. La façade en est ravissante, une de ces gracieuses apparitions qui demeurent profondément ancrées dans le souvenir. Soit un portail roman flanqué de deux colonnettes supportant un arc plein accosté de trois lobes ; l'arc du tympan est nu, les trois lobes qui le surmontent sont décorés de sculptures ; aux colonnettes, des chapiteaux palmés, et à droite, à gauche, deux animaux symboliques, en forme de gargouilles, encastrés dans la muraille. Au-dessus de l'archivolte et de la corniche, une rangée de mosaïques multicolores, aux tons éclatants, formant contraste avec la maçonnerie

de pierre sombre, et, au sommet, sous le fronton rectangulaire, cinq arcades abritant des personnages, le Père Éternel, la Vierge, saint Michel, saint Pierre et saint Jean.

A l'intérieur, et dans un espace essentiellement restreint, on éprouve quelque difficulté de s'orienter, de distinguer l'une de l'autre les parties anciennes et les parties plus récentes, de noter la destination de chacune d'elles. Et cependant à décomposer rigoureusement le petit édifice, il comprend un oratoire primitif construit au X^e^ siècle, soit un compartiment carré flanqué de deux absidioles, la troisième ayant été ouverte par une porte ; puis, de la fin du XI^e^ siècle, un vestibule se prolongeant par un *narthex* ou plutôt un déambulatoire elliptique qui fait le tour de l'oratoire. Une rangée de piliers marque ce pourtour ; les voûtes basses, en plein cintre, retombent directement sur les piliers dont les chapiteaux, ornés de feuillages, de rinceaux, de palmettes, offrent avec la décoration de leurs congénères, à la crypte de Saint-Bénigne de Dijon, de curieuses analogies.

Tel est cet étrange édicule infiniment intéressant, vénérable dans son ancienneté. La chapelle Saint-Michel d'Aiguilhe et la cathédrale sont au Puy, pour le touriste comme pour l'archéologue, les deux attractions maîtresses. Nous rentrons en ville par la tour Pannessac, puis une

longue rue aux maisons noires, de cette pierre dure, volcanique, qui brunit promptement à la lumière. Tout ce quartier de la ville est sombre, d'aspect rigide, non sans animation cependant, car c'est le centre du petit commerce urbain. Les vieilles demeures y abondent, jadis hôtels de noblesse provinciale, de magistrature, ou simplement de riche bourgeoisie ; elles portent la date de la Renaissance, souvent même du siècle postérieur, façades ioniques ou corinthiennes, décorées de pilastres, de frises sculptées, de mascarons, guirlandes et autres ornements ; çà et là des figures grotesques et grivoises. Et le touriste d'arpenter le pavé glissant, de se hasarder dans les ruelles latérales qui grimpent au flanc de la colline ; parfois une surprise architecturale lui est ménagée ; mais le plus souvent, en ces impasses sordides, boueuses, il se heurte à de misérables demeures, croulantes de vétusté, et il se prend à songer que le renom de malpropreté du Puy pourrait bien être justifié, sinon en la saison d'été où le soleil sèche et assainit les réduits les plus réfractaires, tout au moins en hiver, alors que les rafales de pluie et de neige, créant des océans de boue, doivent faire reculer le visiteur, si féru qu'il soit de pittoresque.

Par une de ces ruelles, escarpée, caillouteuse, la montée des Tables, si raide qu'il a fallu en corriger la pente au moyen d'une série d'esca-

liers, le touriste s'élève jusqu'au parvis de la cathédrale. C'est ici l'édifice prédominant de la cité. L'évêché du Puy, jadis érigé en la bourgade de Saint-Paulien, fut, à la fin du VI^e^ siècle, transféré en la ville *d'Anicium*, qui prit le nom de Puy-Sainte-Marie ; le vieux nom a été conservé par la colline du mont Anis, où se dresse la cathédrale. Les évêques-comtes du Puy, premiers seigneurs du Velay, étaient sans cesse en lutte avec les féodaux du voisinage, notamment avec les vicomtes de Polignac, dont le fier donjon surgit encore, à quatre kilomètres du Puy, dominant la plaine. Il leur fallait se défendre et protéger les habitants groupés sous leur sauvegarde ; de là l'idée d'une église fortifiée, qui pût servir de réduit à l'intérieur de l'enceinte urbaine. — Au sommet d'un escalier de 60 marches, puis d'un parvis formant terrasse, s'élève le majestueux édifice, de style romano-byzantin, avec détails auvergnats et emprunts bourguignons. Ces influences bourguignonnes, que nous noterons plus d'une fois dans la région, n'ont rien qui doive nous surprendre : les moines de Cluny, essaimant au dehors, portaient avec eux le type et les procédés d'architecture de notre province. L'église n'est point facile à dater d'une manière précise ; on peut cependant admettre, comme époque de sa construction, en laissant de côté quelques parties plus anciennes, une période s'é-

tendant de la fin du XI[e] au commencement du XII[e] siècle. La façade, de pierres noires et blanches alternées, comme au dôme de Sienne, ouvre sur un porche à trois hautes arcades ; au-dessus, une rangée de trois fenêtres correspondant aux baies inférieures ; au sommet, trois pignons également en arcades, celui du milieu plein, les deux autres ajourés.

L'accès de l'église présente d'abord une difficulté, je pourrais dire une déconvenue. Le visiteur pénètre sous le porche, continue de gravir une longue série d'escaliers, puis vient finalement se heurter à un mur plein ; il lui faut sortir, et s'élever au flanc de l'édifice par des escaliers qui le conduisent enfin à l'intérieur du sanctuaire, soit au milieu de la grande nef, laquelle forme premier étage au-dessus du porche. Cette disposition bizarre s'explique historiquement et matériellement. Adossée au flanc du mont Anis, l'église n'avait au début qu'une médiocre ampleur : le chœur, le transept, et deux travées seulement. Le besoin d'agrandissement se faisant bientôt sentir, il fallut prolonger le vaisseau dans le sens diamétralement opposé à la colline ; par suite, la partie nouvellement construite se trouvait suspendue dans le vide. Un porche fut aménagé pour obvier à cet inconvénient ; il supporte les quatre travées plus récentes ; jadis il se prolongeait jusqu'à la hauteur du

maître-autel, auquel il aboutissait par un escalier, comme au sortir d'un puits ; ce mode d'accès ayant été jugé défectueux, on le supprima pour le remplacer par les escaliers latéraux dont j'ai parlé.

A l'intérieur, grande et belle église à trois nefs, plan cruciforme, chevet carré ; tout le long de la nef, à chaque travée, une coupole octogonale ; à la croisée, coupole moderne, seule visible de l'extérieur. Aux piliers, de beaux chapiteaux romans, et, au-dessus du maître-autel, la statue vénérée de la *Vierge noire*, non point toutefois l'effigie miraculeuse rapportée, dit-on, d'Egypte par saint Louis, celle-ci ayant été détruite à la Révolution. — Le clocher, indépendant du monument, est de forme carrée avec sept étages en retrait successif, surmontés d'une pyramide.

A l'extérieur se groupe autour de la cathédrale tout un ensemble de constructions, véritable dédale où le fil conducteur n'est point facile à découvrir. D'abord, à chaque extrémité du transept, deux porches latéraux, l'un de style roman bourguignon, l'autre plutôt de type auvergnat. Puis le cloître rectangulaire, peut-être la partie la plus intéressante de l'édifice, tant par son antiquité que par ses détails ; la galerie adossée à la cathédrale serait, suivant Viollet-le-Duc, du X^e^ siècle, les autres parties remontant seulement au XII^e^ ; le point de jonction des deux époques se

reconnaît facilement à la différence d'archaïsme des chapiteaux, les uns ornés de feuillages, les autres de scènes historiées. Le pourtour du cloître est, du côté du préau, marqué par de grosses piles carrées flanquées de colonnes dégagées; du côté intérieur, par des colonnes également dégagées, les unes et les autres supportant une voûte d'arêtes. La face ouvrant sur le préau est, au-dessus des archivoltes, décorée d'une mosaïque formée d'une suite de losanges blancs, noirs et rouges; et, sous la corniche, se déroule une frise richement sculptée.

Nous nous trouvons ici en face d'une merveille célèbre dans les fastes de l'archéologie; et les visiteurs d'errer tout au long des galeries, de discuter l'ancienneté, le mérite de tel chapiteau, ou mieux encore de se grouper autour de l'un d'entre nous, pour écouter une de ces conférences improvisées qui font le charme de nos Congrès. La foule nous escorte, habitants de la cité de toute catégorie sociale, tous avides de recueillir la bonne parole, mais parfois gênants et débordants par leur assiduité. On se réfugie au Musée religieux, pour contempler la célèbre bible de Théodulphe, évêque d'Orléans au IX^e^ siècle, le plus beau monument de la calligraphie carolingienne; ou bien encore à la chapelle des Reliques, jadis bibliothèque du chapitre, où nous attend la peinture si connue des *Arts libéraux*,

d'abord mise en lumière par Mérimée, et attribuée à la fin du XV^e^ siècle. La récente exposition des primitifs a ramené l'attention sur cette œuvre merveilleuse et anonyme. On s'est efforcé de la dater d'une manière précise ; on a cherché à en déterminer l'auteur. Nous allons vous la présenter en nous étayant de nos propres souvenirs, en faisant surtout des emprunts, tant à la critique autorisée d'un de nos amis, M. le marquis de Fayolle, qu'à une étude publiée en 1875 par M. Charles Dupuy, plus tard président du Conseil des Ministres.

En 1850, Mérimée, alors inspecteur des monuments historiques, découvrit sous le badigeon, dans cette chapelle des Reliques contiguë à la cathédrale et au cloître, une peinture murale d'une grande beauté, malheureusement incomplète, et représentant quatre des Arts libéraux ; les trois autres avaient disparu. La peinture a souffert de l'injure du temps, notamment dans les parties basses ; il avait été question de la réparer ; ce projet semble avoir été abandonné, avec raison peut-être, car *réparer* n'est pas toujours *améliorer*. D'ailleurs une copie restituée et complétée en a été exécutée par M. Giron, conservateur du musée du Puy ; elle permet d'apprécier ce qu'était l'œuvre, alors qu'elle apparaissait dans son intégrité. — Quoi qu'il en soit, en l'état actuel, les figures ont conservé leur

expression ; le costume se laisse deviner dans ses détails et sa variété ; l'œuvre a un mérite indéniable, et de plus elle nous fournit de précieux renseignements iconographiques.

Les Arts libéraux, suivant la scolastique du moyen âge, se cataloguaient en *trivium* et *quadrivium*, le premier cycle comprenant la Grammaire, la Rhétorique, la Logique ou Dialectique, le second embrassant l'Arithmétique, la Géométrie, l'Astronomie et la Musique. Telles étaient, à l'origine, les matières de l'enseignement universitaire, auquel vinrent se joindre les chaires de Théologie, de Droit canonique, de Physique, autrement dit de Médecine, et de Droit civil après la résurrection des Pandectes. — Des sept Arts qu'a dû retracer le peintre du Puy, il n'en est resté que quatre : la Grammaire, la Logique, la Rhétorique et la Musique, chacune d'elles figurée par un groupe indépendant, lesdits groupes toutefois symétriquement disposés, de manière à former un ensemble homogène. Chaque art est représenté par une belle jeune femme au riche costume, siégeant dans une chaire élevée de menuiserie compliquée, et semblant instruire un personnage assis au-dessous d'elle, comme il convient à un disciple. La Grammaire a pour satellite Priscien, la Logique Aristote, la Rhétorique Cicéron, la Musique Tubal ; les noms sont inscrits en caractères gothiques, et, au-dessous

de chaque groupe, des banderoles ou phylactères portent des inscriptions relatives à chaque genre d'études.

Pour la Grammaire :

Quidquid agant artes, ego semper prædico partes ;

Pour la Logique :

Me sine doctores frustra coluere sorores ;

Pour la Rhétorique :

Est mihi dicendi ratio cum flore loquendi ;

Pour la Musique :

Invenere locum per me modulamina vocum.

Il est intéressant d'étudier chaque groupe dans le détail, de rechercher l'intention et la signification des figures. — La Grammaire est coiffée d'un capulet, et revêtue d'une longue robe blanche ; un manteau vert-d'eau complète son costume ; elle a les bras ouverts, les mains étalées, dans une attitude démonstrative, comme si elle dictait à ses auditeurs les règles de son art. Priscien, le grammairien oriental, chef couvert d'un chaperon noir, robe rouge bordée de martre, écrit dans une posture passive, le visage empreint d'attention et de soumission. Le groupe se com-

plète par deux mignons écoliers, à la robe longue de *petits clercs*, livre en main, en une pose qu'ils s'efforcent de rendre recueillie, et cependant, chez l'un d'eux tout au moins, l'espièglerie de l'âge est sur le point de prendre le dessus. — La Logique porte un turban orné de perles, au centre duquel brille une topaze; robe lilas clair, tunique jaune violacé avec mancherons constellés de perles et de cabochons, le tour de cou fermé par un ovale de cristal; d'une main elle tient un lézard, de l'autre un scorpion, soit les emblèmes des disputes scolastiques, et les met aux prises; dans le même mouvement, elle regarde Aristote qui, coiffé d'un bonnet de docteur, porte avec dignité une robe de velours rouge, brodée d'or, bordée d'hermine. Celui-ci, méditatif et grave, figure amaigrie, barbe en pointe, argumente en appuyant l'index de la main droite sur la paume de la main gauche; l'élève discute, et son maître féminin pèse la valeur des arguments. — La coiffure de la Rhétorique est plus compliquée : c'est un diadème en éventail, comme en portent encore en Suisse les paysannes de certains cantons; une mentonnière lâche retombe sur la poitrine, laissant voir au cou, bien reconnaissable, une authentique dentelle du Puy; vêtue de la toge oratoire, elle tient de la main gauche une lime, emblème de la correction du style. Quant à Cicéron, il est coiffé d'une chausse

de docteur, évoquant le souvenir du Dante ; sa robe olive est bordée d'hermine ; il tient un livre ouvert, mais ses yeux, errant dans le vague, semblent chercher une expression qui le fuit. — La Musique enfin a sa chevelure enserrée dans un réseau surmonté de trois œillets ; la robe est rose, à manches bleu vert ; elle tient sur ses genoux un orgue primitif. A sa gauche, Tubal, l'inventeur biblique de la musique instrumentale, est coiffé d'un béret, et vêtu d'une robe rouge clair, avec manches à crevés ; il tient de chaque main un marteau, plutôt une *ascia*, et frappe sur une enclume avec intention de musique cadencée, comme s'il faisait son apprentissage sous l'œil bienveillant de la Muse. — Dans le fond, un paysage légèrement ondulé, où nous recherchons en vain les linéaments du site du Puy, lequel eût été tout indiqué.

Ces peintures auraient, nous dit le marquis de Fayolle, été placées dans la salle de la bibliothèque, concurremment avec certaines tapisseries. En effet, la Chronique de Pierre Médicis, bourgeois du Puy, rapporte que Pierre Odin, chanoine de la cathédrale et official de Jean de Bourbon, fit « peindre et estoffer » la *librairie* de la cathédrale qu'il avait fait construire ; or Pierre Odin mourut en 1502, et cette date, ainsi que certaines particularités du vêtement des personnages, permettent de reporter la peinture à la fin du XV^e^

siècle. La présence de Benedetto Ghirlandajo en Auvergne à cette époque lui avait d'abord fait attribuer la paternité de l'œuvre. On avait aussi, du moins le conjecturait Mérimée, parlé d'un autre Italien, Benvenuto Tisi, dit Garofalo, qui signait ses peintures d'un œillet emblématique. Mais il n'y a rien d'italien dans le procédé employé : ici, la peinture à la détrempe est appliquée sur un enduit de plâtre, tandis que les fresques italiennes sont imprégnées de chaux et de sable. En outre les types de femmes sont bien français ; il est probable que les uns et les autres, Arts et Disciples, sont des portraits revêtus du costume du temps. Les belles dames ou damoiselles de la cité du Puy auraient inspiré le peintre, et la physionomie si accentuée de Cicéron ne serait autre que celle de Pierre Odin. Ce dernier, official de Jean de Bourbon, emprunta-t-il à la petite Cour de son maître quelqu'un des artistes qui travaillaient pour elle ? L'énigmatique peintre des seigneurs de Bourbon, le *Maître de Moulins*, très probablement Jean Perréal, serait-il l'auteur des *Arts libéraux* du Puy ?... En l'état actuel de nos connaissances, il serait téméraire de proposer une identification qui n'est point évidente. On sait en effet combien le tableau de chevalet diffère de la peinture décorative, et combien il est difficile d'asseoir sur l'un et l'autre des termes de comparaison. Toutefois nous savons que Jean

Perréal fut un décorateur, qu'il dessina le tombeau de Nantes exécuté par Michel Colombe, auquel tombeau se retrouvent des attributs et des détails bizarres à rapprocher du lézard et du scorpion que tient en main la Logique du Puy. De cette Logique si étrangement coiffée, la tunique bordée d'orfévrerie rappelle étrangement celle de la Madeleine, chef-d'œuvre du Maître de Moulins, heureusement entrée au Musée du Louvre. Toutes ces constatations ne sont-elles que des similitudes dues à un même milieu, à une mode générale? la chose est possible ; mais en tout cas, conclut le marquis de Fayolle, l'influence du Maître de Moulins se retrouve au Puy par un air de famille indéniable, et cette influence fait de la peinture murale des *Arts libéraux* une des pages les plus précieuses de l'art français.

Au dehors, on rend visite à la chapelle Saint-Jean, un antique baptistère des X^e^-XI^e^ siècles ; puis on revient en arrière pour contempler le *Bâtiment des Mâchicoulis*, par lequel se traduit essentiellement la destination défensive dont j'ai parlé, et qui était dans l'intention des Évêques du Puy, lors de la construction de leur église. Latéral à la cathédrale, le bâtiment masquait le cloître, et protégeait d'une attaque directe l'édifice tout entier ; de plus, placé à la base du Rocher Corneille il servait d'ouvrage avancé à ce réduit

de la défense (1), et arrêtait l'assaillant sur le seul point où le rocher fût abordable. Par son importance qui l'a rendu en quelque sorte classique, il mérite les honneurs d'une description spéciale.

L'origine des mâchicoulis se rencontre dans les *hourds*, ouvrages en bois accolés extérieurement au sommet des courtines ou des tours, et surplombant le pied de la maçonnerie, de manière à produire une saillie favorable à la défense. L'assiégé, forcé de se pencher hors du créneau pour viser de haut en bas l'assaillant, se découvrait infailliblement, et donnait prise contre lui ; tandis que, protégé par ce revêtement factice, il pouvait tout à son aise, soit par des meurtrières, soit par des trous pratiqués au plancher du hourd, viser et lancer ses projectiles sans être vu. On a retrouvé au mur d'enceinte de la Cité de Carcassonne, et de même au mur extérieur de la salle des Tombeaux du palais des Ducs à Dijon, les trous pratiqués dans la maçonnerie pour assujettir les poutrelles servant à supporter les hourds. Le plus souvent on improvisait ce mode de fortification à l'approche de l'ennemi ; parfois aussi les hourds étaient permanents ; mais ils présen-

(1) Contrairement à l'énonciation de Viollet-le-Duc (*Dictionnaire raisonné de l'Archéologie*, t. VI, p. 196), il n'y aurait jamais eu de château-fort au sommet du Rocher Corneille, mais simplement une tour de guet.

taient, par les matériaux mêmes qui servaient à les édifier, le grave inconvénient de donner prise à l'incendie ; on y remédia de bonne heure en employant la pierre : ainsi fut créé le mâchicoulis.

Des chemins de ronde maçonnés furent bâtis en encorbellement au sommet des murs et des tours, et percés de trous rapprochés par lesquels on laissait tomber sur l'assaillant des matériaux de toute nature, poix chauffée, eau bouillante, projectiles lourds, cailloux et moellons. C'est dans le midi de la France que ce système acquit de bonne heure toute sa perfection : le mâchicoulis se développe en forme de longues rainures, encadrant le projectile, et permettant d'en mieux assurer la visée au point de départ; dans le Nord, le progrès est plus tardif, et se bornera à pratiquer une suite de trous carrés entre les consoles. Les églises fortifiées et pourvues de mâchicoulis ne sont point rares d'ailleurs ; le type se rencontre notamment en Auvergne à Royat, puis à la cathédrale de Béziers, à l'église fortifiée des Saintes-Maries de Camargue. Au Puy, la fortification étant aménagée, non point à l'église même, mais dans un bâtiment annexe, l'art de l'ingénieur pouvait s'y donner plus ample carrière.

La construction à quatre étages, entreprise au XII[e] siècle, s'arrêtait originairement en un point

où se dessinent encore une série de modillons. Les deux étages inférieurs, dont l'un servit de cellier, sont en contrebas du niveau intérieur de la cathédrale ; la grande salle du 3e étage, longtemps lieu de réunion pour les États de la province, présente une voûte en berceau brisé renforcée de doubleaux, reposant sur des colonnes engagées ; c'est là que plus tard trouva place la fameuse peinture des Arts libéraux. Au XIIIe siècle, la toiture qui la surmontait fut enlevée pour donner place à la défense dont nous avons parlé, soit un 4e étage comportant une grande salle longue de 30 mètres environ, large de 10 mètres, et pouvant contenir 200 hommes armés ; contre la muraille extérieure, en avant du chemin de ronde crénelé en encorbellement, sont appuyés de puissants contreforts creusés de mâchicoulis ; et, dans le pavé du chemin de ronde lui-même, entre ces contreforts, sont pratiqués d'autres mâchicoulis pour garnir et défendre la paroi nue de la muraille. — L'effet produit à l'extérieur par cette sombre bâtisse, toute en lave du pays, est saisissant ; la pierre est d'un bel appareil, d'une solidité à l'épreuve du temps ; l'alternance des mâchicoulis de contreforts, moins évasés, consistant en une simple rainure longitudinale, avec les mâchicoulis de muraille, plus puissants, formés d'arcs jumeaux reposant sur une assise commune en relief, dénote une parfaite entente de

l'art de construire. Et sur cet ensemble, une charpente de couverture, complètement indépendante du système de défense, soutenue par des piles intérieures, vient abriter le chemin de ronde, tout en laissant claire voie à la retombée. — Tel est cet édifice étrange, bien dénommé *Bâtiment des Mâchicoulis*, puisque cet accessoire défensif est devenu la raison d'être, sinon du bâtiment complet, du moins d'un étage tout entier; nous ne lui connaissons point d'analogue, et ce fait excusera les détails dans lesquels, forts de l'autorité de Viollet-le-Duc, nous avons cru pouvoir entrer.

Mais, de visiter la cathédrale, d'errer en cet enchevêtrement de constructions qui se pressent autour d'elle, la fatigue est intense; on voudrait s'y reprendre à plusieurs fois. Pour se détendre l'esprit et le corps, rien n'est tel que de gravir, en arrière de l'église, le Rocher Corneille, 775 mètres d'altitude, une puissante table de lave qui domine au loin la plaine du Puy. Là se dresse la statue colossale de Notre-Dame de France, érigée en 1860, du métal de 213 canons russes pris à Sébastopol. La maquette est de Bonnassieux; la Vierge de fonte atteint à elle seule une hauteur de 16 mètres; mais quelle fâcheuse idée de l'avoir badigeonnée d'ocre jaune!... A nos pieds, le paysage est merveilleux. Le toit rouge des constructions modernes jette une note

gaie sur les sombres demeures et les pavés de lave de la vieille ville ; puis les frais vallons au pourtour, les coteaux verdoyants de vergers et de vignobles, émaillés de blanches *gloriettes*. Le Donjon de Polignac, sur son socle de lave, semble comme autrefois menacer la cité ; et plus loin, tout un moutonnement de roches rougeâtres, de pics volcaniques, d'aiguilles hérissant la plaine, Vésuves éteints et revêtus d'une splendide végétation ; à l'extrême horizon, la croupe allongée du Mézenc, dans la haute chaîne des Cévennes. C'est là le Velay, annexe du plateau central, mais bien distinct de l'Auvergne, dont il n'a point la sécheresse rocailleuse. Ici l'eau foisonne, les ruisseaux se contournent en gracieux méandres, les sites pittoresques abondent sans tristesse ni sauvagerie exagérée ; George Sand, qui s'y connaissait, y a fait des séjours de prédilection ; plus d'une fois, au cours de nos excursions, nous retrouverons sa trace.

Il est temps, en effet, d'aborder la campagne, de visiter dans ses détails intimes cette région sur laquelle, jusqu'ici, nous n'avons jeté qu'un regard d'ensemble. Elle se personnifie dans ses châteaux, ses églises et ses abbayes, ruines bâties sur le roc dans les sites les plus pittoresques, abbatiales et prieurés épars dans la campagne, en

des coins reculés, où la bande archéologique va pour quelques heures porter un regain d'animation et de vie. Contrée féodale où le seigneur ne fut pas toujours malfaisant, comme en notre siècle de réaction on se plaît à le représenter : s'il exigeait de ses vassaux assistance militaire et subsides, il les protégeait en revanche contre l'ennemi du dehors, contre les pillards de l'intérieur ; et les nécessités de la défense s'alliant aux convenances esthétiques, ces ruines, inoffensives aujourd'hui, constituent pour la région le plus merveilleux ornement.

Voici le petit château de la Roche-Lambert, dans un site sauvage, dominant le cours de la Borne. Il remonte à la fin du XVI^e^ siècle, est encore entretenu et habité ; s'appuyant à la roche vive, avec ses tourelles en éteignoir, ses créneaux et mâchicoulis, il ressemble à un gracieux décor de théâtre. George Sand y a séjourné ; elle y a placé son roman de *Jean de la Roche*. « Un vrai bijou d'architecture, nous dit-elle, assez large, mais si peu profond que la distribution en est incommode ; bâti en laves fauves du pays, il ressemble, vu de l'autre côté du ravin, à un ouvrage découpé en liège, et son peu d'épaisseur le rend invraisemblable. A gauche, à droite, le rocher vient le saisir de si près, qu'il n'y a, faute d'espace aplani, ni cour, ni jardin, ni dépendances adjacentes. Les caves et celliers

sont installés dans des grottes celtiques ; les écuries, remises et fermes sont une série de maisonnettes échelonnées sur les étages naturels du ravin, à quelque distance du manoir. Joignez-y un moulin, dont le bruit frais et monotone vient bercer la rêverie... » Tel apparaissait la Roche-Lambert, il y a plus d'un demi-siècle, tel il se révèle encore aujourd'hui ; on peut critiquer les théories sociales et humanitaires de la Bonne Dame de Nohant ; elles n'éveillent plus d'ailleurs de nos jours qu'un médiocre intérêt ; mais ses descriptions n'ont rien perdu de leur exactitude et de leur charme. — Dans la même région, en la vallée de la Gagne, se sont déroulées les scènes du *Marquis de Villemer*.

Le château de Bouzols est plus ancien, quoique difficile à dater d'une manière précise ; forteresse de haute importance militaire, il se dresse au sud du Puy, sur un rocher dominant le cours de la Loire. Le donjon trapézoïde est construit en blocs de basalte, roche noirâtre si peu taillée qu'elle semble toute hérissée ; les murs mesurent trois mètres d'épaisseur ; chaque angle est renforcé extérieurement par un épais contrefort en forme de tourelle. Un étroit passage creusé dans le roc le sépare du château lui-même où se trouvaient les bâtiments d'habitation ; ils ont été soigneusement restaurés par le propriétaire, M. le Comte de Brive. Une terrasse spacieuse s'étend

à la façade du château, et ménage au visiteur une vue merveilleuse sur le cours du fleuve.

De même a été restauré le château de la Voûte, sur un promontoire rocheux que la Loire contourne à sa base ; il appartient à la famille de Polignac, et le vieux manoir dont elle porte le nom se trouve désormais quelque peu délaissé. Il méritait cependant un meilleur sort, le superbe donjon qui se dresse au sommet d'un plateau rocheux commandant la plaine du Puy ; mais, en raison même de cette importance et du misérable état des ruines, une réédification complète du château était irréalisable ; on s'est contenté de reprendre le donjon, fortement taluté à sa base ; la maçonnerie qui menaçait de se disjoindre a été consolidée, les fissures bouchées, les créneaux de faîte et les mâchicoulis restitués. La salle basse du rez-de-chaussée a vu rétablir sa voûte en berceau ; aux étages supérieurs, les planchers n'ont point été réédifiés ; cependant on distingue encore les lignes de séparation, et les cheminées subsistent suspendues dans le vide ; un escalier tournant, construit dans une tourelle rectangulaire qui fait corps avec la bâtisse principale, conduit jusqu'au faîte.

Certes, le donjon a haute mine ; c'est un des beaux spécimens de notre architecture féodale, et le Midi peut le citer avec fierté en face des donjons de Coucy, de Gisors, de Verneuil, dont le

Nord s'enorgueillit à juste titre. De ce nid de faucons, les vicomtes de Polignac voyaient à leurs pieds la cité tout entière du Puy, et grande était, on le comprend, la tentation d'y faire sentir leur puissance ; pour nous, qui n'avons point ces pensées dominatrices, nous nous contentons d'admirer un panorama unique, les rochers couronnés d'églises qui surgissent au fond de ce cirque, et cette étrange cité qui, dans notre siècle d'uniformité, alors que toute ville, d'une façon générale, ressemble à sa voisine, sait du moins se différencier, au point de ne ressembler à aucune.

En dehors du donjon, malgré l'état de ruine absolue, malgré la végétation folle et les ronces qui rendent parfois l'abord difficile, les linéaments de la construction demeurent suffisants pour restituer en idée la puissante forteresse. Le rocher de Polignac fut habité dès l'époque la plus reculée. *Oppidum* gaulois, puis camp romain, il a livré aux recherches de l'archéologue des poteries, des médailles, des débris de sculpture, une inscription au nom de l'empereur Claude. Dès le XI^e^ siècle, les sires de Polignac sont rivaux des évêques du Puy et partagent avec eux le privilège de battre monnaie. Vint le château fort du moyen âge, qu'on pourrait dater du XIII^e^ siècle, le donjon étant postérieur d'un siècle et demi ; il occupait la surface entière du plateau, et en épousait exactement toutes les sinuosités ; le relief

abrupt des pentes dispensait de tracer plusieurs enceintes ; un mur percé de meurtrières suffisait. Toutefois, sur tous les points moins efficacement protégés, notamment du côté du chemin d'accès, les obstacles avaient été multipliés ; six portes successives commandaient l'entrée ; des trois premières, il ne reste que des vestiges ; la quatrième, bien conservée, est conçue dans le système de défense de l'époque, avec mâchicoulis et rainures pour le jeu de la herse. Au delà de cette porte, un long couloir dominé de toutes parts, resserré entre les rochers ; puis une cinquième porte ; une cour à angle droit, entourée de murailles ; enfin la sixième, accédant directement à la terrasse du château.

Telles sont les parties les mieux conservées. Sur l'esplanade elle-même, que le donjon domine de sa masse, tout n'est plus que débris, fragments de murailles, amoncellement de pierres, excavations profondes ; et cependant, à bien scruter, on a pu déterminer encore la destination de tel ou tel groupe en apparence informe. Ici était un corps de garde ; là, un moulin à vent ; plus loin, un vaste ensemble de constructions en carré autour d'une cour, la quatrième face ouvrant sur le rempart, et dont certaines parties servaient sans doute à l'habitation du seigneur, tant que les nécessités de la guerre ne le contraignaient pas de s'enfermer dans le donjon ; notons-y de curieuses

cheminées partiellement intactes. Près de là une vaste citerne, et le fameux puits de l'Abîme, taillé dans le roc, profond de 83 mètres. Ailleurs encore, une intéressante chapelle romane, à une nef avec transsept flanqué d'absidioles ; chevet rectangulaire au dehors, en hémicycle à l'intérieur. Çà et là d'autres substructions qui furent jadis des ateliers ou des forges ; soit une véritable cité, où tout était calculé, tant pour la défense que pour la prévision d'un isolement de longue durée ; où la garnison et les retrayants trouvaient espace pour se mouvoir, constructions pour s'abriter. Mais la décadence a commencé dès le XVI^e^ siècle ; elle s'est continuée d'âge en âge, irrémédiable aujourd'hui ; la forteresse-type du moyen âge a disparu ; seul le donjon subsiste, témoin de tant de ruines.

D'autres témoins sont aussi ces églises, que la piété des fidèles a su du moins sauver de la destruction ; en grande majorité romanes, le style ogival ayant peu pénétré dans ces montagnes ; les unes dont les bas-côtés élèvent leur voûte assez haut pour contrebuter et soutenir la voûte centrale ; les autres dont les collatéraux sont, suivant le mode bourguignon, d'élévation inférieure, comme à Chamalières, à Chanteuges, au Monastier, gros inconvénient qui a compromis la solidité de la voûte. En plusieurs d'entre elles, nous relevons les influences de notre province, tout

au moins des similitudes, et nous n'avons garde de les oublier. — A la Voûte-sur-Loire, prieuré donné jadis à l'abbaye de Tournus, nous notons de gros piliers massifs, cylindriques, rappelant ceux de l'abbatiale Saint-Philibert. — A Chamalières, prieuré du XII[e] siècle dépendant de l'abbaye du Monastier sous la règle de saint Benoit, nous considérons longuement un bénitier roman rappelant le faire des artistes bourguignons ; c'est un pilier auquel sont accolées quatre statues de saints ou de prophètes ; l'un d'eux doit être David. Le corps est raide, les poses sont hiératiques, et cependant nous verrions volontiers dans ce bénitier un précurseur du puits de Moïse qu'il a précédé d'au moins 150 ans. — A saint Paulien, qui fut évêché avant le Puy, la nef est unique, chapelles rayonnantes autour du chœur, absidioles décorées dans le style auvergnat ; peut-être l'église a-t-elle perdu ses nefs latérales par défaut de solidité. Sur la place voisine, un curieux entassement de pierres cubiques, évidées à la base en plein cintre ; le monument a gardé le nom caractéristique de *Pierre à tuer les bœufs* ; on pourrait y voir la transformation d'un autel druidique. — A Chanteuges, prieuré relevant de la Chaise-Dieu, l'église ne comporte ni chœur ni transept ; chaque nef se termine par une abside ou absidiole qui l'éclairent, et qui s'ouvrent directement sur un même plan, dans le prolonge-

ment de la nef principale ou des bas-côtés. C'est le type basilical; nous le retrouvons à l'église de Polignac, du XII^e^ siècle comme celle de Chanteuges.

Les trois églises les plus intéressantes sont celles de Brioude, de la Chaise-Dieu et du Monastier.

A Brioude nous sommes en Auvergne. Deux arrondissements seuls en effet, dans le département actuel de la Haute-Loire, ceux du Puy et d'Yssingeaux, correspondent à l'ancien Velay ; celui de Brioude est entièrement auvergnat. — Il est en France des provinces dont le vocable n'est pas à la mode, à ce point qu'il est presque inélégant de s'en avouer originaire. L'habitant de la Savoie déguise son nom historique sous celui de Savoisien; l'Auvergnat ne fait point de même; mais il serait inutile de le nier, ce nom sonne mal, et évoque l'idée de je ne sais quelle région arriérée, peuplée de gens incultes et sauvages, propres seulement à des professions vulgaires. C'est là une erreur contre laquelle nous ne saurions trop protester. Une province qui renferme des montagnes comme le Puy-de-Dôme et le Sancy, des églises comme la cathédrale de Clermont et Notre-Dame-du-Port en la même ville, dont la race sérieuse et puissante a donné des magistrats comme l'Hospital, des philosophes comme Pascal, et fournit encore aux régiments

d'artillerie de Clermont des hommes merveilleusement taillés et découplés ; une province enfin qui possède cette fertile Limagne, riche en fruits, en moissons, en vignobles, la seule contrée peut-être où j'aie vu le paysan content de son sort, cette province ne saurait être taxée de vulgarité. Disons plutôt que c'est le bastion central de la France, constituant une réserve d'énergies où la patrie aura toujours intérêt à puiser.

Brioude est située à l'extrémité méridionale de la plaine de Limagne. La ville est par elle-même insignifiante, mais elle montre une superbe église, type parfait du style roman auvergnat, dont nous devons dire quelques mots. — Ce style apparaît au milieu du X^e^ siècle ; il prend racine, se développe, et vivra jusqu'à l'épanouissement du style ogival. Quelle en est l'origine ? a-t-il été apporté de Bourgogne par les moines de Cluny ? dérive-t-il de Byzance par certains caractères spéciaux, la fréquence des coupoles, la diversité des couleurs dans les matériaux ? Est-il simplement autochtone, comme le soutiennent avec quelque vraisemblance les archéologues de la région ? Nous ne prendrons point parti dans une question aussi grave, dont la discussion demanderait de longs développements. Constatons simplement que ce style auvergnat existe, qu'il occupe non seulement l'Auvergne historique, mais encore tout le plateau central, poussant des

ramifications sur les provinces voisines, rayonnant jusqu'au Limousin, et inspirant pour une bonne partie la basilique Saint-Sernin de Toulouse ; et notons les caractères essentiels qu'il revêt.

Extérieurement un clocher octogonal reposant sur une base carrée ou barlongue ; une abside principale flanquée d'absidioles rayonnantes et étagées ; nous les admirons à Notre-Dame-du-Port, à Issoire, à Brioude, où elles produisent le plus merveilleux effet. Cet ensemble absidal est orné d'antéfixes cruciformes, enrichi d'incrustations et de mosaïques aux couleurs éclatantes et variées. A l'origine, la toiture repose sur des corbeaux volumineux ; mais bientôt ils sont remplacés par de gracieux modillons ornementés, décorés de copeaux, de têtes d'hommes et d'animaux. Des combles pyramidaux surmontent chaque chapelle rayonnante. Par la superposition des absides et absidioles, par l'étagement des toitures, la masse s'enlève sans aucune lourdeur, du déambulatoire au sanctuaire, puis au comble, et semble, presque à l'égal des absides gothiques avec leurs clochetons et pyramides, monter à l'assaut du clocher terminal.

A l'intérieur, une coupole octogonale, invisible du dehors, supporte le clocher ; les voûtes latérales contrebutent et soutiennent la voûte centrale ; des chapiteaux étrangement décorés,

délicatement sculptés, représentent non seulement des feuillages ou des personnages isolés, mais encore des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament ; un déambulatoire, sur lequel ouvrent les chapelles rayonnantes, est très fréquent, même aux églises d'importance médiocre ; souvent un narthex précédant le sanctuaire, très souvent une crypte.

Tels sont les caractères généraux de ce style roman auvergnat ; nous les retrouvons à Brioude, avec quelques particularités spéciales à l'église du lieu. Elle est pourvue d'un narthex embrassant toute la largeur de l'édifice ; deux porches latéraux symétriques, le porche sud à demi clos par de puissantes arcades en plein cintre, qui enjambent la rue et s'appuient aux maisons voisines ; la porte de ce côté recouverte de peaux, et ornée des fameuses têtes de bronze ou mufles de lions, tenant un anneau de fer dans leur gueule.

L'abbaye de la Chaise-Dieu, non éloignée de Brioude, fut fondée en 1043, suivant la règle de saint Benoît, par Robert, fils du comte d'Aurillac, et devint une des plus célèbres de la chrétienté. La reine d'Angleterre Edith, veuve d'Edouard le Confesseur, vint y finir ses jours ; l'ancien abbé du Bec, Anselme, devenu prélat de Cantorbéry, trouve également asile à la Chaise-Dieu. Les relations de l'abbaye avec Cluny sont constantes ;

elle domine au dehors ; les prieurés bénédictins de Castille et d'Aragon restèrent soumis à la Chaise-Dieu jusqu'au milieu du XVe siècle. La Chaise-Dieu voit un des siens, Pierre Roger, monter sur le trône pontifical sous le nom de Clément VI (1342) ; il fait reconstruire à ses frais l'église du monastère, et vient y chercher sa sépulture. De cette époque date le majestueux bâtiment actuel, précédé d'un escalier de 40 marches avec porte basse flanquée de deux énormes contreforts, mais empreint d'une certaine lourdeur ; il fut, au XVe siècle, fâcheusement pourvu d'un jubé, avec chœur pour les moines ceint d'une clôture continue. — Viennent les guerres de religion ; les bandes du baron des Adrets exercent ici leurs ravages. La commende s'introduit, puis la réunion à la congrégation de Saint-Maur. Désormais l'abbaye n'a plus d'histoire ; son dernier abbé est le cardinal Louis de Rohan, le triste héros du procès du Collier de la Reine.

C'est par le détail que l'abbatiale de la Chaise-Dieu marque encore de nos jours dans les fastes de l'archéologie : ses tombeaux, les 156 stalles du chœur merveilleusement ornées, ses riches tapisseries des Flandres, et surtout sa fresque de la *Danse macabre* du XVe siècle, antérieure par conséquent à celle de Bâle, trop légèrement attribuée à Holbein. L'idée de la Danse macabre est

fréquente en cette fin du moyen âge ; c'est toujours l'Humanité représentée par des personnages de tout âge et de toute condition, se débattant sous l'étreinte de la mort ; celle-ci, sinistre et railleuse tout à la fois, saisissant le patient, qu'il soit pape ou empereur, homme d'Église ou gentilhomme, bourgeois ou manant, et le contraignant d'entrer en danse avec elle. — A l'extérieur, le cloître ne conserve que deux côtés ; il est dominé par la Tour Clémentine, qui servait de défense à l'abbaye, et où les moines trouvaient refuge en cas d'agression violente ; les créneaux et mâchicoulis à longue rainure, qui marquent le sommet de la tour, présentent les mêmes dispositions qu'au Palais des Papes à Avignon.

Le bourg du Monastier, dans une autre région de la Haute-Loire, au pied des Cévennes, reçut notre dernière visite. L'abbaye, fondée au VI^e^ siècle, adopta plus tard la règle de saint Benoit, et vit son église reconstruite par les conseils de saint Hugues, abbé de Cluny, qui y coopéra de son or et de ses ouvriers ; ce fait permet d'y relever d'incontestables influences bourguignonnes. Le style est roman ; à la façade, une seule porte en plein cintre, assez basse, surmontée de puissantes arcatures ; les voûtes des bas-côtés sont beaucoup moins élevées que celle de la nef principale. A l'intérieur, d'intéressants cha-

piteaux ; un curieux buste-reliquaire de saint Chaffre, second abbé.

Les esprits se fatiguent ; cette tension constante finit par nous obséder. Comme au Puy, la population se presse autour de nous, toujours avide de s'instruire, mais parfois un peu tapageuse et débordante, au point de détourner l'attention et de paralyser nos évolutions. N'importe ; cette assiduité même nous charme, car sur chacun de ces visages nous lisons la même impression : « Eh quoi ! voilà cent archéologues de tout âge, de tout sexe, venus des points les plus opposés de la France pour contempler nos monuments ! Il faut donc que ces monuments aient quelque mérite, pour les attirer ainsi ! Par suite, n'avons-nous pas, de notre côté, intérêt immédiat à les entretenir, à les conserver, ne fût-ce qu'à un point de vue pratique, puisque de ce groupe compact de visiteurs tombe toujours un peu d'argent en notre escarcelle ? » Quelque matériel que soit le raisonnement, l'effet est produit, et notre but essentiel, la conservation du monument, est du moins atteint, sans compter le goût du beau qui, par surcroît, se développe en certains esprits plus élevés ; et c'est encore là un résultat non négligeable.

On se répand au dehors. Les bâtiments de l'abbaye, reconstruits au XVIII^e^ siècle, n'ont aucun caractère ; mais le château, bâti vers le XV^e^, re-

manié au XVIIe, est intéressant, quelque chose comme une petite Bastille quadrangulaire avec tours rondes rasées au niveau de la toiture du logis principal. Les amateurs de vieux bijoux se lancent à la recherche des croix d'or du pays, en forme de croix bretonnes, auxquelles leur rareté toujours croissante, et surtout l'affluence de visiteurs donnent un regain de faveur qui se traduit par une notable élévation de prix. — D'autres s'arrêtent pour contempler les travaux des dentellières. C'est là la grande industrie du pays, occupant dans le département plus de cent mille ouvrières ; les magasins de vente se centralisent au Puy, alimentés par les travaux de la campagne, et nous voyons, à l'entrée de chaque village, le cercle des infatigables travailleuses se grouper à l'ombre d'un majestueux ormeau, caquetant et s'escrimant en plein vent ; les doigts agiles vont et viennent sur le *carreau*, entremêlant les légers fuseaux d'une manière fébrile... Telles sont les réunions d'été. Pendant l'hiver, l'assemblée se tient en la demeure de la *Béate*, un petit bâtiment surmonté d'une étroite arche en maçonnerie où pend une cloche. Dans ces pays reculés, la *Béate* ou *Dame de l'Instruction* devient un rouage essentiel par ses fonctions multiples : elle donne aux enfants les premiers éléments de la science, initie les fillettes à l'usage du carreau, recueille, soigne et surveille

les petits enfants dont les parents sont aux champs, secourt les indigents, veille les malades et ensevelit les morts. Elle fait plus, et, sorte de Juge de paix femelle, elle étouffe les inimitiés, évite les scandales, rétablit et assure la paix dans les ménages. En retour de tous ces bienfaits, la commune lui assure le logement, avec le blé et le bois nécessaires à sa nourriture et à son chauffage ; chaque enfant lui verse une rétribution mensuelle de cinquante centimes, et c'est tout. Assistance faiblement rémunérée ! mais il est encore en France de bons pays où la charité se paie en reconnaissance et en respect, et reçoit ainsi la meilleure des récompenses.

Pour moi, que la montagne attire invinciblement, je vais, avec un de mes amis, pousser une pointe en plein massif des Cévennes. Au delà du Monastier, par une étroite vallée, nous remontons un des sous-affluents de la Loire. Le site est pittoresque, rocheux, broussailleux, non point encore démesurément sauvage. Au-dessus du village des Estables, le Syndicat d'initiative du Velay a fait récemment élever un chalet, d'où partent les ascensionnistes pour le Mézenc. — A trois heures du matin, les mulets sont sellés, et nous attendent dans l'obscurité de la nuit. Nous cheminons par des pentes gazon-

nées, semées de touffes de myrtilles, à travers de jeunes plantations d'épicéas. Le ciel s'éclaire vaguement à l'approche du jour ; paysage sinistre, d'un calme absolu ; aucun incident d'ailleurs, ni fatigue dans le trajet. L'ascension est douce, l'escalade à peine sensible : nous avons beaucoup monté du Puy au Monastier, plus encore du Monastier aux Estables ; l'élévation de la base diminue d'autant la difficulté de se hisser au point terminal.

A quatre heures nous atteignons le sommet, 1754 mètres d'altitude, soit le point le plus élevé de la chaîne des Cévennes. A ce moment, du côté de l'Orient, une bande lumineuse se fait voir, bordant l'horizon ; puis un globe de feu apparaît, surgit lentement, et tout à coup, comme poussé par un ressort, jaillit en bondissant : c'est le soleil ; avec lui le jour renaissant, et dans l'instant le panorama tout entier resplendit en pleine lumière, merveilleux enchevêtrement de collines, de montagnes, dont nous avons hâte de démêler les linéaments. Au premier plan, le fouillis des montagnes d'Ardèche ; au delà, le puissant massif des Alpes du Dauphiné ; entre deux, un espace vide, soit une coupure dessinant la vallée du Rhône ; et, à l'extrême horizon, le majestueux mont Blanc couvert de neige. Instant fugitif, où l'attention, l'admiration se concentrent sur un même point ; la nature se

réveille, l'oiseau matinal salue de ses gazouillements l'apparition de l'astre du jour. Puis tout à coup l'horizon se voile, le soleil disparaît, la brume a tout envahi, comme au théâtre se baisse le rideau qui vient nous masquer l'éblouissement d'une féerie. Le spectacle a pris fin ; nous n'avons plus qu'à descendre de notre piédestal.

Le Gerbier des Joncs, à peu de distance du Mézenc, est moins élevé, 1551 mètres seulement, et cependant la difficulté d'ascension en est autrement considérable. Une belle route de voitures contourne le ravin de Bonnefoy, et domine les bâtiments de la Chartreuse fondée par les comtes de Toulouse, un joli fond de vallée riche en plantes alpestres ; puis des solitudes au gazon ras, des bois, une plaine ondulée au flanc de laquelle se dresse le Gerbier. Jusqu'ici la promenade n'est qu'un jeu ; mais cette montagne est singulièrement rébarbative, et d'aspect peu engageant ; la forme est celle d'un cône largement évasé à la base, en ressemblance parfaite avec les gerbes de blé réunies en meules pour passer l'hiver en plein air : d'où le nom de *Gerbier*. La surface tout entière de la montagne est tapissée de roches *phonolithiques*, exactement pierres résonnantes, à consistance feuilletée d'ardoises, imbriquées l'une dans l'autre, et roulant sous le pied du visiteur ; deux pas en avant, un pas en arrière, ainsi chemine le malheureux touriste, sur cet

amoncellement de laves branlantes inclinées à 45 degrés. Le soleil commence à darder ses rayons, l'ascension est horriblement pénible, et n'était un ouvrier italien travaillant à la carrière voisine, qui me prête un bras secourable, j'aurais peine à atteindre le sommet. — Là, au centre d'une surface de quelques mètres carrés, est un léger enfoncement de terrain où poussent des joncs rabougris, tantôt humectés par les pluies d'automne, tantôt desséchés par les ardeurs de l'été ; parfois une maigre flaque d'eau provenant des pluies. Certains ont voulu y voir la source de la Loire ; un fleuve surgissant à la cime d'une montagne, l'idée était originale, mais trop paradoxale pour être acceptée. En réalité, la Loire sourd à la base même du Gerbier, devant le chalet du Syndicat d'initiative ; elle est immédiatement recueillie en un bassin carré, puis s'en échappe pour ruisseler à travers la prairie voisine, en mille filets minuscules qui vont se concentrer de nouveau, quelques cents mètres plus bas, en un unique ruisseau. C'est là qu'il faut voir en réalité la source du grand fleuve.

Nous sommes au terme du voyage. Merveilles archéologiques, sites pittoresques, rien ne nous a manqué ; souvent nous allons chercher bien loin des attractions que nous trouverions à peu de

frais au sein même de notre pays. Le temps n'est plus où chemins praticables, gîtes convenables faisaient défaut en maint endroit reculé de nos provinces ; la puissante Société du Touring-Club exerce partout une action bienfaisante, et les syndicats locaux tiennent à honneur de se modeler sur elle. S'il est encore quelques progrès à réaliser, constatons du moins qu'on a beaucoup fait, et notons de plus qu'il y a là, comme en bien des choses, un cercle vicieux : le défaut de confortable fait fuir le voyageur ; or ce confortable naîtrait spontanément, si le touriste prenait la peine de se mettre en route. La Société française d'Archéologie, en ce qui la concerne, a, par ses Congrès tenus sur tous les points de la France, grandement contribué à rendre les déplacements faciles et profitables, et c'est sur cette simple réflexion que nous clorons notre récit.

Vte d'AVOUT

Ajouter à la page 111

Cette fresque des Arts libéraux n'est pas, d'ailleurs, au point de vue iconographique, une manifestation isolée: elle compte de nombreux précédents, au sujet desquels nous édifie Viollet-le-Duc, *Dictionnaire de l'Architecture*, t. II, p. 1 et suiv.

Tout d'abord, le célèbre manuscrit, l'*Hortus deliciarum* d'Herrade de Landsberg, nous les représente en une vignette au nombre de *sept*, ceux que nous connaissons, dérivant tous de la Philosophie, dont la Logique ou Dialectique n'est qu'une branche.

Nous les retrouvons au même nombre, à la porte de droite de la façade occidentale de la cathédrale de Chartres, et la pose des personnages rappelle étrangement celles que nous avons notées au Puy ; chaque art est assisté d'un disciple assis à ses pieds, soit :

Pour la Philosophie, Platon ; — au Puy, c'est Aristote ;
Pour la Rhétorique, Quintilien ; — au Puy, c'est Cicéron ;
Pour la Musique, Pythagore ; — au Puy, c'est Tubal ;
Pour la Grammaire, Chilon ; — au Puy, c'est Priscien.

En outre, près de cette dernière, nous notons

les deux petits écoliers dont nous avons déjà relevé la présence au Puy.

La cathédrale de Sens, à sa porte centrale, nous offre la même représentation ; seulement, ici, les Arts sont au nombre de *douze*; aux sept que nous connaissons, on a joint la Médecine, la Peinture, la Théologie et deux autres que, vu l'état de mutilation des figures, il n'est pas possible d'identifier. Au portail occidental de la cathédrale de Laon, les figures sont au nombre de *dix* : aux sept classiques viennent se joindre, comme à Sens, la Médecine, la Peinture et la Théologie. — Même représentation à la cathédrale de Paris, à celle de Fribourg-en-Brisgau.

Donc, dans les grandes cathédrales, vers la fin du XII^e^ et le commencement du XIII^e^ siècle, la représentation des Arts libéraux occupait une place importante au point de vue iconographique. Ce que nous trouvons à cette époque exprimé par la sculpture, la fresque du Puy le traduit en peinture deux siècles plus tard. Ainsi se continue la tradition, avec de notables détails de similitude, et nous devons nous étonner que Viollet-le-Duc, composant son *Dictionnaire de l'Architecture* en 1867, n'ait point fait entrer en ligne la fresque des Arts libéraux du Puy, signalée dès l'année 1850.

EUGÈNE GUILLAUME

EUGÈNE GUILLAUME

Eût-il été étranger à la Bourgogne, l'homme éminent qui vient de disparaître mériterait encore, comme Français, que sa mémoire fût consacrée dans les actes de cette Société ; mais par sa famille, sa naissance et les préludes de sa vie, il fut nôtre, et ce m'est un devoir de retracer devant vous sa brillante, son utile carrière d'homme public et d'artiste.

Jean-Baptiste-Claude-Eugène Guillaume naquit le 4 juillet 1822, à Montbard, où son père était juge de paix ; mais il fut nommé au même titre à Dijon l'année suivante, puis, en 1826, juge au tribunal civil, et la famille vint habiter Dijon, où Eugène fit ses études au collège royal. Son père aurait voulu faire de lui un magistrat, mais une vocation irrésistible entraînait le jeune homme vers l'art si français, on peut dire si bourguignon, de la sculpture, et il entra à l'École des Beaux-Arts où il eut pour maître Pierre Dar-

bois. En 1839 et en 1840, il obtenait le premier prix de sculpture d'après le modèle vivant, et partit bientôt pour Paris où il entra dans l'atelier de Pradier, un artiste que son temps, oh! les jugements des contemporains! prit pour un Praxitèle. Mais c'était un exécutant de premier ordre et qui ne craignait pas de s'attaquer personnellement au carrare dont la plupart des sculpteurs laissent tout le travail préparatoire au praticien. En 1845, Eugène Guillaume remportait le 1er grand prix de Rome avec un remarquable *Thésée retrouvant sous un rocher l'épée de son père.*

Chez lui la trace des premiers pas est effacée et ses envois de pensionnaire sont déjà d'un maître. Exposé en 1852, le marbre de *l'Anacréon* valut à l'artiste une médaille de seconde classe; puis ce fut au salon de 1853, le *Tombeau des Gracques*, un bronze d'une gravité et d'un caractère tout romains. A l'exposition universelle de 1855, Eugène Guillaume présentait l'*Anacréon*, le *Faucheur* exécuté à Rome, les *Gracques*, enfin un buste excellent de l'architecte Hittorff, et recevait une médaille de première classe; décoré de la Légion d'honneur en novembre suivant, il devient en 1862 membre de l'Institut, à 40 ans, en remplacement de Petitot. A l'exposition universelle de 1867, il reçoit une des médailles d'honneur, et est fait officier, puis commandeur en 1875; à l'exposition universelle de 1878, il a un

rappel de médaille d'honneur, et est hors concours en 1889 comme président du jury de la section.

Professeur à l'Ecole des Beaux-Arts en 1863, il en est l'année suivante directeur; membre de la commission supérieure des Beaux-Arts et de celle de la manufacture de Sèvres, il remplace, le 27 mai 1878, à la direction des Beaux-Arts, M. le marquis de Chennevières, démissionnaire, mais fait bientôt place à M. Turquet, nommé sous-secrétaire d'Etat, et devient inspecteur général de l'enseignement du dessin. A la mort de Charles Blanc, il lui succède, en 1882, comme professeur d'Esthétique et d'histoire de l'Art au Collège de France. Grand officier de la Légion d'Honneur en 1889, il remplace, en 1897, M. Hébert à la direction de l'Académie de France à Rome; en 1898, honneur unique dans les fastes de l'Académie des Beaux-Arts, il est élu à l'Académie française à la place du duc d'Aumale, et prend séance le 2 mars 1899. Enfin en 1900 il reçoit le grand cordon de la Légion d'Honneur.

Il y a quelques mois son grand âge le força de quitter la villa Médicis où le remplaça M. Carolus Duran. Mais il n'abandonna pas cette Rome qu'il aimait, où se plaisait son esprit tout imprégné de noblesse et de mesure classique. Il s'installa dans une maison, sur le mont Pincio d'où l'on a une vue incomparable de la Ville éternelle; il demeurait ainsi le voisin de cette Académie de

France où avait commencé, où devait finir sa longue carrière, la plus brillante assurément qu'ait fournie un artiste français en son siècle. C'est là que, affaibli de corps, mais en pleine santé intellectuelle, il est mort après une courte maladie, le mercredi 1er mars 1905.

J'ai déterminé par les dates et les faits principaux les différents stades de la vie de Eugène Guillaume et conclurai sur l'homme public en disant que, comblé de dignités et de fonctions, il fut égal à tous les devoirs et à tous les honneurs. Je n'omettrai pas, toutefois, d'indiquer quelle place éminente il sut se faire à Rome comme directeur de l'Académie de France ; il y était comme un troisième ambassadeur de France, et prenait sans effort le premier rang lorsqu'il s'agissait de parler au nom de son pays. On le vit bien, quand il eut à offrir au pape Léon XIII les présents de la République, à l'occasion du cinquantenaire de son épiscopat. L'allocution prononcée par Eugène Guillaume est un morceau d'une singulière élévation de pensée et de style ; on doit souhaiter qu'elle soit recueillie dans ses œuvres imprimées.

Comme artiste, Eugène Guillaume appartient à la tradition antique, et, à tout prendre, l'art hellénique n'est-il pas, depuis plus de vingt siècles, l'art commun des peuples civilisés ? Mais l'élève de Pradier a dépassé de beaucoup son maître dont la

conception était à peu près nulle, qui eut aussi le tort grave de faire sensuel le nu grec ou prétendu tel. C'est une erreur dans laquelle ne tomba jamais Eugène Guillaume.

Peut-être notre époque éprise de caractère plus que de beauté, qui se méfie même de celle-ci comme induisant les artistes en banalité et en froideur, qui réprouve enfin la recherche de l'eurythmie dans les mouvements et les formes, parce qu'elle y voit de l'artifice, est-elle portée à trouver froid et abstrait cet art auquel Eugène Guillaume est demeuré toute sa vie fidèle. La critique est de celles qui passent. D'ailleurs les morceaux classiques de l'artiste, l'*Anacréon*, la *Nymphe Castalie*, la *Musique*, les cariatides du pavillon Turgot, au Louvre, ne sont qu'une partie de son œuvre; j'ai noté qu'en 1853, dans son bronze des *Gracques*, il s'était fait une personnalité toute romaine, elle s'accentue encore dans le groupe en marbre, *Mariage romain*, 1877, évocation vivante et très noble de la dignité des Justes Noces et des anciens Quirites, l'enfant de prédilection du vieux maître, et que nous espérons voir bientôt au musée de Dijon à qui le marbre est dès longtemps attribué. Et si l'on demande des œuvres modernes, voici le *L'Hospital* du Louvre, le *Colbert* de Reims, le *Rameau* de Dijon; enfin à ceux qui exigent qu'un artiste exprime la vérité contemporaine et vue, on offrira

le *Chevreul* d'Angers, le *Claude Bernard* du Collège de France, surtout les bustes nombreux où Eugène Guillaume se montre aussi soucieux du caractère qu'un Florentin des grands siècles, un Houdon ou un Rodin. Par delà le visage il atteint l'homme moral tout entier, et l'art français du XIX^e^ siècle n'a rien produit qui soit animé d'une vie plus personnelle et plus intense.

Eugène Guillaume a aussi laissé plusieurs œuvres religieuses ; on citera surtout ses bas-reliefs de l'église Sainte-Clotilde, à Paris ; celui très important de la Cène, destiné à l'église de Fourvières, demeure inachevé.

Je n'omettrai pas de rappeler que, avec Viollet-le-Duc, il a été un des grands initiateurs du renouvellement en France de l'enseignement du dessin. Ici, son œuvre a été en partie discutée ; la méthode appliquée aujourd'hui non seulement dans les écoles d'art, mais encore dans tous les établissements d'enseignement secondaire ou primaire relevant du ministre de l'Instruction publique, est fondée uniquement sur le dessin linéaire et géométrique où seule compte la ligne. Or, on objecte qu'un tel dessin est une abstraction sans réalité objective, puisque dans la nature toutes choses se limitent non par des lignes mais par des plans ou des surfaces courbes, qu'ainsi il y a lieu de faire état aussi des valeurs et des volumes. Je n'ai aucune compé-

tence pour prononcer sur ces critiques ; on peut soutenir que, réduit aux seules lignes, le dessin n'exprimera qu'insuffisamment l'infinie variété des structures et des formes ; il n'en est pas moins la base de tout, et c'est l'instrument primordial, nécessaire à mettre entre les mains d'élèves, dont le plus grand nombre n'ira pas au delà.

Comme écrivain, Eugène Guillaume mérite une place distinguée dans le mouvement littéraire de son temps, et ce fut justice quand l'Académie française le prit pour elle. Ses articles à la *Revue des Deux Mondes* et à la *Gazette des Beaux-Arts : Michel-Ange, sculpteur*, 1876 ; *l'Esthétique dans l'enseignement de l'Art*, 1886 ; *la Sculpture au* XIX^e^ *siècle ; le Salon de* 1879 ; *Un directeur de l'Académie de France à Rome*, 1890 (1) ; *le Panthéon d'Agrippa*, 1892 ; *les Ruines de Palmyre et leur récent explorateur, M. Bertone*, 1897 ; ses *Etudes sur l'Art antique* et *Etudes sur l'Histoire de l'Art*, 1900, sont de maîtres morceaux où l'auteur fait preuve d'une érudition, d'une fermeté et d'une précision de langage, telles que

(1) Cet article du 15 septembre 1890 donne un récit animé et sobre des jours orageux que traversa l'Académie de France en 1848. Ce fut Eugène Guillaume, alors âgé de 26 ans, mais dont le directeur, Alaux, avait su apprécier les qualités de finesse et le charme captivant, qui fut chargé de négocier avec Mazzini le départ des élèves jusqu'alors refusé. La diplomatie d'Eugène Guillaume l'emporta et les élèves, parmi lesquels étaient Barrias, les deux frères Benouville et Ch. Garnier purent se retirer à Florence.

l'on dirait volontiers que c'est de la sculpture écrite. Ne traitant que des sujets qu'il connaît à fond, nourri d'ailleurs aux meilleures lettres, Eugène Guillaume ne donne rien à l'oratoire, aux choses de pur ornement ; chaque parole est un fait, une preuve, et la démonstration ou le récit se poursuit ainsi avec une logique tranquille, une manière ample, pleine, et, sans beaux mots ni images, colorée. L'écrivain se contente de notre vieille et saine langue française telle que l'ont forgée les siècles, et estime qu'elle suffit à tout exprimer. Certes, je ne fais fi ni des beaux mots, ni des images, et il est des néologismes heureux, mais le genre descriptif et même la poésie s'en peuvent passer, comme la *couleur* tout court, des couleurs. Il faut espérer que l'on recueillera les leçons faites au Collège de France, dont les auditeurs conservent l'impression durable. Quant à son discours à l'Académie, lu par M. Brunetière, en présence de l'auteur, il justifie à lui seul le choix fait de lui pour remplacer le duc d'Aumale.

Les contemporains d'Eugène Guillaume ont le souvenir aimable du jeune homme bienveillant et doux, un peu grave déjà et contenu qui fut leur camarade. Je ne l'ai connu que déjà âgé ; mais il était singulièrement captivant ce grand vieillard en qui tout, dès le premier contact, révélait l'homme supérieur. Je le revois avec sa

barbe blanche épaisse et courte, très soignée, sa physionomie réfléchie, un peu triste, son regard profond, ce sourire rare qui irradiait de bonté son visage sérieux; j'entends cette voix, un souffle, mais dont les moindres paroles auraient mérité d'être recueillies. Aucun dogmatisme, d'ailleurs dans sa conversation, et l'homme était si affable que pour un peu on se serait imaginé être pour quelque chose dans les propos tenus.

Ce fut en vérité une belle vie, utile, et aucun nom ne sera plus intimement incorporé à l'histoire de la plus haute culture française dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle. La postérité pourra faire son choix parmi les idées et les œuvres, ne choisit-elle pas toujours? elle rendra hommage à l'unité, à la dignité d'une telle existence; elle proclamera que homme, écrivain et artiste, Eugène Guillaume a fait honneur à son pays et a ajouté au patrimoine commun du beau éternel. Et j'ajoute que par l'ensemble de ses hautes facultés, il a été représentatif et à un degré supérieur de ces dons de volonté, de force et de mesure qui sont l'essence même du génie bourguignon.

Henri CHABEUF.

(Lu à la séance du 10 mars 1905)

APPENDICE

M. Eugène Piron, de Dijon, pensionnaire pour la sculpture à la Villa Médicis, a bien voulu m'envoyer la traduction d'un article du journal l'*Italia*, publié le jour même des funérailles, le 4 mars 1905.

Les funérailles d'Eugène Guillaume, directeur honoraire de l'Académie de France, ont eu lieu ce matin. Elles ont été solennelles et imposantes. Dès huit heures, les abords de la villa Médicis prenaient une physionomie d'animation inaccoutumée à cette heure matinale ; devant la porte de la villa à demi fermée en signe de deuil, les voitures se succédaient débarquant personnages, personnalités, délégations et simples amis du défunt qui en comptait un si grand nombre. On gravissait le grand escalier conduisant à la loggia où l'on était reçu par le petit-fils de M. Guillaume, M. Hector Lefuel, ayant à ses côtés M. Henri Rouart et M. Carolus Duran, directeur de l'Académie.

A 9 heures très précises, le cercueil porté à bras par des employés de la villa, sort de la bibliothèque et est descendu dans le jardin où il est placé sur le char funèbre qui stationne au bas de ce même perron où nous avons vu tant de fois M. Guillaume attendre, silhouette élégante et fine, les hôtes d'importance que recevait l'Académie aux jours de solennité.

Sept pensionnaires encadrent le char tenant chacun un des cordons du poêle; ce sont : MM. Perrat, graveur, massier

de l'Académie ; Sabatté, peintre ; Landowski, sculpteur ; Bigot, architecte ; Sieffert, peintre ; Piron, sculpteur ; Hébrart, architecte. Derrière le char orné d'une partie des couronnes, dont l'autre a dû, tant elles étaient nombreuses, être déposée sur un char spécial, un employé de l'Académie porte sur un coussin les principales décorations du défunt. A 9 h. 20 le char s'ébranle et le cortège se met lentement en marche gagnant le Pincio par la grande allée des jardins de la villa et l'avenue qui en descend. Le deuil est conduit par M. Hector Lefuel encadré de MM. Rouart et Monchablon ; derrière eux, M. Carolus Duran, directeur, M. Laporte, secrétaire de l'Académie de France, MM. Legrand, de Fontarce, Gastine, Laroche, de Ravignan, conseillers et secrétaires de l'ambassade de France. M. le comte Gianotti, préfet du palais royal, représentant S. M. le roi d'Italie ; MM. Mayor, ambassadeur des Etats-Unis, et d'Antas, ambassadeur du Portugal près le Saint-Siège : M. le comte de San-Martino, assesseur communal, représentant le municipe et l'Académie de Sainte-Cécile ; l'honorable Pinchia, sous-secrétaire d'Etat à l'Instruction publique, représentant le gouvernement ; le marquis Monaldi, représentant le préfet de Rome ; les sénateurs Monteverde et Bodio ; les conseillers communaux Tranzi et Tenerani ; MM. les princes Rospigliosi et Massimi, comte Vitali, Skinner, Sgambati, comte Celli, professeur Venturi ; M. Martel, président de la Chambre de commerce française et une délégation de cette société ; Mgr Duchesne, directeur de l'Ecole française du palais Farnèse à la tête de ses élèves ; les pensionnaires de la ville de Lille ; ceux des académies d'Espagne, des Etats-Unis, d'Angleterre, d'Italie, des délégations de l'Unione artistica di amatori et cultori di belli arti, des archéologues italiens, etc.

M. Camille Barrère, ambassadeur de France, et Mme Barrère, qui étaient venus à la villa, suivent le cortège en voiture, une indisposition légère mettant M. Barrère dans l'impossi-

bilité de marcher. De magnifiques couronnes avaient été envoyées par les pensionnaires de l'Académie de France, leur directeur et le personnel, l'ambassade de France, la commune de Rome, qui avait également fourni un piquet de gardes municipaux d'honneur, l'Académie de Saint-Luc, la Chambre de Commerce française, la Deutscher Kunstler Verein, la famille Pasolini, la princesse Bariatinsky, etc.

Ainsi formé, le cortège a traversé Rome, et sur tout le parcours une foule émue se découvrait respectueusement devant le char funèbre. Il était 10 heures précises lorsque l'on est arrivé à l'église Saint-Louis des Français, où le cercueil a été placé sur un catafalque. MM. le comte Gianotti et Barrère ont pris place sur deux fauteuils placés au premier rang, le comte Gianotti ayant à sa droite Mme et Mlle Lefuel, Mme Barrère ; M. Barrère ayant à sa gauche MM. Hector Lefuel, Monchablon, Rouart, Carolus Duran ; en arrière prirent place toutes les personnes dont nous avons donné les noms ainsi que nombre de dames qui s'étaient rendues directement à l'église, la princesse Rospigliosi, la marquise Francesca Patrizi, Miss le Puper, Mmes Lancelot-Crou, Gastine, Laroche, de Ravignan, Sgambati, la comtesse du Vigneau, etc.

Pendant la cérémonie religieuse, Aymé Kum, pensionnaire musicien, a fait entendre plusieurs de ses compositions de musique sacrée au grand orgue.

Le cercueil a été ensuite acheminé vers Paris où il a été déposé à Saint-Thomas-d'Aquin, la paroisse du défunt, qui avait son domicile, rue de l'Université, 7 ; le service funèbre a eu lieu en la même église, le jeudi 9 mars, à midi ; les honneurs militaires ont été rendus, et le corps conduit au

cimetière du Père-Lachaise, où des discours ont été prononcés par MM. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Alfred Mézières, au nom de l'Académie française, Edouard Detaille pour celle des Beaux-Arts, Levasseur, membre de l'Institut, pour le Collège de France, dont il est administrateur, et Bonnier au nom de la Société des architectes diplômés, qui avait Eugène Guillaume pour président.

Je terminerai cette notice par quelques détails de biographie. La famille Guillaume est originaire de la partie bourguignonne du département de l'Yonne. César Guillaume, le père d'Eugène, quitta Dijon pour être juge au tribunal d'Alger, fut, en 1852, président à Blidah, puis conseiller à la cour d'Alger, et mourut à Tonnerre (Yonne), le 25 février 1863, à l'âge de 73 ans, conseiller honoraire et chevalier de la Légion d'honneur. Sa veuve, Elisabeth-Louise Petit, est décédée à Paris, à l'âge de 87 ans, le 31 janvier 1881.

De son mariage, contracté le 18 octobre 1855, entre Eugène Guillaume et Marie Jacob-Desmalter, de la famille du fameux ébéniste, le Boulle du Premier Empire, décédée le 13 juillet 1869, est née une fille, Marie-Thérèse Guillaume, qui épousa, le 15 mai 1878, Henri Lefuel, fils

d'un ami de son père, Hector Lefuel, membre de l'Institut, commandeur de la Légion d'honneur, architecte du Louvre et des Tuileries, décédé à Paris, le 31 décembre 1880, à l'âge de 70 ans. C'est Hector Lefuel qui continua et acheva le nouveau Louvre, commencé par Louis Visconti, mort en 1854. Henri Lefuel est décédé à Paris, conseiller à la Cour d'appel, chevalier de la Légion d'honneur, le 6 décembre 1904, à l'âge de 58 ans. De ce mariage sont nés : Mlle Yvonne Lefuel, fiancée à M. Edouard Monchablon, peintre, grand prix de Rome et fils d'un peintre grand prix de Rome. C'est à titre de fiancé que M. Monchablon a pris place parmi la famille à la cérémonie funèbre du 4 mars.

Et M. Hector Lefuel, qui mène de front l'étude du droit et des beaux-arts.

Un frère aîné d'Eugène Guillaume, Ferdinand, est mort à Saint-Quentin, le 26 février 1898, à 85 ans, conservateur des hypothèques en retraite et chevalier de la Légion d'honneur. Il n'a eu que des filles, et c'est son petit-fils, M. Henri Rouart, qui figura dans les obsèques célébrées à Rome.

H. C.

PRIMITIFS FLAMANDS

ET

PRIMITIFS ITALIENS

PRIMITIFS FLAMANDS

ET

PRIMITIFS ITALIENS

Deux expositions récentes, celle des Primitifs flamands à Bruges, en 1902, celle des Primitifs français à Paris, en 1904, viennent de témoigner de la faveur dont jouissent aujourd'hui auprès des amateurs et des curieux les périodes d'enfance et de jeunesse de l'art. Ces expositions ont eu un large retentissement ; elles ont été fructueuses ; nombreuses sont les recherches, les controverses qu'elles ont provoquées. Ces études portent la marque de notre temps plus préoccupé de notions précises que de théories esthétiques. On a discuté, parfois avec vivacité, sur l'authenticité de certaines œuvres, sur la légitimité des attributions ; on a échafaudé sur la personne de quelques maîtres des hypothèses ingénieuses ou hardies, on s'est moins préoccupé de dégager

des conceptions générales. Pour les Primitifs français, il était difficile qu'il en fût autrement : ils sont si imparfaitement connus ; leur exposition a posé plus de problèmes qu'elle n'en a résolus, toute généralisation eût été prématurée. Il est loin d'en être de même, pour les Primitifs flamands qui nous sont un peu plus familiers.

J'imagine que si l'Exposition de Bruges s'était ouverte, il y a, seulement, trente ans et que de brillants journalistes comme Théophile Gautier, de vigoureux penseurs comme Taine, de pénétrants artistes comme Fromentin y avaient pu assister, leurs préoccupations ne se seraient pas bornées à des recherches de détail et, que, sans les dédaigner, ils auraient surtout vu, dans cette solennité, une occasion de contrôler ou de renouveler leur conception de l'art flamand en général. De semblables spéculations sont, aujourd'hui, frappées de discrédit. Nous nous méfions volontiers des idées et des synthèses trop larges : par scrupule scientifique nous nous cantonnons dans les faits et plus d'un curieux d'art tient pour non avenue toute étude qui ne lui apporte pas une date inconnue, un extrait d'archives ou d'état-civil ou qui ne lui fournit pas une hypothèse nouvelle sur un morceau contesté. N'y a-t-il pas là quelque exagération et les faits dispensent-ils si complètement des idées ? En réalité, ni les vues, pourtant si fortement exposées par Taine dans sa

Philosophie de l'art dans les Pays-Bas, ni les analyses subtiles et précieuses de Fromentin ne répondent plus complètement à notre conception de l'art flamand et, s'il faut examiner les ouvrages d'érudition, dans un livre qui fait autorité, dans le traité de Crowe et Cavalcaselle, n'est-il pas parlé avec mépris du puits de Moïse, ce chef-d'œuvre de l'art bourguignon si hautement réputé aujourd'hui et avec dédain du portrait du chanoine Paele devant lequel se pâment actuellement tous les amateurs? Il est bon, de temps à autre, de vérifier nos idées et de nous assurer qu'elles sont restées d'accord avec nos connaissances et le progrès général de notre goût. Peut-être aussi n'est-il pas inutile, pour le progrès même de l'histoire de l'art, de se poser quelques problèmes qui ne naissent pas d'une recherche d'érudition. Enfin, et si cet argument est modeste, vous lui accorderez, cependant, quelque prix, il est tout au moins peu dangereux de se livrer à des spéculations inoffensives et c'est à un tel travail que je voudrais vous convier.

En visitant les Primitifs de Bruges, ma pensée se reportait sur d'autres peintres, protégés, eux aussi, par la faveur publique, les Primitifs italiens pour lesquels nulle exposition ne serait, aujourd'hui, nécessaire parce que les amateurs ont été les visiter chez eux. Involontairement, je cherchais à dégager les traits qui rapprochent

les deux familles d'artistes et aussi ceux qui les différencient. En y réfléchissant, je me suis aperçu que des idées, en apparence claires, devenaient fort confuses quand on s'appliquait à les analyser. Je ne parvenais pas à trouver du mot « Primitif » une définition précise ; je travaillais, en vain, à discerner les qualités qui séparent les maîtres de Bruges de ceux de Florence, et j'ai fini par me persuader qu'il y aurait quelque courage et aussi quelque utilité à proclamer ces incertitudes.

Permettez-moi de le faire devant vous.

Je voudrais examiner ce qu'est un Primitif et ensuite pourquoi nous aimons les Primitifs.

Cette recherche nous conduira à étudier l'évolution de la peinture dans les Flandres et en Italie, à en marquer l'allure différente et à scruter les raisons de cette différence.

Nous pourrons alors essayer de dégager les traits essentiels qui distinguent les deux pays.

En posant ces questions, ma prétention n'est pas de les résoudre, je désire, bien plutôt, piquer votre curiosité et provoquer vos réflexions, heureux si je parvenais à vous donner des raisons nouvelles de scruter les chefs-d'œuvre dont l'admiration est précisément inépuisable parce que ceux qui les connaissent le mieux ne les ont jamais complètement interrogés.

Quand nous disons de Memling ou de Giotto qu'ils sont des Primitifs il nous semble que nous les désignons d'une façon claire et quand on nous parle de tel tableau en le déclarant primitif, ce mot éveille en nous une impression que nous croyons nette. Prenons garde qu'il n'y ait, au contraire, en tout cela beaucoup de confusion. Si l'on proclame que Cimabue qui vécut au XIII^e^ siècle était un Primitif, nous serons tous d'accord pour y consentir ; nous comprendrons également que l'on range parmi les Primitifs Giotto et ses élèves qui fleurirent au XIV^e^ siècle. Dès le XV^e^ siècle, le doute se pose : Ghirlandajo, Botticelli, Mantegna, sont-ils des Primitifs ? L'épithète convient-elle au Pérugin, faut-il l'appliquer enfin à Raphaël dans sa première manière ?

A Bruges, on avait réuni des tableaux dont les premiers étaient du XIII^e^ et les derniers du début du XVII^e^ siècle ; toutes ces œuvres méritaient-elles l'épithète de Primitives qui leur était officiellement accolée ? Si nous l'admettons, et, ce faisant, nous suivrons l'opinion générale, nous serons obligés de reconnaître qu'un qualificatif qui s'applique à des maîtres qui se sont succédé pendant plus de trois siècles, doit avoir une acception singulièrement large ou lâche.

Quels sont donc les caractères d'un Primitif,

à quoi peut-on reconnaître un tableau primitif? Il se présente, d'abord, une réponse fort simple et dont je ne garantirai pas qu'elle ne soit le critérium le plus général : lorsque nous rencontrons dans un musée un tableau d'apparence très ancien, précieux, sans doute, puisqu'il est conservé avec soin, et qui nous fait l'impression d'un barbouillage, nous en conclurons immédiatement qu'il est le travail d'un maître primitif. Règle commode mais, vous l'avouerez, un peu trop hasardée et dont le plus grand défaut est d'être toute relative : car ce qui paraît un barbouillage inintelligible aux uns, n'offre rien à d'autres qui les arrête. Nous avons une tendance naturelle à nous choquer de ce qui dans un ouvrage s'éloigne des procédés dont se servent nos artistes, mais, à mesure qu'on avance dans la connaissance de l'histoire de l'art, on cesse de s'inquiéter des formes qui surprenaient auparavant : on entre, de plain pied, dans les idées d'un peintre du XIII^e^ ou du XIV^e^ siècle tout ainsi qu'un musicien érudit goûte les harmonies favorites des temps passés qui échappent aux oreilles non exercées et les tympanisent. D'une façon générale, le goût des amateurs est aujourd'hui extrêmement souple et des œuvres que des anciens critiques nous représentent comme difformes et peu accessibles nous offrent un charme que rien ne vient gâter.

Dirons-nous que le Primitif est celui qui dispose d'une technique imparfaite pour exprimer ses idées et commet, sans s'en rendre compte, avec naïveté, des fautes contre le dessin élémentaire, contre la perspective, qui ne parvient pas à traduire sur la physionomie des personnages les sentiments dont il les veut animer et donne une impression analogue à celle que produit un homme de valeur quand il parle une langue étrangère avec laquelle il est incomplètement familiarisé : les mots viennent mal, les tournures sont vicieuses, le terme trahit la pensée, mais on devine cependant, sous ces taches extérieures, la valeur des idées. Une semblable définition conviendra parfaitement à des maîtres comme Cimabue ou Giotto dont le pinceau balbutiait et qui furent de très nobles artistes doués d'une vigueur telle qu'ils s'imposent malgré les obscurités et les lacunes de leur langage. Mais, immédiatement, surgit le souvenir des maîtres flamands, dont le métier, au contraire, est un objet perpétuel d'admiration. Regardez cette *Vierge d'Autun*, de Van Eyck, au Louvre. Non seulement le peintre est en possession de traduire avec une parfaite fidélité la figure humaine, non seulement il peint les étoffes avec un savoir et un scrupule impeccables, non seulement le portique où il situe sa scène est solidement construit mais, ne reculant devant aucun problème,

si ardu qu'il soit, de la peinture, il creuse une perspective infinie où, par les vallons, les montagnes, les villes, des centaines de petits personnages, presque perdus dans l'atmosphère bleuâtre, circulent comme en un microcosme. Dira-t-on que, dans une pareille œuvre, ce qui est primitif c'est le sentiment, le caractère presque enfantin de la curiosité picturale, la naïveté de l'émotion, l'incapacité à distraire son attention des détails pour la reporter sur les choses essentielles, l'inaptitude à faire des sacrifices? Nous retournons alors à Giotto et nous demandons si jamais peinture fut d'un sentiment plus plein, d'une exécution plus large, plus sommaire que celle qui revêt les murs de Padoue ou d'Assise.

Peut-être, de ces deux formules, trop absolues l'une et l'autre, serait-il possible d'en dégager une troisième plus large et qui les concilierait en retenant la part de vérité qu'elles contiennent toutes deux : le peintre primitif serait celui chez lequel il n'y a pas un complet équilibre entre la puissance de pensée et la puissance d'exécution, soit qu'il exprime mal des pensées fortes, soit qu'il ait une technique complète et une conception incomplète de l'art et la contrainte qui résulte de ce défaut d'harmonie serait la propre marque de son œuvre.

Il est bien entendu que cette définition ne s'applique qu'aux artistes qui vécurent dans un

milieu où nul n'était plus habile qu'eux et non à ceux qui n'ont pas su profiter de la science de leur temps ; sinon tous les enfants seraient des primitifs et ceux d'entre nous qui conservent pour le dessin ou la peinture un amour que le succès récompense peu, pourraient revendiquer ce glorieux titre.

La contrainte des Primitifs se manifeste de mille manières diverses. Tantôt elle éclate en fautes énormes : des personnages sont plus grands que des maisons et les maisons plus hautes que des montagnes. Tantôt elle se masque par des traits plus subtils, par exemple par la faiblesse des expressions qui deviennent grimaçantes dès qu'on les accuse ou par la roideur d'une composition symétrique et compassée. Le peintre introduit-il des figures allégoriques, des anges ou la divinité ? il ne sait par quels artifices les distinguer des simples mortels et renonce, en fait, à les différencier ; tantôt encore son pinceau trop égal s'arrête aux moindres objets et son travail est aussi scrupuleux pour décrire les reflets perçus dans une boule de verre que pour tracer le portrait du personnage qu'il représente. Enfin il est quelquefois assez habile pour ne pas appuyer sur ses imperfections et, dans ce cas, il nous apparaît comme primitif moins par la façon dont il peint que par les objets ou les effets qu'il évite soigneusement de représenter. Un pri-

mitif serait fort empêché de représenter les irradiations du soleil et les métamorphoses que subissent les couleurs et les formes sous la pleine lumière du jour : il lui arrive parfois de figurer le soleil par une tache d'or et ses rayons par des lignes dorées, mais le reste de la composition ne s'en trouve pas autrement modifié. De même, il redoute de noyer les êtres dans le clair obscur et de faire deviner les formes par de simples reflets. Il n'aime pas à s'écarter de la scrupuleuse et simple exactitude que permet une lumière mesurée et égale. Aussi dans les tableaux des Primitifs quels qu'ils soient, il règne toujours une clarté sereine et un éclat adouci ; il semble que l'artiste ait toujours eu soin de choisir les instants où le soleil se cache derrière les nuages ou qu'il ait peint seulement vers le matin et vers la fin de la journée, redoutant également le milieu du jour et l'approche de la nuit. De là, en présence d'une galerie de Primitifs, une impression d'uniformité qui était très sensible à Bruges.

Dans des termes aussi élastiques nous réunissons, en somme, tous ceux qui dans l'évolution d'un art sont nés avant la période d'épanouissement et nous appliquons le mot « primitif » tout aussi bien à ceux qui ont ouvert la marche et ont vécu dans la période la plus déshéritée qu'à ceux qui ont achevé le travail des générations précédentes sans arriver eux-mêmes en-

core à la perfection et sont morts, pour ainsi dire, au seuil de la terre promise. Cette période de plénitude qui succède aux âges de formation, quand s'est-elle, elle-même, ouverte ? C'est là une question fort délicate et à laquelle il est bien difficile de répondre. Quels sont les derniers Primitifs : quels sont les premiers peintres qui ne le sont plus ? En Italie on est, à peu près, d'accord pour dater l'âge d'or de Raphael et du début du XVI^e^ siècle : pourtant bien des peintres ont survécu à Raphael qui ainsi que le Spagna ou Luini fleurent encore la primitivité. En Flandres la réponse est à peu près impossible. Entre l'époque vraiment primitive et l'épanouissement du XVII^e^ siècle, s'interpose une période confuse où l'originalité flamande est compromise par l'invasion du goût italien : il n'y a pas lieu de fixer une date. M. Hymans, si scrupuleux sur les questions d'attributions ou d'authenticité, ne s'en embarrasse pas : il déclare close en 1509 la période des Primitifs par la raison péremptoire qu'à cette époque il n'y a plus, à son sens, de primitifs en Italie. Ce n'est pas un argument sans réplique et toutes les nations sont loin de marcher d'un pas égal dans la voie de l'art. Les organisateurs de l'Exposition de Bruges, en contradiction avec M. Hymans, ont admis, en somme, tous les artistes non italianisants antérieurs au XVII^e^ siècle. Au fond le débat n'a, peut-être, qu'une faible im-

portance. Le mot « Primitif » nous a été légué par des critiques dont le goût n'était pas assoupli et qui s'exagéraient la différence des précurseurs aux maîtres de plénitude : aujourd'hui nous avons une tendance à supprimer les barrières et à apercevoir surtout la continuité de l'art. Nous gardons le mot, faute d'un plus approprié et notre embarras vient, précisément, de ce que nous conservons un terme unique pour désigner des périodes autrefois confondues dans un même dédain et qui, aujourd'hui, nous apparaissent singulièrement nuancées.

Primitifs flamands et primitifs italiens jouissent, à l'heure actuelle, d'une vogue européenne, et l'Exposition des primitifs français a fait naître pour les précurseurs de notre école nationale un rapide engouement.

Comment expliquer ce mouvement qui nous porte à admirer des travaux qui, nous l'avouons nous-mêmes par l'épithète dont nous les gratifions, sont imparfaits tandis que, d'un accord unanime, nous dédaignons ou regardons d'une façon distraite les ouvrages qui ont été produits dans des époques où, à notre sens, l'art jouissait de tous ses moyens? N'y a-t-il pas quelque chose de paradoxal à admirer Gérard David ou Peter

Cristus et à ignorer les toiles des émules ou des disciples de Rubens, d'un Gaspard de Crayer, par exemple ; à vanter les ébauches de Lorenzetti ou de l'Orcagna et à couvrir de mépris l'Albane, le Guide et les Carrache ?

Paradoxe, sans doute, mais bien aisé à expliquer. Nous aimons les pierres précieuses parfaites, les diamants sans tare, les perles d'une belle eau parce que nous savons qu'ils sont l'œuvre aveugle de la nature et que leurs imperfections comme leurs perfections mêmes sont issues du même jeu inconscient des forces naturelles. Quand nous regardons, au contraire, les créations humaines, nous ne séparons pas, dans notre jugement, l'ouvrage, du souvenir de celui qui l'a produit ; nous sympathisons à l'effort de l'ouvrier et, si cet effort a été douloureux, si la peine y est demeurée sensible, si l'imperfection de l'œuvre témoigne de la faiblesse des moyens et de la grandeur du but, notre siècle qui, selon le mot sublime de Vigny, « aime la majesté de la douleur humaine » préfère le témoignage incomplet d'une grande âme aux succès faciles de génies moins élevés qui ont eu plus de bonheur. C'est parce qu'ils ont été tourmentés, qu'ils ont eu de la peine à nous communiquer leur âme que nous aimons Alfred de Vigny ou Eugène Delacroix. Au contraire, rien ne discrédite plus à nos yeux un artiste que la réputation d'une verve trop fa-

cile : Luca Giordano a été condamné, du jour où ses collègues l'ont surnommé « Fa presto » et l'on aurait moins pris à partie Horace Vernet si l'on ne l'avait tenu pour un improvisateur. Ce qui nous attire donc chez les Primitifs c'est le spectacle de la lutte que l'artiste a soutenue pour enfanter son œuvre. On reproche aux fruits mûris dans les jardins d'Espagne, sous le ciel le plus chaud, sur la terre la plus riche et la mieux arrosée, d'être aqueux et sans saveur, tandis que les fruits de nos régions, nés dans des conditions moins favorables, ont une pulpe plus savoureuse et un parfum plus pénétrant ; nous aimons les Primitifs comme nous aimons les fruits de notre pays. Un primitif est un homme qui s'exprime mal, dont le vocabulaire est pauvre ou qui, du moins, est très timide : ne craignons pas, par conséquent, qu'il éprouve le besoin de parler pour ne rien dire, qu'il délaye sa pensée et vise à l'effet. Pour lui l'art n'est pas un jeu, c'est une pratique grave dont les secrets lui ont été transmis par des maîtres qui étaient fiers de les posséder ; son ouvrage sera certainement fait de bonne foi. On pourrait y désirer une facture plus correcte, un sentiment plus large ; on ne lui reprochera jamais d'être léger et superficiel. La pensée sera naïve, mais riche, mais pleine, l'émotion intense encore que maladroite ou contenue. Aussi, jamais un ouvrage primitif ne paraît mesquin :

jamais, les dimensions matérielles ne dépassent la valeur de l'idée exprimée. Bien au contraire, avec une modestie remarquable, il s'enferme toujours dans des limites si étroites que le spectateur en amplifie involontairement l'étendue. Van Eyck glorifie la Vierge et l'Enfant sur des panneaux minuscules. Fra Angelico condense le Paradis et l'Enfer sur un modeste tableau de chevalet. Par contre, s'il s'agit de couvrir une muraille, s'il faut, en Italie, revêtir de peinture l'enceinte d'un Campo Santo ou une église tout entière, surfaces énormes devant lesquelles la plupart des artistes nos contemporains s'arrêteraient découragés, le peintre se lance à corps perdu, avec la bravoure du soldat qui ignore le danger et, au prix de quelques conventions d'une naïveté ingénieuse, il fait une œuvre qui, au point de vue absolu, est des plus contestables mais qui ne sent jamais le remplissage et qui, si grand que soit le cadre, paraît toujours le déborder. C'était une entreprise insensée que celle d'un Cimabue abordant, avec son ignorance presque totale, la peinture décorative et pourtant les fresques dont il a décoré l'église d'Assise peuvent subir toutes les critiques sauf celles de manquer de convenance et de dignité. Un primitif, enfin, est un homme qui ne croit pas que l'art ait dit son dernier mot, qui voit la perfection dans l'avenir et non dans le passé et qui, si respectueux

soit-il des leçons de ses maîtres, ne désespère pas de leur ajouter quelque chose et travaille à les dépasser. Pour lui, il n'existe pas de recette toute faite qui dispense de l'effort personnel, ni de procédés mécaniques qu'il suffise de s'assimiler. Ajoutons qu'Italiens ou Flamands les Primitifs ont le sens de la valeur de leur art et celui de leur dignité : autour d'eux l'on reconnaît leur mérite. Le duc d'Anjou s'arrête, en traversant l'Italie pour visiter l'atelier de Cimabue et le duc de Bourgogne, dans un acte mémorable, célèbre en termes magnifiques le génie de Van Eyck. Ils se savent les héritiers des artistes de l'antiquité et mesurent leur place sociale à celle d'un Phidias ou d'un Apelle. Ils n'en sont pas moins des ouvriers : surveillés par une corporation qui est jalouse de ses prérogatives et dont les membres sont parfois consultés, comme arbitres, pour juger de la bonne exécution d'une commande ou examiner les prétentions d'un artiste. L'amour de la gloire n'a pas dégénéré chez eux en un sentiment de gloriole : jamais ils ne sont assez haut pour cesser d'être contrôlés, jamais ils ne cessent de se contrôler eux-mêmes, voilà pourquoi nous nous complaisons auprès des Primitifs. Nous les regardons peindre comme nous regardons les enfants s'efforcer à marcher ; et le plaisir est le même : nous applaudissons aux grâces gauches, nous ne sommes pas choqués par les faux pas.

Ce ne sont pas, d'ordinaire, les jeunes gens qui s'intéressent aux ébats des bambins, ce sont, plutôt, les hommes âgés ou les vieillards. Nous aussi, au point de vue artistique, ne sommes-nous pas vieux, un peu blasés, et, si nous aimons à nous replier sur le passé, n'est-ce pas pour réchauffer nos enthousiasmes émoussés au contact de la jeunesse de l'art?

Nous avons, jusqu'à présent, supposé que, mis en présence d'un primitif, nous étions assez absorbés par sa contemplation, pour oublier toute autre préoccupation et le considérer uniquement en lui-même. C'est là, vous le savez, une hypothèse très étrangère à la vérité. Pour reprendre les comparaisons que je vous ai déjà soumises, quand nous écoutons un homme qui parle une langue étrangère nous nous informons du temps qu'il a déjà consacré à cette étude et nous apprécions ses connaissances selon la peine qu'il a prise pour les acquérir; de même, ce qui nous paraît admirable chez un enfant de six mois l'est beaucoup moins chez un petit bonhomme de deux ans. Enfin, s'il nous est donné de suivre les progrès de l'étranger dans notre langue et de l'enfant dans l'art difficile de marcher droit, nous y éprouvons une satisfaction nouvelle et plus com-

plète. Par un sentiment semblable, quand nous examinons un tableau primitif, nous sommes curieux de le situer dans la série des maîtres par lesquels a grandi l'art et nous aimons aussi à suivre la marche générale d'une école depuis ses balbutiements jusqu'à la plénitude. C'est, pour nous, une source de joies et d'émotions intenses... quand ce n'est pas une cause de souffrances ou de déceptions, car, s'il y a des écoles dont la croissance a été aisée, il en est d'autres dont la jeunesse a été traversée de malaises, de dépressions, de retours pénibles ; et puis, il y a des peuples dont nous suivons facilement l'histoire et il en est d'autres qui se dérobent, en partie, à nos investigations. De là des impressions tout à fait différentes. Isolés, un primitif flamand et un primitif italien produisent une sensation également forte ; le flamand excite même, peut-être, plus d'admiration que l'italien. Groupés, l'effet change : les italiens font plaisir parce que la marche de l'art italien nous apparaît assez simple et qu'elle est largement connue ; les flamands nous déconcertent parce que la suite nous en échappe et parce que nous la possédons moins complètement.

Une visite approfondie de l'Académie de Florence, du musée de Sienne, du Campo Santo de Pise, des églises où sont conservés des Primitifs de diverses époques remplit l'esprit d'une joie

pure, celle d'assister au développement d'une plante vigoureuse. Je n'ai pas éprouvé, et je me suis assuré que mon sentiment était partagé, la même satisfaction à l'Exposition des Primitifs de Bruges. L'admiration y était vive, en présence d'un très grand nombre des morceaux exposés; de l'ensemble se dégageait une impression de malaise : on sentait qu'on n'avait pas le fil, qu'on se perdait dans un labyrinthe dont l'entrée et dont l'issue, dont l'ordonnance, demeuraient inconnues.

Sans doute, pour les Flandres comme pour l'Italie, nous apercevons distinctes les raisons qui ont favorisé le développement des arts. Dans les deux pays, l'art est issu de la prospérité matérielle. Les Flandres et l'Italie étaient les pays les plus riches de l'Europe et leurs richesses étaient faites d'éléments analogues : industrie du drap à Gand comme à Florence, commerce maritime à Venise comme à Bruges. De la richesse est né le luxe et du luxe l'art qui s'est dégagé des industries somptuaires et en a été la fleur. Dans les deux pays l'individualisme s'était développé d'une façon obscure ou consciente. Enfin, au Nord ainsi que dans le Midi, l'art a rencontré d'illustres protecteurs : en Italie, la série les Mécènes que dominent les Médicis : dans les Flandres, les ducs de Bourgogne et, à leur exemple, leurs meilleurs serviteurs comme Nicolas Rollin.

Mais si nous cherchons les origines des deux Ecoles, les réponses diffèrent singulièrement. En Italie, nous remontons, avec Cimabue, en plein XIII^e siècle et, si nous voulons pousser plus avant notre investigation, nous trouvons encore des centaines d'œuvres antérieures, œuvres étranges, à nos yeux presque informes et grâce auxquelles il est loisible de rechercher les racines lointaines de la peinture et d'étudier ce qu'elle peut devoir à des origines grecques ou byzantines ou à un mouvement purement italien.

Pour les Flandres, au contraire, nos connaissances ne remontent, pour ainsi dire, pas au delà du XV^e siècle. L'art flamand s'ouvre avec les frères Van Eyck dont l'un est mort en 1426 et l'autre en 1440. On le répétait avant l'exposition de Bruges, et on l'avoue encore depuis qu'elle a eu lieu. Dans le mouvement d'études qu'elle a provoquées, il a fallu renouveler cette ancienne constatation. Avant Van Eyck, on cite tout au plus quatre ouvrages approximativement datés; le plus remarquable est la décoration extérieure d'un retable sculpté exécutée vers 1398 par Melchior Broederlam et conservée au musée de Dijon. Mais le travail de Broederlam, naïf par certains côtés, témoigne d'une science déjà développée, ce n'est pas un début; celui qui l'a exécuté avait reçu une éducation qui nous échappe; de plus, entre son œuvre et les conceptions de

Van Eyck, il y a une distance que nous ne pouvons jalonner. Pour remonter au delà de Broederlam il faut chercher en dehors de la peinture. On examine les miniatures et l'on établit l'influence possible des *Heures* enluminées pour le duc de Berry, vers 1416, par les frères de Limbourg et qui sont, elles-mêmes, d'une décevante perfection ; ou bien l'on remarque, comme le faisait tout récemment M. L. Maeterlink, l'influence de la sculpture sœur aînée de la peinture dans les Pays-Bas : on rappelle les œuvres des artistes tournaisiens, les retables peints, sculptés et dorés ou encore cette sculpture bourguignonne florissante dès le XIV^e^ siècle et dont le puits de Moïse est, au début du XV^e^ siècle, l'incomparable triomphe.

En somme les érudits tâtonnent et, pour les amateurs, la peinture flamande apparaît toujours comme surgie par une sorte de miracle, fleur dont les racines et la tige restent dissimulées. Notez que, de cette ignorance, dérive une incertitude bien grave : parallèlement à l'école flamande a grandi, sur les bords du Rhin, à Cologne, une école de peinture qui n'est pas sans analogie avec sa voisine et dont les origines nous sont également inconnues, et le problème se pose de savoir si la Flandre a eu la priorité, si son mouvement est bien original et si maître Wilhelm de Cologne qui peignit vers 1380 fut

un disciple des flamands ou leur maître ; question qu'il nous est, faute d'éléments, impossible de résoudre.

S'agit-il, à présent, de suivre les progrès des deux arts ? En Italie l'ensemble nous en apparaît net et d'un enchaînement lumineux. En éliminant les faits de détail, en écartant les maîtres qui devancent leur temps et ceux qui retardent, nous apercevons une série d'étapes distinctes. C'est d'abord Cimabue et son groupe, puis, au XIVe siècle, l'art fait un bond avec Giotto dont, pendant de longues années, deux groupes d'élèves, les uns graves et mesurés, les autres violents et turbulents, suivent la tradition. Au XVe siècle, nouveau stade avec Masaccio et Fra Angelico et, dès lors, développement incessant jusqu'à l'épanouissement des premières années du XVIe siècle. Sans doute il y a des groupes retardataires comme les maîtres de Sienne, d'autres qui s'isolent comme les maîtres de Venise, des peintres plus hardis dont le génie devance le temps, comme Masaccio, pourtant l'ensemble est harmonieux et ce n'est pas trop défigurer ou mutiler la réalité que de la résumer comme nous venons de le tenter.

Dans les Flandres, au contraire, rien de semblable : la première œuvre positivement datée est la célèbre *Adoration de l'agneau mystique* des Van Eyck et l'on peut dire que jamais la

peinture primitive flamande n'ira plus loin. Jamais l'on ne verra une composition plus ample, une ordonnance plus majestueuse, une conception plus puissante, jamais l'on ne trouvera une exécution plus sûre et plus riche. Après les Van Eyck, si l'art ne décline pas, tout au moins il piétine. Il n'est pas, jusqu'au début du XVI^e^ siècle, un seul tableau flamand dont on puisse dire que Van Eyck eût été incapable de le faire ou qu'il ne l'eût pas fait mieux. Sans doute, Memling, le plus illustre des flamands après Van Eyck, a eu un sentiment d'une douceur exquise que Van Eyck plus dur n'a pas connu, mais sa facture est moins certaine et Fromentin, juge si qualifié en ces matières, affirme qu'entre ses mains la technique a baissé. Aussi, si nous n'étions avertis par les dates, nous considérerions volontiers Memling comme un précurseur de Van Eyck. D'une façon générale, en dehors des tableaux pour lesquels nous sommes fixés par un renseignement chronologique précis, il n'est pas possible d'opérer un classement. Voici de cette incertitude un exemple frappant. Il existe au musée d'Anvers un petit portrait d'ecclésiastique d'une grande beauté d'exécution : on l'a longtemps attribué à Van Eyck, c'est-à-dire qu'on y a vu une œuvre du début du XV^e^ siècle, on l'a ensuite donné à Memling, et l'on a enfin déchiffré, sur le tableau même, une date, dont on ne

s'était pas avisé : celle-ci témoigne que le portrait de Chrétien de Hondt, c'est le nom de l'abbé représenté, a été peint en 1499, à la veille du XVI^e^ siècle. On pourrait, il est vrai, répondre que de semblables erreurs seraient possibles en Italie et opposer à Van Eyck qui s'est montré supérieur à ses successeurs mêmes, Masaccio qui mourut à vingt-huit ans après avoir devancé ses contemporains par un bond si prodigieux qu'il lui fallut attendre, plus de quatre-vingts ans, des disciples. Qu'il y ait eu, pourtant, un piétinement effectif en Flandre et, sinon un recul, au moins une sorte d'arrêt et de langueur c'est ce qui est manifeste, avec évidence, quand nous regardons enfin à quel terme chez les Flamands et chez les Italiens a abouti l'évolution des Primitifs.

En Italie le XVI^e^ siècle est le couronnement d'une entreprise conduite avec énergie et persévérance et au cours de laquelle aucun effort n'a été perdu. Tous ceux qui ont travaillé à la grandeur de l'art italien auraient pu, s'ils avaient ressuscité vers 1520, saluer dans leurs illustres neveux l'épanouissement des idées qu'ils avaient semées. Rien n'a avorté ni dans le sentiment, ni dans la technique, point d'influence étrangère qui soit venue dévier l'évolution. Les maîtres délicats du Quattrocento revivent en Léonard ou en Raphael, et les Signorelli, les Mantegna, les Ghirlandajo, les précurseurs de la puissance re-

naissent en Michel Ange ; tandis que, dans la lagune vénitienne, Titien, Tintoret, Véronèse vont recueillir le fruit des veilles des Bellini et des Carpaccio. Comme dans les fêtes antiques, le flambeau s'est transmis de main en main, mais, chacun en a avivé la flamme et, quand il arrive au seuil de la demeure des dieux il resplendit d'un éclat auquel chaque génération a ajouté son étincelle.

Bien différent est le spectacle que présente l'art des Pays-Bas. Aux élèves des Van Eyck, aux émules de Memling, à Hugo van der Goes, à Roger van der Weyden, à Gérard David, à Dirck Bouts qui ont illustré le XV^e^ siècle, succède une génération qui paraît ignorer la valeur du travail accumulé par ses ancêtres, a honte d'être flamande et se met à la remorque de l'Italie, ce sont les Romanistes qui, par un exemple singulier mais non unique d'abdication nationale, aspirent à la gloire de se confondre parmi les disciples de Raphael. Ils se guindent en cet effort, s'affublent de formes dont ils ne pénètrent pas le sens intime, parlent, pour la plupart, mal cet idiome nouveau pour eux et consument, comme les Barend van Orley, les Mostaert et les van Heemskerk un réel talent en des tentatives condamnées. D'autres, moins nombreux, essayent, avec Quentin Massys, de concilier les enseignements du dehors avec les traditions du terroir et, malgré l'autorité de

rares chefs-d'œuvre, ne parviennent ni à trouver une formule vivante de conciliation ni à dégager leurs contemporains du courant qui les entraîne. Il en est, enfin, qui se refusent à rien recevoir de l'Italie, mais, si Brueghel le drôle ne sait rien, évidemment, de ce qui se passe au delà des Alpes, sait-il d'autre part comment on a peint avant lui et y a-t-il quelque rapport entre sa manière sauvage, fruste, barbare et savoureuse et l'art délicat, raffiné, le travail d'orfèvre de Van Eyck ? De tous points de vue la tradition est brisée. Il faudra un siècle pour que l'art flamand remis de cette invasion étrangère se ressaisisse avec Rubens et arrive, enfin, à sa plénitude.

Comment expliquer un tel désarroi ? faut-il supposer que les Flamands restés étrangers à l'Italie ont été brusquement submergés par elle, du moment où ils l'ont découverte ? Les faits démentent cette hypothèse. Les deux arts se sont très anciennement connus et ont conçu, l'un pour l'autre, une estime réciproque dès leur origine. Giovanni Santi, le père de Raphael, célébrait la gloire de Van Eyck et c'est par un texte italien contemporain de l'artiste même que M. Milanesi a résolu en faveur des flamands la question controversée de la découverte de la peinture à l'huile. L'*Adoration des Bergers* de Van der Goes lui fut commandée par Tommaso Portunari, l'agent des Médicis à Bruges. Des

Flamands, d'ailleurs, avaient visité l'Italie. Hubert van Eyck, selon une hypothèse de M. Weale, avait été dans la péninsule s'inspirer des leçons de Giotto. En tout cas, Roger van der Weyden a positivement été en Italie en 1449, sans y abdiquer son originalité. Si, au XVI^e^ siècle, la continuation de ces rapports a produit des effets différents, c'est, sans doute, que l'art flamand, affaibli ou attardé, n'était plus de force à se défendre contre le virus italien. C'est pour avoir sommeillé qu'il a été amené à une quasi abdication. Pour trouver un spectacle semblable en Italie, il faudrait chercher l'école de Sienne qui s'attarda si longtemps dans des conceptions naïves et enfantines et ne se réveilla au XVI^e^ siècle que pour emprunter à Florence les éléments qui constituèrent le génie de Sodoma.

Vous vous expliquez, à présent, l'impression décevante que quelques visiteurs ont pu emporter de l'exposition de Bruges, mais vous vous apercevez aussi que notre curiosité, loin d'être satisfaite, s'est tout simplement déplacée. La vue d'une collection des Primitifs flamands ne parvient pas à nous satisfaire parce que nous n'y apercevons pas ce beau et normal développement qui nous charme dans les écoles d'Italie : il nous ap-

partient donc de nous demander pourquoi, dans les deux pays, l'évolution a été différente, quelles sont les raisons qui ont favorisé les maîtres de Toscane ou de Venise et celles qui ont, au contraire, traversé l'essor des peintres de Bruges, de Harlem ou de Tournai.

Ces raisons, il semble qu'on les puisse chercher, à la fois, dans les pratiques matérielles des arts et dans la nature de l'inspiration qui les a soutenus.

Dès le début du XV^e^ siècle, la technique des flamands a été, en son genre, parfaite et l'on peut affirmer que les Flandres ont été victimes de cette perfection. Du jour où les frères Van Eyck eurent trouvé les procédés définitifs du broyage des couleurs dans l'huile, ils furent en possession de rendre les harmonies les plus riches et de lutter par l'exécution avec la réalité. Fromentin n'a pas de termes assez dithyrambiques pour célébrer leur technique : il emploie à l'exalter toutes les ressources de sa langue si souple, si précise et, elle-même, si colorée, mais Fromentin ne remarque pas que cette perfection renfermait bien des faiblesses, qu'elle était peu perfectible et, lorsqu'il se lamente ensuite de voir la riche palette flamande se désorganiser, il oublie de montrer que cette désorganisation était inévitable. Le métier que Van Eyck imposa à ses successeurs était admirable par l'éclat des couleurs,

incomparable par la façon de rendre les détails et poursuivre l'exécution jusqu'aux dernières limites de l'acuité visuelle : la trame d'une étoffe, les rides d'un visage, les reflets d'une escarboucle, les accidents d'un paysage lointain n'ont jamais été mieux traduits et, pour apprécier tout le mérite d'un tel travail, il faut souvent le considérer à la loupe. Malheureusement cette exactitude s'associe très bien avec de grossières erreurs générales, avec des gaucheries et des maladresses énormes. Le même artiste, qui rend l'éclat des rubis et des perles, ne connaît pas les proportions du corps humain, ou bien il est incapable de camper un personnage, de le faire gesticuler, de lui donner une expression juste. Qui pis est, le soin qu'il met dans le détail, le succès qu'il y rencontre, l'absorbent et l'empêchent d'apercevoir ses ignorances. Embarrassé dans un vêtement à la fois riche et très étroit, il faudrait qu'il le transforme ou qu'il s'en débarrasse et il est incapable de le faire.

La peinture flamande s'immobilise en des formes cristallisées : les Italiens, cependant, améliorent, chaque jour, un métier large et souple. Au début, leur ignorance a été presque absolue : au point de vue technique, on peut dire qu'un Cimabue ne savait à peu près rien. Pour parvenir à exprimer une partie de ce qu'ils ressentaient, il leur a fallu des efforts puissants et cette

lutte féconde a assuré le développement de l'art. Etrangers à la pratique écrasante de la peinture à l'huile qu'ils ont connue tard et qu'ils ont adoptée à regret, dédaigneux des tableaux de chevalet qu'ils ont considérés comme des passe-temps, ils se sont donnés tout entiers à la fresque, gymnastique virile et singulièrement fortifiante! Obligés de couvrir des murailles à l'aide d'un procédé qui n'admet ni les hésitations ni les retouches, qui exige d'ailleurs un travail expéditif et ne souffre pas que l'on s'attarde aux détails, il leur a fallu apprendre à voir grand et juste. L'art des sacrifices, cet art délicat et essentiel qu'ignorèrent les flamands, s'imposa à eux comme nécessité inéluctable. Ils furent obligés aussi de porter leur attention sur des problèmes qu'on négligeait ou qu'on ne se posait pas en Flandre et c'est avec passion qu'ils étudièrent l'anatomie humaine, les règles de la perspective et se rompirent à la pratique des conditions scientifiques du dessin. Ils arrivèrent ainsi à s'exprimer, chaque jour, plus librement et à réaliser des inventions, chaque jour, plus délicates.

Tandis qu'ils conquéraient cette supériorité sur les Flamands, ils les surpassaient aussi dans le choix de la matière qu'ils développaient. Dans les deux pays l'art était né de la religion et lui avait été, à l'origine, intimement associé. Mais, en Italie, il trouva bientôt hors de la foi des mo-

tifs d'inspiration qui lui firent presque toujours défaut dans les Flandres et, d'autre part, cette foi même revêtit dans les deux pays des formes différentes inégalement favorables à l'art.

La Flandre connut mal ce puissant mouvement d'études antiques qui se traduisit presque immédiatement dans la peinture par des œuvres profanes ou païennes et contribua puissamment à développer le goût de la forme matérielle et à exercer l'œil au discernement plastique. Elle ignora les sujets mythologiques, historiques ou allégoriques : *La Calomnie d'Apelle*, *le Triomphe de Vénus*, *l'Allégorie du Printemps*, *le Triomphe de Jules César*. A l'Exposition de Bruges, à côté des tableaux religieux et en dehors des portraits, il n'y avait en somme qu'une composition profane antérieure au XVI^e^ siècle, *la Justice de Cambyse* de Gérard David. Si vous y joignez *la Justice d'Othon* de Dirck Bouts, vous aurez fait à peu près l'inventaire de ce qui a été dicté aux peintres flamands par la muse profane.

Dans l'art religieux où ils se cantonnèrent, ils s'imprégnèrent de mysticisme. Par une tendance de leur génie, par la nature même des commandes qui leur étaient proposées, tableaux d'autel ou d'oratoire, ils firent, avant tout, des compositions calmes et édifiantes. Ils aimèrent à représenter

simplement la vierge avec l'enfant, l'épiphanie et à répandre sur leurs ouvrages une pieuse douceur. En ce point, l'histoire de sainte Ursule, par la succession animée des scènes qu'elle représente, est une exception dans l'art flamand.

Les Italiens, au contraire, n'eurent pas, d'ordinaire, la foi contemplative et extatique. Leur tempérament ardent et exubérant aimait à revivre les scènes des Evangiles : ils en voyaient les auteurs s'agiter devant eux et fixaient les épisodes de leur vie : ils purent ainsi occuper aisément les surfaces infinies qu'il leur fallait couvrir.

Il ne m'appartient pas de rechercher, ici, si, au point de vue religieux, leur croyance était aussi fervente que celle des flamands, mais nous pouvons affirmer qu'au point de vue de l'art elle était plus féconde. La tendance chez les Flamands à s'absorber dans la vision intérieure, le poids du traditionalisme, la pauvreté relative des motifs, furent autant de retards que les Italiens n'ont pas connus.

Vous pensez, sans doute, qu'après avoir noté tant de différences dans la technique, dans les dispositions d'esprit, dans l'évolution des écoles, nous allons pouvoir, à présent, caractériser la Flandre et l'Italie par des traits qui les opposent l'une à l'autre et leur attribuent des physio-

nomies bien tranchées. Je crains fort qu'une semblable entreprise n'entraîne pour nous des surprises. Sans doute, vus en bloc, envisagés en gros, les deux arts sont très éloignés ; il est facile de prendre des œuvres typiques et les opposer, mais, quand on pousse un peu l'analyse, on s'aperçoit que le problème est plus complexe.

Taine, dans sa vigueur tranchante, avec son art de grouper et de grossir les faits favorables à sa thèse en en hypertrophiant l'importance, a bien tenté d'établir une démarcation entre les arts du Nord et ceux du Midi, mais sa conception, à supposer qu'elle soit juste pour les âges de plénitude, est fort contestable pour les temps primitifs.

Aux yeux de Taine, les Flamands sont des réalistes et les Italiens des idéalistes ; l'art flamand a étendu sa curiosité sur toutes choses, l'art italien l'a concentrée sur la beauté du corps humain. Sans aucun doute, les Primitifs flamands ont eu les caractères qui leur sont ici attribués, mais, s'ils ont été des réalistes, si leur curiosité a été universelle, les Primitifs italiens ne leur ont-ils par ressemblé en ces points ? C'est au temps de Michel Ange, c'est avec les Carrache que l'art italien a eu des visées idéalistes, mais l'art du XIV^e^ et du XV^e^ siècle a été naïf, curieux et, lui aussi, vraiment réaliste.

Lorsque des artistes primesautiers traçaient au Campo Santo de Pise le triomphe de la mort, lorsque les quattrocentistes faisaient, sous le nom des rois mages, les portraits de leurs contemporains, ne rendaient-ils pas à la réalité le même hommage que les peintres du Nord. Les perspectives lointaines des tableaux de Van Eyck se retrouvent chez Fra Angelico; les étoffes dont Gentile da Fabriano, dont Benozzo Gozzoli ont revêtu les mages ne le cèdent pas en splendeur au costume du chancelier Rollin. Le portrait du portier des Chartreux, attribué à Masaccio, n'est pas moins vigoureusement étudié que celui du chanoine Paele, et le portrait d'homme au nez bourgeonnant peint par Ghirlandajo eût enorgueilli plus d'un pinceau flamand.

Allons plus loin, il a été possible d'attribuer à des Italiens des œuvres flamandes. Antonello de Messine s'était si complètement assimilé l'art flamand qu'il a acquis comme un droit de cité en Flandre et l'on a pu lui attribuer longtemps un portrait du musée d'Anvers, que revendique aujourd'hui Memling.

Dès le début, il y a eu parfois, entre les deux écoles, des ressemblances singulières et je signalerai la presque identité de composition entre la *Circoncision* de Melchior Broederlam et un sujet analogue attribué au Louvre à un élève de Gentile da Fabriano. Ghirlandajo, dans son *Adora-*

tion des Bergers, a certainement été influencé par Hugo van der Goës.

Bien souvent, la différence qui nous frappe entre un flamand et un italien vient, sinon uniquement, au moins en majeure partie, des habitudes créées ou développées par l'usage de procédés techniques différents. Un flamand mis aux prises avec la fresque aurait, certainement, modifié sa manière et Fra Angelico, s'il avait peint à l'huile, aurait donné plus d'éclat à son *Couronnement de la Vierge*.

Est-ce à dire cependant qu'il n'y ait entre les deux groupes que des différences engendrées par leurs techniques? non, sans doute; et nous insistons seulement sur ce fait que leur opposition est moins radicale qu'on ne serait tenté, tout d'abord, de le supposer.

L'art primitif flamand nous apparaît très brillant, mais un peu puéril, un peu étroit, attardé dans des conceptions mesquines; l'art italien, beaucoup moins sûr de lui, mais vivace, ample, animé par un ressort intense de perfection. Ce qui les sépare ce n'est pas le goût plus ou moins vif qu'ils ont pour la réalité, car tous deux ont été réalistes ainsi que tout art à son début. Ce n'est pas non plus la richesse du coloris, car les Vénitiens eux aussi ont aimé la couleur, mais non de la même façon. Ils s'opposent surtout par l'idéal différent qu'ils ont adopté.

Les Flamands ont aimé la richesse, le fini, l'éclat, ils ont eu des idées d'orfèvres, ils ont peint des panneaux comme ils ciselaient des châsses et ont aspiré pour leurs créations à des éloges analogues à ceux que l'on accorde aux bijoux. Ils ont été de remarquables ouvriers d'art ; on ne peut dire qu'ils aient été absolument des peintres : ils n'ont pas eu l'idée d'une perfection proprement picturale et, dans l'art, ils ont tout cherché peut-être, sauf la Beauté elle-même.

C'est cette Beauté, c'est l'harmonie qu'ont, par dessus tout, désirée les Italiens. Dès leurs premiers balbutiements, ils ont vu grand, leurs aspirations ont été larges et élevées. Sans chercher, au delà de la réalité, je ne sais quelle chimère de beau idéal ils ont, dans la traduction de la réalité même, manifesté des préoccupations, des tendances qu'ils ont, d'âge en âge, mieux réalisées. Ils ont poursuivi le rythme et le nombre ; leur exécution a pu être maladroite et insuffisante, leur conception a été constamment plastique. Aussi, je dirais volontiers que les Flamands excitent plus de surprise et les Italiens plus d'admiration.

Cette admiration et cette surprise seront-elles sans portée pour notre goût et pour notre art contemporains ? Permettez-moi de ne pas le penser. L'étude des balbutiements de l'art, l'atten-

tion portée à des conceptions si éloignées des nôtres, donnent à notre compréhension plus de souplesse et nous rendent aussi plus aptes à discerner chez les novateurs la part de beauté nouvelle qu'ils apportent. Le commerce avec des maîtres consciencieux et sincères nous rend plus durs pour les prestidigitateurs et les improvisateurs du pinceau. Cet exemple invite nos artistes à priser l'effort, à se méfier des formules toutes faites, des procédés d'école, à se dégager des enseignements factices qui les écarteraient de la réalité. A ces avantages essentiels peuvent se mêler des dangers passagers. Séduites par la bizarrerie apparente, par l'étrangeté des Primitifs auxquels elles attribuaient des intentions qu'ils n'eurent jamais, certaines personnes ont pu se forger, sous leur autorité, des idées esthétiques quintessenciées ; des peintres ont pu viser à leur imitation littérale et s'imaginer qu'il était possible et fructueux de remonter le cours des âges. Ce sont là des modes factices et dont l'art n'est pas compromis. Lorsque l'ère des expositions de Primitifs sera close, lorsque la mode qui s'en est emparée se sera attachée à d'autres objets, il demeurera pour la science des acquisitions considérables, pour les amateurs une énorme extension du domaine de l'art, pour nos artistes des enseignements précieux. Alors, nous cesserons de nous replier sur ce passé que le XIX^e^

siècle a découvert et, forts de notre science mais non pas écrasés par elle, nous nous élancerons à notre tour, sous la protection des vieux maîtres, mais avec une indépendance parfaite, à la conquête de l'éternelle Beauté.

L. ROSENTHAL.

MARIE-THÉRÈSE A DIJON

30 AVRIL — 4 JUIN 1674

MARIE-THÉRÈSE A DIJON

30 AVRIL — 4 JUIN 1674

Le 2 mai 1668, le traité d'Aix-la-Chapelle terminait la première campagne de Louis XIV en Franche-Comté, et rendait à l'Espagne cette province conquise en trois semaines, mais ce n'était là qu'un simple point d'arrêt, un retard consenti à l'inévitable avenir d'une réunion définitive (1).

La Franche-Comté rendue à l'Espagne était dans un tel état, que celle-ci aurait eu grand'peine à empêcher les Français de la reprendre, si une nouvelle invasion était tentée (2).

Au commencement de l'année 1673, le bruit se répandit qu'elle allait avoir lieu.

« On disoit, lit-on dans les mémoires de Chifflet, que possible feroit-on de ce pays un présent à la France, dans quelque détresse ou l'Espagne alloit tomber, par la conquête de la Hollande..., que désormais, il ne seroit plus besoin que ce prince

(Louis XIV) vînt en personne dans ce pays, ni qu'il y envoyât un comte de Chamilly ou de Bissy (3), puisqu'une lettre suffiroit pour nous réduire.

« On désignoit les chefs, le nombre de cavalerie et d'infanterie, les lieux où ils étoient.

« On avoit tant parlé de la guerre qu'enfin elle éclata. »

Le 30 août 1673, l'empereur, les rois d'Espagne et de Danemark, l'électeur de Brandebourg et plusieurs petits princes de l'empire, effrayés des conséquences de la campagne de 1672, s'unirent pour la défense de ce qui restait de la Hollande. Leur confédération qui prit le nom de traité de la Haye fut publiée le 15 octobre de la même année, à Bruxelles, par le comte de Monterey (4).

La réponse du roi à cette ligue fut une déclaration de guerre à l'Espagne.

« Il s'agissait tout d'abord pour le roi, dit le général de Piépape, d'enlever Gray, base d'opérations sur la Saône puis Marnay, qui devait faire tomber la ligne de l'Ognon. On aurait chance de pénétrer ensuite, sans rencontrer de nouveaux obstacles, jusqu'à Besançon, et d'en faire l'investissement, tandis qu'une attaque simultanée serait dirigée contre les places des bailliages de Dôle et d'aval. Si la résistance se maintenait encore dans les montagnes, on terminerait la con-

quête par l'enlèvement des plateaux du Jura et des villes voisines de la frontière suisse : tel était le plan conçu par le grand Condé. »

Conformément aux instructions qui lui avaient été données le duc de Navailles (5), parti de Dijon le 11 février, avec 10000 hommes d'infanterie, passe la Saône à Pontailler le lendemain, pendant que sa cavalerie, forte de 4000 chevaux, franchissait l'Ognon au gué de la forge de Pesmes, et vient attaquer Gray. La ville, bien que vaillamment défendue, capitule le 28, après un bombardement de trois jours et un assaut de nuit qui dura trois heures.

L'armée, divisée alors en deux corps, marche sur Vesoul et Luxeuil, et vers le sud de la province.

La capitulation de Vesoul, le 6 mars, est suivie peu après par l'occupation d'Oiselay, Saint-Loup, Rigney, Pesmes et Lons-le-Saunier.

Besançon, Dôle et Salins, les trois places les plus importantes, étaient encore au pouvoir de l'Espagne. Louis XIV voulut alors prendre le commandement de l'armée. Le duc d'Enghien, parti un peu avant lui, avec un renfort de 6000 cavaliers, arriva devant Besançon le 25 avril.

Le roi, parti de Saint-Germain le 20 du même mois, accompagné de la reine Marie-Thérèse, du Dauphin, alors âgé de douze ans, et d'une suite nombreuse de seigneurs et dames de la

cour, arriva le 28 à Is-sur-Tille et se dirigea vers Besançon pendant que la reine et le Dauphin venaient à Dijon, où ils devaient séjourner pendant le reste de la campagne.

Le 27 avril, Bénigne Boullier, vicomte mayeur de Dijon, informé de la prochaine arrivée de la reine, convoqua les membres de la chambre du conseil de la ville, afin de régler le cérémonial à suivre pour sa réception (6).

Il fut d'abord décidé qu'à l'arrivée des maréchaux-des-logis de la reine, les sieurs Cuisenier, échevin, et Maugey, voyer de la ville, les assisteraient, pour marquer les logements de la suite, et pour cela les conduiraient dans toute la ville.

« Aussitôt que l'on scaura le jour certain de son arrivée, lit-on dans les délibérations, MM. de la chambre et tous les officiers d'icelle se rendront ou en la chambre du conseil, ou en l'hostel du dit vicomte-mayeur, suivant qu'il leur fera scavoir, pour l'aller attendre à la porte ou elle entrera, où il lui sera présenté les clefs de la ville, dans un sacq de velours cramoisy que l'on fera faire pour ce sujet.

« Aussitôt qu'elle sera arrivée en cette ville, la chambre en corps luy yra rendre, à Monseigneur le Dauphin et à tous les princes, princesses et seigneurs qui les accompagnent, les honneurs qui leurs sont dubz.

« Il sera présenté à la Reine douze douzaines

de bouëttes de confitures seiches et à Monseigneur le Dauphin deux douzaines de bouteilles d'hypocras blanc : le sieur Cusenier, eschevin, est député pour en faire achapt et les présenter avec celles qu'il prendra à MM. de la chambre (7).

« Les rues de la ville seront nettes, en particulier celles par où elle entrera pour aller au Logis du Roy.

« Le canon qui est en la tour Saint-Nicolas et tout ce que l'on peut avoir d'artillerie en cette ville sera mis en état, afin d'être tiré le jour de son arrivée, et le sieur Morelet eschevin est commis pour en prendre soing (8).

« Comme M. le Prévost de l'hostel prétend mettre le taux à toutes les denrées, ez lieux ou sont leurs majestés, s'il arrive en cette ville qu'il veuille mettre le taux, le sieur Cuisenier, eschevin commis, y travaillera avec luy, ainsi qu'il est accoutumé, en présence du procureur syndic, afin que les amendes qui seront adjugées, contre les contrevenants, soient au profit de la ville, et contre ceux qui suivent la cour, et faire en sorte qu'elles soient adjugées à l'hopital des pauvres de cette ville.

« Le jour de l'arrivée de la Reyne et de monseigneur le dauphin, il sera fait des feux de bois et de fagots devant les maisons et des chandelles pendant la nuit sur les fenestres en témoignage de réjouissance. »

Enfin les deux échevins Cusenier et Gault, désignés pour assister les maréchaux des logis, devaient faire réserver les écuries nécessaires pour loger la cavalerie, sans confusion ni désordre.

Le lendemain samedi 28 avril, une nouvelle délibération confirma celle qui avait été prise la veille et qui devait être exécutée, à moins d'ordre contraire de la cour.

Le lundi 30 avril, la Chambre apprit que l'exécuteur de la haute justice qui suivait la cour voulait doubler les droits pris d'ordinaire par l'exécuteur de la haute justice de la ville, et prendre les mêmes droits que lui.

Elle leur fit défense de lever ou d'exiger aucun droit nouveau ; ceux qui étaient payés ordinairement pourraient être partagés entre eux, pendant tout le temps du séjour de la cour à Dijon. Le sieur Clopin et le procureur syndic furent chargés de faire une démarche en ce sens, auprès du grand Prévost de l'hôtel de la reine, dès son arrivée, et en même temps de se plaindre à lui de la manière dont les maréchaux-des-logis avaient procédé pour la désignation des logements (9).

Enfin il fut décidé que MM. Desnoyers et Morelet, échevins, iraient saluer au nom de la Chambre, dès son arrivée, M. l'évêque de Condom, précepteur du Dauphin, et frère de M. Bossuet, trésorier général des Etats (10).

Le comte d'Amanzé, lieutenant général de la province (11), avait fait connaître au roi l'intention des habitants de Dijon d'établir une garde devant le Logis du Roy, pendant le séjour de la reine. Il les remercia de leur bonne volonté, dont il était satisfait, dit la délibération, mais répondit que ce n'était pas nécessaire, et qu'il suffisait de faire bonne garde aux portes de la ville.

Le 30 avril, les membres de la Chambre avertis par le comte d'Amanzé que la reine arriverait le même jour, après avoir quitté le roi à Is-sur-Tille lors de son départ pour Besançon, se réunirent à l'hôtel du vicomte-mayeur à une heure de l'après-midi pour se rendre à la porte Saint-Nicolas.

Vers deux heures et demie, le carrosse de la reine s'arrêta en avant du corps de garde et la réception eut lieu, comme l'avait prescrit la délibération du 27 avril.

« Le vicomte-mayeur, en robe, et à genoul avec toute la Chambre et les officiers d'icelle complimenta la reine sur le bonheur que ressentait cette ville de la voir et d'y venir loger, luy a présenté les clefs de la dite ville dans un sacq de velours cramoisy (12), la reyne luy ayant dit qu'elles étoient bien entre ses mains et qu'elle le prioit de les garder et l'a remercié, et a tesmoigné grande satisfaction de son compliment. »

Le vicomte-mayeur fut alors informé que les réceptions des diverses compagnies ne se feraient que le surlendemain mercredi, à une heure de l'après-midi.

La reine entra alors dans la ville et se dirigea vers le Logis du Roy, avec toute sa suite, au bruit du canon de la tour Saint-Nicolas et en traversant les rues de la cité au milieu des acclamations enthousiastes d'une foule immense.

« Vers les cinq heures du soir, elle se rendit à la Sainte-Chapelle ou MM. les chanoines revestus de surplis et chappes blanches, l'ont reçue avec la croix à la porte qui entre en ladite église depuis le Logis du Roy : messire Malteste, trésorier (13), luy ayant fait un compliment, elle a été conduite au chœur ou un siège estoit préparé ; il a esté chanté un *Te Deum* en musique et des motetz après quoy elle est sortie par la même porte et entrée au Logis du Roy avec toute la Cour. »

Le surlendemain mercredi 2 mai, la Reine et le Dauphin devaient, conformément à l'usage, recevoir les diverses compagnies et être harangués par leurs chefs.

Le vicomte-mayeur et les officiers de la mairie revêtus de leur robe noire, les bourgeois et non gradués en manteau court, mais vêtus de noir, se rendirent, à une heure de l'après-midi, au Logis du Roi, où se trouvaient déjà les membres

du Parlement et de la Chambre des Comptes, ainsi que les officiers du bailliage.

Introduits dans la chambre où se trouvait la reine, par M. Legrand, maître des cérémonies, le maire lui adressa une harangue qui, par l'élévation de la pensée et l'élégance du style, lui mérita les éloges et les compliments de tous ceux qui étaient présents.

« Le discours adressé au dauphin fut plus applaudi encore : après en avoir été remercié par monseigneur le Dauphin, une clameur s'est répandue par la chambre aussy bien qu'en celle de la reine, et tout le monde a loué son beau discours, à la satisfaction que chacun en avoit et a été dit tout haut : C'est M. le maire de Dijon qui a emporté le prix des harangues. »

Ce même jour, 2 mai 1674, le premier président Brulart fit connaître aux membres du Parlement, réunis sur sa convocation, que la reine les recevrait à deux heures de l'après-midi : pendant la réunion un gentilhomme se présenta pour parler à la Cour, de sa part, mais il ne fut pas reçu ayant refusé de quitter son épée.

Renvoyé auprès des gens du roi et reçu par l'avocat général Millotet (14), il lui fit connaître qu'il reviendrait avertir la Cour lorsque la reine serait prête à la recevoir.

Cette nouvelle démarche de sa part avait fait l'objet d'une discussion : elle n'eut lieu que sur

la demande formelle du premier président. Il exigea aussi que le sieur Brisacier, secrétaire des commandements de la reine, se trouvât à l'arrivée de la Cour au Logis du Roi, non point seulement dans l'antichambre avec un gentilhomme de la reine, mais à la porte de la rue. C'était ainsi, paraît-il, que le cérémonial avait été réglé le 6 novembre 1658 lors de l'arrivée du roi à Dijon (15).

A deux heures de l'après-midi, le Parlement en robes noires, précédé de ses huissiers, porteurs de leurs verges, fut reçu à la porte de la rue par M. Brisacier, secrétaire des commandements de la reine, et conduit dans la salle où elle se trouvait, ayant auprès d'elle M^lle^ d'Orléans, M^me^ la princesse d'Harcourt, M^lle^ d'Elbœuf et la maréchale de La Motte (16).

Le premier président Brulart, que ses contemporains regardaient comme un maître dans l'art de bien dire et dont Louis XIV lui-même admirait l'éloquence, lui fit son compliment, ayant à ses côtés M. Brisacier et un gentilhomme de la Reine (17).

Le discours fini, disent les délibérations, « Sa Majesté a assuré la compagnie de sa bienveillance et de son affection en termes obligeans, et d'un air fort honeste ».

Le Parlement conduit par M. Brisacier se rendit ensuite auprès du dauphin qui avait à ses

côtés les princes de Conti et de la Roche-sur-Yon et, derrière lui, le duc de Montausier, son gouverneur, à droite, et M. l'Evêque de Condom, son précepteur, à gauche (18).

Après un nouveau discours du premier président (19), le Parlement se retira accompagné jusqu'au perron, comme à son arrivée, par le secrétaire des commandements de la reine.

Le surlendemain vendredi 4 mai 1674, le vicomte-mayeur, accompagné des échevins Desnoyers et Cuisenier et du procureur syndic, allèrent visiter plus spécialement, en leurs logis, M^lle^ d'Orléans, et les princes de Conti et de la Roche-sur-Yon. Cette visite fut l'occasion d'un nouveau discours.

Courtépée nous apprend que la reine fit dire au président Joly (20) qu'on lui ferait plaisir de ne point juger en la Tournelle de procès criminels où il y eût peine de mort. L'historien ajoute qu'elle exprima le désir de recevoir les femmes des membres du Parlement et qu'elle dit à la Présidente Brulart qui n'avait que des filles : *Madame, il faut faire un garçon et ne pas laisser éteindre un nom aussi considérable.*

Le 11 mai, le grand prévot de l'hôtel du roi, grand prévot de France usa du privilège qui lui était accordé et fixa, au nom de la reine, la taxe des vivres, comme le vicomte-mayeur l'avait annoncé. Son ordonnance fut, par ordre de la

Chambre de ville, publiée, affichée et transcrite au registre à ce destiné.

Les historiens ne fournissent que fort peu de détails sur le séjour de la reine et du dauphin qui dura environ trois semaines.

Sous la surveillance de Bossuet, son précepteur et du duc de Montausier, son gouverneur, le dauphin continuait ses études avec leur régularité ordinaire. Comme récréation, il se rendait presque chaque jour accompagné de ses pages à Plombières dans le vaste et beau jardin du maître des comptes Gauthier. Courtépée dit même qu'il a logé chez lui (21).

La reine consacrait une grande partie de la journée aux pratiques d'une piété aussi sincère que fervente.

Le 13 mai, jour de la Pentecôte, elle voulut offrir le pain bénit à l'église Saint-Médard, le Logis du Roi étant compris dans la circonscription de cette paroisse. Le curé a conservé le souvenir de cette cérémonie par une mention inscrite sur les registres d'état civil et l'aumônier de la reine l'a certifié sur ces mêmes registres (22).

Le dimanche suivant 20 mai, jour de la Trinité, le pain bénit fut offert avec les mêmes cérémonies par le dauphin qui donna onze écus d'or (23).

Le 23 mai on apprit à Dijon la prise de Besançon : cette ville où les ennemis avaient accu-

mulé tous les moyens de défense, n'avait résisté que quinze jours, et la citadelle, regardée comme inexpugnable, avait capitulé le 21 mai, après un siège de huit jours.

Le vicomte-mayeur ayant été ce même jour visiter la reine, à huit heures du matin, celle-ci lui dit qu'un *Te Deum* serait chanté à quatre heures à la Sainte-Chapelle et invita la Chambre de ville à y assister.

La Chambre décida qu'elle s'y rendrait en corps, en robes violettes et que « pour témoigner la joye que les habitants de cette ville ont de cette heureuse conquête si utile et si avantageuse à cette ville et à tout le royaume, le canon qui est en la tour Saint-Nicolas de cette ville sera tiré lorsqu'on chantera le *Te Deum*, et sur l'entrée de la nuit qu'il sera fait des feux de bois et de fagots devant toutes les maisons, des chandelles allumées aux fenêtres pendant la nuit, et qu'il sera fait tout ce qui se pourra faire pour témoigner la joie publique de cet heureux avantage, ce qui sera publié et fait scavoir à son de trompe et cris publicq par les carrefourgs de cette ville afin que personne n'en prétende cause d'ignorance. »

La même invitation avait été adressée au Parlement et à la Chambre des Comptes.

Les registres du Parlement rendent compte ainsi qu'il suit de cette cérémonie.

« Le 23e may 1674, tous Messieurs assemblés en robes rouges, Messieurs les premier et autres présidents à la réserve de M. Bouhier (24), qui est demeuré en sa place, sont allez prendre leurs manteaux et mortiers en la chambre des huissiers, pendant lequel temps Monsieur d'Amanzé, lieutenant de Roy au Dijonnois, a envoyé dire qu'il venoit au Palais et qu'il attendoit sur le perron les députez qu'on avoit acoustumé de luy envoyer, mais il luy a esté mandé que tous messieurs estans en robes rouges on ne pouvoit luy envoyer des députez après quoi le dit sieur d'Amanzé s'est rendu aussytost tout seul en ladite chambre des huissiers et n'est entré en la grand'chambre.

« Mes dits sieurs les premier et autres présidents, estans habillés sont rentrés en ladite grand'chambre, leur mortier à la main et après avoir repris leurs places, M. le président Bouhier s'est allé habiller et estant de retour et assis, M. le premier président s'est levé et suivy de Messieurs les autres présidents et de tous Messieurs les conseillers, la compagnie a passé en la Chambre des huissiers ou estoit le dit sieur d'Amanzé, vestu de noir et sans épée, de là, tous Messieurs sont allés à la Sainte-Chapelle, ledit sieur d'Amanzé marchant entre M. le premier président et M. Joly, second président, précédé des huissiers qui ont marché deux à deux, leurs baguettes

hautes, en robes noires et bonnets carrez, après les huissiers marchoient les commis du greffe, aussy en robes noires et bonnets ; à quelques pas devant M. le premier président, marchoit le premier huissier avec sa robe rouge et sa toque à fond d'or bordée d'hermine ; la compagnie estant arrivée dans cet ordre à la Sainte-Chapelle, les portes de l'église du chœur se sont trouvées gardées par les gardes du Roy ; alors les huissiers ont baissé leurs baguettes qu'ils ont mises sous leurs robes et sont entrez, et ensuite tous Messieurs avec le mesme ordre dans le chœur par la porte sous la tribune ; M. le premier président en entrant est monté aux hauts sièges à main droite et a marché tout le long des dits hauts sièges jusqu'au dernier, le plus proche du grand autel, ayant de mesme devant luy le premier huissier qui est descendu et sorty des hauts sièges et s'est tenu en dehors contre la porte qui en fait la fermeture, tout debout auprès de M. le premier président lequel s'est mis au plus haut des dits sièges, ayant après luy ledit sieur d'Amanzé, ensuite duquel estoient MM. les présidents et le reste de la compagnie qui a occupé tous lesdits sièges hauts et bas dudit costé de main droite et encore des bancs qui ont esté mis auprès. Messieurs les gens du Roy se sont assis sur des formes devant l'aigle, les greffiers derrière l'aigle et les huissiers au dedans dudit chœur, contre le ba-

lustre, proche et vis à vis de M. le premier président. Les carreaux ont esté mis à la forme ordinaire scavoir, un devant chacun desdits sieurs les premier et autres présidents, sur le banc où ils mettent leur mortier, de mesme devant ledit sieur d'Amanzé et encore un carreau sous les genoux de M. le premier président qui seul en a eu un, comme il est accoustumé.

« La Chambre des comptes est ensuite entrée et s'est placée à gauche dans les sièges hauts du chœur vis à vis le Parlement. Le bailliage s'est aussy rendu en ladite église de la Sainte-Chapelle et a pris sa place à main droite et les officiers de la ville à main gauche sur les bancs contre les murs dans l'espace entre le chœur et le grand autel.

« La reyne avertie que les compagnies l'attendoient et que la cérémonie estoit prête, S. M. est arrivée en la dite église, précédée de M^gr^ le Dauphin et de Messieurs les princes de Conti et de la Roche-sur-Yon. S. M. s'est mise sur une estrade ou haut dais eslevé de 7 a 8 poulces et grand de sept ou huit piés en carré, sur lequel il y avoit un prie-Dieu, le tout couvert d'un tapy de velours rouge cramoisy avec des franges d'or et un carreau sous les genoux de S. M. qui avoit derrière elle un fauteuil, a costé duquel à main droite estoit M^gr^ le Dauphin avec un careau sous les genoux et un siège ployant derrière lui, au

costé gauche du dit fauteuil estoit mesme sur le dit haut dais Mlle d'Orléans avec un careau et un siège ployant derrière elle, les dits careaux et sièges aussy de velours de mesme couleur ; proche, Mgr le Dauphin au bas du dit hault dais et hors d'iceluy estoient MM. les princes de Conty et de la Roche-sur-Yon, chacun sur un careau, et derrière eux, M. le duc de Montausier, gouverneur de Mgr le Dauphin : devant le prie-Dieu de la reyne, un peu sur la droite estoit M. le cardinal de Bonzy (25), son grand aumonier, vestu de rouge en rochet et camail, avec son bonnet de cardinal et des aumonniers de la reyne à droite proche du haut dais. MM. les évêques d'Autun (26) et de Condom, estoient placés sur un banc regardant l'autel du dit costé ; de l'autre costé du prie-Dieu de S. M., il y avoit plusieurs ecclésiastiques, du mesme costé de main gauche, il y avoit un banc pour les ambassadeurs, sur lequel estoit le résident de Florence, et a costé et derrière la dite estrade ou haut dais, estoit Mlle d'Elbeuf, la princesse d'Harcourt, les duchesses de Richelieu, dame d'honneur et de Créquy, la maréchale de la Motte, d'Humières, Chaulnes, avec un careau, et Mesdames de Bethune, dame d'atour, comtesse de Guiche, de Rochefort, d'Artagnan, d'Albret, dames du palais et plusieurs autres dames (27).

« Monsieur l'évesque de Langres (28) est sorty

de la sacristie revestu de ses habits pontificaux avec la crosse et la mitre et est entré dans le sanctuaire, ou après avoir fait une révérence à l'autel, puis à la reyne, il a commencé le *Te Deum* assisté dans la cérémonie, partie des chanoines de la Sainte-Chapelle, partie de ses aumosniers et s'est ensuite assis dans un fauteuil à droite de costé. La musique de l'église a ensuite continué le dit *Te Deum* pendant lequel le chasteau et la ville ont fait des décharges de leurs artilleries ; le *Te Deum* finy, la reyne est sortie et après elle, MM. les premier et autres présidents sont allés en la sacristie, quitter leurs fourrures et chacun s'est séparé, ayant toutefois mon dit sieur le premier président et ceux des dits sieurs présidents qui n'estoient encore retirés esté reconduits par les premiers et autres huissiers jusques à la porte de l'église. »

Pendant le *Te Deum*, la joie et l'enthousiasme du dauphin furent remarqués de tous, de Bossuet particulièrement qui était là près du prie-Dieu de son royal disciple (29) ; la joie de la reine fut grande aussi sans doute, car elle prenait part à la gloire d'un époux qu'elle chérissait, bien qu'il ne répondît à sa tendresse que par l'estime et le respect, mais un sentiment de tristesse dut assombrir son bonheur. Marie Thérèse n'oublia jamais qu'elle était fille de Philippe III, toute sa vie elle se souvint des larmes qu'elle avait

versées en quittant sa patrie et son père et les victoires remportées en Franche-Conté par Louis XIV mettaient au dernier degré d'abaissement la monarchie espagnole si florissante jadis (30).

La prise de Besançon avait été d'autant plus fêtée à Dijon, que les chevaliers de l'arquebuse, élite de la milice dijonnaise, avaient combattu avec l'armée royale.

Conduite par le lieutenant Beruchot la compagnie arrivée à Besançon le 10 mai fut présentée au roi le lendemain par le prince de Condé. Son intrépidité et son courage lui valurent les éloges du roi qui à la fin du siège remit à Beruchot une épée d'honneur et dix louis d'or et quatre louis à chacun des chevaliers.

A son retour à Dijon, le vendredi 25 mai, Beruchot se présenta à la Chambre du conseil et remit au vicomte-mayeur l'épée que lui avait donnée Louis XIV, afin de la recevoir à nouveau de lui, comme chef d'armes de la ville, en protestant qu'il ne s'en servirait que pour le service du roi et de la ville.

Le vendredi 25 mai, la Chambre de ville ordonna à tous les habitants d'assister à la procession générale de la Sainte-Hostie (31), qui devait avoir lieu le surlendemain dimanche 27, avec injonction de décorer les maisons de tapisseries et de nettoyer les rues par lesquelles devait passer la procession.

Les habitants de la paroisse Saint-Nicolas, de service cette année-là, furent invités à se « tenir en meilleur équipage que se pourra et d'obéir à tout ce qui leur serait commandé par leurs officiers à peine de cinquante livres d'amende (32) : « il leur était interdit de permettre que personne se mît auprès d'eux pendant la procession, qui sortant de la Sainte-Chapelle à neuf heures du matin devait gagner la place Saint-Etienne, passer devant le Palais et se rendre à l'église des Jacobines (33), pour revenir ensuite à la Sainte-Chapelle.

« Le dimanche suivant 27 mai, dit la délibération, M. le vicomte mayeur, les échevins et les autres officiers de la chambre, revestus de leurs robes violettes ceux qui en portent, les autres en robes noires, les Prudhommes et officiers de la muraille en court manteau se rendirent à la Sainte-Chapelle dont toutes les portes étaient gardées par les gardes du corps du roi, et prirent place au chœur du côté de l'évangile, ainsi qu'il est accoutumé.

« Les députés pour assister à la dite procession, revestus, scavoir M. le président Fyot (34), de ses habillements de président, tenant le mortier en main, et MM. les conseillers de leurs robes rouges, avec le chaperon fourré d'hermine, sont allez en corps de cour en l'église de la Sainte-Chapelle, les huissiers marchant devant

eux, les baguettes levées et ont pris place ès hauts sièges du chœur à main droitte : à l'instant MM. de la chambre des comptes et du bureau des finances sont arrivez et ont pris place ez hauts sièges du chœur à main gauche. La procession de la Sainte-Hostie a esté faitte, à laquelle les compagnies ont assisté teste nue (35), ayant croisé tant en entrant qu'en sortant de la dite église et de celle des religieuses Jacobines, ou une station a esté faitte et la procession estant retournée en la dite Sainte-Chapelle, après la grand'messe ditte les compagnies se sont séparées.

« La reine a assisté à la dite procession et a pris place au chœur de la dite église de la Sainte-Chapelle sur un prie-Dieu qui luy avoit esté préparé du costé de l'évangile, un dais sur la teste; elle estoit suivie de quantité de seigneurs et dames de la cour qui tous portoient des cierges de cire blanche allumez. S. M. étoit conduite par deux de ses escuyers qui portoient aussy des cierges de cire blanche allumez et estant arrivée en la dite église des Jacobines, elle y seroit demeurée pendant les stations et prières qui ont esté faittes lesquelles finies, les compagnies auroient eu ordre de sortir, ce qu'ayant fait, et estans retournez en la dite église de la Sainte-Chapelle, S. M. y seroit survenue peu après, et estant sur son prie-Dieu, elle y auroit ouy la grand'messe (36).

« M. le cardinal de Bonzy grand aumonier de la reine, vestu de rouge, en rochet et camail, avec son bonnet de cardinal, a assisté à la dite cérémonie depuis la dite église de la Sainte-Chapelle jusque en celle des Jacobines, depuis lequel lieu il s'est retiré.

« M. de Gordes, évesque de Langres, revestu de ses habits pontificaux, a aussy assisté à la dite procession, officié et célébré la messe.

« Les sieurs de la Michodière et Sordoillot, secrétaires de la Cour, ont pareillement assisté à la dite procession. »

Le lendemain 28 mai une autre procession eut lieu en mémoire de la soumission de la ville à Henri IV, le parlement y assista mais on n'y vit personne de la cour, et cependant, en présence des preuves de dévouement données par la ville à la royauté pendant ce séjour de la reine, il eût mieux valu paraître oublier la résistance faite par Dijon en 1589.

Quelques jours après, à l'occasion de la clôture de l'octave de la Fête-Dieu, la Sainte-Hostie fut portée en procession autour du cloître de la Sainte-Chapelle dans un vaisseau d'or massif d'une richesse merveilleuse (37). La reine accompagnée du dauphin assista encore à cette cérémonie, ainsi que M^lle^ d'Orléans et les princes de Conti et de la Roche-sur-Yon. La Sainte-Hostie resta ensuite exposée chaque jour « pour demander à

Dieu l'augmentation des conquestes du roi, qui, disent les registres de la Chambre, est dans la Franche-Comté avec son armée, pour la conquérir afin d'asseurer contre les ennemis la seureté de cette province (la Bourgogne). »

Avant de quitter Dijon, Marie-Thérèse voulut accompagner le dauphin dans un pèlerinage à Notre-Dame d'Etang où Bossuet désirait conduire son élève, et où sa mère, Marguerite Mochet l'avait porté enfant nouveau-né en 1627.

La modeste chapelle qui existait alors avait été visitée en 1630 par Louis XIV et sa mère, et la tradition rapporte que saint François de Sales et sainte Chantal s'y étaient rencontrés (38).

Au retour, on s'arrêta à la Chartreuse, cette magnifique nécropole des puissants et redoutés ducs de Bourgogne, et les maîtres du dauphin, le voyant qui considérait, en silence, le somptueux tombeau renfermant le cœur de Philippe le Hardi : *Monsieur*, lui dirent-ils, *ce prince était fils de France ainsi que vous : et vous serez, un jour, comme il est maintenant* (39).

Le 4 juin toute la Cour partit de Dijon pour se rendre au quartier général devant Dôle. La reine monta en carrosse vers onze heures et demie du matin après avoir entendu la messe à la Sainte-Chapelle, mais, disent les registres de la Chambre, « il n'y a heu autre cérémonie, sinon que les

canons du château et de la tour Saint-Nicolas ont esté tirés à son despart ».

Quelques jours après le départ de la reine le 16 juin, au nom du Roi, le Parlement fut invité à assister à un *Te Deum* qui serait chanté le lendemain 17 à la Sainte-Chapelle, pour célébrer la prise de Dôle.

Cette nouvelle cérémonie donna lieu entre le parlement et le comte d'Amanzé, lieutenant du roi, à une querelle de préséance qui montre l'importance que MM. du parlement attachaient à des questions bien insignifiantes, lorsqu'ils croyaient qu'elles portaient atteinte à leurs droits.

Le comte d'Amanzé s'étant présenté au palais demanda à être introduit pour se joindre au parlement et se rendre avec lui à la Sainte-Chapelle. MM. Legoux-Morin et Lantin (40) déjà revêtus de leurs robes rouges furent invités à les quitter pour mettre leurs robes noires et aller le recevoir, le roi seul ayant le droit d'être reçu en robes rouges ; mais ils furent informés que le comte d'Amanzé ne voulant pas se contenter du coussin placé devant lui à la Sainte-Chapelle, selon l'usage, en exigeait un second pour se mettre à genoux et l'avait même déjà fait mettre à sa place.

Cette prétention parut si extraordinaire que le président Joly et M. de Berbisey (41) lui furent envoyés pour recevoir ses explications et le prier d'attendre que la cour en ait délibéré.

Le lieutenant du roi persista dans sa réclamation et ne voulant pas attendre la fin de la délibération, se rendit seul à la Sainte-Chapelle.

MM. de Chaumelis et Bourée de Chorrey (42) y furent alors désignés par le premier président pour recevoir la déclaration du sacristain de la Sainte-Chapelle et en dresser procès-verbal. Celui-ci, après avoir prêté serment, affirma que depuis 31 ans qu'il était en fonctions, jamais personne autre que le premier président n'avait eu de coussin pour se mettre à genoux.

Après la lecture de ce procès-verbal, l'avocat général Millotet prit des réquisitions pour inviter la cour à en faire remettre une copie au comte d'Amanzé, et à porter plainte contre lui au roi, s'il persistait dans sa demande.

Le greffier lui fut envoyé avec mission de lui faire connaître la déclaration du sacristain et de l'inviter à revenir au palais, mais le comte d'Amanzé refusa de prendre connaissance du procès-verbal et de revenir, ajoutant qu'il se plaindrait au roi de n'avoir pas été reçu ainsi qu'il devait l'être.

En présence de ce double refus, la cour, par une dernière délibération, décida, qu'un président et deux conseillers seraient députés auprès du roi pour lui porter les plaintes de la compagnie ; elle se rendit ensuite à la Sainte-Chapelle.

Le comte d'Amanzé était à sa place ordinaire

entre les sièges destinés au premier président et au plus ancien des présidents à mortier ; il était à genoux sur le coussin, cause de toute la querelle et ne se leva pas, ce qui obligea le premier président à passer derrière lui par dessus ses jambes : il resta dans la même posture pendant toute la cérémonie alors même que tous les membres du parlement étaient debout, comme à l'ordinaire.

Le 30 du même mois, lecture fut donnée au parlement réuni du mémoire rédigé pour être adressé au marquis de Chateauneuf, secrétaire d'Etat (43), en le priant de le présenter au roi.

En réponse à ce mémoire, le roi fit adresser au Parlement, le 17 juillet, un règlement relatif aux honneurs qui devraient être rendus au lieutenant général avec ordre de l'enregistrer au registre des édits et des lettres patentes.

Ce règlement indiquait la manière dont son représentant en Bourgogue devait être reçu lorsqu'il venait au palais et le rang qu'il devait occuper dans les cérémonies publiques, mais il ne disait rien de la question du coussin réclamé, aussi il est probable que le comte d'Amanzé n'insista pas, et le 17 juillet, il assista sans faire d'observation, au *Te Deum* chanté pour célébrer une victoire de Turenne dans le Palatinat.

NOTES

(1) Les puissances médiatrices proposaient à Louis XIV de s'en tenir à ses précédentes conquêtes dans les Pays-Bas, comme il l'avait offert lui-même, et, dans ce cas, de rendre la Franche-Comté, ou, s'il voulait la conserver, de restituer en compensation ce qu'il avait pris dans les Flandres. Ce fut là ce qu'on appela *l'alternative*. Le roi voulait garder la Franche-Comté et ne consentait à abandonner à titre d'échange que le Luxembourg.

Le marquis de Castel-Rodrigo, menacé par les Hollandais et par les Anglais d'être contraint militairement à accepter l'une des alternatives, s'il ne consentait point à la choisir volontairement lui-même, s'était décidé à passer sous le joug de sa mauvaise fortune. Mais il adopta un parti hardi et inattendu. Voyant que l'Espagne ne pouvait plus défendre ces provinces éloignées, il songea à les placer sous la protection immédiate des états de Hollande en les exposant davantage. Il aima donc mieux, contre l'attente des Hollandais, et à la grande satisfaction de Louis XIV, laisser aux Français les conquêtes qu'ils avaient faites dans les Pays-Bas et qui leur en ouvraient les portes, que de céder la Franche-Comté. Son but fut d'intéresser la Hollande à la défense des Pays-Bas, en l'effrayant sur la proximité menaçante de la France (Général de Piépape, *Histoire de la réunion de la Franche-Comté à la France*).

(2) Louis XIV avait profité de sa courte occupation pour entreprendre le démantèlement des places fortes, Dôle et Gray et la destruction des sauneries de Salins, principale source des revenus de l'Espagne dans le pays. On s'y employa avec un tel soin, et Dôle et Gray furent si bien démolis qu'on y entrait à cheval de tous côtés, dit Monglat (Général de Piépape, même ouvrage).

(3) Hérard Bouton, comte de Chamilly, né le 13 janvier 1630, mort en 1673, accompagna Louis XIV dans sa première campagne de Franche-Comté. *Armes* : *de gueules à une fasce d'or.*

Claude de Thiart, comte de Bissy, né au château de Pierre, en 1620, mourut à Metz, le 2 janvier 1701 ; il avait été nommé gou-

verneur de Gray après la première conquête de la Franche-Comté.

Armes : d'or à trois écrevisses de gueules.

(4) Le comte de Monterey était le second fils de dom Louis Haro-y-Gusman, qui en 1660 conclut avec Mazarin la paix des Pyrénées et le mariage du roi. Gentilhomme de la Chambre, vice-roi de Catalogne, gouverneur général des Pays-Bas de 1669 à 1675, président du conseil des Flandres, il fut disgracié sous le ministère du duc de Médina-Celi et se fit prêtre en 1712.

(5) Philippe de Montaut de Bénac, duc de Navailles, maréchal de France en 1675, puis gouverneur du duc de Chartres (Philippe d'Orléans depuis régent), né en 1619, mourut à Paris le 5 février 1681.

Armes : Écartelé, au 1 contrécartelé d'or et de gueules qui est de Gontaud Saint-Geniès, *au 2 de Navarre, au 3 de Foix, au 4 de Béarn et sur le tout écartelé aux 1 et 4 d'azur à deux mortiers de guerre d'argent allumés de gueules posés en pal,* qui est de Montaut, *parti d'une croix patée* qui est de Comminges *et aux 2 et 3 d'azur à deux lapins d'or courants l'un sur l'autre* qui est de Bénac de Bigorre.

(6) La Chambre était alors composée de MM. Boullier, vicomte-mayeur, Desnoyers, Cuisenier, Mydan, Morelet, Clopin, Gault et Guenichot, procureur syndic.

(7) Les confitures furent fournies par Maillet, marchand confiseur, la veuve Denisot et Noël Corot, épicier : ils reçurent, le premier soixante-huit livres, la seconde cent vingt livres dix sols et le troisième quatre-vingt-quatorze livres.

Goujon, maître apothicaire et prud'homme de la ville, fournit pour trente-neuf livres les vingt-quatre pintes d'hypocras.

(8) Le 26 avril 1630, à la suite de la sédition dite du Lanturelu, tout ce qui constituait l'artillerie de la ville fut saisi et transporté au château par ordre du roi. C'est seulement l'année suivante, au mois d'août 1631, que la ville rentra en possession de ce qui lui avait été enlevé.

Il y avait alors 38 pièces de divers calibres et de plusieurs époques. Par suite d'emprunts faits, lors de l'invasion de la Bourgogne par l'armée impériale, et durant les troubles de la Fronde, les 38 pièces mentionnées dans l'inventaire de 1631 étaient réduites à 25, lorsqu'en 1681 un garde d'artillerie envoyé dans la

province pour rechercher les pièces de canon cachées et recelées, prétendit que celles qui étaient déposées à l'arsenal de la ville et sur la tour Saint-Nicolas, au su et vu de tout le monde, étaient dans ce cas.

Toutes ces pièces furent confisquées par ordre de Louvois, qui permit cependant d'en ramener quatre d'Auxonne pour servir aux cérémonies publiques (Garnier, *l'Artillerie de la commune de Dijon*).

(9) Le 12 mars 1452, la Chambre de ville rendit une ordonnance réglementant les droits établis en faveur de l'exécuteur des peines corporelles prononcées par la Chambre de ville, mais comme la perception des redevances en nature soulevait souvent des contestations, une délibération du 26 mai 1615 les remplaça par une somme fixe, payée annuellement par la ville.

Le 2 octobre 1663, la Chambre, sur la demande de Jean Champion, alors exécuteur des hautes œuvres, rétablit la perception des anciens droits, à charge par lui de payer annuellement au receveur de la ville une somme de 250 livres.

Le tarif édicté à la fin de l'année 1670 permettait aux marchands de se libérer en marchandises ou en argent. Il était dû :

Sur chaque cabas ou panier contenant seize douzaines d'œufs, 4 œufs ou 12 deniers.

Sur ceux de huit douzaines, 2 œufs ou 6 deniers.

Sur ceux de quatre douzaines, 1 œuf ou 3 deniers.

Sur chaque charrette chargée d'ognons et d'aulx, une pleine poignée ou 10 deniers.

Sur chaque cheval chargé d'ognons et d'aulx, 2 pleines poignées ou 20 deniers.

Sur chaque charrette chargée de pots de terre, une pièce ou 20 deniers.

Sur chaque sac de pommes, poires, fruits, une poignée à deux mains ou 20 deniers.

Sur un panier de même marchandise, une poignée à une main ou 2 deniers.

Sur une charrette de balais, 2 balais ou 18 deniers.

Sur deux douzaines de balais, 1 balai ou 9 deniers.

Sur un sac de raves et navets, une poignée à deux mains ou 4 deniers.

Sur un panier seulement, une poignée à une main ou 2 deniers.

Sur chaque panier chargé de poissons blancs 4 poissons ou 2 sols.

Sur chaque caque de harengs, 2 harengs ou 2 sols.

Le 2 mai 1711, une dernière délibération supprima définitivement toutes les redevances dues à l'exécuteur et les remplaça par un traitement annuel de 700 livres (Lory, *Ordonnance concernant les droits qu'avait l'exécuteur de la haute justice de la ville de Dijon*).

(10) Jacques-Bénigne Bossuet, né à Dijon le 27 septembre 1627 et baptisé à l'église Saint-Jean, évêque de Condom en 1669, se démit de son siège l'année suivante lorsque Louis XIV lui confia l'éducation du Dauphin.

Son frère Anthoine, né le 25 janvier 1624, devint trésorier receveur général des États de Bourgogne, le 28 janvier 1652, à l'âge de 28 ans. Il occupa ces fonctions jusqu'en 1674 et mourut le 29 janvier 1699.

(11) Gaspard d'Amanzé, comte d'Escarts, chevalier d'honneur au Parlement, élu de la noblesse aux Etats de la province en 1653, fut lieutenant du roi en Bourgogne de 1656 à 1679 : *Armes : de gueules a trois coquilles d'or.*

(12) Le 22 mai 1674, il fut payé au sieur Derequeleyne, marchand à Dijon, la somme de 48 livres 18 sols pour l'étoffe de soie nécessaire à la confection du sac.

(13) Jacques Malteste, né à Dijon en 1629, devint doyen de la Sainte-Chapelle le 30 janvier 1692, et mourut le 3 janvier 1706 habile théologien, il se distingua surtout dans les conférences ouvertes à Paris par l'archevêque de Reims.

(14) Marc-Antoine Millotet, né à Dijon le 1er mai 1603, mort à Chalon en 1687, devint avocat général au Parlement le 13 mai 1635, et fut deux fois maire de Dijon pendant les troubles de la Fronde. *Armes : d'azur au sautoir d'or et en chef une croix racourcie d'argent.*

(15) On voit dans les registres des délibérations du Parlement que les prérogatives réclamées par le premier président avaient, précédemment déjà, fait question, et avaient été jugées comme il le demandait.

Le 6 novembre 1658, le Parlement fut reçu à la première porte du Logis du roi, par M. de la Vrillière, secrétaire d'état et M. de Saintot, maître des cérémonies.

Quelques jours après, celui-ci se présenta au palais pour remettre au parlement une lettre de cachet, au nom du roi. Comme il avait son épée, le premier président refusa de le recevoir. Il protesta qu'il avait le droit d'entrer avec son épée au Parlement de Paris, mais il ajouta que, pour ne point retarder le service du roi, il remettrait la lettre dont il était porteur au procureur général qui la transmettrait au Parlement.

(16) Marie-Louise d'Orléans, dite mademoiselle d'Orléans, fille de Philippe, appelé Monsieur, duc d'Orléans, frère du roi et de Henriette-Anne d'Angleterre, née au Palais-Royal le 27 mars 1662, fut mariée par procureur le 31 août 1679 à Charles II, roi d'Espagne et mourut sans enfants à Madrid le 12 février 1689.

Françoise de Brancas, fille de Charles, comte de Brancas, chevalier d'honneur d'Anne d'Autriche, dame du palais de la reine, le 1er janvier 1674, épousa, le 21 février 1667, Alphonse Henri Charles de Lorraine, prince d'Harcourt, et mourut à Paris le 17 avril 1715.

Armes de Brancas : d'azur au pal d'argent chargé de trois tours de gueules accompagnées de quatre pattes de lion affrontées d'or mouvantes des deux flancs de l'écu.

Marie Marguerite Ignace, de Lorraine, dite mademoiselle d'Elbeuf, fille de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, pair de France et de Catherine Henriette légitimée de France, fille naturelle d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, fut dame du palais de la reine et mourut à Paris sans alliance, le 7 août 1679 à l'âge de 50 ans.

Armes de Lorraine-Elbeuf : coupé de quatre en chef et quatre en pointe ; le 1er fascé d'argent et de gueules de 8 pièces qui est Hongrie, *au 2 semé de France au lambel de cinq pendants de gueules* qui est Anjou-Sicile, *au 3 d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes du même* qui est Jérusalem : *au 4 d'or à quatre pals de gueules* qui est Aragon ; *au 1 de la pointe, semé de France à la bordure de gueules* qui est Anjou : *au 2 d'azur au lion contourné d'or, couronné du même, armé et lampassé de gueules* qui est Gueldre ; *au 3 d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules* qui est Flandre ; *au 4 d'azur semé de croix*

recroisettées au pied fiché d'or, à deux barbeaux adossés du même qui est Bar, et sur le tout, *d'or à la bande de gueules chargée de 3 alerions d'argent* qui est Lorraine ; *au lambel de trois pendants de gueules en chef* le tout *à la bordure de gueules.*

Louise de Prie, fille de Louis de Prie, marquis de Toucy et de Françoise de Saint-Gelais, épousa, le 22 novembre 1650, Philippe de la Mothe-Houdancourt, maréchal de France, le 1er avril 1642 et mourut le 6 janvier 1709, à l'âge de 85 ans. Son mari était mort le 27 mars 1657.

Armes de Prie : de gueules à trois tierces-feuilles d'or. Armes de la Mothe : Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la tour crenelée d'argent; aux 2 et 3 d'argent, au lévrier rampant de gueules accompagné de trois tourteaux aussi de gueules; le chef chargé d'un lambel de 5 pendants de gueules.

(17) Nicolas Brulart, né à Dijon le 19 janvier 1627, mourut en la même ville, le 30 août 1692.

Premier président à l'âge de 33 ans, il en exerça les fonctions pendant 35 ans. Son mérite personnel, dit Petitot dans son *Histoire du Parlement*, sa pénétration, la justesse de son esprit dans les affaires et sa fermeté le placent au rang des plus grands magistrats de son temps. *Armes : de gueules à une bande d'or chargée d'une traînée de sable, accompagnée de cinq barillets de même.*

Le discours adressé par lui à la reine a été conservé dans les registres du Parlement ; il s'exprima ainsi :

« Madame, il n'est rien de plus ordinaire à Votre Majesté que d'entendre des acclamations et des vœux pour sa personne, et l'excès de la joye que répand partout votre présence ne peut plus vous surprendre : tout le monde ayme et respecte les vertus et les qualités extraordinaires, et par là, Votre Majesté ne peut trouver en nous que les mêmes sentiments de vénération qu'elle inspire à toute la terre, mais il est peut-estre nouveau pour vous, Madame, d'exciter autant de mouvements dans les cœurs que vous en causez en ce moment, dans tous ceux de cette province. Il entre à la vérité de l'amour-propre dans leurs sentiments, mais il ne peut déplaire à Votre Majesté en ce rencontre ; plus il est puissant, plus il ayme la protection et le bien fait, et plus grand est le bien fait, plus forts sont les liens de la reconnoissance : il est mesme la meilleure caution que nous puissions donner à Votre Majesté pour notre

ressentiment de tout ce que le roy va faire pour nous : peut-on penser à l'importance de son dessein, peut-on aymer sa gloire, pouvons-nous nous aymer nous-mêmes, sans être transportez de joye de son entreprise et sans entrer envers Sa Majesté dans de nouveaux engagements qui égalent presque ceux de notre dépendance ; nous luy devons déjà tout ce que des sujets peuvent devoir au meilleur et au plus juste des souverains, mais ajoutant à la qualité de maistre celle de libérateur, que ne luy devrons-nous pas. Toutes ces obligations, Madame, regardent aussy votre personne comme associée à sa gloire de mesme qu'à son empire, mais le prince que vous avez donné à l'estat, son éducation, et tant d'espérances qu'il en sera les délices à son tour sont des titres qui assurent pour toujours à Votre Majesté la possession de tous les cœurs ; ce grand corps que vous voyez, Madame, est tout remply de ces sentiments, il est glorieux d'assurer luy-mesme Votre Majesté qu'il révère et admire ses vertus et c'est avec les derniers respects qu'il joint à l'hommage qu'il luy rend de sa fidélité, les assurances de son zèle et de sa soumission.

(18) Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, né le 4 avril 1661, épousa, le 16 janvier 1680, Marie-Anne, dite M^lle^ de Blois, fille légitimée de Louis XIV et de M^lle^ de la Vallière et mourut sans enfants, le 9 novembre 1685. Il était fils de Armand de Bourbon, prince de Conti, frère du grand Condé et de Anne-Marie Martinozzi, nièce de Mazarin.

François-Louis, prince de la Roche-sur-Yon, puis prince de Conti, né le 30 avril 1664, épousa, le 29 juin 1688, Marie-Thérèse, sa cousine, fille de Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, et mourut le 22 février 1709.

Armes : d'azur à trois fleurs de lis d'or, au bâton péri en bande de gueules à la bordure de gueules.

Charles de Sainte-Maure, duc de Montausier, né le 6 octobre 1620, mort le 17 mai 1690, devint en 1668 gouverneur du dauphin. *Armes : d'argent à la fasce de gueules.*

(19) « Monseigneur, on ne peut douter que de tous les peuples soumis à Sa Majesté, ceux de cette province n'ayent plus sujet de se réjouir de la conqueste qu'elle est venue entreprendre ; mais, permettez-nous de vous dire, qu'entre tant de raisons qui causent la joye publique, nous considérons comme un très grand bonheur que nous avons de voir et d'admirer votre personne, nous en con-

naissions déjà les merveilles par le bruit de tant de grandes qualitez cultivées avec tant de soin qu'il ne reste plus rien à l'art non plus qu'à la nature, mais voir de nos propres yeux celuy que tout le monde admire, le prince qui est le gage assuré de la durée de notre félicité, vous voir enfin, Monseigneur, dans la conjoncture que Sa Majesté travaille à rendre ses sujets de cette province heureux pour jamais, c'est l'estre dès à cette heure plus que tous les autres, c'est mesme espérer que les Bourguignons vous seront un jour plus recommandables par tout ce que vous savez qu'elle fait présentement pour eux, et c'est augmenter encore leurs obligations et leurs désirs de le reconnoître. Le Parlement, Monseigneur, qui, veillant à leur devoir aussy bien qu'à leur fortune, les maintiendra dans ces sentimens et vous assure qu'attaché comme il est à la gloire et à la personne de Sa Majesté, il n'aura jamais pour la vôtre que des respectz et une soumission extrême. »

(20) Georges Joly, baron de Blaisy, né à Dijon le 20 février 1610, mort dans la même ville le 2 mars 1679, devint président le 29 décembre 1644. Sa vie a été écrite par son fils Antoine, qui fut président au grand conseil, le 15 avril 1690. La statue de Georges de Blaisy par Jean Dubois se voit aujourd'hui dans la chapelle de l'hospice Sainte-Anne.

Armes : d'azur au lis naturel d'argent au chef d'or chargé d'une croix patée de sable.

(21) Jean Gauthier, conseiller maître à la cour des comptes, le 18 février 1653, résigna ses fonctions en 1660, et se retira dans sa maison de Plombières pour se consacrer entièrement à l'étude des sciences.

Armes : d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux roses d'argent et en pointe d'un croissant de même surmonté d'une étoile.

En souvenir des visites du Dauphin, Jean Gauthier fit ériger un obélisque en pierre polie haut de 50 pieds terminé par un globe. C'est le seul monument élevé au dauphin, dont on voit le portrait en marbre blanc encadré au milieu de la colonne. On a gravé au bas cette inscription :

FORTISSIMUS IMPERATOR
LUDOVICUS XIV
DUM SEQUANOS EXPUGNAT
ET MIRA CELERITATE ITERUM SUBIGIT
MAXIMA REGNI SPES
DELPHINUS
MITIORIBUS STUDIIS INDULGENS
HUC ANIMI GRATIA SECEDEBAT
XIII CALEND. JUNII
MDCLXXIV
JOANNES GAULTHERIUS
TANTO SUPERBUS HOSPITE
MEMORIÆ CAUSA
TITULUM POSUIT

Quand M. Gauthier présenta au dauphin le dessin de cet obélisque, le roi, qui était présent, dit qu'on avait plus fait pour le Dauphin que pour lui, et ajouta : « N'est-il pas vrai, Monsieur Gauthier, que si je n'avais été en Bourgogne en ce temps-là votre jardin de Plombières aurait couru grand risque d'être bien gâté par les Allemands et les Comtois ? » (Courtépée, *Description du Duché de Bourgogne.*)

(22) « Le 13 may 1674, iour de la Pentecoste en la grande messe paroissiale de Saint-Médard, à l'heure de neuf du matin, a offert le pain bénist de la dicte paroisse, la reine, lequel fut porté par M. l'abbé de Tiersain, aumosnier de Sa Majesté tenant un cierge blanc en main, chargé de 7 escuts d'or et donna à la fabrique du dit Saint-Médard cinq autres escuts d'or : la bénédiction fut faicte sur quatre grands pains dont deux furent distribués en la dite église et les deux furent raporté au Logis du roy conduis par les Suisses, trompettes et tambours de Sa Majesté qui les avoient aporté en la dite église en mesme ordre, étant en présence de M. Fiot, abbé de Saint-Etienne, messieurs les doyen, prévot, chanoines et chapelains de la dite église, de messieurs et dames de la paroisse de Saint-Médard et de plusieurs autres personnes de qualité de ceste ville, en foy de quoy je me suis soubsigné trésorier du dit Saint-Estienne et curé du dict Saint-Médard. Signé : Arviset.

Nous soubsigné prestre, docteur en théologie conseiller du roy,

aumosnier servant la reine, certifie à tous qu'il apartiendra que nous avons présenté les pains bénicts et un cierge à l'offrande de la grande messe au nom de Sa Majesté dans l'église paroissialle de Dijon le jour de la Pentecoste de la présente année ; en foy de quoy nous avons donné le présent certificat à Arc-s-Tille estant à la suite de Sa Majesté. Le vingtièsme de Juin mil six cent soixante et quatorze et apposé le cachet de nos armes : Signé Thiersault.

A la suite de cette cérémonie, les doyen et chanoines de la Sainte-Chapelle firent demander à la reine par son aumônier, le cardinal de Bonzy, de vouloir bien déclarer que le don du pain bénit fait par elle à Saint-Médard ne préjudiciait pas au droit de paroissage qu'elle avait à la Sainte-Chapelle, ce qui leur fut accordé.

(23) « Je soubsigné prestre de la Chapelle et oratoire du Roy, aumonier servant de Monseigneur le dauphin, certifie avoir rendu le pain bény par Monseigneur le Dauphin, estant lors dans la ville de Dijon à l'église parrochiale de Saint-Estienne le dimanche 20e iour de ce mois de may feste de la Sainte-Trinité estant accompagné de M. de Chanteloup, maistre d'hostel de Sa Majesté : en foy de quoy j'ai signé ce dit présent certificat pour servir et vailloir ce que de raison : Faict à Dijon ce vingt septième may mil six cent soixante et quatorze. Signé : de Bethune. »

(24) Bénigne Bouhier, chevalier, seigneur de Savigny-sous-Beaune, président à mortier le 28 juillet 1665, résigna ses fonctions le 24 mars 1689, et mourut à Dijon le 18 avril 1703.

Armes : d'azur au bœuf d'or.

(25) Pierre de Bonzy, né le 15 avril 1631, d'une ancienne famille de Florence, fut élevé par son oncle Clément de Bonzy, évêque de Béziers.

Après avoir été lui-même évêque de cette ville de 1659 à 1669, puis ambassadeur en Toscane, à Venise et en Pologne, il devint, en 1672, cardinal et archevêque de Toulouse, puis aumônier de la reine : il mourut archevêque de Narbonne le 11 juillet 1703.

Armes : d'azur, à une roue d'or à huit rayons sans cercle.

(26) Gabriel de Roquette d'une ancienne famille de Toulouse, né vers 1624, grand vicaire du prince de Conti, fut nommé évêque d'Autun le 1er mai 1666 ; il se démit de son siège le 22 juillet 1702 et mourut le 2 février 1707, à l'âge de 84 ans.

Armes : de gueules à un roc d'argent, issant de la pointe de l'écu, au chef du second chargé de trois étoiles de gueules.

(27) Anne Poussard de Fors du Vigean, veuve de François-Alexandre d'Albret de Pons, frère aîné du maréchal d'Albret, épousa, le 26 décembre 1649, Armand Jean de Vignerot du Plessis petit neveu et héritier du cardinal de Richelieu : il était chevalier d'honneur de la reine, sa femme devint, en novembre 1671, dame d'honneur de la reine et mourut sans enfants le 29 mai 1684.

Armes : écartelé aux 1 et 4, d'or à trois hures de sanglier de sable posées 2 et 1 aux 2 et 3 d'argent à trois chevrons de gueules.

Armande de Saint-Gelais, fille de Gilles, seigneur de Lausac, marquis de Balon, tué au siège de Dôle le 30 juillet 1636, épousa, le 22 juin 1653, Charles, duc de Créquy, premier gentilhomme de la Chambre du roi, ambassadeur à Rome puis en Angleterre, mort le 13 février 1687, à 63 ans.

Sa femme, dame d'honneur de la reine, mourut le 11 août 1709.

Armes : écartelé aux 1 et 4 d'azur à la croix alesée d'argent ; aux 2 et 3 burelé d'argent et d'azur de dix pièces, au lion de gueules, couronné, armé et lampassé d'or.

Armes de Créquy : d'or à un crequier de gueules.

Louise-Antoinette-Thérèse de la Chatre, dame du palais de la reine, épousa en 1653 Louis de Crevant, duc d'Humières, maréchal de France en 1668 et grand maître de l'artillerie. Après la mort de son mari le 30 mai 1694, elle se retira aux Carmélites et y mourut le 23 décembre 1723.

Armes : écartelé aux 1 et 4 d'argent et d'azur qui est de Crevant, *aux 2 et 3 fretté de sable* qui est d'Humières.

Elisabeth Le Féron, veuve en premier mariage de Jacques de Stuert de Caussade, marquis de Saint-Megrin, épousa, le 11 avril 1655, Charles d'Albret d'Ailly, duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, le 24 juillet 1670. Elle mourut sans enfants le 6 janvier 1699.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur à quatre chaînes d'argent en sautoir, aboutissantes en cœur à un anneau d'argent, aux 2 et 3 d'or, au lion de gueules couronné, armé et lampassé de même : et sur le tout de Neufchâtel, qui est d'or, au pal de gueules chargé de trois chevrons d'argent.

Anne-Marie de Beauvilliers, dame d'atours de la reine, fille de Honorat de Beauvilliers, gentilhomme de la Chambre du roi, épousa, le 29 novembre 1629, Hippolyte de Béthune, comte de Selles, chevalier d'honneur de la reine, et mourut le 12 novembre 1698, à l'âge de 78 ans.

Armes : Fascé d'argent et de sinople, les fasces d'argent chargées de 6 merlettes de gueules posées 3, 2 et 1.

Armes de Béthune : d'argent à la fasce de gueules, brisé d'un lambel de trois pendants de gueules.

Marguerite-Louise-Suzanne de Béthune Sully, dame du palais de la reine, épousa, le 23 janvier 1658, Armand de Gramont de Toulongeon, comte de Guiche, fils aîné du maréchal de Grammont et le 6 février 1681 Henri de Dillon, duc du Lude, grand maître de l'artillerie. Devenue dame d'honneur de la duchesse de Bourgogne, le 2 septembre 1696, elle mourut, le 25 janvier 1726, à l'âge de 83 ans.

Armes de Gramont : d'or au lion d'azur armé et lampassé de gueules.

Madeleine de Laval Bois-Dauphin, petite-fille du chancelier Seguier, épousa en 1662 Henri-Louis d'Aloigny, marquis de Rochefort, maréchal de France en 1675 après la mort de Turenne. Elle devint dame du palais en 1673. Née en 1646, elle mourut le 1er avril 1729.

Armes : de gueules à trois fleurs de lys d'argent posées 2 et 1.

Marie d'Albret, fille de César-Phœbus, maréchal de France et de Madeleine de Guénégaud, épousa, le 2 mars 1662, Charles-Amacien, marquis d'Albret, son cousin : elle fut dame du palais le 1er janvier 1674 et mourut sans postérité à 42 ans, le 13 juin 1692, après avoir épousé en second mariage, le 22 décembre 1682, Charles de Lorraine, comte de Marsan.

Armes : Ecartelé aux 1 et 4 d'azur à trois fleurs de lis d'or, aux 2 et 3 de gueules.

(28) Louis-Armand de Simiane, fils de Guillaume de Simiane, marquis de Gordes, premier aumônier de la reine, puis évêque de Langres, le 30 novembre 1671, mourut le 21 novembre 1695, à l'âge de 70 ans.

Armes : d'or semé de tours et de fleurs de lis d'azur.

(29) Floquet, *Bossuet, précepteur du Dauphin.*

(30) Le 7 juin 1659, au moment de son départ, l'infante se jeta

trois fois aux pieds de son père avec des larmes et des soupirs qui semblaient être prêts à lui ôter la vie. Son père ne pleura point, mais en récompense, il pleura dans l'église de Fontarabie, quand le mariage se fit et l'infante n'y pleura point. (Dreux du Radier, *Mémoires et anecdotes des reines et régentes de France*).

(31) On appelait Sainte Hostie, une hostie miraculeuse donnée au duc Philippe le Bon par le pape Eugène IV en 1434 et qui, confiée à la garde des chanoines de la Sainte-Chapelle, fut, à partir de 1486, processionnellement portée tous les ans dans les rues de la ville (D'Arbaumont, *Essai historique sur la Sainte-Chapelle de Dijon*).

(32) La milice bourgeoise était commandée par le vicomte-mayeur ayant le titre de colonel de la ville de Dijon. Il avait, sous ses ordres, sept capitaines, sept lieutenants, sept enseignes, huit majors et trente et un dizeniers, dont cinq pour la paroisse Notre-Dame, six pour la paroisse Saint-Jean, et quatre pour chacune des paroisses Saint-Michel, Saint-Médard, Saint-Nicolas, Saint-Pierre et Saint-Philibert.

(33) Le couvent des Jacobines s'élevait place Royale, aujourd'hui place d'Armes, sur l'emplacement de l'ancien hôtel des évêques ducs de Langres ; les bâtiments subsistent encore dans la cour où se trouvait, ces années dernières, un passage entre la place d'Armes et la rue Vauban. Le couvent fut supprimé en 1768.

(34) Jean Fyot de la Marche succéda à son père en qualité de président à mortier, le 16 décembre 1665, et ne fut reçu qu'au mois de mai suivant ; il mourut au château de Montjay, le 4 décembre 1673, à l'âge de 48 ans.

Armes : Écartelé aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois lozanges de même, qui est de Fyot, *aux 2 et 3 de sable à trois bandes d'or*, qui est de la Marche.

(35) C'est à l'occasion de cette cérémonie que le roi adressa la lettre suivante au Parlement :

« De par le roy,

« Nos amez et féaux, nous avons esté informé que vous marchez ordinairement la teste couverte à la procession qui se fait tous les ans le dimanche de l'octave de la Fête-Dieu, où l'on porte l'hostie miraculeuse qui se conserve depuis longtemps en la Sainte-Chapelle de Dijon : et comme cet usage ne peut avoir esté estably que

par abus puisque l'on ne peut rendre trop de respect au très Saint-Sacrement, nous vous faisons cette lettre pour vous mander et ordonner très expressément de vous tenir doresnavent la teste nue pendant cette cérémonie, affin de donner au peuple, même à ceux de la religion prétendue réformée, l'exemple de vénération qui est deue à Notre Seigneur ; n'y faittes donc faute, car tel est notre plaisir.

« Donné au camp devant Besançon, le 24e jour de may 1674.

« Signé : Louis. »

Et plus bas : « Phelypeaux. »

Superscrite :

« A nos amez et feaux les gens tenans notre cour de Parlement de Dijon. »

(36) La reine avait accepté le bâton de la confrérie du Corps-Dieu offert par les chanoines de la Sainte-Chapelle. Cette confrérie, érigée en l'honneur du Saint-Sacrement, fut établie en la Sainte-Chapelle en 1454, de l'avis des chanoines de cette église et des magistrats de la ville.

(37) Ce vaisseau fut donné en 1454 par la duchesse Isabelle de Portugal, troisième femme du duc Philppe le Bon ; il était enrichi de pierres précieuses et surmonté de la couronne que le roi Louis XII portait à son sacre, et qu'il avait offerte à la Sainte-Chapelle : on ne le sortait du trésor qu'aux fêtes solennelles.

(38) La statue de Notre-Dame d'Étang fut découverte par des bergers le 2 juillet 1435. La chapelle, érigée en 1526, fut consacrée le 17 août 1529 par Philibert de Beaujeu, évêque de Bethléem.

Une communauté de religieux minimes y fut établie le 14 juillet 1633, et la construction du couvent, aujourd'hui disparu, commença le 10 septembre 1638 ; à cette même époque la première chapelle, qui tombait en ruines, fut réédifiée.

C'est cette ancienne chapelle qui forme aujourd'hui le chevet de la petite église élevée récemment par les soins de M. l'abbé Javelle, curé de Velars.

(39) Floquet, *Bossuet, précepteur du Dauphin.*

(40) Pierre Legouz-Morin, conseiller avec dispense d'âge, après Jacques Morin, son oncle maternel, le 11 septembre 1649, mourut à Dijon le 23 juillet 1680.

Armes : Ecartelé aux 1 et 4 de gueules à une croix endenchée

d'or, cantonnée de quatre fers de lances d'argent qui est de Legouz ; *aux 2 et 3 d'argent à trois mûres de pourpre* qui est de Morin.

Jean-Baptiste Lantin, conseiller le 3 avril 1651, né à Dijon le 9 novembre 1620, mourut en la même ville le 4 mars 1695.

Armes: *d'azur à une givre d'argent au chef d'or.*

(41) Georges Berbisey, seigneur du Pré, conseiller le 28 octobre 1637, épousa Christine Fyot. Son fils Georges, conseiller en 1678, mourut sans postérité.

Armes: *d'azur à une brebis paissante d'argent.*

(42) Jean-Baptiste de Chaumelis, conseiller au parlement, le 3 août 1636.

Armes: *d'or au chef de gueules chargé de trois flammes aussi d'or.*

Abraham-François Bourée, seigneur de Chorey, conseiller par dispenses d'âge le 24 avril 1651, mourut à Dijon le 15 septembre 1687.

Armes: *d'azur à trois gerbes d'or, deux en chef et une en pointe.*

(43) Balthazar Phelypeaux, marquis de Chateauneuf, en février 1671, secrétaire d'État en 1669, épousa, le 20 décembre 1670, Marguerite-Marie de Fourcy et mourut le 27 avril 1700.

Armes: *écartelé aux 1 et 4 d'azur semé de quartefeuilles d'or au franc-canton d'hermines*, qui est Phelypeaux : *aux 2 et 3 d'or à 3 maillets de sinople*, qui est de Mailly.

A. CORNEREAU.

LES CHUTES
DE L'YGUASSOU

LES

CHUTES DE L'YGUASSOU

S'il en faut croire les journaux allemands et américains, les chutes du Niagara, du Zambèse et du Schiré, un affluent, rive gauche, du Zambèse, seraient dépassées en importance par celles de l'Yguassou, qui viennent d'être découvertes dans l'Amérique du Sud. L'Yguassou n'est qu'un affluent du Parana, rive gauche, mais dans les deux Amériques tout est à une mesure géographique colossale, et une simple rivière a des dimensions de fleuve qui seraient exceptionnelles en Europe. La chute récemment explorée et même photographiée, ce qui est une garantie absolue de sincérité, se précipite à peu près au point de jonction des frontières du Brésil, du Paraguay et de la République Argentine, dans une région peu connue dont il existe cependant des cartes. Mais celles-ci paraissent avoir été jusqu'ici établies plutôt sommairement et par à peu près.

C'est au congrès géographique de Saint-Louis

que le commissaire délégué de la République Argentine a confirmé par un témoignage personnel, les bruits qui circulaient vaguement des chutes extraordinaires existant en ce lieu. Il les avait visitées et comme il connaissait non seulement celles du Niagara mais aussi en Afrique celles du Zambèse, ses affirmations étaient des plus considérables. Toutefois sa déclaration avait encore besoin d'être contrôlée par des mensurations exactes, des jaugeages et surtout des photographies. Or tout cela vient d'être fait, et un article publié avec reproductions photographiques dans un des premiers journaux illustrés de l'Europe, l'*Illustrirte Zeitung* de Leipzig, n° du 12 janvier 1905, p. 51, semble confirmer pleinement les renseignements donnés au Congrès de géographie de Saint-Louis.

On peut se demander comment il se peut faire qu'une semblable merveille de la nature n'ait pas été signalée plus tôt par les géographes et les explorateurs, toujours en quête cependant de découvertes et d'inconnu. Une telle ignorance et prolongée s'explique aisément; les chutes de l'Yguassou sont à environ 1500 kilomètres de Buenos-Ayres, dans une région à peu près déserte, à peine explorée, éloignée de tous les centres importants et des voies de communication; enfin elles sont jetées au milieu de forêts vierges d'une pénétration difficile.

Dans les 110 derniers kilomètres de son cours, l'Yguassou sert de frontière aux Etats-Unis brésiliens; la région très étendue dont il recueille les eaux est de plus extrêmement accidentée, et ce sont là des conditions géographiques propres à constituer un fleuve important. A dix-huit kilomètres, environ, de son confluent avec le Parana, la rapidité de l'Yguassou s'accroît singulièrement, tant les eaux, comme celles du Niagara, sont attirées par la cataracte prochaine; puis après un coude brusque vers la droite, il se précipite d'une hauteur de 70 mètres, quinze de plus que le Niagara, mais au Zambèse elle est de 127 ; quant à la largeur du lit entre les bords, elle dépasserait une lieue, ainsi elle serait cinq fois plus grande que celle du Niagara, ce qui paraît un peu difficile à croire. Dans la saison des pluies, le niveau des eaux s'élève de deux à trois mètres, environ, et la nappe épanchée en inondation atteint une largeur d'une dizaine de kilomètres.

Les calculs effectués donnent au fleuve un débit moyen de 140.000.000 de tonnes par heure, or celui du Niagara ne dépasse pas 100.000.000. Si cette mesure est exacte, ce seraient donc les plus abondantes de l'ancien comme du nouveau continent. Mais tous ces chiffres ne doivent être acceptés que sous réserves.

Maintenant je dois dire que les images photographiques données par l'*Illustrirte Zeitung* donnent

aux chutes de l'Yguassou un aspect assez différent de celui du Niagara et du Zambèse. Au Niagara, en effet, la masse des eaux tombe brusquement en chute verticale d'une banquette rocheuse que délite et creuse incessamment en dessous le rejaillissement des eaux contre le fond : et comme d'autre part le frottement supérieur use le rocher, il en résulte que, selon une loi d'ablation qui a été déterminée, la chute rétrograde peu à peu. Toute différente est la présentation des chutes de l'Yguassou ; elles forment une immense banquette incurvée offrant son côté concave en aval ; le fleuve se précipite non en une nappe unique, mais en une série de cascades isolées par des masses rocheuses et boisées ; puis les eaux rencontrent un palier d'où elles s'écroulent en cataractes ressautant parmi les amoncellements déchiquetés. Ces énormes rubans en mouvement font penser à ce que dit de la cascade de Terni le président de Brosses, lettre LIII, à M. de Neuilly, où il parle de ces chutes à la projection incurvée, il les appelle d'un mot heureux et qui fait image des « roues d'eau ». La chute de l'Yguassou est pour ainsi dire une suite de Giessbachs colossaux se succédant sur la longueur de quatre kilomètres. Imaginez aussi les célèbres cascatelles qui s'échappent des substructions de la villa dite de Mécène, à Tivoli, mais comme volume et développement, amplifiées dans des proportions co-

lossales, la hauteur étant d'ailleurs à peu près la même, à ce qu'il me semble.

L'accès des chutes de l'Yguassou n'est pas des plus aisés ; à la vérité on peut faire une partie du trajet en chemin de fer, puis pendant quelques centaines de kilomètres, en bateau. Mais cela laisse encore le voyageur à une distance assez notable des chutes et pour cette dernière section de la route il faut se tirer d'affaire comme on peut. On a bien commencé la construction d'une ligne de chemin de fer destinée à faire communiquer Paranagua et Cusityba, dans le Brésil, avec Villa-Rica et Assomption dans le Paraguay ; la voie ferrée suivra la rive droite de l'Yguassou et passera non loin des chutes. Toutefois l'achèvement de cette ligne de 1000 kilomètres environ présentera les plus sérieuses difficultés techniques, sans parler de difficultés financières plus grandes encore.

On notera que dans ces régions sud-américaines, il se produit une infiltration continue de population allemande, ce qui n'est pas sans appeler l'attention des nations intéressées, surtout du Brésil. Cette population est évaluée actuellement à 500.000 individus. On sait que l'Allemagne a peu de colonies à elle, mais s'entend le mieux du monde, et je suis très loin de lui en faire un reproche, à s'établir, à peupler et à commercer chez les autres.

Je dois dire que les deux photographies dont est accompagné le texte de l'*Illustrirte Zeitung* donnent une partie seulement de l'ensemble ; de plus, comme je l'ai dit, au lieu d'une nappe unique tombant brusquement en verticale, comme au Niagara, l'Yguassou s'écroule en deux ressauts, et en chutes séparées, parmi les grands arbres et les blocs éboulés. Aussi, ne reçoit-on pas ici cette impression de grandeur écrasante que fait naître la vue du Niagara ou du Zambèse. Je parle bien entendu d'après les photographies.

L'économiste et l'industriel verront surtout dans les chutes de l'Yguassou une réserve inépuisable de cette force que d'un mot heureux, on a appelée la « houille blanche ». Il faut bien, en effet, prendre là dessus notre parti ; assurément on saura un jour capter, asservir, distribuer à tous et partout la puissance infinie des marées. Mais en attendant cette nouvelle conquête on s'attaque aux cascades : aussi viendra-t-il peut-être un jour où, emprisonnées, les plus belles n'existeront plus à l'état de phénomène naturel et visible. Il y en aura alors pour des milliers d'années, jusqu'à ce que, pénétrant par une lente imbibition dans les couches les plus profondes qui ne les restituent pas, l'eau raréfiée épuise ses ressources de production de force, et alors la « houille blanche » aura sa fin comme la houille noire. Ce sont là des horizons lointains des périodes géologiques futures ;

mais manifestement on utilisera de plus en plus, et dans le monde entier, la puissance des chutes. Une partie de l'activité du Niagara est depuis longtemps domestiquée et l'industrie jette les yeux sur la chute de Terni, dans la province de Pérouse, une des plus grandes beautés naturelles de l'Italie ; cette fois il ne s'agirait rien moins que d'absorber tout entière, au profit des aciéries de Terni, les 128.000 dynamos que produit inutiles la précipitation du Velino. Si le projet était accepté par le Parlement italien, c'en serait fait de la célèbre cascade transformée désormais en un engin colossal fait de conduits et de turbines. Cette menace suspendue sur la chute historique rencontre heureusement une résistance énergique ; aucune nation au monde, en effet, ne défend mieux ses richesses de beautés artistiques et naturelles que l'Italie ; elle a le très bon esprit de les considérer comme des capitaux productifs, et il y a là un exemple à méditer, à suivre dans un pays voisin que je sais bien. Cette opinion publique est assez puissante pour faire parfois reculer les politiciens, les ingénieurs, les municipalités vandales et même, grande merveille, les bureaux. Puisse-t-elle, dans sa lutte pour le beau, être une fois de plus victorieuse.

Mais la partie est d'autant plus difficile à jouer que l'Italie manque de houille et n'a que des anthracites de qualité médiocre. Une force comme

celle des chutes de Terni est donc bonne à prendre.

Protégées par la distance et leur situation dans un désert que n'ont encore attaqué ni l'homme ni l'industrie, les chutes de l'Yguassou continueront sans doute, pendant de longues années, d'écrouler tout un fleuve dans le Parana. Mais tôt ou tard, leur tour viendra, comme il vient, comme il est venu pour la Norvège (1); ce sera plus long, voilà tout.

C'est à M. Alexandre Ribot, professeur honoraire de mathématiques spéciales au lycée Carnot, que je dois l'indication et la traduction de l'article de l'*Illustrirte Zeitung*, qui a servi de base à cette communication. Je dois donc le remercier publiquement ici de m'avoir permis de faire part à la *Société bourguignonne de géographie et d'histoire* d'un fait géographique si nouveau qu'elle en a peut-être la primeur en France.

Un mot encore sur la houille blanche.

L'onomastique moderne n'a pas créé de nom plus heureux que cette appellation appliquée à l'énergie vivante des chutes d'eau. Le terme aurait été imaginé, dit-on, il y a une vingtaine

(1) La pièce en quatre actes du dramaturge norvégien Björnstjorne-Björnson, *Daland*, publiée en avril 1905 dans la *Revue Bleue*, a précisément pour sujet la lutte de l'esprit ancien qui veut conserver aux eaux de la Norvège la liberté de leur cours, et l'esprit nouveau qui prétend les réduire à l'état de simples moteurs.

d'années par un ingénieur, Bergès, qui dirigeait une importance papeterie dans ce pays du Dauphiné où abondent les forces motrices naturelles. Mais selon une opinion très répandue, il aurait une origine plus ancienne et plus haute. C'est, dit-on, le comte de Cavour, 1810-1861, le grand ministre de Victor-Emmanuel II, qui l'aurait pour la première fois employé. De 1849, l'année de Novarre, à 1859, qui fut celle de Magenta, le grand homme d'État, tout en préparant l'œuvre de l'unité italienne, affirmée dans la défaite de Novarre, travaillait avec la sûreté de vue d'un économiste à la mise en valeur de toutes les richesses naturelles du Piémont ; il voulait faire sa patrie riche pour la faire forte, et c'est alors que parlant dans un pays privé de houillères, comme je l'ai dit, il jeta un de ces coups d'œil qui sondent les plus lointains avenirs, et montra dans les fleuves, les torrents et les chutes une source à peu près inépuisable d'activité et d'énergie. La parole du ministre qui devait faire sa patrie plus grande et en même temps plus libre, n'a pas été perdue et, ainsi qu'on le verra dans le tableau ci-dessous, l'Italie est un des pays du monde où l'on se sert le plus de la « houille blanche ». Et en cela, nulle grande ville n'est mieux pourvue que Milan.

Voici quelle était en 1904 l'utilisation de la houille blanche pour la production de courants

électriques dans les principaux pays : États-Unis, 527.000 chevaux ; Canada, 228.000 ; Italie, 210.000 ; France, 162.000 ; Suisse, 133.000 ; Allemagne, 81.000 ; Suède, 71.000 ; Mexique, 18.000 ; Autriche, 16.000 ; Angleterre, 12.000 ; Russie, 10.000 ; Inde, 7.000 ; Japon, 3.500. Je n'ai pas trouvé le chiffre de la production pour la Norvège.

Il est probable que ces chiffres sont fort dépassés aujourd'hui — mai 1905 — pour les pays qui tiennent la tête, notamment pour l'Italie qui se propose encore de capter et de discipliner des chutes importantes sur le lac de Garde.

H. Chabeuf.

Séance du 12 *mai* 1905.

L'EXPLORATION DU SOUCY

DE FRANCHEVILLE

LE 24 OCTOBRE 1904

L'EXPLORATION DU SOUCY

DE FRANCHEVILLE

Le 24 octobre 1904

Le plus anciennement connu, le plus légendaire des abîmes qui s'ouvrent dans les terrains calcaires de la Côte-d'Or, est certainement le Creux du Soucy, à Francheville.

Ce gouffre inexploré et très profond, insondable, disaient certains, est creusé sur le flanc d'un petit vallon, à 500 mètres environ au sud-est du village de Francheville.

C'est un puits vertical, dont l'ouverture, en forme de 8, mesure environ deux mètres sur quatre. A 30 mètres de profondeur, un redan rocheux empêche de voir au delà.

En 1886 (à la suite de plusieurs suicides dont le Soucy fut le théâtre) la municipalité de Francheville le fit voûter. Depuis plus d'un siècle, un certain nombre d'auteurs ont parlé du Soucy, raconté ses légendes, et surtout discuté sur sa profondeur.

Dès 1770 (1), Guyton de Morveau essaye de calculer la profondeur du Soucy (2) à l'aide de la chute d'une pierre. La durée de cette chute ayant été d'environ 7 secondes, il en conclut que le gouffre était profond de 735 pieds (238 mètres). C'est sans doute d'après cette expérience que Courtépée attribue au Soucy 815 pieds (264 mètres) et, plus tard, la *Géographie Joanne* (1869 et 1886), 270 mètres.

En 1891, M. Noël Garnier, dans sa *Géographie de la Côte-d'Or*, lui donne 140 mètres seulement. (Ce chiffre est reproduit par la *Géographie Joanne*, 1893.) On se base, dit-il, pour arriver à ce chiffre, sur la différence d'altitude entre le Soucy (478 mètres et la Fontaine de Villecomte (295 mètres).

Cette différence est de 183 mètres; la distance des lieux est 15 kilomètres; en estimant la pente à 43°, il resterait environ 140 mètres pour la profondeur du Soucy.

Moi-même, en 1892, dans un article intitulé: « La profondeur du Soucy de Francheville » (3), en me basant sur ce fait que le Soucy ne pouvait dépasser, en profondeur, la couche des marnes

(1) *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1774, IIe vol., p. 233-236.

(2) Me Huguenin a retrouvé aux Archives départementales une quittance du 19 juin 1775 constatant que l'Académie avait dépensé 18 livres pour voitures et 24 pour un câble et une poulie destinés sans doute au sondage du Soucy.

(3) Supplément au *Bien Public*, no 213, 5 août 1894.

à ostrea acuminata qui forme le niveau d'eau de ces plateaux calcaires, et en additionnant l'épaisseur des diverses couches depuis l'ouverture, j'étais arrivé à cette conclusion: que le Soucy ne pouvait avoir plus de 80 mètres de profondeur, et que, sans doute, ce chiffre devait être encore considérablement réduit en raison des débris de toutes sortes tombés ou jetés dans le trou, et qui s'étaient accumulés dans les parties inférieures.

Depuis cette époque, j'avais souvent songé à effectuer l'exploration du Soucy, ainsi que M. Martel qui vint, en 1892, faire la descente du *Creux percé*, à Pasques ; mais nous avions, l'un et l'autre, reculé devant les dépenses excessives que devaient occasionner l'ouverture et la refermeture du gouffre.

L'année dernière, une occasion inattendue vint s'offrir à nous. M. L. Jacques, ancien percepteur à Saint-Seine, se rendait acquéreur de la parcelle de terre dans laquelle s'ouvre le Soucy, et, après s'être assuré que M. Martel et moi en ferions l'exploration, il le faisait dévoûter en août 1904 et entourer d'une forte clôture.

La date de l'expédition fut fixée au 24 octobre, M. Martel se réservait le soin de diriger à la surface les délicates manœuvres de la descente, tandis que je ferais l'exploration du gouffre,

avec le guide Louis-Armand (1) que M. Jacques (2) devait faire venir pour cette circonstance.

Le 23 nous étions tous réunis à Francheville (3). Toute la matinée du 24 fut employée par le guide et les hommes d'équipe à préparer la descente, vérifications des cordages, installation des échelles de corde et du téléphone. A midi tout était prêt. Le guide Armand descend maintenu par six hommes que dirige M. Martel. Quelque temps après il nous apprenait par le téléphone qu'une rivière existait au fond du Soucy. Je descends à mon tour.

Le gouffre, formé par l'élargissement d'une diaclase, n'est circulaire qu'à la partie supérieure. A partir de 10 mètres de profondeur il affecte la forme d'une vaste fente de deux mètres de largeur et de trois à huit mètres de longueur.

A 30 mètres un redan rompt la verticalité du gouffre qui s'infléchit légèrement vers le sud.

A 48 mètres un énorme bloc branlant retient

(1) Le guide Louis Armand fut l'un des aides les plus expérimentés de M. Martel dans ses diverses campagnes souterraines ; il participa à près de 300 descentes d'abîmes.

(2) Je tiens à remercier publiquement ici M. Jacques, qui ne se contenta pas de nous offrir à Francheville la plus aimable hospitalité, mais voulut absolument prendre à sa charge les frais de l'exploration.

(3) Le docteur Galimard, qui devait être des nôtres, fut empêché au dernier moment ; par contre M. le docteur Michaud voulut bien se joindre à nous et assister à la descente.

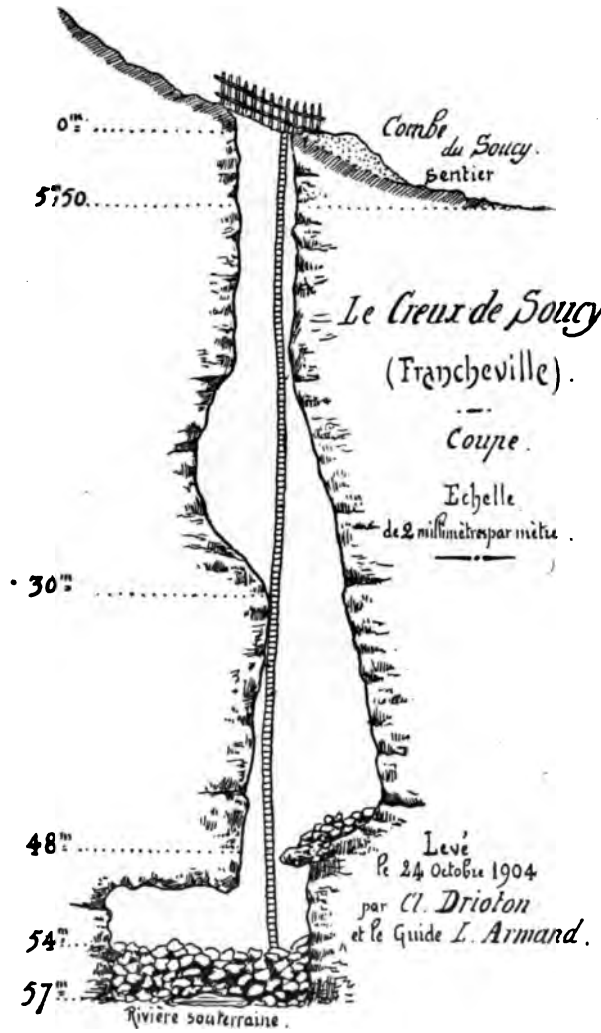
0m
5m50
30m
48m
54m
57m
Combe du Soucy.
Sentier
Le Creux de Soucy.
(Francheville).
Coupe.
Echelle
de 2 millimètres par mètre.
Levé
le 24 Octobre 1904
par Cl. Drioton
et le Guide L. Armand.
Rivière souterraine.

plusieurs mètres cubes d'éboulis. Le guide tire à lui l'échelle pour me faire éviter ce passage dangereux, et bientôt, à 54 mètres de profondeur, je prends pied à l'angle d'une assez vaste salle, sur un amas de pierres formant un talus d'éboulement. C'est le fond du Soucy.

La salle où nous nous trouvons mesure 12 mètres de longueur, 4 à 5 mètres de largeur et 3 de hauteur.

Les parois délavées, une branche d'arbre abandonnée sur un redan rocheux, à 3 mètres de hauteur, témoignent qu'au moment des crues cette salle est complètement envahie par l'eau. Toutes les fissures des parois et de la voûte ont été élargies par son action corrosive et érosive; nous les explorons une à une.

Dans la paroi sud, nous nous engageons dans un étroit boyau de 0m.80 de diamètre qui est interrompu presque aussitôt par un à pic de 2 mètres au fond duquel nous apercevons de l'eau.

La galerie qui la contient se dirige vers le nord-est.

Sur la paroi opposée, aucune trace d'ouverture, mais Louis Armand, en retirant quelques pierres, découvre un passage analogue au premier, dans lequel nous pénétrons en rampant. A 4 mètres de l'entrée et à 2 mètres en contrebas, nous retrouvons l'eau. A la lumière du magné-

Salle du fond du Soucy.

Echelle de 5 millimètres par mètre.

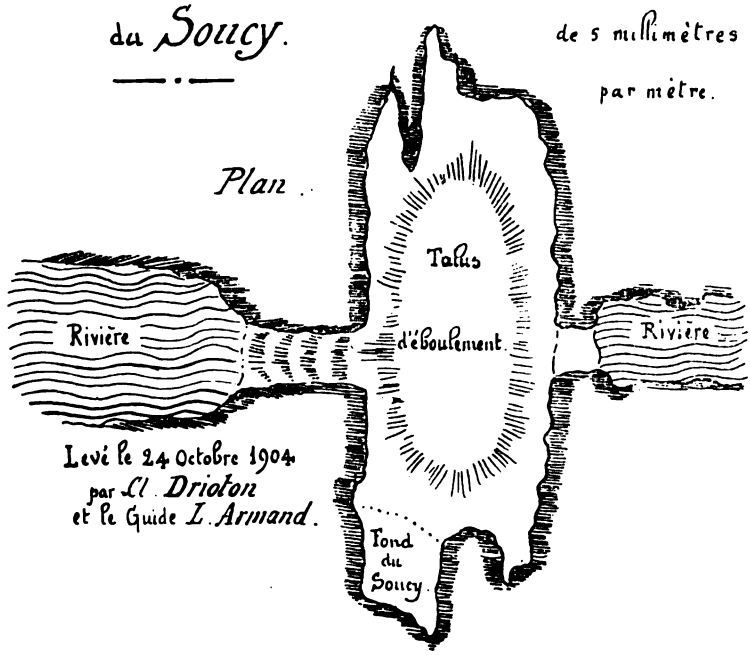

Levé le 24 Octobre 1904 par Cl. Drioton et le Guide L. Armand.

sium nous apercevons devant nous une rivière souterraine large de 4 mètres occupant entièrement une belle galerie en ogive, régulière comme un tunnel de chemin de fer, et s'enfonçant à perte de vue dans la direction du Sud-Ouest. La

Coupe
de la rivière souterraine
du Soucy.

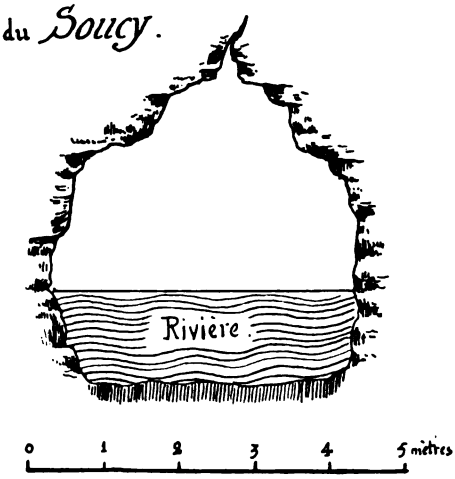

profondeur de l'eau est de 1m.50, et sa limpidité parfaite; nous apercevons très distinctement le fond formé par la roche elle-même recouverte de quelques dépôts calcaires de forme bizarre.

Cette rivière traverse la salle du Fond du Soucy en s'infiltrant à travers les pierres du talus d'é-

boulement. Lorsque les eaux sont grandes, elles envahissent cette salle et exercent sur le talus une pression considérable, le minent et entraînent une partie des matériaux qui le composent. Ce fait explique le peu d'importance de ce talus, qui ne mesure que 3 mètres de hauteur, ce qui porte à 57 mètres la profondeur totale du Soucy, de l'ouverture au niveau de la rivière souterraine.

Nous transmettons sommairement par le téléphone à M. Martel et à M. Jacques le résultat de ces investigations et il est décidé que, faute de barque, la continuation de l'exploration de la rivière souterraine serait remise à l'année suivante.

Il ne nous restait plus qu'à gravir, pour nous ramener à la surface du sol, les 180 échelons de l'échelle de corde.

L'existence d'une rivière souterraine au fond du Soucy intéresse l'hydrologie souterraine et l'hygiène.

Elle montre que la circulation des eaux dans les calcaires du bathonien moyen peut se faire dans de véritables cavernes et que ces cavernes sont parfois en communication directe avec l'extérieur par des fissures plus ou moins larges, circonstance qui a pour l'hygiène une grande importance. Le Soucy en est un exemple. Avant sa fermeture en 1886, il était le réceptacle de toutes les bêtes mortes de la région ; plusieurs individus s'y suicidèrent. Les cadavres en décomposition

étaient périodiquement délavés par les eaux du courant souterrain et ces eaux ainsi contaminées allaient jaillir à l'une des sources voisines (1). Lors de notre exploration le sommet du talus d'éboulement au fond du Soucy était encore jonché d'ossements d'animaux.

Actuellement le trop plein de la mare de Francheville se déverse naturellement dans une fente du sol, par laquelle elle va sans doute rejoindre plus ou moins directement la rivière reconnue par nous au fond du Soucy.

Combien d'autres fissures, de gouffres ignorés ou inexplorés facilitent ainsi la transmission des impuretés de la surface aux eaux souterraines, au grand détriment de la salubrité publique.

(1) Les sources les plus proches sont : la fontaine au Chat, à 4 kilomètres à vol d'oiseau au sud-est ; la source de Sainte-Foy, à 5 kilomètres à l'est ; la fontaine de Villecomte, à 13 kilomètres au nord-est. Malgré la distance, M. Collot, d'après l'examen géologique de la région, pense que c'est à cette dernière source que les eaux du Soucy aboutissent très probablement. A ce sujet, M. Chabeuf se rappelle qu'en 1861 une véritable trombe d'eau s'abattit sur le territoire de Francheville, et que la source de Villecomte fut, à la suite de cet orage, troublée pendant plusieurs jours.

Cl. DRIOTON.

UNE VISITE

AU CAMPO SANTO DE GÊNES

(6 décembre 1904)

UNE

VISITE AU CAMPO SANTO DE GÊNES

(6 décembre 1904)

PAR M. L. JARROT

Tous ceux qui ont visité l'Italie ou qui ont étudié ses monuments connaissent le *Campo santo* de Pise. Cette nécropole religieuse, décorée de fresques par les plus grands maîtres des XIV^e^ et XV^e^ siècles, a été souvent décrite par les voyageurs et chantée par les poètes.

Il est un *Campo santo*, — c'est le nom qu'on donne aux cimetières en Italie, — qui, bien que moins connu et plus moderne, mérite cependant un regard de l'amateur et l'attention de l'artiste : c'est celui de Gênes.

On est profondément irrité lorsqu'en voyageant on se heurte à des gens qui savent à l'avance à quel hôtel ils trouveront la meilleure table et qui ignorent absolument ce que la ville peut offrir d'intéressant. J'ai éprouvé ce sentiment en appro-

chant de Gênes ; trois dames, un avocat et moi dans le compartiment ; on contemple la mer, on parle de l'Italie, de ses monuments : « A Gênes, rien à voir », affirme une des douairières. Une autre s'enhardit : « Il paraît qu'à Pise non plus il n'y a rien d'intéressant. » C'est trop fort ; alors pourquoi aller en Italie? Serait-ce pour voir des orangers, pour contempler les vagues de la mer? Mon regard rencontre celui de l'avocat ; ce choc nous enhardit ; arrière toute galanterie et nous déclarons énergiquement que Pise est une ville des plus riches en monuments et en œuvres d'art, et que dans quelques instants nous aurons aussi beaucoup à voir à Gênes. La grande cité maritime, en effet, est fort curieuse avec ses églises enrichies de marbre et d'or, son port rival de celui de Marseille où arrivent les navires du monde entier. Mais il n'est personne qui ne vous dise : « Allez au Campo, allez voir le Campo. » En route donc pour le Campo.

***

Le cimetière de Gênes, — *Campo santo di Staglieno*, — n'est pas ancien, il remonte à 1840 : c'est à cette date qu'en fut approuvé le plan dressé par J.-B. Resasco, architecte génois ; l'exécution suivit immédiatement. C'est une curieuse nécro-

pole que cet immense champ des morts ; aucun élément architectural n'a été emprunté à l'art chrétien et son ensemble est tout entier inspiré des traditions grecques et romaines, aussi bien dans le dessin des innombrables arcades qui forment un cloître autour du préau que dans la chapelle funéraire ou des *Suffrages*, qui détache sur la verdure de la colline ses colonnes, son fronton et son dôme de panthéon païen.

Dans son dessin essentiel et en ramassant dans une courte synthèse cette nécropole monumentale, on peut dire qu'elle se compose de trois parties : d'abord un cloître romain, dont les immenses galeries couvertes sont réservées aux riches de la cité, qui y reposent dans de somptueux tombeaux de marbre ; puis au centre un vaste damier composé d'une multitude de petits rectangles réguliers blancs et noirs avec leurs croix de pierre ou de bois, verts des arbustes et des feuillages qui recouvrent les tombes basses des humbles et des modestes ; en troisième lieu, pour compléter le tout dans l'ample déclivité d'une colline, un bois, *boschetto*, où dans de larges allées inclinées s'étagent un nombre infini de luxueux monuments funéraires dont les plus opulents sont des chapelles gothiques élevant vers le ciel leurs flèches et leurs clochetons délicatement sculptés.

L'originalité du Campo réside d'abord dans son immensité ; il faut en effet un vaste champ de

repos pour une ville de plus de deux cent trente mille habitants ; sa superficie totale est de quinze hectares et demi. Mais il est surtout remarquable par la richesse de ses monuments funéraires ; il y a là tout un musée de la mort, un salon de sculpture contemporaine autrement intéressant à visiter que ceux qui sont enfermés dans les étroites murailles de nos plus grands palais ; il est en effet placé dans le beau décor d'une vallée profonde et quand l'œil est fatigué, il peut se reposer sur les pentes douces d'une colline qui monte dans le ciel comme un haut-relief d'oliviers toujours verts. Ajoutons avant de commencer une étude plus détaillée et pour achever de donner une idée d'ensemble du Campo, que toute cette sculpture funéraire est très variée ; chaque artiste a marqué les œuvres sorties de son ciseau d'une empreinte personnelle plus ou moins spiritualiste mais toujours pleine de vie, de mouvement, de réalité. Ce qu'il y a de plus remarquable dans le Campo, c'est, je crois, précisément cette variété dans la reproduction d'un thème unique, la mort ! Elle plane en effet sur tout ce champ des trépassés ; il serait étrange qu'il en fût autrement ; mais elle n'a rien de lugubre ; la fantaisie et l'imagination des artistes ont donné à ce cimetière un mouvement et une vie exubérante ; contrairement à toute attente, cette sculpture funéraire offre une série de tableaux mouvementés, d'aspect multiple et telle

ment surabondants de vie qu'on oublie très rapidement qu'on visite la cité des morts.

Et cependant il y a des motifs funéraires qui sont complètement exclus du Campo ; beaucoup connaissent le distique moqueur de La Monnoye sur le cardinal-chancelier Duprat :

> Cy dessous gît couché tout plat
> Le puissant chancelier Duprat.

Au Campo, aucun de ces « gisants » étendus immobiles sur une longue dalle de marbre et qui ne peuvent être aperçus que des anges ou du haut d'un premier étage. Motif funéraire grave et noble, mais qui une fois déterminé n'admet guère de variété ; c'est une formule sculpturale fixée une fois pour toutes. Cependant, voyez ce qui arrive ; prenez, par exemple, deux chefs-d'œuvre du genre, les tombeaux des ducs de Bourgogne, au musée de Dijon. Certes, ils ont bien la majesté chrétienne de la mort, ces princes couchés dans leur vêtement ducal, la couronne au front, les mains jointes levées, les pieds posés sur des lions, tandis que à leur tête des anges agenouillés portent leur heaume de guerre. Mais ils sont placés un peu haut, on ne les voit que de profil, et le regard, l'intérêt, vont aux scènes vivantes jetées au-dessous d'eux, sous les arcs de marbre du cloître. Voici l'évêque officiant au service fu-

nèbre, les acolytes, les moines chantant, les officiers ducaux en tenue officielle; et ces bons-hommes de marbre sont si vrais, si bien surpris dans la sincérité de leur expression et de leur attitude, que le spectateur oublie les princes morts pour s'attacher à ces vivants si habilement placés à portée du regard et en même temps si proches de nous par l'intensité de vie individuelle que l'artiste a su mettre en eux. Et le grand public ne s'y trompe pas; c'est vraiment ici l'accessoire dont l'art a fait le principal.

Le Campo ne nous montre pas non plus de statues agenouillées, les mains jointes, les yeux au ciel dans l'attitude de la prière et dans un anxieux appel d'immortalité. C'est en somme un beau thème, très chrétien et très noble. Pourquoi les artistes du Campo s'en sont-ils privés? A la vérité il a peu servi en Italie où domine plutôt, du XIV^e^ au XVI^e^ siècle, le type du gisant. Est-ce que les sculpteurs genois auraient trouvé singulier de représenter, inclinés dans une prostration éternelle, tous ces commerçants, tous ces armateurs qui eurent le regard sans cesse fixé vers la mer pour voir si elle leur apportait des bâtiments bien chargés? A tout prendre, cependant, ces négociants étaient des chrétiens.

L'école génoise a donc créé toute une série de formules funéraires nouvelles. Nous avons d'abord les médaillons isolés qui reproduisent les

traits des défunts ; fixés au-devant du sarcophage à la manière d'un cadre, ils nous montrent en général des physionomies fortes et exprimant la prospérité. Parfois deux médaillons accolés nous révèlent le mari et la femme avec autant de certitude que deux blasons accouplés sont la manifestation héraldique de familles alliées. A ces manières si simples de perpétuer le souvenir s'en ajoutent d'autres qui, elles aussi, sont, paraît-il, très photographiques, c'est-à-dire qu'en général elles reproduisent les traits des chers disparus.

Tantôt c'est une veuve qui se montre à nous dans une statue de marbre devant le tombeau de son mari ; tantôt elle a accepté de poser en image symbolique pour figurer devant nous le sommeil de la mort, la douleur, la résignation.

Quelquefois le sculpteur fait plus encore ; il lui adapte de larges ailes aux épaules et alors elle a l'honneur insigne de nous représenter un ange, l'ange de la consolation, de la fidélité, du souvenir, de la piété sépulcrale ; car, il faut bien le dire, dans l'art génois les anges ne sont pas des têtes bouffies de *bambini* coiffées d'ailes légères, ils sont déchus de leur traditionnelle mission et remplacés par des membres de la famille et à leur défaut par de fortes filles prises dans la rue ou de vigoureux garçons réquisitionnés sur la place de Caricamento. Quelquefois le monument funéraire est une véritable scène dramatique avec plusieurs

personnages ; ici, une âme qui s'élève vers le ciel et son ange qui la guide et lui indique le chemin ; là un malade qui rend le dernier soupir entouré de tous les siens ; voici deux sœurs, la défunte invitant la survivante à l'accompagner jusqu'aux célestes parvis. Parfois devant la porte d'un tombeau, trois, quatre, cinq personnages ; d'abord en bas les survivants, père, mère, enfants ; puis, en haut, le défunt ou la défunte qui s'élève dans la nuée toujours guidé par un ange qui montre le chemin ou qui au retour du céleste voyage console les inconsolables. Quelquefois sur les degrés d'un monument figurent des statues de pauvres femmes et d'enfants ; ils sont là pour rappeler que le défunt fut la providence des pauvres ; j'ai vu au tombeau d'un médecin une sœur de Saint-Vincent-de-Paul portant un jeune enfant débile sur les genoux ; monument commémoratif qui rappelle des donations charitables faites aux hôpitaux de Gênes.

***

Il va sans dire que le Campo, commencé il y a un peu plus de soixante ans, n'a pris que peu à peu tout son développement. Ce fut à l'origine un adolescent qu'on regardait à peine ; mais les monuments s'y sont accumulés et maintenant

c'est un être arrivé à l'âge mûr et dont on admire la force et la puissance, car ainsi que je le dirai, les sculpteurs y ont placé des statues très réelles, même très réalistes, trop peut-être.

C'est naturellement une œuvre collective ; de nombreux artistes, architectes et sculpteurs y ont travaillé et y travaillent à la demande des familles qui veulent honorer leurs défunts. Dans la foule des écrivains il en est qui méritent d'être lus et même de se survivre ; parmi les artistes du Campo il y en a qui doivent être connus et dont la postérité conservera les noms.

L'architecte qui donna le plan et surveilla les constructions fut, ainsi que nous l'avons déjà dit, J.-B. Resasco, né à Gênes en 1798, mort en 1872.

Le plus connu des sculpteurs fut Santo Varni (1807-1884), l'auteur de la statue de la Foi qui s'élève au milieu du Campo ; il était originaire de Gênes et a exécuté d'autres œuvres très estimées dont les plus remarquables sont les monuments des familles Durazzo, Spinola, Gropallo ; on le regarde comme le maître de l'école génoise contemporaine ; un grand nombre de sculpteurs ont été ses élèves, il les domine de son nom et de son autorité. Dans la partie supérieure du Campo, côté sud, il a élevé deux tombeaux, un à sa première, l'autre à sa seconde femme ; ce dernier nous représente une jeune personne agenouillée dans l'attitude de la résignation et de la

prière ; à sa gauche, un chien, symbole de la fidélité. A sa mort Santo Varni est venu reposer dans la tombe de sa seconde femme Judith Disegni.

A la suite de ce maître il faut ajouter Sauveur Revelli, né à Taggia en 1816 et mort en 1859. Enfant il révèle son futur talent en taillant de petites statuettes de bois ; de généreux protecteurs lui permettent de se livrer à son goût naturel ; il fut à Rome élève de Tenerani, travailla pour Marie-Christine de Savoie, pour Victor-Emmanuel II, pour le pape Pie IX qui lui fit exécuter divers travaux dans la basilique de Saint-Paul hors les murs ; il mourut de la mal'aria ; le Campo a de lui des œuvres marquées au coin d'un véritable esprit spiritualiste et chrétien.

Joseph Gaggini, né et mort à Gênes (1791-1867), fut élève de Canova et maître de Santo Varni ; ce sculpteur, qui a laissé des œuvres nombreuses, a son tombeau au Campo, un délicat sarcophage de marbre blanc surmonté du Génie ailé de la sculpture.

Outre ces sculpteurs dont la mort a consacré le talent, il en est d'autres actuellement vivants et déjà en possession du crédit et de la renommée. Qui ne connaît à Gênes Antoine Rota dont l'atelier est sur la colline *d'Albaro* et qui a placé près du monument des frères Serra la statue si populaire d'un moine en prière? D'abord est-il bien

en prière, ce religieux franciscain? Il me semble plutôt absorbé dans la lecture ; on croirait, à part le costume, qu'on a devant soi un visiteur cherchant dans son guide quel peut bien être le monument près duquel il est debout.

L'atelier de Jean Scanzi à la *Via lata* n'est pas moins fréquenté ; élève de Varni il commença par épousseter les statues du maître, maintenant il est un des artistes les plus appréciés de Gênes; il a exécuté des œuvres importantes soit pour le Campo, soit pour les églises de la ville : il a reçu des commandes de l'étranger, spécialement de l'Amérique du Sud.

Le nom de Monteverde a plus de notoriété encore. Né près d'Acqui, Jules Monteverde arriva tout enfant à Gênes, mais la réputation ne lui vint enfin qu'assez lentement; le travail amena la gloire et les honneurs; actuellement son nom est hors de pair, c'est peut-être le premier sculpteur de l'Italie.

Quelle vie et quel mouvement dans ses œuvres ! Elles semblent toutefois la révélation d'un talent plus fort que délicat, plus réaliste que spiritualiste. Ainsi c'est un étrange personnage que cet ange debout comme une vigie attentive devant le monument de François Oneto. D'abord est-ce un ange? N'est-ce pas plutôt une forte fille des quais de Gênes qui les bras croisés laisse tomber le long de son corps peu drapé la longue

trompette du jugement dernier, on a dit qu'il médite à la manière de Napoléon Ier. Etrange rapprochement ! Il me rappelle assez ce génie féminin d'un monument funéraire de Santa-Croce, à Florence, dont nous disait malignement un cicerone : « Elle a mangé trop de macaroni. »

Combien j'aime mieux la Vierge assise au-dessus du monument de Dominique Balduino ; voilà réellement un travail d'une délicatesse et d'un fini rares ; on doit louer la pureté de cette œuvre, l'exquise beauté de cette madone qui tient sur ses genoux le divin *bambino* étendant son petit bras pour bénir.

Le monument Oneto est d'inspiration toute païenne ; celui de D. Balduino est animé d'un véritable souffle chrétien. N'est-ce pas la révélation que les artistes génois, se laissant aller à l'esprit de métier, sont ce que les familles désirent qu'ils soient ? Ces deux œuvres si opposées et dont j'ai voulu parler à la suite du nom du sénateur sculpteur Monteverde, servent au moins à démontrer la souplesse merveilleuse de son talent.

Citons encore *Santo Saccomanno*, élève de Santo Varni et de Gaggini dont l'atelier est situé *via dell' Edera*. Sa meilleure œuvre est assurément dans le monument Erba la statue du Sommeil éternel symbolisé par une jeune femme immobilisée par la mort ; les paupières sont closes, les membres s'abandonnent, tout le corps semble

prêt à s'affaisser dans l'impuissance et l'immobilité du trépas.

Moreno, né à Ceriale près d'Albenga commença par exécuter des statuettes de terre glaise ; il trouva un riche protecteur qui le fit entrer à l'Académie de Gênes où il étudia sous Varni. Après avoir exécuté de nombreux monuments pour le Campo et pour l'étranger, il s'est, paraît-il, tranquillement retiré dans son village natal pour y jouir de la fortune qu'il s'est acquise.

Laurent Orengo, dont l'atelier est *via degli Archi,* fut élève de l'Académie de Gênes ; il est surtout connu pour sa statue d'Adam de la chapelle des *Suffrages.*

Le nom de *Navone* mérite d'être indiqué et son atelier de la *via Colombo* vaut la peine d'être visité.

Dominique Carli, natif de San Remo, commença par exercer le métier de doreur ; élève de Santo Varni à Gênes, de Revelli à Rome, il a lui même ouvert un atelier au *Corso Carbonara* près de l'*Albergo dei Poveri.*

Le talent de *Pierre Capurro*, d'*Auguste Rivalta*, et de *Demetrius Paernio* s'inspire aux mêmes sources ; ce dernier, qui combattit sous Garibaldi, reproduit avec amour les traits des champions de l'indépendance italienne ; tous trois ont exécuté des œuvres plus naturelles, que spiritualistes, plus révélatrices de vie et de mouvement

que de méditation intime et de pensée chrétienne.

***

Nous venons de nommer quelques-uns des artisans du Campo; parlons maintenant de ses habitants. L'opulent cimetière a son « quartier » des grands hommes ; c'est le monument funéraire appelé *chapelle des Suffrages*, *capella dei Suffragi*. Cet édifice de forme circulaire, précédé d'un portique de six colonnes doriques sans base, est coiffé d'une coupole ; on y arrive par un grandiose escalier en marbre de soixante-six marches ; l'intérieur de cette chapelle est de forme circulaire, recouvert d'une voûte hémisphérique à caissons et entouré de seize colonnes de marbre qui supportent une galerie circulaire à balustrade. Au centre s'élève un autel en marbre entouré d'une balustrade et de huit grands candélabres de bronze.

Une inscription latine placée à l'extérieur, au-dessus de l'entrée de la chapelle, annonce qu'elle est le panthéon des citoyens illustres.

Ils ne sont pas nombreux ceux qui dorment ici leur dernier sommeil : voici d'abord les deux architectes du Campo : le premier, Barabino mort en 1835, dont le projet ne fut pas exécuté, et J.-B. Resasco mort en 1872 dont l'idée plus gran-

diose triompha. Les autres grands hommes sont surtout des personnages politiques, des artistes, des hommes d'affaires et des hommes de loi : leurs noms toutefois n'ont guère franchi les limites de l'opulente cité pour devenir des gloires nationales. Ce sont, en suivant l'ordre chronologique de leur décès, d'abord deux ministres du roi Charles-Albert, Laurent Pareto, mort en 1865 et Vincent Ricci, en 1868 ; Michel Canzio, chef de l'Ecole d'art décoratif, mort en 1868 ; Antoine Caveri, jurisconsulte, mort en 1870 ; Dominique Chiodo, créateur de l'arsenal maritime de la Spezia, mort également en 1870 ; Nino Bixio, organisateur de l'expédition des Mille de Garibaldi, mort en 1874 ; Charles Bombrini, fondateur de la Banque nationale, mort en 1882, Dominique Ferrari qui fut ministre et président de la Cour de cassation, mort la même année ; Jean Ricci, frère de Vincent Ricci, ministre de la marine, mort en 1892, laissant deux millions aux œuvres de charité de Gênes ; Camille Sivori, violoniste, mort en 1894, enfin l'avocat Vincent Cappellini, mort en 1902.

La noblesse génoise se trouve naturellement très bien représentée dans l'opulent musée de Staglieno. Ici, c'est la marquise Ravina Lomellini dont le monument est surmonté par la statue si spiritualiste de la Résignation chrétienne ; plus loin la famille Durazzo-Spinola dont le tombeau

est dominé par un ange, œuvre remarquable de Varni. Il faut aussi noter le tombeau des Gropallo qui rappelle le souvenir de Louis Gropallo, maire de Gênes, de son fils Marcello, mort en 1898, gentilhomme de la reine Marguerite ; de la mère de ce dernier, Laura Pertusati, dont la mort est représentée dans un élégant bas-relief de Santo Varni. Ajoutons la belle statue du marquis Dinegro, le Mécène des artistes et écrivains génois du milieu du XIX^e^ siècle, qu'il reçut très libéralement dans la villa qui porte son nom près du jardin public de l'Acquasola ; citons parmi les plus célèbres Paganini et Rossini. Quels touchants souvenirs rappelle le splendide monument des Taliacarne ! au milieu du XIX^e^ siècle, durant une traversée de Constantinople à Gênes, une jeune Anglaise s'éprend d'un diplomate génois, André Taliacarne. Après quelques années d'un mariage heureux, ce dernier meurt à Florence en 1867 ; sa veuve lui survit jusqu'en 1881, laissant à sa mort deux enfants, un fils qui meurt dans un voyage d'exploration autour du monde, et une fille qui se fait sœur de charité. Le monument funèbre du comte Emile Montebruno renferme, avec ses restes, ceux d'un tout jeune fils que le sculpteur nous a représenté emporté au ciel par un ange et répandant de ses petites mains des fleurs sur la tombe de son père.

La famille Spinola qui possédait le beau palais

de la rue Garibaldi, actuellement l'Ecole supérieure de commerce, a une tombe qui mérite d'être remarquée; Varni y a figuré, en un beau bas-relief, la mort de la marquise Spinola. Indiquons encore les monuments des familles Raggio et Pallavicino: ce dernier contient les restes du marquis Louis Pallavicino qui fut chef de l'administration communale de Gênes : en 1892, à l'occasion des fêtes de Christophe Colomb, le palais de la place Fontane Marose s'ouvrit au roi d'Italie et à toute la cour.

Les professions libérales figurent avec honneur au Campo santo. D'abord chacun des sculpteurs après avoir travaillé pour les familles opulentes de Gênes songe à préparer pour lui-même et pour sa famille un monument digne de son nom.

Quelques médecins célèbres dorment sous les galeries funéraires. Voici le buste de Louis Ageno qui eut de son vivant quelque réputation à Gênes. Le Dr Pastorino en eut davantage : le talent de Navone a perpétué le souvenir de cet homme bienfaisant qui légua sa fortune aux institutions génoises protectrices de l'enfance. Dominique Bomba fut à la fois un habile praticien et un éloquent conférencier.

Les avocats paraissent aussi au Campo. Voici Louis Priario qui de son vivant fut populaire. Plus grande fut la réputation du jurisconsulte

Borgonovo mort en 1893 ; il plaida et écrivit ; sa tombe est surmontée de son buste sous lequel est un livre ouvert où se lisent deux pensées, une de saint Jean Chrysostome, l'autre de Campanella. Un des plus remarquables monuments exécutés par Laurent Orengo nous présente les traits de Joseph Ratto qui fut surtout l'avocat des pauvres, ce que nous rappellent une veuve et un orphelin agenouillés à ses pieds.

Voici la tombe du poète milanais Torti, mort à Gênes (1774-1852) qui chanta la mort et les tombeaux après Ugo Foscolo et Pindemonte ; derrière la chapelle des Suffrages se voit le buste du poète dramatique Giacometti.

Des musiciens y ont également leurs monuments : Gambini, compositeur apprécié par Rossini ; Novaro l'auteur de l'hymne de Mameli ; Deferrari qui fit le *Pipelet* et le *Ménestrel*.

Nommons encore les historiens Celesia et Canale, l'avocat Virgilio qui publia divers ouvrages d'économie politique.

Les fondateurs de l'unité italienne occupent naturellement leur place au Campo. Mazzini, né à Gênes en 1808, et mort à Pise en 1872, a sa tombe creusée à même dans le roc ; deux colonnes ioniques, massives, cannelées, sans base, formant entrée, soutiennent une puissante architrave en granit sur laquelle se lisent ces simples mots : *Giuseppe Mazzini*. A côté du monument se

trouve la modeste tombe de sa mère morte vingt ans avant lui. Dans le voisinage, formant cortège au célèbre révolutionnaire, des disciples, des admirateurs plus ou moins connus dans la péninsule et parfaitement ignorés au delà des Alpes.

C'est le commerce génois qui est le mieux représenté au cimetière de la cité. Les princes du Campo, ceux qui y règnent le plus magnifiquement, par les médaillons et les statues qui perpétuent leurs images, ce sont les armateurs, les commerçants, les marins, les banquiers, toute cette aristocratie d'hommes d'affaires qui ont vécu du port et qui pendant leur existence anxieuse ont des fenêtres du palais Saint-Georges regardé amoureusement la mer, par où est venue leur fortune. Ce qui, maintenant comme autrefois, fait la prospérité de Gênes, c'est son port ; la mer a créé dans cette cité une noblesse commerciale plus somptueuse que la vieille noblesse, plus influente que la foule cependant si turbulente des avocats, des écrivains, des hommes politiques.

Gênes a pour principal monument le vieux palais de la banque Saint-Georges. « Ce fut une puissance que la banque Saint-Georges ; dès le XII^e^ siècle elle escomptait comme ses sœurs de Venise et de Florence sur toutes les places de l'Europe. Son conseil traitait avec les princes,

équipait des flottes, livrait bataille sur les mers lointaines, favorisait ou entravait les plus vastes entreprises (1). »

Saint Georges est le patron du commerce génois. Les sculpteurs l'ont représenté plusieurs fois au Campo ; Rota a placé sa statue au-dessus du monument Pastorino. Jean Scanzi en a orné sa tombe de famille ; le saint est debout, revêtu du paludamentum, la tête couverte d'un casque, un bouclier au bras gauche et du bras droit tenant une longue pique dont il se prépare à frapper le dragon qui se déroule à ses pieds.

Il serait difficile d'énumérer tous les monuments élevés en souvenir des grands commerçants génois ; nous ne pouvons qu'en nommer quelques-uns. Voici celui des frères Serra qui possédèrent plus de quinze navires marchands et acquirent une fortune immense. Le monument d'Erba nous rappelle que Charles Erba (1809-1888) arrivé à Gènes sans fortune à l'âge de 18 ans, devint un des plus grands négociants de la ville où il fut comblé d'honneurs et de titres. Luca Parodi et les frères Castello s'enrichirent dans le commerce du fer ; Pascal Pastorino dans le commerce du thon et des céréales ; Erasmo Piaggo, riche armateur, fit des affaires considé-

(1) *L'Italie illustrée*, par P. Jousset, p. 13. Paris, Larousse, 1904.

rables avec la Plata ; Charles Casella avec les Indes et accumula une fortune considérable dans l'industrie du corail. Les tissus enrichirent Charles Gérard, les cotons Bernard Figari. Tous ces morts et beaucoup d'autres reposent depuis dix, vingt, trente ans et plus dans leurs opulentes tombes de marbre ; ils ont laissé à Gênes des neveux qui continuent leurs affaires et qui à leur tour viendront plus tard prendre leur retraite à côté d'eux sous les galeries du Campo.

Le monument élevé à la mémoire de Jules Drago mort à 76 ans après avoir acquis une fortune considérable dans les pêcheries, rappelle un intéressant souvenir, tout au moins un fait assez original. Il existe, non loin de l'église Sainte-Marie de Carignano, un pont du haut duquel se précipitèrent de nombreux infortunés ; en 1877, alors que cette manie de suicide battait son plein, la ville reçut d'un certain Frédéric Arena, se disant Génois, une somme de vingt-cinq mille francs pour munir ce pont d'une grille en fer. Personne ne connaissait Frédéric Arena, mais la ville s'empressa d'exécuter ses volontés ; elle garnit même de parapets protecteurs un second pont. Au mois d'août 1880 on apprend à Gênes la mort à Florence d'un riche négociant Jules César Drago ; c'était le généreux bienfaiteur qui s'était caché sous le pseudonyme de Frédéric Arena. La chronique ajoute que lui-même, au début d'une

existence commerciale difficile, avait été sur le point de se précipiter du haut du fatal pont. *Si non è vero...*

En continuant notre excursion à travers le Campo, nous trouvons encore de nombreux monuments. Voici Badaracco, Lombardo, J.-B. Valente, J. Ferrari; ce dernier fit fortune en vendant des pianos. Notons encore Ange Carrara, banquier, qui en 1849 gagnait modestement quatre-vingts francs par mois comme contrôleur des tabacs sur le port et mourut dix fois millionnaire.

Le monument des Carpaneto nous fait penser au chevalier de ce nom qui expédia d'importantes cargaisons de denrées alimentaires aux pays les plus lointains. A côté, celui des Calegari renferme les restes du mari et de sa femme qui s'enrichirent dans l'exploitation de carrières de marbre. Signalons un peu plus loin le monument de Seraphino Alimonda qui, après de longues tentatives, réussit à gagner une fortune considérable dans le commerce des objets d'art ; il fut un des bienfaiteurs de Gênes et légua en mourant tous ses biens aux pauvres de la ville. Par une disposition curieuse, il institua quatre prix annuels de trois cents francs chacun en faveur des meilleurs écrivains qui emploieraient leur talent, dans les journaux de Gênes et de Rome, à la défense des enfants et à la protection des animaux. Le sculpteur

Barbieri a fixé la mémoire des Raggio, riches commerçants en céréales ; le tombeau de la famille Granara nous rappelle spécialement le souvenir de Jean Granara, qui, parti de Gênes à vingt ans, revint mourir dans sa ville natale à l'âge de cinquante ans, après avoir acquis une grande fortune à Montevideo. Le monument des Gaggini mérite plus qu'un regard ; cette famille, originaire de la Suisse, a fourni, dès le XV^e^ siècle, des architectes, des sculpteurs, et en dernier lieu un opulent banquier, Sébastien Gaggini. Il faut clore cette longue théorie de disciples de saint Georges par le nom de Catherine Campodonico, modeste Génoise qui rêva toute sa vie d'avoir sa place au Campo. Elle y réussit, car, après avoir été de foires en foires à travers la Ligurie, faisant un très médiocre commerce de noisettes et de bonbons, elle ramassa une petite fortune et fit placer, en 1881, avant sa mort, sa statue sous les galeries funéraires.

***

Il nous reste encore à signaler un certain nombre de monuments ; nous indiquerons quelques-uns de ceux en qui triomphent le mouvement, la vie, parce qu'ils sont empreints d'un naturalisme fort et puissant ; puis ceux qui nous ont paru spéciale-

ment révélateurs de pensée, de méditation religieuse et chrétienne.

Les statues symboliques abondent au Campo ; parmi les génies masculins ou féminins qui planent sur ses tombes, il en est qui sont inspirés par la foi et le sentiment chrétien, d'autres sont de vagues entités plus ou moins théologiques et métaphysiques, qui s'étalent en chair et en os beaucoup moins au profit d'une idée religieuse ou morale que pour assurer la réputation de l'artiste qui les a sculptées. Il serait difficile de dire combien de fois apparaissent à nos yeux, sous les galeries funéraires, la foi, l'espérance, la charité, la douleur, la résignation, la mort, la piété sépulcrale, l'immortalité.

Nos sculpteurs génois, en taillant ces images dans le marbre, n'ont pas oublié un seul instant le soin de leur propre gloire ; le Campo est une exposition et chaque artiste, une fois qu'il y est admis, ne serait-ce que par une seule commande de tombeau, veille à bien consolider son crédit et à augmenter sa renommée ; les statues attendent le visiteur et sont faites pour lui. C'est ce qui explique comment ces représentations symboliques sont si vivantes et empreintes d'un réalisme si puissant quelquefois même si provoquant. N'est-ce pas l'impression qu'on éprouve en face de la statue du Temps qui domine le monument Erasmo Piaggio ? Le sculpteur Santo Saccomanno

nous le représente sous la figure d'un vieillard vigoureux et majestueux qui, les bras croisés, est assis avec calme et sérénité sur une urne sépulcrale de marbre noir ; impassible il regarde défiler sous ses yeux les événements et les hommes. Saccomanno, voyageant dans la province de Pavie, fut frappé par la figure caractéristique d'un vieillard de haute stature ; il en a fait son modèle. Le personnage assis sur cette tombe est donc un rude paysan de la Lomelline, un géant à la tête embroussaillée, à la barbe buissonneuse ; il dresse une tête osseuse et puissante qui fait penser au Moïse de Michel Ange ; il a la poitrine nue et croise majestueusement ses bras noueux sur lesquels courent des veines puissantes et tout en saillie.

Le *Drame éternel* de Monteverde qui domine le monument Celle provoque d'autres pensées ; toutefois il est encore plus réaliste. Deux acteurs : la mort et la vie. La mort, squelette droit et rigide, enveloppé d'un linceul, allonge ses bras pour saisir une jeune femme dans tout l'éclat de la force et de la vie. Quelle opposition entre cette victime qui lutte, se débat, et le spectre terrible ! entre ce corps féminin souple, flexible, qui se renverse en arrière vaincu, et la terrible dominatrice dure, inexorable !

Qu'a donc voulu nous représenter Scanzi dans le monument *Ghilino ?* Assurément un symbole

vivant de l'âme échappant à quelque naufrage spirituel. Mais pourquoi avoir choisi cette lourde nymphe, en costume de nageuse, qui vient de s'abattre sur le rivage et se redresse sur un fond de flots courroucés qui mordent ses talons? Elle porte une étoile au front, lève les bras en l'air pour bénir le ciel d'avoir échappé à l'abîme. Excellente pensée certainement ; mais elle serait encore mieux inspirée en disparaissant dans les flots.

C'est surtout dans la chapelle des Suffrages qu'on peut assister au triomphe de la vie. Deux statues y attirent particulièrement les regards : d'abord celle d'Adam ; il s'agit d'Adam après la faute ; on le voit bien à toute son attitude pleine d'angoisse et de remords et surtout à la légende qui se lit à ses pieds : « *C'est par ma faute que la mort règne ici. — Sol per mia culpa qui la morte impera.* » Le premier homme, le corps court et ramassé, est debout, légèrement incliné à gauche, appuyé sur un long et fort bâton ; le bras droit est replié sur la poitrine, une épaisse chevelure dissimule son visage et retombe débordante sur ses épaules, les yeux sont profondément abaissés annonçant le remords qui torture son âme. Particularité curieuse et expressément voulue par l'artiste : Adam est représenté sans ombilic ; Laurent Orengo a prétendu qu'il n'en doit point avoir, n'étant pas né de la femme, mais sorti de la main créatrice de Dieu.

A côté d'Adam voici Eve. On raconte qu'un jour une dame de Gênes visitant le Campo fut frappée de la beauté forte et un peu massive d'Adam ; elle craignit qu'Eve, qui n'y figurait pas encore, fût une créature vulgaire et pour en faire une compagne digne du premier homme, elle offrit comme modèle à l'artiste sa jeune fille. Malgré tout cette Eve, prise dans la bourgeoisie de Gênes, est une créature quelconque ; rien ne nous fait voir en elle l'épouse attristée du premier homme, la mère du genre humain ; la présence seule du serpent qui se tord à ses pieds nous permet de deviner que nous sommes en présence de la première femme. L'attitude ferme et même farouche d'Adam nous reporte mieux aux âges primitifs : l'Eve du sculpteur J.-B. Villa peut tout aussi bien être l'associée d'un banquier et d'un armateur génois ; elle est triste sans être accablée, soucieuse sans angoisse. Elle est moins pudique que la Vénus de Milo ; toutefois elle a l'air ennuyé et pour se protéger contre les regards indiscrets elle allonge ses bras en diagonale sur sa poitrine et laisse retomber sur elle-même sa longue et opulente chevelure.

N'allez pas croire toutefois que dans cet immense musée de la mort si réaliste, il n'existe pas des œuvres marquées au coin du spiritualisme chrétien; il en est qui élèvent l'esprit et le cœur vers les régions supérieures où aime à pla-

ner l'âme religieuse. Je vais en indiquer au moins quelques-unes.

Varni qui a enrichi d'œuvres très réalistes le Campo santo a placé sur un piédestal élevé, au milieu de l'immense nécropole, une statue de la Foi ; majestueusement drapée, la tête enveloppée d'un voile et auréolée, le regard paisible, elle enveloppe d'un œil protecteur les plus modestes comme les plus riches monuments. De sa main droite elle soutient une grande croix dont les bras dominent sa tête ; dans sa main gauche repose un livre ouvert, symbole des enseignements chrétiens d'espérance et de résignation dont la foi religieuse est la source. A défaut d'autres œuvres, cette belle statue nous avertirait que nous sommes dans un cimetière chrétien et que si dans les tombes individuelles les fantaisies les plus variées, les plus risquées souvent, se manifestent en trop grand nombre, du moins une haute et sereine pensée de religion rayonne sur tout cet immense champ de la mort.

Ce même Varni a encore placé dans le Campo des œuvres d'une délicatesse de lignes qui rappellent la tradition grecque en même temps qu'elles sont animées d'un souffle vraiment chrétien. On peut accorder ce double éloge à l'ange en méditation qui figure au tombeau de la famille Centurini Sicardi, et à cet autre ange si majestueusement drapé du monument de la marquise

Maggiolo Staglieno. L'attitude de ce dernier est calme et reposée; le messager céleste se présente à nous de profil; il a la tête légèrement élevée, le regard absorbé dans une tranquille méditation; les deux bras reposent sur les genoux et la main gauche tient une clepsydre renversée. Nous sommes loin de ces plantureuses bourgeoises de Gènes, filles ou veuves arrachées à leur boudoir pour se montrer à nous dans toute la réalité de leur beauté féminine!

Il n'y a pas que Varni pour donner à quelques-unes de ses statues un caractère spiritualiste et chrétien; d'autres méritent le même éloge. Par exemple, il y a une grande expression de beauté dans la statue de la Résignation qui s'élève dans la chapelle funéraire de la marquise Ravina Lomellini, l'œuvre de Sauveur Revelli; noblement drapée, elle incline une tête pensive et recueillie; les bras sont ramenés sur la poitrine et la main droite tient une croix. Par la douceur de l'expression, la pose toute de calme et de piété, cette statue captive et retient les regards du visiteur, même le moins doué de sens artistique.

Il est naturel que dominant des tombes chrétiennes apparaisse souvent la figure de Notre Seigneur Jésus-Christ; il s'y voit surtout comme triomphateur de la mort. C'est ainsi qu'il se montre sur le tombeau des Ferro Casa; de ses bras en croix il écarte son linceul et lève les yeux

vers le ciel. Le voici encore sur la tombe des Tomati ; il est debout, vêtu de la longue tunique ; c'est le maître des docteurs. Les mains sont étendues et légèrement inclinées, de la gauche il semble réconforter la fille du professeur Christophe Tomati.

C'est d'une inspiration également religieuse que procède le bas-relief du monument élevé par L. Orengo à la mémoire des Gropallo. L'un d'entre eux mourut en 1898 en fervent chrétien, récitant de sa voix à moitié éteinte les litanies de la sainte Vierge ; c'est ce que rappelle aux Génois et apprend aux visiteurs la Vierge qui orne son tombeau. Une simple remarque : la tête de la Vierge n'est-elle pas un peu forte ? Mais cette observation timidement formulée, quelle douceur dans ses yeux modestement inclinés, quelle sollicitude maternelle pour l'enfant Jésus qui se dresse sur ses genoux et esquisse de la main droite un geste de bénédiction !

Encore un monument d'inspiration toute chrétienne du même L. Orengo. En 1898 meurt Guido Morini, laissant une veuve et trois enfants. Un bas-relief nous les représente tous quatre, la mère debout, les yeux levés vers le ciel et pressant la croix consolatrice sur sa poitrine ; des trois enfants l'aîné, le béret à la main, a la tête penchée dans une attitude morne et accablée ; le suivant porte ses regards en haut vers son père dont le

médaillon domine le tombeau ; le troisième est un tout jeune bébé qui avec les gestes gracieux particuliers à l'enfance, traîne une grande couronne de fleurs au-devant du cippe funéraire. Particularité remarquable : les quatre personnages sont en costume de ville, revêtus des vêtements propres à leur âge ; ce n'est donc pas de la sculpture grecque ; Taine en serait irrité ; de la part d'un artiste il faut un grand courage et une véritable abnégation pour consentir à tailler dans le marbre des personnages en costumes de nos jours.

Assurément on ne saurait contester aux sculpteurs italiens un grand talent de praticiens ; mais il est permis de regretter de voir cette habileté incontestable de main mise au service d'un art trop familier et anecdotique. Et notez que les faits constatés ne sont pas particuliers au Campo Santo de Gênes ; les mêmes sujets, les mêmes prodiges, je dirais volontiers les mêmes puérilités d'un ciseau réaliste se retrouvent dans les cimetières de Milan, de Florence et de toute l'Italie. C'est donc une tendance très marquée de la sculpture italienne de chercher ses sujets dans l'actualité la plus contemporaine ; l'avenir prononcera sur la valeur de cette conception, mais il est permis de penser que le temps ne sera pas clément aux œuvres accumulées dans le Campo Santo de Gênes, et que la postérité en retiendra seulement quelques-unes. Et ce seront

sans doute celles qui, par leur parenté avec les produits de l'art universel antique et moderne, auront le moins ce caractère de réalité présente, d'anecdote sentimentale trop marquée au coin de la mode du moment, dont souffre plus ou moins la dignité de la mort et des tombeaux.

LA FÊTE DES VIGNERONS

A VEVEY

LA

FÊTE DES VIGNERONS

A VEVEY

La Suisse a conservé la tradition des fêtes populaires. Qu'elles soient religieuses ou purement laïques, qu'il s'agisse de commémorer le martyre de saint Maurice ou de fêter au Grütli l'anniversaire de l'indépendance du pays, ou bien encore que dans quelque vallée reculée se soient perpétuées des représentations théâtrales, comme celle de Stalden vers Zermatt, à laquelle Tœpffer assistait en 1843 : c'est toujours un noble sentiment qui domine, les aspirations d'un peuple entier convergeant vers une même idée, l'amour de la patrie. Plus d'une fois nous avons assisté à ces manifestations ; nous n'avions garde de négliger celle de cette année, la *Fête des Vignerons* à Vevey, sur le lac de Genève.

Beaucoup d'entre nous connaissent cette ville

charmante, alignant au bord du lac ses coquettes villas ; en arrière, le sol se relevant lentement en une série de coteaux couverts de vignes d'une richesse inouïe ; et, pour clore le paysage, la chaîne du Jorat, non point rébarbative, mais s'abaissant pour ouvrir vers Fribourg et Berne de faciles communications. En face, de l'autre côté du lac, la rive française, toute gracieuse et basse vers Evian, sombre et abrupte vers Meillerie et Saint-Gingolph, avec la haute cîme de la Dent d'Oche pointant au ciel. A gauche enfin, le fond du Lac, s'arrondissant en courbe gracieuse de Clarens au Bouveret, s'ouvrant en une vaste avenue, le Valais qui, le long du Rhône, nous conduit jusqu'à la Furka ; de ce côté, un merveilleux entassement de hautes cimes, la Dent de Jaman, les Rochers de Naye, les Tours d'Aï, enfin la Dent du Midi dont les six pointes neigeuses, formant créneaux, étincellent au soleil. Splendide panorama, que l'on ne saurait oublier après l'avoir une fois contemplé, que pour notre part nous ne revoyons jamais sans une émotion délicieuse! C'est dans ce cadre à souhait, sur la rive vaudoise, que se célèbre la *Fête des Vignerons*.

A vrai dire, les origines de la cérémonie se perdent, non point peut-être dans la nuit des temps, mais à coup sûr dans les flammes de l'incendie : les archives de la *Louable Confrérie*

furent en effet, au cours de l'année 1688, détruites par le feu. Toutefois divers documents, et notamment cette considération que les plus anciens manuels de la Corporation la placent authentiquement sous la protection de saint Urbain, permettent de reporter la fondation à une époque antérieure à la Réforme, c'est-à-dire au moins avant l'année 1536. Le nom officiel est celui d'*Abbaye de l'Agriculture* ou *Confrérie des Vignerons*, le terme d'*Abbaye* n'entraînant au surplus aucun caractère religieux : de nos jours encore, il s'applique à diverses sociétés du pays de Vaud absolument laïques. A la tête, un *révérendissime Abbé* assisté d'un conseil ; pour devise : *Ora et labora*.

Dans ce beau pays de Vaud dont la vigne constitue l'essentielle richesse, la Confrérie a pour but de veiller à la conservation de ce capital. Deux fois l'an, elle visite le vignoble par l'entremise de ses délégués, surveille le mode de culture, et s'assure que les travaux réglementaires ont été accomplis à leur date ; elle ne permet point, par exemple, qu'il soit planté de fraises ou de légumes entre les rangées de ceps. Au moyen de primes, elle récompense les vignerons méritants, de même que, par des amendes, elle punit ceux qui se laisseraient aller à la paresse. — On excusera ces détails, auxquels le vigneron bourguignon ne saurait être indifférent. Les ressour-

ces sont fournies par les cotisations, les dons et les amendes, celles-ci jadis en nature, et chacun de se soumettre à une juridiction conçue dans l'intérêt de tous.

La plus ancienne Fête, dénommée Parade ou Bravade, dont il soit fait mention, fut donnée par la Confrérie en 1651. Les fêtes se succèdent au cours du XVIII^e^ siècle, mais avec une simplicité, un cérémonial enfantins; rien ne pouvait alors faire prévoir la splendeur qui serait plus tard atteinte; on se borne à un modeste défilé de quelques figures emblématiques avec musique. Un grand progrès est celui qui, vers le milieu du siècle, substitue aux mannequins de plâtre ou d'argent des personnages vivants; encore les rôles féminins, Cérès ou Palès, sont-ils tenus exclusivement par de jeunes garçons; en 1791 seulement, le puritanisme vaudois tolérera l'introduction d'une femme dans le cortège.

Cependant, le séjour de Jean-Jacques Rousseau à Vevey et à Clarens a donné le signal d'un renouveau en faveur de la nature. C'est l'époque des Bergeries, une réédition de l'Astrée et des Bucoliques du Lignon; la sensibilité métaphysique, la recherche de l'*homme heureux*, les mœurs pures et simples de la campagne, tout cela est à la mode. Bientôt à Trianon, une Reine donne l'exemple; la Suisse romande, tout imprégnée de nos doctrines philosophiques, ne sau-

rait échapper à ce mouvement. Dès l'année 1783, la Fête des Vignerons prend une splendeur nouvelle ; en 1797, elle est organisée sur le plan général qui ne variera plus désormais. Les jours sombres arrivent pour le beau pays qui borde le Lac ; il a secoué en 1798 la domination de Berne, et s'est érigé à l'état de canton indépendant, mais il n'a guère de liberté que le nom : les troupes françaises sillonnent le pays; Napoléon, *médiateur de la Confédération helvétique*, est un protecteur redoutable dont la main se fait parfois durement sentir. Les guerres, les mauvaises récoltes, les troubles politiques retardent jusqu'en 1819 le rétablissement de la fête.

Enfin la tradition se renoue. La solennité de 1833 en est la consécration : 30.000 spectateurs, 700 acteurs, tel est le progrès accompli. L'introduction du personnel féminin dans la cérémonie fait un nouveau pas : on décide qu'au cortège de la *Noce villageoise*, les huit amies de la mariée seront *du sexe*. Pour le surplus, on s'en tient aux précédents : les motifs qui empêchent d'admettre des filles dans les troupes de Palès et de Cérès n'ont rien perdu de leur force. On n'est pas moins puritain au point de vue politique : en 1851, on écartera le Baron et la Baronne qui, de tradition, conduisaient la Noce champêtre, ce pauvre Baron qui chantait si bien :

Je suis un restant de baron
Du temps de Charlemagne ;
Je conserve ce rejeton,
Buvant force champagne,

et qui, tout entier aux idées de fraternité, comme jadis la Noblesse française dans la nuit du 4 août 1789, faisait si allègrement l'abandon de ses privilèges !... Mais ils ont le tort de personnifier un régime qui a fait son temps !

Un souvenir intéressant nous a été conservé de la fête de 1833 : c'est un article publié dans le volume du *Magasin pittoresque* de 1843, page 356. L'intérêt réside surtout en une gravure sur bois occupant deux pages, et représentant le défilé dans son intégralité. Il est, en ses grandes lignes, tel que nous le voyons aujourd'hui, groupes des quatre saisons, cortèges de Palès et de Cérès ; et même pour le détail, nous retrouvons à peu de chose près les mêmes éléments, mais avec moindre luxe, moindre pompe. Au lieu de chars, les déesses se contentent de simples palanquins. Bacchus est hissé sur un modeste tonneau ; le nombre des figurants est, à la vérité, déjà respectable ; mais nous pensons volontiers que les danses étaient loin d'atteindre à cette époque l'ampleur chorégraphique qui, en 1905, nous a charmés et séduits. — N'importe, cette gravure est attachante ; c'est là le document figuré dont on est, avec raison, si friand de nos jours.

Les fêtes se succèdent à des intervalles irréguliers, variant de quinze à vingt-cinq ans, en 1851, 1865, 1889 ; chaque fois elles prennent une nouvelle extension. Les entraves suscitées par un esprit philosophique et religieux quelque peu étroit sont successivement levées ; l'élément féminin se développe, le nombre des figurants s'accroît sans cesse. Les dépenses croissent aussi : 145.000 fr. en 1865, 230.000 en 1889 ; mais les recettes s'élèvent dans la même proportion : en 1889, elles sont de 310.000 fr. ; le nombre des assistants atteint alors le chiffre de 60.000 ; il sera certainement dépassé cette année.

Tel est, dans ses lignes essentielles, l'historique de la Confrérie des Vignerons de Vevey ; nous arrivons aux fêtes de 1905, dont nous pouvons parler en témoin oculaire. — La date de la représentation fut fixée dès 1903 : deux ans à l'avance, ce n'est pas trop pour exercer les masses chorales, discipliner les figurants. Le livret est remanié ; des chants nouveaux sont introduits ; un poète et un peintre de talent, les frères Morax, un musicien connu M. Gustave Doret, tous trois enfants du pays, un maître de ballet M. d'Alessandri, tels sont les noms des principaux metteurs en œuvre. Les estrades dressées en fer à cheval sur la grande place de Vevey peuvent contenir 12.500 spectateurs ; le budget

des dépenses s'élève à 365.000 fr. ; si les précédents ne sont pas trompeurs, il sera couvert amplement par les recettes. Et cependant la réclame par la voie de la presse s'est montrée d'une rare sobriété ; rien n'a été fait pour attirer l'étranger ; à Dijon même, c'est-à-dire dans une région limitrophe de la Suisse, aucune affiche n'a été posée, points de billets d'aller et retour concédés par les Compagnies de chemins de fer. Cette discrétion est éminemment caractéristique ; on a eu foi dans le succès de l'entreprise et l'on a voulu, avant tout, lui conserver son cachet éminemment national.

La fête comprenait, pendant une semaine, une série de représentations dont la première avait lieu le vendredi 4 août. C'était le jour officiel, et dès mon arrivée à Vevey, dans la soirée du même jour, j'en recueillais déjà l'écho. De nombreux personnages, le Président de la Confédération, les Présidents du Conseil national et du Conseil des Etats, les ministres des principales puissances, au premier rang l'ambassadenr de France, les représentants des cantons confédérés y assistaient. Une salve d'artillerie annonçant la cérémonie, puis un discours de l'Abbé-Président de la *Vénérable Confrérie*, que la presse a reproduit, et dont nous détachons quelques passages : — il évoque la tradition à laquelle la ville de Vevey entend rester fidèle ; il salue les vigne-

rons, *ses chers confrères et concitoyens*, auxquels soucis et peines n'ont pas été épargnés, et qui cependant sont restés fermes et vaillants ; il leur rappelle l'ancienne devise : *Prie et travaille*, et les engage à continuer d'honorer leur carrière, d'aimer leur famille et leur patrie ; en suite de quoi le Connétable proclame les noms des vignerons récompensés. Tout ce rite accompli simplement, sans exagération de mise en scène, avec des accents partant du cœur.

La représentation du 5 août, à laquelle il me fut donné d'assister, ne revêtait point le même caractère officiel ; elle n'en fut pas moins intéressante. De bonne heure, tout le personnel exécutant se met en mouvement à travers la ville, soit 1800 figurants recrutés uniquement dans la petite cité de Vevey et aux environs immédiats, qui par petits groupes ou isolément se dirigent vers les Arènes. Sur la place de l'Hôtel de Ville, les vieilles bandes suisses se massent, 200 hommes d'armes au costume rouge écarlate à crevés jaunes, culotte courte rayée, le chef ombragé d'un large feutre rouge à plume blanche, portant les uns la hallebarde, les autres la longue pique de douze pieds ; c'est là la redoutable muraille de fer contre laquelle se brisait à Sempach et à Morgarten l'effort de la cavalerie autrichienne, et dont Bayard eut à Marignan grand'peine de triompher. Les fifres et les tambourins résonnent,

le bataillon se met en marche, étendards flottant au vent. A cette évocation du passé, on se sent remué au fond de l'âme, et l'on salue avec émotion ce peuple qui, depuis Marignan, pendant plus de trois siècles, versa son sang pour la France.

L'arène est immense, un fer à cheval dont la convexité s'adosse au Lac; les gradins s'étageant sur trois côtés, la quatrième face demeure libre et s'ouvre par trois portes triomphales qui, dans un instant, donneront accès au cortège; devant nous, les montagnes forment merveilleuse toile de fond. Les bancs se remplissent rapidement, en ordre parfait; tout est garni, sauf en arrière de l'estrade officielle, les places à prix élevé (25 fr.) dont la majeure partie demeure inoccupée. Sur les toits des vieilles maisons, au pourtour de la place, de nombreux spectateurs se sont hissés, véritables grappes humaines accrochées aux cheminées, aux lucarnes; ceux-là du moins verront sans bourse délier! Sur nos têtes, le ciel libre, mais un ciel voilé de nuages; nous n'avons pas à redouter, comme la veille, les insolations qui ont fait plusieurs victimes; néanmoins, à diverses reprises, nous regretterons l'absence du soleil, ce merveilleux metteur en scène qui fait chatoyer les couleurs, reluire les ors, qui produit des effets que nul décorateur ne saurait rêver.

Huit heures sonnent. Le canon retentit, les

piquiers écarlates pénètrent dans l'arène, au son de la *Marche de Marignan*, et s'alignent de chaque côté ; leur chef va et vient, merveilleux de costume et de prestance, manteau noir, collier d'or retombant sur la poitrine, feutre largement empanaché, bâton de commandement à la main ; — et le cortège officiel fait à son tour son entrée dans la tribune. En première ligne, l'Abbé-Président, un avocat, M. Emile Gaudard, député au Conseil national ; c'était en 1889 Paul Cérésole, ancien Président de la Confédération. Il a bonne mine, et porte avec aisance le costume traditionnel : tricorne doré sur perruque poudrée, habit violet à la française, jabot de dentelle, culotte courte, bas violets et escarpins, soit un véritable abbé de la Régence, tenant à la main la crosse dorée, insigne de son emploi ; derrière lui, son Hoqueton, vêtu de vert, pertuisane à la main. A ses côtés se groupent les dignitaires de la Confrérie, les membres du Conseil et du Rière-Conseil, tous en habit à la française, de couleur grise, bleue ou rose, tricorne et perruque, longue canne à la main. C'est merveille de voir avec quelle élégance sont portés ces costumes du XVIII^e^ siècle, une époque tout entière qui renaît, et dont la grâce dans les attitudes éclipse amplement notre laid vêtement utilitaire. Sur la même estrade prennent place les vignerons primés dans la séance d'ouverture, eux aussi avec le costume d'autrefois.

Sous la direction du *maëstro* Doret en superbe habit Louis XV, l'orchestre, une centaine d'exécutants tous en habit gris, culotte brune, bas blancs, chapeau tricorne, entame la marche triomphale, et, rangés en travers de l'arène, face à la tribune officielle, vingt-deux personnages aux armes des vingt-deux cantons, exécutent en forme de salut le Jeu des bannières. Puis les portes du fond s'ouvrent, et les quatre troupes apparaissent, cortèges de l'Hiver, du Printemps, de l'Eté, de l'Automne, chacun précédé des trois signes du zodiaque afférents à la saison. Le Grand-Prêtre présente les quatre groupes massés ; les prêtresses de Palès et de Cérès, le prêtre de Bacchus sont au premier rang, et chantent tour à tour, l'une les fleurs, l'autre les moissons et les fruits, le troisième la vigne, et le chœur général de leur répondre ; puis trois Saisons se retirent, l'Hiver seul demeurant en scène.

Survient le défilé des Chasseurs avec leurs chiens, les Bûcherons conduisant un traîneau chargé de branches de sapin, couvert de neige, et le Chœur les accompagne de ses chants. Puis les Vieilles, filant et dévidant leur quenouille ; les Vieux s'approchent et se mêlent à leur babillage. Tous se retirent et font place à la *Noce villageoise*, que précède Monsieur le Bailli, armé d'un énorme parapluie vert ; la mariée en blanc

porte le joli chapeau de paille vaudois, dont la coiffe se termine en coquetier renversé; les parents, les grands-parents qui se font traîner en carriole, le char portant le trousseau et le mobilier rustique, et tout le cortège, deux par deux, aux couleurs des 22 cantons. Charmante évocation des costumes d'autrefois, dont la tradition, hélas ! va se perdant chaque jour ! Voici la Bernoise, chemisette blanche, bras nus, longue chaîne d'argent flottant sur le corsage de velours noir ; le joli chapeau fleuri de Zug et de Lucerne, la mitre de Saint-Gall, le chapeau en éventail de Schwyz, la jupe multicolore des vieux cantons côtoyant le vêtement sombre du Valais, un délicieux bariolage de couleurs auxquelles il ne manque que le soleil pour les mettre en valeur complète. La célèbre valse du Lauterbach retentit, et sur le vaste plancher qui s'étend devant la tribune présidentielle, les couples de s'enlacer et de tourner, la mariée au milieu, dans un enchevêtrement plein de grâce qui soulève tous les bravos.

Le vieux laboureur passe avec sa charrue, modulant une chanson patoise ; puis le semeur, de son geste large, lance à pleine main le grain, et salue d'une charmante voix de ténor la moisson *que l'été verra jaunir*. Enfin les couples de se reformer en un grand défilé, les jolies filles repassant devant nous au bras de leurs galants,

raison dans la réponse spirituelle du Président normand à Alexandre Dumas père, alors que le romancier, en sa naïveté *bon enfant*, s'excusait de prendre le titre d'auteur dramatique dans la patrie du grand Corneille : « Il y a des degrés, Monsieur Dumas ! » De même y en a-t-il entre Glück et Rousseau, et c'est sans doute là l'explication de notre léger mécompte. — Un instant bergers et bergères s'arrêtent pour écouter le pittoresque chant du *coucou*, puis leurs danses reprennent, jusqu'à survenance d'un autre groupe.

Le costume des Jardiniers est moins fantaisiste, moins fleuri, sans rien perdre de son charme. Ils sont bleus et jaunes, gris et roses selon les sexes, tous jolis jeunes gens, gracieux et sympathiques ; ils chantent avec alternances une chanson ravissante :

Nous nous levons de bon matin,
Le joli jour arrive...

Et ce *leitmotiv* : « le joli jour arrive » se répète à chaque couplet. On voudrait le fredonner avec eux, le graver dans sa mémoire, et c'est là que je comprenais la justesse du conseil donné par un de mes bons amis vaudois, de ne pas me contenter d'une seule représentation, les traits musicaux ne devenant familiers, nettement appréciables, qu'à une seconde audition ; mais hé-

las ! dans notre siècle de fièvre, peut-on jamais disposer du lendemain ?

Les danses se nouent, évolutions d'un ballet charmant, où les arceaux fleuris s'entrecroisent au-dessus des têtes...

Après les jardiniers, les faucheurs, les faneuses, en bleu et blanc, armés de faux et de râteaux, entourent le chariot rustique chargé de foin, gracieux bataillon qui passe en chantant. Le char de la Déesse reparaît, le cortège se reforme, et tous les groupes, bergers, jardiniers, faneurs, s'écoulent en un défilé fleuri : .

Des fleurs, des fleurs, partout des fleurs,
Pour toi, Palès !

Ainsi acclament-ils la Déesse, et le spectateur ravi crierait volontiers de son côté : « Gloire au gracieux Printemps ! »

L'Eté lui succède, avec évolutions analogues. Voici le char de Cérès, environné de prêtresses, d'enfants au costume romain ; ici, les couleurs éclatantes, le rouge, dominent. La Prêtresse de Cérès est blonde comme les blés ; drapée dans une robe écarlate, coupe et faucille d'or en main, elle s'approche de l'autel et accomplit les rites. Sa voix de contralto est éclatante ; elle en use à merveille, d'une façon peut-être un peu trop théâtrale ; il y a quelque chose de professionnel

dans ses attitudes. L'impression est grande néanmoins ; le chant est superbe et majestueux.

Tout le groupe défile, déposant des fleurs sur l'autel. Le char de la Moisson plie sous le faix ; les moissonneurs en costume champêtre, veste, corsage et jupe rouges, tiennent en main la gerbe et la faucille ; le moulin vient derrière eux, avec le meunier en bonnet de coton regardant à la fenêtre. Moissonneurs et moissonneuses chantent leurs travaux, puis se couchent sur le sol pour prendre leur repos au milieu des gerbes. Et cependant surgissent les Glaneuses, en costume modeste, comme il convient à leur humble profession, venant recueillir ce que la négligence ou la bonne volonté du moissonneur leur a laissé :

A la glane
Le bleuet se fane
Dans les champs dorés...

Tel est le refrain mélancolique accompagnant chaque couplet, encore un *leitmotiv* que l'on souhaiterait retenir !

Mais repos et chansons sont interrompus par l'orage ; du moins l'orchestre esquisse-t-il quelques notes de frayeur, et les groupes, se mettant à l'unisson, de se relever, de courir en des attitudes effarées. Pour un peu, la réalité viendrait en aide à la fiction : les nuages en effet s'amoncellent dans le moment d'une façon inquiétante, quel-

ques gouttes de pluie commencent à tomber..... Le ciel se rassérène ; la prêtresse de Cérès nous rassure de ses chants. Les travaux reprennent, moissonneurs entassant les gerbes sur le char, batteurs et vanneurs maniant le fléau en cadence ; et le char de la Moisson se retire, pour céder la place aux Armaillis avec leurs troupeaux.

C'est là le groupe populaire par excellence, car il reflète la vie d'un des éléments essentiels de la population, les pâtres du haut pays, vers le canton de Fribourg et la Gruyère. Combien de fois, dans nos excursions de montagne, n'avons-nous pas rencontré ces beaux gars bien découplés, courte veste, bras nus, chemise blanche, culotte bouffant sur la jambe nerveuse ; en arrière du crâne, la minuscule calotte de paille tressée ! Ils mènent une rude existence dans les chalets des hauts pâturages, gardant leurs troupeaux, s'activant à la fabrication des fromages. Or les voici, ces rudes gars : ils défilent devant nous avec leurs troupeaux, les bonnes vaches laitières agitant l'énorme clochette suspendue à leur cou. Le cortège est pittoresque et réaliste : un jeune Armailli tient à la main la gigantesque trompe, *cor des Alpes*, dont maintes fois, au soleil couchant, nous entendîmes le son réveiller les échos des rochers ; les vieux pâtres sont coiffés de l'antédiluvien chapeau de paille à haute forme ; un âne traîne la charrette où s'entassent les us-

tensiles de fabrication, les seaux, la cuve, la bassine. En queue, le vieil Armailli à barbe grise, escorté de ses deux jeunes fils.

Le cortège s'arrête pour entonner la chanson de la mi-été, un chant montagnard de Juste Olivier, l'ami et l'hôte de Sainte-Beuve à Lausanne. Ainsi, dans le livret de la représentation actuelle, a-t-on intercalé soigneusement chants, poésies qui reflètent le mouvement littéraire de la petite patrie vaudoise. Puis, les travaux du chalet terminés, viennent les danses montagnardes, la Montferrine, l'Allemande, la Polka, un peu rustiques assurément, mais d'autant plus imprégnées de couleur locale. C'est ici la partie essentiellement réaliste, et, pour tout dire, rigoureusement exacte de la fête : les lutteurs s'exercent et *se tombent*, et le vainqueur couronné de fleurs est porté en triomphe, tandis que les Anciens applaudissent au pourtour.

Cependant le chef des Armaillis s'avance, un homme superbe, dans la force de l'âge, barbe grise en éventail, gibecière à la ceinture. Il n'a d'Armailli que le costume ; c'est, dans la réalité, un notaire de Bulle, au canton de Fribourg, M. Currat. Aux fêtes de 1889, il a emporté la majeure partie du succès ; ses traits ont été vulgarisés par tous les modes de reproduction ; il est éminemment populaire, et la fête de 1905 n'eût pu se passer de sa présence. On a craint un ins-

tant pour sa santé ; il n'est plus jeune, mais, encore vaillant, il n'a pas voulu se dérober. Et le voilà, au centre de l'arène, campé sur son bâton dans une pose majestueuse, entonnant en patois vaudois le chant impatiemment attendu. C'est le fameux *Ranz des Vaches* qui, au XVIII^e^ siècle, était interdit dans les régiments suisses au service de France, parce qu'il leur rappelait trop vivement leur pays, exacerbait chez eux le désir de le revoir, et poussait le soldat à la désertion :

Les z'Armailli dei Colombette
Dé bon matin sé san lévâ,
Ha ! ah ! Ha ! ah !
Liauba ! Liauba ! por ariâ !

Le chant est triste et grave ; d'ailleurs, fait bien digne de remarque, la musique rustique est rarement gaie. La contemplation constante de la nature, la crainte de catastrophes inconnues et inévitables contre lesquelles personne ne peut réagir, cet ensemble imprime au caractère, à la pensée, à la parole, une teinte invariablement sérieuse ; de ce sentiment, le *Ranz des Vaches* est le reflet. Le chant se déroule dans ses modulations étranges, et au refrain, toutes les clochettes du troupeau s'agitent en cadence.

Puis le défilé général de l'Eté reprend devant nous, et, à ce moment, le soleil perce enfin la

nue comme s'il voulait sourire aux durs travaux des Armaillis.

Le dernier groupe, celui de l'Automne, est le digne couronnement de la fête. En lui s'incarne la richesse du pays vaudois, la Vigne qui, tout le long du lac de Genève, étale ses ceps verdoyants, ses côteaux brûlés par le soleil, soutenus de place en place par des murs d'appui. — Le char de Bacchus s'avance, précédé du grand-prêtre et des sacrificateurs ; le Dieu est assis, couronné de fleurs, vêtu d'une peau de tigre, tenant en main le thyrse et la coupe ; les Faunes, les Satyres lui font cortège ; deux hommes portent une énorme grappe soutenue par un bâton ; en arrière, Silène ventru chemine sur son âne, et précède le pressoir tiré par deux vigoureux chevaux. — Invocation à Bacchus par le grand-prêtre et par le chœur ; puis grand ballet des Canéphores et des feuilles mortes, les unes, gracieuses jeunes filles portant sur leur tête des paniers de fruits, les autres enveloppées de manteaux aux teintes automnales, rouille ou jaune brun, étalant leurs ailes comme chauves-souris, s'agitant en poses renouvelées de la Loïe Fuller, le tout pour imiter la chute des feuilles. Le coup d'œil est pittoresque et fait image : il semble voir les feuilles voltiger au souffle du vent, jusqu'à ce qu'elles s'affaissent toutes ensemble et jonchent

le sol, laissant debout au milieu d'elles les Canéphores en un groupe sculptural. Il y a là une science, une sûreté d'évolution dignes de ballerines professionnelles.

Les Vignerons s'avancent, faisant le simulacre des travaux du printemps. Avec eux, les Effeuilleuses qui vont, en la première saison, émonder la vigne, enlever les bourgeons et feuilles inutiles; elles ont leur chanson patoise, à laquelle succède celle des vignerons d'automne, hotte au dos, seille en main. Tout est prêt pour la vendange; le ban des vignes est publié; voici les jolies filles dans le gracieux costume vaudois, chapeau de paille surmonté du coquetier, corsage noir, chemisette blanche et jupe verte; costume analogue pour les garçons, et les gais propos de s'échanger, le vendangeur cherchant à cueillir un baiser que la vendangeuse défend mollement, tandis que passe le Rémouleur, psalmodiant sa chanson traditionnelle.

Cependant la vendange s'achève; les garçons reviennent du pressoir, et les fillettes de chanter les chansons du pays vaudois, la *Fille du Vigneron* de Juste Olivier, la *Chanson de Claudine* de la fête de 1797. Les chants s'achèvent en farandole, ou mieux en *coquille* de la Gruyère, telle est l'appellation locale, ronde immense dans laquelle vignerons et effeuilleuses, vendangeurs et vendangeuses se donnent cordialement la main.

Voici venir le *Triomphe de Bacchus* et la *Bacchanale* : les Faunes en peau de tigre, thyrse en main, les Bacchantes en robe jaune, agitant le tambour de basque, tous couronnés de pampre, s'élancent en une danse échevelée, véritable *clou* de la Fête, dont elle constitue le dernier épisode ; et les corsages de voltiger avec leurs larges ailes multicolores, et le chœur de chanter à pleine voix *Evohé !* — Théophile Gautier, qui assistait à la fête de 1865, se déclarait transporté à la vue du ballet des Bacchantes : « Rien ne donne plus l'idée d'une fête antique, écrivait-il, que ce ballet mâle, d'une verve délirante, d'une gaieté vraiment sauvage ! » Et il se connaissait en couleur... Soudain font irruption les Satyres à longs cheveux hirsutes, vêtus de peaux de bêtes. La danse s'exaspère, la Bacchanale est à son paroxysme.

Mais, à un signal de l'orchestre, tout s'apaise, le cortège se reforme, et le Char de Bacchus reprend son défilé triomphal.

C'est la fin. Les quatre groupes des Saisons, en front de bataille, font face à la tribune présidentielle ; le chœur de l'*Hymne au travail* retentit, les spectateurs s'écoulent, et vont aux fenêtres des hôtels assister au défilé qui, pendant une heure encore, promène ses splendeurs par toute la ville.

Et maintenant, puisque en toutes choses il faut dégager la moralité, disons que le spectacle est ravissant, qu'il fait le plus grand honneur à tous ceux qui l'ont organisé, que poète et musicien, metteur en scène et chef d'orchestre ont au même degré droit à tous nos éloges ; acteurs de tout rang, protagonistes et figurants, ne méritent pas moins de louanges. Ceci pour le côté technique ; mais une idée plus haute en ressort également, nous l'avons déjà indiquée, et nous voulons y revenir. C'est la parfaite cohésion, basée sur un sentiment de fraternité réelle, qui se traduit et s'affirme ici entre toutes les classes de la Société ; toutes ensemble communient en un même sentiment, l'amour de la patrie, et, disons-le aussi, en une même idée, celle de la Divinité, jadis païenne, aujourd'hui chrétienne, qui préside au mouvement des saisons, et répartit ses bienfaits à ceux qui s'en montrent dignes. *Prie et travaille*, l'antique devise de la *Louable Confrérie ; Liberté et Patrie*, la devise actuelle du citoyen vaudois ; elles n'ont rien d'opposé l'une à l'autre, et semblent au contraire s'unir fraternellement tout au cours de la fête.

Vicomte A. D'AVOUT.

L'AVÈNEMENT

DU

CHANCELIER ROLIN

(Décembre 1422)

L'AVÈNEMENT

DU

CHANCELIER ROLIN

(Décembre 1422)

Le 3 décembre 1422 (1), Nicolas Rolin, ancien

(1) Et non pas en 1434 comme l'indique M. Pirenne (*Histoire de Belgique*, II, 364). La date de 1422 est d'ailleurs donnée dans la traduction allemande d'Arnheim (Pirenne, *Geschichte Belgiens*, II, 458). Elle était admise depuis longtemps ; elle n'est pas douteuse : — 1° Il est certain que Jean de Thoisy cessa d'être chancelier le 30 novembre 1422 ; il toucha en effet ses gages « jusques au derrenier jour de novembre Mil CCCCXXII, que icelluy seigneur le descharga dudit office de chancelier » (Arch. Côte-d'Or, B. 1622, fol. 46, r°. — 2° Il est certain que Rolin devint chancelier le 3 décembre 1422. Si l'on n'a pas conservé les lettres-patentes de retenue, on sait par le septième compte de J. Fraignot (fol. 96-97, Arch. Côte-d'Or, B. 1623) que ces lettres étaient « rendues ou compte precedent dudit Fraignot » et que les gens des comptes s'y étaient reportés : « viso compoto precedenti fol. CXII°. » Malheureusement le sixième compte de J. Fraignot pour 1422 a disparu. Toutefois il existait encore, quand furent réunis les matériaux de l'*Histoire* de D. Plancher, puisqu'il est analysé dans la Collection

avocat au Parlement de Paris, maître des requêtes de l'hôtel du duc, devenait chancelier de Bourgogne à la place de Jean de Thoisy, évêque de Tournay (1). L'avènement de celui, qui devait être pendant trente-neuf ans (2) comme le premier ministre de Philippe le Bon, marque une date importante dans l'histoire administrative et diplomatique de l'Etat Bourguignon. Il s'explique par la crise de croissance — crise intérieure,

de Bourgogne (Bib. nat., t. LXV, fol. 125 v°) : « Nicolas Raulin fut fait chancelier du duc le 3e decembre 1422 aux gages de VIII livres par jour et IIm livres de pension par an. » D'ailleurs la date du 3 décembre 1422 se retrouve dans le huitième compte de J. Fraignot (Arch. Côte-d'Or, B. 1625, fol. 126). — Cf. Collection de Bourgogne, t. CIV, fol. 228 v°.

(1) Signalons en passant un autre lapsus de M. Pirenne, qui écrit (*Histoire de Belgique*, II, 364) : « Sous le règne de Philippe le Hardi, le chancelier est presque toujours, conformément aux usages du moyen âge, un ecclésiastique. Mais *à partir de Jean sans Peur le duc le choisit régulièrement parmi ses conseillers laïcs* ». — Or, l'évêque de Tournay fut pendant trois ans le chancelier du successeur de Jean sans Peur (du 7 décembre 1419 au 30 novembre 1422). — Lapsus non corrigé par Arnheim (II, 458).

(2) Rolin mourut le 18 janvier 1462 (n. s.) et non pas le 18 janvier 1461, comme l'écrit M. Perier (*Nicolas Rolin*, p. 377). En effet Guillaume Rolin, fils et héritier du chancelier, toucha les gages de son père « *depuis le premier jour d'octobre mil CCCCLXI jusques au dix-huitme jour de janvier* ensuignant oudit an et darrenierement passé, *auquel jour ledit feu monsr le chancellier ala de vie a trespas* » (Arch. Côte-d'Or, B. 1750, fol. 93-94). — On sait que l'année commençait alors à Pâques ; de là l'erreur de M. Perier. En 1462 Pâques tomba le 18 avril, et la veille de Pâques 1462 était le 17 avril 1461.

— crise extérieure — que traversait alors cet état inachevé dans ses services essentiels comme dans son territoire.

I

Les difficultés administratives. — Philippe le Bon éprouvait au début de son règne de sérieuses difficultés dans l'administration de ses états : il gouvernait au jour le jour, en utilisant les hommes, les occasions, les ressources qui se présentaient. Point de règles fixes et éprouvées pour l'organisation et l'action du gouvernement central, pour le rôle des conseils provinciaux, pour les procédés fiscaux. Ces difficultés, communes à tous les états du XV^e^ siècle, étaient aggravées en Bourgogne par la distance qui séparait les deux groupes des domaines du duc, — groupe bourguignon, groupe flamand — et par le laisser-aller qu'avaient entraîné les séjours prolongés de Jean sans Peur en France.

Discontinuité de l'état bourguignon. — Leur discontinuité empêchait les possessions bourguignonnes de former un véritable état. Cent lieues d'un pays peu sûr, parcouru par des bandes de soldats pillards, séparaient les capitales flamandes des campagnes bourguignonnes. De Lille les lettres portées par des chevaucheurs parvenaient à Dijon en douze ou quinze jours. Les grands per-

sonnages n'allaient pas plus vite (1) : en décembre 1422, il fallait à Rolin treize jours au moins pour se rendre de Lille à Dijon (2). Conseillers, officiers, ambassadeurs perdaient une bonne partie de leur temps sur les chemins. Si quelque événement grave survenait dans celle des provinces où le duc ne séjournait pas, on devait attendre au moins un mois la décision du souverain.

L'administration de Jean sans Peur. — Jean sans Peur, dans les dernières années de son règne, avait essayé de remédier à ce défaut en associant sa femme et son fils au gouvernement de ses états. Philippe, alors comte de Charollais, gouvernait la Flandre, pendant que Marguerite de Bavière administrait la Bourgogne et que le duc

(1) Voir de nombreux exemples dans les comptes, aux chapitres « menues messaigeries » et « gros voyaiges et ambassades ».

(2) Rolin quitta Lille le 5 décembre au plus tard, puisque le 6 un clerc du receveur général allait « de Lille à Arras et à Bapalme après monsr le chancelier » (Arch. Côte-d'Or, B. 1622, fol. 181 v°). — Il arriva à Dijon entre le 17 et le 19. Pour la date du 17 : Girart Vion, conseiller, reçut des frais de voyage « jusques au XVII[e] jour de decembre... qu'il arriva audit lieu de Dijon en la compaignie de monsr le chancellier » (Arch. Côte-d'Or, B. 1623, fol. 120 r°). — Pour le 18 : frère Guillaume le Doulx, dans un voyage de Dijon à Lille « vacqua par XLVIII jours... qui finirent environ le XVIII[e] jour de decembre qu'il arriva avec monseigneur le chancellier de Bourgongne à Dijon » (ibid., B. 1625, fol. 141). — Pour le 19 : « nous arrivez a Dijon, qui fu environ six jours devant Noel » (Relation de Rolin, Bib. nat., Coll. Bourgogne, t. LXX, fol. 4 r°).

résidait le plus souvent à Paris. Cet expédient risquait de perpétuer dans les provinces séparées les habitudes de vie autonome, et de rendre plus apparente l'opposition de leurs tendances et de leurs intérêts. Le duc, la duchesse, le comte de Charollais avaient chacun ses conseillers. La duchesse prenait l'avis des maîtres des Comptes et des conseillers qui résidaient à Dijon (1). Les conseillers de la Chambre des comptes de Lille et les membres du Conseil de Flandre assistaient le comte de Charollais. Le duc et les conseillers qui l'accompagnaient, occupés de la politique française, négligeaient le détail des affaires administratives.

Aussi l'influence des conseillers locaux avait-elle énervé dans chaque province l'autorité ducale. Celle-ci ne s'était manifestée que par saccades, lorsque, voyant ses revenus baisser, Jean sans Peur avait institué des commissaires réformateurs, chargés de rechercher et de réprimer par de fortes amendes les abus restés impunis. Si les Bourguignons avaient supporté les « réformacions » (2), il n'en avait pas été de même des Flamands. Devant les protestations des quatre membres de Flandre, le duc avait révoqué les réformateurs, « ordonné que sur iceulx telles

(1) Lameere, *Le Grand Conseil des ducs de Bourgogne*, p. xvi.

(2) L'auteur de ce mémoire se propose de publier prochainement une étude sur « les reformacions en Bourgogne ».

reformacions plus ne se feroyent », et promis que dorénavant les Flamands seraient traduits devant leurs juges légitimes (1).

Premières réformes administratives de Philippe le Bon en Bourgogne. — Après la mort de Jean sans Peur, la duchesse douairière conserva d'abord l'administration de la Bourgogne; le nouveau duc partagea son temps entre la Flandre et Paris : l'ancien système fut maintenu jusqu'au mois de février 1422 (n. s.). A cette date le duc, qui régnait depuis deux ans et cinq mois, vint prendre en personne possession du duché de Bourgogne. Par degrés, sa mère fut dépouillée de tous ses pouvoirs. Le duc créa successivement une commission de réformation, — une chambre du conseil, — un gouverneur et capitaine général de Bourgogne.

(1) Ces faits sont relatés dans une lettre des quatre membres de Flandre du 25 octobre 1427 dont la copie se trouve aux Archives de la Côte-d'Or (B. 488) : « Les reformacions encommenciées ou temps de feu notre très redoubté seigneur et prince monsr le duc Jehan... a la requeste et poursuite de nos devanciers en loy estoient par icellui notre très redoubté seigneur mis au néant, mesmement au regard de ceulx du pays de Flandres, et lors ordonné que sur iceulx telles reformacions plus ne se feroyent, ains son vouldroit quelque chose mander a eulx que len feroit devant les loys dudit pays de Flandres ou il appartenoit sister a droit..... Considéré..... aussi le consentement que notredit très redoubté seigneur le duc Jean en son vivant fist a nous generaulment pour tout sondit pays de Flandres, que doresenavant chacun diceulx seroit attrait de toutes choses devant ceuls ou il appartenoit aloy... »

La commission de réformation. — Les lettres patentes données à Dijon le 28 février 1422 (1) instituaient une commission de réformation ; elles contenaient l'aveu des fautes passées : le duc Jean avait habité « la plus grant partie du temps à Paris, Saint-Denis, Beauvais, Pontoise, Laigny... et autres villes » du roi de France ; il n'avait pu s'occuper de « gouverner en bonne police et équité de raison et justice » ses pays et ses sujets de Bourgogne (2) ; c'est « pourquoy plusieurs excez, deliz, abuz de justice et faulte évidante », avaient été commis. Les bourgeois et les paysans de Bourgogne n'avaient « peu ou oser aler devers feu notreditsr et père... pour avoir sur ce de lui provision et reparation convenable... » Les abus avaient été « continués de mal en pis jusques au jour du trespas de notredit seigneur et père, et dès lors pour notre absence dudit pays de Bourgongne ». Des commissaires réformateurs devaient parcourir « les bailliages des duchié et conté de Bourgongne », rechercher et punir tous les délinquants. L'ins-

(1) Ces lettres sont publiées de façon inintelligible dans D. Plancher (t. IV, Preuves, n° 15). Les deux dernières lignes de la première colonne et les 66 premières lignes de la deuxième colonne de la page xix doivent être lues avant les deux dernières lignes de la page xviii. — Le texte se trouve aux Archives de la Côte-d'Or, B. 1616, fol. 1-3.

(2) Il n'y était venu que cinq fois : en 1404, 1406, 1409, 1415, 1418. Voir Petit, *Itinéraire des ducs de Bourgogne.*

pirateur de cette mesure était peut-être Rolin qui, six semaines auparavant, le 13 janvier 1422, avait été retenu comme maître des requêtes de l'hôtel, en vue du voyage de Bourgogne (1) et qui, pendant ce voyage, fut presque continuellement aux côtés du duc (2). Il présida le Parlement de Dôle (3), dont les travaux montrèrent l'urgence d'une réorganisation administrative de la Bourgogne.

La chambre du conseil de Dijon. — Pour y procéder, le duc attendit son départ : le 24 juillet 1422 il donnait à Montbard des lettres-patentes qui partageaient le bailliage d'Aval (4) et qui créaient une chambre du conseil à Dijon (5). Elle était chargée de « pourveoir à tous affaires et besoingnes qui surviendront » en Bourgogne pendant l'absence du duc. Ainsi l'autorité des rudes légistes, que présidait Guy Armenier, allait se substituer aux pouvoirs de la duchesse

(1) Arch. Côte-d'Or, B. 1617, fol. 31.

(2) Le 19 février, quand le duc confirma les privilèges de la ville de Dijon (Arch. municipales de Dijon, B. 150, fol. 90 r°). — Le 27 février, quand les membres de la chambre de ville de Dijon jurèrent d'observer le traité de Troyes (ibid., fol. 92 v°).

(3) Ce parlement s'ouvrit le 3 mars 1422 (D. Plancher, IV, p. 46). — Nous citons sur ce point D. Plancher et non les sources, parce que le compte de la recette générale de Bourgogne, qu'avaient consulté les Bénédictins, est perdu.

(4) D. Plancher, t. IV, preuves, n° 19.

(5) Ibid., n° 18.

douairière (1). Le régime de centralisation commençait (2). Et commençait aussi, par la force des choses et par l'inspiration de Rolin, ce système, qui consistait à faire gouverner par des conseils les provinces lointaines et que les Habsbourgs trouvèrent dans la succession de Bourgogne avant de l'appliquer en Espagne, sur les bords du Danube, au Nouveau-Monde, comme aux Pays-Bas.

Nécessité d'un conseil de gouvernement. — Mais ces mesures ne concernaient que la Bourgogne, et le gouvernement central était resté défectueux. Pour un prince de vingt-six ans, chevaleresque, généreux, léger, frivole, ami des plaisirs, l'absence d'un organe régulier de gouvernement central était pénible. Philippe le Bon ne trouvait pas dans ses proches trop jeunes

(1) La duchesse garda rancune à Rolin et aux membres de la chambre du conseil si l'on en juge par le ton des doléances qu'elle leur adressait le 29 mars 1423 (n. s., — D. Plancher, t. IV, preuves, n° 21). Voici le passage caractéristique : « ... comme mond. Sgr. le chancelier dit, qu'il n'a point de charge de faire garder les villes et chasteaux de mad. Dame aux dépens de mond. Sgr., veult mad. Dame qu'il soit dit a Mond. Sgr le chancelier et ezdittes Gens du Conseil, que ces paroles lui semblent bien étranges et sauvaiges et de petit révondort, sonnant matière de séparation de biens entre la mère et le fils... »

(2) Quelques semaines plus tard, la désignation de Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-George comme gouverneur et capitaine général de Bourgogne en l'absence du duc, achevait de déposséder la duchesse douairière.

ou dispersés les éléments d'un conseil de famille permanent. Le « grand conseil » était une assemblée irrégulière dans sa tenue, variable dans sa composition.

La famille de Philippe le Bon. — Sans doute, dans des circonstances exceptionnelles, Philippe le Bon conférait avec quelques princes de sa maison. Lorsqu'il avait reçu la nouvelle du meurtre de son père, il avait eu à Malines une entrevue avec le duc de Brabant son cousin, Jean de Bavière son oncle et sa tante la comtesse de Hainaut (1). De même les ambassadeurs envoyés par Bedford dans l'automne 1422 trouvèrent à la cour de Philippe le Bon le duc de Brabant, le comte de Saint-Pol (2). C'étaient là des réunions de famille plutôt que des conseils politiques ; car la famille de Bourgogne manquait d'hommes dans la force de l'âge et ne comptait guère en 1422 que des veuves ou des jeunes gens moins expérimentés encore que Philippe. Le duc était veuf depuis le 8 juillet 1422. Veuve, sa mère retirée dans un château de Bourgogne ; veuves ses tantes : Marguerite de Bourgogne, jadis comtesse de Hainaut, Catherine de Bourgogne, jadis duchesse d'Autriche, qui vivait à Gray dans le dénûment (3), Bonne d'Artois, jadis épouse de Philippe

(1) *Lefèvre de Saint-Remy*, éd. Morand, I, 480.
(2) D. Plancher, t. IV, p. 63.
(3) « ... elle estoit en si grant neccessité qu'elle n'avoit de quoy

de Nevers ; veuve aussi sa sœur Marguerite, duchesse de Guyenne. Deux autres de ses sœurs, Anne et Agnès attendaient à Montbard qu'il leur trouvât des maris.— De ses cousins-germains, fils d'Antoine de Brabant, l'aîné Jean IV, âgé de vingt ans, était médiocre d'esprit, faible de corps et de volonté ; la fuite de sa femme Jacqueline de Bavière avait achevé de le rendre ridicule. On soupçonnait le cadet, Philippe, comte de Saint-Pol, d'entretenir avec Charles VII des rapports secrets (1), parce qu'Henri V lui avait retiré le gouvernement de Paris ; il n'avait d'ailleurs que dix-neuf ans. Quant aux deux fils de Philippe de Nevers et de Bonne d'Artois, c'étaient encore des enfants et Philippe le Bon, désireux d'administrer leurs domaines, pensait à épouser leur mère (2) pour devenir leur tuteur. — Enfin son oncle Jean de Bavière ou Jean sans Pitié, ancien évêque élu de Liège, n'avait guère de crédit de-

vestir elle ne ses gens et serviteurs ne avoir les vivres qui lui sont neccessaires; ains lui en convenoit chacun jour engaigier ses joyaulx et autres ses biens... » (Arch. Côte-d'Or, B. 1611, fol. 154). Ce texte se rapporte au mois de juillet 1421.

(1) Relation de Rolin sur les négociations de Bourg-en-Bresse (janvier 1423, n. s.) : « ilz (les ambassadeurs de Charles VII) se tiennent fors de monsr de Brabant et de monsr de Saint-Pol, disant qu'ilz sont et seront de leur part contre les Engloiz, et doubtons fort que Saint-Pol le poursuivant (chevaucheur du comte de Saint-Pol) qui est venu de Lille avecques nous et lequel a esté à Bourg n'ait parlé à eulx... » Bib. nat., Coll. Bourg., t. LXX, fol 4 v°.

(2) Le mariage eut lieu le 30 novembre 1424.

puis que, quittant l'église, il était le mari d'Elisabeth de Gœrlitz. — En somme conseillers et favoris avaient le champ libre.

Les conseillers. — Le nombre des conseillers était fort considérable (1) ; il n'y avait guère de ville de ses domaines où le duc n'en eût au moins un. C'étaient d'anciens conseillers, confirmés dans leurs fonctions à la mort de Jean sans Peur, et des conseillers retenus depuis : nobles et gens d'église, gens de loi et même gens de négoce (2). Il était impossible que tous fussent réunis à la fois. La plupart siégeaient déjà dans les chambres des comptes de Dijon ou de Lille, dans les conseils de Flandre et de Dijon. Mais, avec tant de conseillers, le duc n'avait pas un véritable conseil.

Le « grand conseil » n'était pas cet organe régulier qu'il devint en 1446. C'était une assemblée ambulatoire de conseillers réunis par le duc pour examiner certaines questions. Où était le duc, là se tenaient les réunions de conseillers nommées « Grand Conseil ». Hors du séjour du duc, il n'y avait pas de grand conseil, il était seulement question de réunions de « gens de

(1) La liste de leurs noms occupe plusieurs pages dans La Barre, *Mémoires pour servir à l'histoire de Bourgogne*, II, 177 sqq.

(2) On trouvera plus bas l'exemple de Marc Guidecon et de Philippe Rapponde, marchands de Lucques, installés à Bruges et qualifiés conseillers du duc.

conseil et des comptes ». La composition du grand conseil changeait avec les circonstances, avec les questions à résoudre, avec les déplacements du duc. Les officiers de l'hôtel : chambellans et maîtres des requêtes, qui accompagnaient le duc en nombre fort variable, formaient son noyau permanent. S'il se tenait en Bourgogne, il se complétait avec des seigneurs, des ecclésiastiques, des conseillers bourguignons ; en Flandre, l'élément flamand y dominait ; en campagne, l'influence prépondérante était naturellement celle des nobles et des capitaines ; les gens de robe étaient les plus nombreux et les plus écoutés quand il s'agissait de justice, d'administration, de finances. C'est ainsi que les lettres patentes du 24 juillet 1422 établissant une chambre du conseil à Dijon et partageant le bailliage d'Aval (1) furent préparées par des délibérations du Grand Conseil, où siégeaient le chancelier Jean de Thoisy, Guy Armenier et « plusieurs conseillers en grant nombre avec les gens des comptes audit lieu de Dijon ».

Les conseillers intimes. — Dans ces conditions, l'influence décisive appartenait à quelques conseillers, qui d'ordinaire suivaient le duc ; le titre de conseillers intimes, bien qu'il ne se trouve pas dans les textes, leur conviendrait mieux que

(1) Plancher, t. IV, preuves nos 18 et 19.

tout autre. Consultés sur toutes les affaires, initiés à tous les secrets, chargés des missions les plus délicates, ils représentaient dans l'état bourguignon l'esprit de suite et d'unité politique. Le duc ne pouvait se passer d'eux, car ils réunissaient et mettaient au point les dossiers, examinaient dans chaque question le pour et le contre, rédigeaient des rapports, suggéraient des réponses et des solutions.

L'évêque de Tournay et Nicolas Rolin en 1422. — Deux d'entre eux avaient alors l'oreille de Philippe le Bon : le chancelier Jean de Thoisy, le maître des requêtes Nicolas Rolin (1). Il semble qu'il ait partagé entre eux les fonctions de gouvernement. Des lettres patentes données par le duc à Paris le 13 janvier 1422 (n. s.) sont très nettes sur ce point (2) : « Il lui estoit besoing d'avoir avecques lui et en son service conseillers qui soient clers lettrez et de grande souffisance pour estre continuelment a l'expedicion de ses affaires et besoignes... » Il n'en avait « presentement aucuns residens aveuc lui, que Reverend

(1) La faveur du seigneur de Roubaix avait diminué, depuis qu'on le soupçonnait de complicité avec Ourse de la Viesville, accusée d'avoir empoisonné la duchesse de Bourgogne, Michelle de France (morte le 8 juillet 1422). Arch. Côte-d'Or, B. 1622, fol. 66.

(2) Elles sont en partie reproduites dans le troisième compte de Gui Guilbaut, fol. 31 (Arch. Côte-d'Or, B. 1617).

pere en Dieu monseigneur l'evesque de Tournay, son chancellier... ; encore ce dernier était-il souvent absent (1), si bien que le duc éprouvait alors « grant besoin et deffault » de conseillers. C'est pourquoi il retenait Nicolas Rolin « en son conseillier et maistre des requestes de son hostel pour le servir ester et assister... a l'expedicion de ses consaulx besoignes et affaires ». Ainsi Rolin remplacerait le chancelier absent : il serait continuellement de service auprès du duc, tandis que Jean de Thoisy ferait les voyages requis par ses fonctions. En effet Rolin ne quitta guère le duc jusqu'en décembre 1422 : il le suivit en Bourgogne, il revint a Paris avec lui, pour y séjourner du 1er septembre au 10 octobre (2) ; enfin il le suivit en Flandre. En dix mois de collaboration presque quotidienne il sut faire valoir ses talents et se rendre indispensable. Cependant en octobre, Jean de Thoisy, moins alerte et moins souple, arbitrait les differends de diverses villes des Pays-Bas (3) et refusait de sceller des lettres-patentes

(1) « Son chancelier, dont souvent comme il est absent de lui il en a grant besoing et deffault .. » Ibid.

(2) Pour le voyage de Bourgogne voir plus haut, p. 332, n. 2.— Pour le séjour à Paris, Arch. Côte-d'Or, B. 1622, f. 59 v° « pour avoir esté et vacqué devers luy le duc en la devant dicte ville de Paris depuis le premier jour de septembre MIIIIcXXII jusques au Xe jour d'octobre ensuyvant inclus... »

(3) Différends de Gand et de Bruges, de Malines et de Bruxelles. Ibid., fol. 176 v°.

« sur la défense du bestail en Flandres » (1).

Rolin chancelier. — Aussi quand le duc, obligé d'espacer ses voyages à Paris, peu désireux de retourner en Bourgogne, eut en perspective un long séjour en Flandre, l'idée d'une permutation entre ses deux conseillers préférés lui vint-elle tout naturellement à l'esprit. Des fonctions sédentaires convenaient mieux à l'âge de l'évêque de Tournay ; la vigueur de sa maturité et de son talent désignait Rolin pour un service plus actif. Comme chancelier il aurait souvent à faire des voyages pénibles, surtout en Bourgogne, où l'appelait la mise en train du nouveau régime administratif : il devint chancelier ; et Jean de Thoisy, qui lui laissait les sceaux, fut désigné pour le suppléer pendant ses absences en qualité de « chef du conseil » (2).

(1) Ibid., fol. 172 : « A Jehan le Prato, messagier de piet le seizieme jour d'octobre MIIII°XXII,.. pour hastivement aler a Menin après monditsr le chancelier pour rapporter certaines lettres-patentes sur la deffense du bestail en Flandres et autres que monditsr le chancelier n'avoit voulu seeller avant son partement dudit lieu de Lille... »

(2) Des lettres patentes données à Lille le 31 décembre 1422, désignent l'évêque de Tournay comme « l'un et le principal desdiz... » (conseillers), Arch. Côte-d'Or, B. 1622, fol. 47 r°. — D'autres lettres patentes (Lille, 12 janvier 1422, n. s.) indiquent nettement le rôle de chacun : « considéré que maistre Nicolaz Rolin, son chancelier, avoit tousiours depuis lors esté et encores estoit absent et hors d'avec luy et icelluy monsr de Tournay continuelement avec lui et en son service comme chief de son conseil ainsi que par

Ce changement de personnes fut certainement accompagné d'un remaniement du grand conseil, le duc ayant révoqué le 24 août 1422 (1) « tous gaiges et pensions... donnez... a quelconque personne, ne pour quelconque cause que ce feust ». Bien que cette mesure eût surtout un caractère fiscal, le duc fut obligé de réorganiser son conseil. En novembre et en décembre 1422, il eut « grant advis et deliberation.... sur l'estat et nombre des gens qui luy seroient propices et neccessaires pour vacquier et entendre à la conduite et expedicion de ses consaulx besoingnes et affaires... (2). » Les détails précis font d'ailleurs défaut.

La politique de centralisation. — Ainsi cette série de mesures prises en 1422 aboutissaient à l'élévation du légiste qui les avait inspirées ; elles s'enchaînaient logiquement ; elles marquaient un changement complet de système administratif ; elles annonçaient une action plus continue, plus suivie du pouvoir ducal, une politique centrali-

avant il avoit accoustumé lui estant chancelier... », ibid., fol. 46 r°. La mutation n'était donc pas une disgrâce. — Cf. lettres de mandement du 3 juillet 1423 en faveur de l'évêque de Tournay « supportant devers luy [le duc] les faiz et charges de sesdictes affaires pour l'absence de son chancelier... », ibid., 46 v°.

(1) Lettres patentes données à Châtillon-sur-Seine, analysées ibid., fol. 45 v°.

(2) Lettres patentes de Lille, 31 décembre 1422, ibid., fol. 47 r°. Cette réorganisation a échappé à M. Lameere.

satrice, qui ne tiendrait compte ni des prétentions des parents du duc à gouverner la Bourgogne, ni de l'attachement des Flamands à leurs libertés (1).

II

Sur le champ, le 5 décembre, Rolin partit pour la Bourgogne, où l'appelaient le mauvais état des finances et d'urgentes négociations diplomatiques.

Désordre des finances. — Les finances étaient en fort mauvais point. Magnifique, amuseur, véritable « bourreau d'argent (2) », Philippe le Bon dépensait sans compter. Il se laissait arracher grâces, faveurs et remises par les gens de

(1) Le dessein de limiter les privilèges des Flamands fut certainement conçu par Rolin dès son élévation à la chancellerie. Dès 1427 il était très attaqué par les Flamands (Arch. Côte-d'Or, B. 488) qui se rendaient compte de ses intentions : à cette date Jean Bonost, conseiller de la Chambre des comptes de Dijon, en mission en Flandre, lui écrivait : « l'en ne fait que machiner et cuider trouver voyes et manieres de votre desapoinctement de votre office ; mesmement en tant que touche l'office de la chancellerie de Flandres qu'ilz dient apartenir au prévost de Saint-Donas a cause de sondit bénéfice... Et m'a esté dit que... les quatre membres vouldroient obtenir que ledit prevost de Saint-Donas portast le seel, et que monsr ne fust gouvernez fors que par les Flamens... »

(2) L'expression est de M. Fredericq (*Revue historique*, nov.-déc. 1904, p. 368).

son entourage ; et les conséquences de sa bonté dépassaient souvent toute prévision. C'est ainsi que le 24 août 1422, le jour même où pensions et gages étaient révoqués, Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges, obtenait un mandement patent (1) : les gens des comptes de Dijon rechercheraient et feraient payer au seigneur de Saint-Georges ce qui lui serait dû pour ses gages, sa pension et autrement. Celui-ci réclama 40.000 francs. Fort embarrassés, les gens des comptes de Dijon conférèrent avec Jean de Noident, trésorier du duc, le 4 décembre 1422 — c'était le lendemain de l'avènement de Rolin. « Pour contenter aucunement ledit seigneur de Saint-George qui très fort poursuioit ceste matière, » ils décidèrent de lui remettre deux décharges — c'est-à-dire deux traites — de 600 francs chacune sur les trésoriers de Salins et de Dôle (2). Pareil fait n'était pas exceptionnel. Et pourtant, sans parler des dépenses courantes, il fallait subvenir aux lourdes charges de la guerre et payer les dettes laissées par le dernier duc. Quant aux recettes elles étaient fort irrégulières.

Les dettes de Jean sans Peur. — Malgré la richesse de la Flandre, malgré les ressources

(1) Le seigneur de Saint-Georges était capitaine-général de Bourgogne. — Il avait été fait prisonnier lors du meurtre de Jean sans Peur à Montereau.

(2) Arch. Côte-d'Or, B. 1611, fol. 267 v°.

qu'il avait tirées du royaume de France, Jean sans Peur avait laissé des dettes si nombreuses que son fils mit quinze ans à les acquitter : les dernières furent payées en 1434 (1). Ainsi « Vincent Dury, marchant poissonnier d'eaue doulce, demourant à Paris » réclamait en 1422 le payement de fournitures faites en 1412 et dépassant 4447 livres (2). — Un chapeau de plumes et de fleurs d'or acheté pour Catherine de Bourgogne en 1413 n'était payé qu'en 1422 (3), de même que divers joyaux achetés en 1403 par Philippe le Hardi (4). — Un marchand de Paris, qui avait livré jusqu'au 9 juillet 1413 du blé, du vin, de l'avoine, du foin destinés à la dépense de l'hôtel de Jean sans Peur, reçut pour solde 1318 livres 2 sols le 24 mai 1424 (5). — De même le maître de l'hôpital de la Madeleine à Dijon attendit jusqu'en 1426 le paiement du blé, qu'il avait fourni pour la dépense du duc Jean en août et septembre 1415 (6). —

(1) Arch. Côte-d'Or, B. 1653, fol. 50 sqq.

(2) Arch. Côte-d'Or, B. 1617, fol. 49 v°. On lit en marge de cet article : « ... en tel cas l'en a acoustumé de moderer et composer de telles grosses sommes deues pour les debtes de feu monsr, consideré les charges que monsr a de présent... »

(3) Ibid., fol. 49 r°.

(4) Ibid., fol. 48. Dans ces deux derniers cas le paiement fut fait aux héritiers du fournisseur.

(5) Arch. Côte-d'Or, B. 1625, fol. 227.

(6) Ibid., B. 1631, fol. 170 r°.

En 1428 le receveur de Bourgogne paya du vin livré en 1410, du blé qu'on avait acheté pour la dépense de Marguerite de Flandre en 1400 (1).

La mise en gage des bijoux était aussi fréquente que l'achat à crédit et le paiement tardif. Des bijoux de Jean sans Peur restèrent jusqu'en février 1424 aux mains de Guillaume Sauguin, bourgeois de Paris, qui les avait rachetés de plusieurs marchands et menaçait de les vendre s'il n'était remboursé de ses avances. Il fit si bien qu'on lui versa 12.995 francs 2 sols 6 deniers tournois ; on prit cette somme sur l'aide de 13.000 francs accordée en janvier 1424 par les Etats de Franche-Comté et par les habitants des terres d'Outre-Saône à l'occasion du mariage des sœurs de Philippe le Bon (2).

Les revenus du duc. — Pourtant les recettes régulières étaient considérables. Le domaine, les villes et les châtellenies de Flandre et de Bourgogne, la saunerie de Salins (3) donnaient un fort bon revenu, auquel s'ajoutaient le profit de la frappe des monnaies, les aides octroyées par les Etats : en Flandre 100.000 écus d'or « à l'oc-

(1) Arch. Côte-d'Or, B. 1639, fol. 41 r° et 43.

(2) Ibid., B. 1625, fol. 113-115.

(3) Les recettes de la saunerie de Salins s'élevaient pour l'année 1422 à 24.953 livres 18 sols 1 denier tournois. Elles étaient d'ailleurs grevées de charges de tout genre : rentes, fiefs, aumônes, anniversaires, etc... (Arch. Côte-d'Or, B. 5977).

casion de la nouvelle chevalerie » de Philippe le Bon (1) ; dans le duché de Bourgogne 36.000 fr. en 1422. Mais les recettes étaient fort variables. On en jugera par les résultats des trois premiers exercices de la gestion de Gui Guilbaut, receveur général de toutes les finances de Philippe le Bon :

Années (2)	Recettes	Dépenses
	Livres tournois	
1420	292.919	247.299
1421	265.050	316.403
1422	81.204 (3)	94.532
Total :	639.173	658.234

Il en était de même pour la recette générale de Bourgogne (4) :

(1) Arch. Côte-d'Or, B. 1617, fol. 61 r°.

(2) L'année fiscale en Flandre commençait le 3 octobre et se terminait le 2 octobre de l'année suivante. — Ces chiffres sont extraits de l'*Inventaire des Archives du Nord*, série B, t. IV, p. 87, sqq.

(3) Différence due sans doute au changement du cours des monnaies et au séjour du duc en Bourgogne.

(4) Arch. Côte-d'Or, B. 1594, 1598, 1606, 1611. — Les chiffres considérables des revenus de la recette générale de Bourgogne ne doivent pas faire illusion : ils s'expliquent par la faiblesse de la monnaie qui avait cours en Bourgogne. — D'autre part ces chiffres n'expriment pas toutes les recettes et toutes les dépenses effectuées en Bourgogne. Le receveur général n'avait à rendre compte que du revenu du domaine des bailliages et des châtellenies, que lui versaient les receveurs. Ceux-ci payaient un certain nombre de dé-

Années	Recettes	Dépenses
	Livres tournois	
1418	302.170	112.147
1419	272.422	320.973
1420	511.771	536.898
1421	270.002	302.125
	1.356.365	1.272.143

Un déficit de 17.061 livres sur trois exercices ; un excédent de 84.222 livres d'un autre côté, c'étaient, en apparence, des résultats favorables. Mais d'une part, l'excédent obtenu en Bourgogne était fictif et ruineux, puisqu'il provenait des bénéfices réalisés sur l'émission d'une monnaie faible (1). D'autre part, les recettes ne rentraient pas à des dates fixes ; beaucoup de dépenses — de guerre ou de luxe — échappaient à toute prévision. On avait beau faire souscrire aux receveurs des obligations, qu'on donnait en paiement, il arrivait que l'argent manquât pour les affaires urgentes, surtout au moment des échéances très chargées de Noël et de la Saint-Jean.

Les expédients financiers. — On recourait alors à des expédients. Le duc et ses serviteurs

penses qui ne se trouvent que dans leurs comptes particuliers. — La reconstitution d'un budget du duc de Bourgogne est une tâche presque impossible.

(1) Ainsi, en 1420, les maîtres des monnaies versaient au receveur général de Bourgogne environ 450.000 fr.

mettaient en gage leur vaisselle ou leurs bijoux. Ainsi, en juillet 1422, le receveur Guy Guilbaut ne put délivrer que 44 sous parisis à chacune des 242 payes et demie de gens d'armes et de trait, que le seigneur de Croy conduisait en hâte d'Artois au secours de Cosne ; et comme les soldats, trouvant la somme insuffisante, menaçaient de rentrer chez eux, Croy, « pour leur faire prest en chemin, engaiga sa vaisselle pour la somme de IIII^{c}XX escus d'or » (1). Ou bien encore, le duc révoquait les gages et pensions de ses officiers et serviteurs : témoin les lettres-patentes du 24 août 1422 par lesquelles il interdisait de payer même les termes antérieurement échus (2). Quelquefois il préférait emprunter de l'argent à ses serviteurs, à des gens d'église, à des bourgeois.

Plus importantes étaient les opérations, auxquelles donnait lieu en Flandre la vente des rentes viagères. En décembre 1421 et en janvier 1422, pour payer un terme du prix du comté de Namur, il avait fallu vendre de ces rentes viagères à rachat sur les villes de Bruges et de Gand (3). —

(1) Arch. Côte-d'Or, B. 1617, fol. 125-6.

(2) C'était d'ailleurs un expédient passager ; la plupart des intéressés obtenaient bientôt des lettres de relèvement. Nombreux exemples, ibid., B. 1622, fol. 45 v°, 48 v°, 50 v°, 53 r°.

(3) Ibid., B. 1617, fol. 41 r°. — En 1422 on réussit à les vendre au denier 11 et même au denier 12 alors qu'auparavant on les vendait au denier 10 et au denier 9 (ibid., B. 1622, fol. 111 v°).

Le duc trouvait d'ailleurs dans les riches marchands de Lucques installés à Bruges, les Philippe Rapponde et les Marc Guidecon, ou dans les bourgeois de cette ville, comme Colin le Fèvre, de véritables banquiers, qui facilitaient les opérations de trésorerie. Pour leurs avances ils exigeaient des intérêts déguisés. Ainsi, en décembre 1421, Marc Guidecon, prêtant au duc 5000 écus d'or (1), recevait en garantie de cette somme des assignations d'une valeur égale sur le dernier terme de l'aide, que les villes flamandes devaient payer deux ans plus tard. Il touchait ensuite une somme de 1000 écus d'or en espèces, que « monditsr lui a donnée pour consideration des bons notables et agréables services que ledit Marc lui a faiz par plusieurs fois en fait de finance qu'il a faitte pour lui et a sa requeste et besoing... et espoire que encore face ou temps avenir... » Cette somme représentait à 10 0/0 l'intérêt des 5000 écus empruntés. Le titre de conseillers du duc était une autre récompense pour les services rendus par Rapponde et par Guidecon (2). — En

— Un exemple très clair d'une opération de ce genre se trouve aux folios 220 et suivants.

(1) Arch. Côte-d'Or, B. 1617, fol. 61 r°. — Intérêts déguisés payés à Rapponde, ibid., B. 1622, fol. 135 r°, — à Colin le Fèvre, f. 134 r°.

(2) « Marc Guidecon, marchant de Lucques demourant à Bruges, conseiller de monditsr... », ibid., fol. 134 v°. — « Philippe Res-

Bourgogne, les fournisseurs des greniers à sel, les Berbisey, les Lanjolet, les Esperon, les Molain faisaient des opérations du même genre, mais de moindre envergure à raison de la médiocrité de leurs affaires et de leurs capitaux.

A vrai dire les procédés fiscaux du duc de Bourgogne au temps de la guerre de Cent ans, différaient bien peu de ceux du roi de France au temps de la Fronde ou de la succession d'Espagne : recettes engagées à l'avance, intérêts usuraires ; et l'honnêteté douteuse des comptables, les procès obscurs pour malversations, les commissions de réformateurs, analogues aux chambres de justice, complétaient la ressemblance avec d'autres temps.

Désordres et malversations. — En effet, de tels procédés compliquaient fort la comptabilité. Si sévères, si attentifs que fussent les gens des comptes, des irrégularités leur échappaient, dont des receveurs trop habiles faisaient leur profit. Plus tard, quand Rolin, devenu chancelier, ordonna une révision sévère, on s'aperçut que les gens des comptes de Lille n'étaient pas à l'abri de toute critique, de même que les comptes de Gui Guilbaut et de plusieurs receveurs de Flandre (1). Des malversations, qui ne furent con-

ponde, marchant de Lucques demourant à Bruges, conseiller et maistre d'ostel de monditsr... », ibid., fol. 135 r°.

(1) Arch. Côte-d'Or, B. 488.

nues qu'après sa mort, avaient été commises à la saunerie de Salins par Jean Chousat (1). Jean Fraignot, receveur général de Bourgogne, fut poursuivi, menacé d'être enfermé « dans une prison où il ne verroit ses pieds », condamné à d'énormes amendes, qui le ruinèrent. On lui reprochait surtout les fautes, qu'il avait commises dans l'évaluation des monnaies (2).

La crise monétaire aggravait le désordre des finances. Dans une certaine mesure elle épargnait la Flandre et l'Artois, où l'activité des affaires attirait la monnaie saine. Mais en Bourgogne circulaient des pièces de toute origine et de tout aloi. C'étaient des florins du Rhin, des monnaies venues d'Italie par Genève et la Savoie, des pièces frappées dans la France du Nord par Charles VI, des pièces du dauphin Charles frappées dans la France du Centre (3). De plus, Jean sans

(1) Arch. Côte-d'Or, B. 1631 et 1645. — Sa succession fut saisie par le duc.

(2) Ibid., B. 1631. — La sentence rendue le 7 août 1433 était d'une équité contestable ; Fraignot semble s'être conformé à la « deliberation des gens des comptes [de Dijon] sur la reddition des comptes pour la mutation des monnoies » prise le 23 juillet 1422. Mais « ceste ordonnance a esté mise au néant par sentence donnée ou procez du procureur de monsr contre Jean Fraignot » (Arch. Côte-d'Or, B. 15, fol. 154 v°). — Il fallut donc pour condamner Fraignot rapporter une ordonnance à laquelle il s'était conformé.

(3) Exemple de la variété des monnaies qui circulaient alors en Bourgogne. Dans le coffre d'un clerc qui, par excès de pouvoir,

Peur avait fait forger dans ses ateliers monétaires de Dijon, Chalon, Saint-Laurent, Auxonne et Cuiserey, des pièces d'un titre inférieur à celui des monnaies de Charles VI. La variété des monnaies était exploitée par de nombreux changeurs. Pour augmenter leurs bénéfices « au grant dommaige et deception du commun peuple » ils employaient des procédés, que signalait Philippe le Bon dans ses lettres-patentes du 28 février 1422 (n. s.) (1). Ils « billonnaient », c'est-à-dire qu'ils refondaient des monnaies fortes et forgeaient des pièces, où la proportion du métal fin était inférieure à celle des autres métaux. Surtout les changeurs faisaient venir de Savoie et de Lyon « la faulce monnoye que cellui qui se dit Dauphin de Viennois a fait... forgier aux armes et caractères de monditseigneur le Roy » ; ils se la procuraient à bon compte « pour sa faiblesse et mauvaise aloy », et réalisaient de gros bénéfices en l'écoulant en Bourgogne. Le résultat de leurs manœuvres était d'élever le prix des monnaies frappées par le roi de France, de déprécier celles du duc

levait au cours de l'été 1422 des amendes au bailliage d'Auxois, on trouva 28 francs en noiroz, 21 francs 4 gros en gros, 36 écus d'or, 5 nobles d'or, 2 salus d'or, 28 petits moutons d'or, un franc en gros à la fleur de lys, un florin du Rhin en or ; soit pour une petite somme des pièces de huit types monétaires différents. Arch. Côte-d'Or, B. 1616, fol. 20 r° et 40.

(1) D. Plancher, t. IV, preuves, n° 15.

de Bourgogne (1), d'infester de faible monnaie (2) le duché et la comté de Bourgogne, de rendre incertains les restes, que les gens des comptes mettaient chaque année au crédit ou au débit des receveurs, de procurer au Dauphin des ressources aux dépens de ses adversaires.

Ainsi la question monétaire devenait une question politique. En assainissant la circulation des monnaies, Philippe le Bon devait faciliter les transactions de ses sujets, gêner Charles VII, entrer dans les vues du Régent Bedford (3). Déjà des ordonnances avaient décrié la monnaie du Dauphin ; en 1421 la duchesse douairière avait levé des emprunts de marcs d'or et d'argent pour forger de la bonne monnaie ; les exemples faits en 1422 par les commissaires réformateurs avaient découragé les « billonneurs » (4) ; le mal était diminué sans être complètement supprimé. Le chancelier Rolin, — qui avait eu pour pre-

(1) Amendes prononcées en 1422 contre des gens qui « avoient refusé de prandre la monnoye de monditseigneur » (Arch. Côte-d'Or, B. 1616, fol. 27 r°), ou qui l'avaient « trabuchiée », ibid. 8 v°.

(2) La monnaie faible était si décriée que dans un compte de 1422 elle est estimée huit fois moins cher que la monnaie forte : « a compter VIII francs foible monnoye pour I franc monnoye de ce compte » (Arch. Côte-d'Or, B. 5977 in fine).

(3) Voir De Saulcy, *Histoire numismatique de Henri V et de Henri VI*, 1878.

(4) Arch. Côte-d'Or, B. 1616, fol. 5 r°, 7 r°, 8 v°, 9 r°, 12 v°, 18 r°, 19 r°, 25 v°.

mière femme Marie de Landes, fille d'un général maître des monnaies de France, petite-fille d'un changeur du trésor royal, — fut chargé d'étudier la question, de proposer au duc et d'adopter lui-même en cas d'urgence les solutions nécessaires (1).

Les lettres-patentes du 3 décembre 1422. — Il fut aussi chargé de faire exécuter en Bourgogne des lettres-patentes, qui réglaient la levée et l'emploi des deniers (2). Données à Lille le 3 décembre

(1) En février et mars 1423, n. s., on copia, pour les remettre au chancelier, des lettres-patentes, « lesquelles lettres font mencion du fait des monnoies de Dijon ». Arch. Côte-d'Or, B. 1623, folio 156. — Le 27 février 1423, n. s., conférence entre Rolin, Jean de Noident, Jean Fraignot, les gens des comptes de Dijon, les gardes de la monnaie de Dijon, pour savoir si l'on devait continuer de forger des écus d'or, à quel titre, avec quels caractères. Ibid., B. 15, fol., 158 v°.

(2) Ces lettres-patentes furent transcrites sur le Livre des Mémoires de la Chambre des comptes de Dijon, ce qui indique leur importance (ibid., B. 15, fol. 155-156). Leur transcription est antérieure au 15 février 1423 n. s., date de la mention qui les suit. En voici le texte :

« Philippe, duc de Bourgoingne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne, palatin, seigneur de Salins et de Malines, a noz amez et feaulx les gens de noz comptes à Dijon salut et dilection.

« Comme pour conduire et fournir le fait de nostre guerre es frontieres et marches de noz diz pays de Bourgoingne, et aussi la despense de noz tres chieres et tres amees suers la duchesse de Guienne, Anne et Agnès de Bourgoingne, et les autres frais que vraysemblablement sont en aventure d'estre de très grandes et comme insupportables charges, il nous soit besoing et urgente neccessité de faire venir ens cueillir et mettre ensemble toute la plus grant

1422, le même jour que les lettres de retenue de Rolin, elles étaient sans doute le premier acte

quantité de finance que faire se pourra, et mesmement la revenue entière de noz receptes de noz diz duchié et conté de Bourgoingne pour ceste prouchaine année commençant le premier jour de ce prouchain mois de janvier sans souffrir ne consentir que les deniers de noz dictes receptes en tout ou en partie preignent autre chemin pour quelconque autre cause que ce soit, senon seulement pour ce qui dit est, et pour le paiement des fyefz, aumosnes, repparacions de noz chasteaulx et forteresses, gaiges de noz officiers et autres charges ordinaires dont noz dictes receptes ont acoustumé de estre chargées chascun an, lesquelz frais, sans avoir entièrement comme dit est tous lesdiz deniers, ne pevent bonnement estre conduis ainsi comme vous, et toutes autres gens qui ont congnoissance, povez clerement appercevoir ;

« Nous vous mandons, que incontinent ces lettres veues sans delay vous mandez et faites venir devers vous en la chambre de noz diz comptes noz receveurs de Dijon, Beaune, Chalon, Ostun, Auxois, la Montaigne et aussi noz trésoriers de Dole, Salins, Vesoul et le receveur de Faucoigny, et leur faites commandement exprès depar nous, que à toute diligence ilz, et chacun d'eulx endroit soy, lievent cueillent et mettent ensemble tous les deniers escheuz et à escheoir es metes et termes de leurs receptes ordinaires et extraordinaires de ceste dicte prouchaine année incontinent et tantost après ce que les termes des paiemens d'iceulx deniers seront escheus, et iceulx baillent et délivrent a nostre amé receveur général de Bourgoingne, qui pour leur acquit leur en baillera descharge souffisant, pour lesdiz deniers tourner et convertir en noz diz affaires, sans ce que noz diz receveurs et trésoriers ou aucuns d'eulx s'efforcent, vueillent ou entendent aucune chose en retenir en leurs mains a l'occasion de ce qu'ilz pourroient maintenir avoir esté trop chargiez en l'année darrenierement passée, que finira le darrenier jour de ce présent mois, par vertu de quelzconques lettres ou descharges pour quelconque cause que ce soit, et en quelconque forme de paroles qu'elles puissent estre faictes ou causées, et jusques ad ce que l'estat desdiz receveurs et trésoriers de

scellé par le nouveau chancelier. A raison des « charges insupportables » et de l' « urgente néces-

ceste dicte année leur soit fait par nostre amé et féal conseillier, trésorier et général gouverneur de toutes noz finances, Jehan de Noident ; en faisant lesquelz estas sera pourveu a ceulx desdiz officiers qui seront trop chargiez, et tellement y pourvéez que franchement et sans aucun empeschement ou diminucion lesdiz deniers de nozdictes receptes pour ceste dicte année nous puissent franchement, entièrement et sans charge revenir pour la conduite de noz diz affaires et estre délivrez pleinement a nostredit receveur général de Bourgoingne comme dit est, en induisant par vous noz diz receveurs et trésoriers et chacun d'eulx endroit soy à acorder et consentir agréablement l'acomplissement par effect de ce que dit est, et de leurs diz consentemens leur faire escrire et signer de leurs saingz manuelz cedules par manière de mémoire ou papier des mémoires de nostre dicte chambre pour en apparoir ou temps avenir. Et ou cas que lesdiz trésoriers et receveurs ou aucun d'eulx seroient de faire ce que dit est reffusans ou contredisans, suspendez les de leurs diz offices de receptes, et en leur lieu et jusques ad ce que autrement en soit par nous ordonné, commettez personnes ydoynes souffisans et ad ce propres et convenables, telles que pour le mieulx et pour nous vous aviserez plus proffitables, lesquelz commis seront tenus d'en rendre bon et loyal compte et reliquum ; auxquelz commis et a chascun d'eulx vous faites les semblables commandemens, deffenses, inducions et autres choses dessusdictes, que nous vous mandons faire, et tout ainsi que vous ferez auxdiz receveurs et trésoriers par vertu de ces présentes noz lettres en baillant sur ce voz lettres valables a iceulx commis telles qu'il appartient pour l'effect et execucion des choses dessus dictes ; si et tellement que nostre entencion et voulenté dessus déclairée sortisse son effect, lesquelles voz lettres nous confermerons se mestier est. A ce faire vous donnons povoir et autorité non obstant quelzconques ordonnances, mandemens ou deffenses ad ce contraires.

« Donné à Lille le IIIe jour de décembre l'an de grâce mil CCCC vint et deux. Ainsi signé par monsr le duc. Bouesseau ».

sité », elles ordonnaient aux gens des comptes de Dijon de mander auprès d'eux les receveurs et trésoriers de Bourgogne ; ceux-ci devraient lever incontinent les deniers dus en 1423, et en verser la totalité au receveur général ; seules les « charges ordinaires » seraient acquittées ; les « reffusans ou contredisans » seraient suspendus de leurs offices et remplacés sur le champ ; l'état final des receveurs pour l'année 1422 leur serait fait par le « tresorier general et gouverneur de toutes les finances du duc », Jean de Noident. Cette dernière disposition achève de caractériser l'objet de ces lettres-patentes : il s'agissait de faire prévaloir en matière de finances, non seulement l'ordre et la régularité, mais aussi la centralisation (1). Rolin, inspirateur de ce dessein, fut chargé de l'exécuter.

III

Mais le duc avait alors d'autres soucis, le nouveau chancelier allait avoir une autre tâche que la réorganisation des finances.

Ces lettres étaient une réponse indirecte aux réclamations du seigneur de Saint-Georges.

(1) A partir de l'année 1424 les comptes du receveur général de toutes les finances du duc cessèrent d'être envoyés à la Chambre des comptes de Dijon.

Quelques semaines plus tôt, quatre événements survenus coup sur coup avaient modifié les éléments de la politique bourguignonne : Henri V, roi d'Angleterre, était mort le 31 août ; Charles VI, roi de France, était mort le 21 octobre ; le mariage de Jacqueline de Bavière avec le duc de Glocester semblait imminent, s'il n'était déjà célébré ; Amédée VIII, duc de Savoie, offrait sa médiation pour rétablir la paix.

La politique du traité de Troyes. — Depuis son avènement, Philippe le Bon s'appuyait sur l'alliance anglaise, et son grand dessein était de réaliser l'unité des Pays-Bas au profit de sa maison. L'alliance anglaise permettait à Philippe de se venger du dauphin Charles, d'abord en l'éloignant de la cour, puis en l'excluant du trône de France. Mais surtout elle facilitait les rapports du duc avec les villes flamandes, satisfaites de trafiquer librement avec les ports anglais ; par elle, il maintenait son ascendant sur les princes et princesses de sa famille, réglait leurs mariages et arbitrait leurs différends. Tandis que la plupart des princes du sang des Valois étaient prisonniers, la lutte, qu'il soutenait contre le dauphin Charles, lui donnait une influence prépondérante dans toute la France du Nord et rendait son alliance indispensable aux Anglais. Enfin, ce prince, qui affichait des sentiments chevaleresques, mettait son point d'honneur à respecter

scrupuleusement les serments échangés avec Henri V.

Conséquences de l'avènement de Henri VI. — Or le moment était venu où l'exécution du traité de Troyes tournait à l'avantage presque exclusif des Anglais. L'anglais Henri VI — un enfant de dix mois, — succédant en quelques semaines à son père Henri V et à son grand-père Charles VI, était devenu roi d'Angleterre et de France. Son oncle, le duc de Bedford, gouvernait la France anglaise en qualité de Régent. Il n'avait tenu qu'à Philippe le Bon d'accepter la régence (1) ; il l'avait refusée. Peut-être craignait-il des conflits avec les oncles du jeune roi ; peut-être avait-il des doutes sur la durée de la domination anglaise en France et ne voulait-il pas, en dirigeant une administration forcément tracassière, compromettre une popularité restée assez grande pour l'obliger d'espacer et d'écourter ses séjours à Paris ; à moins encore qu'averti par l'exemple de son père il jugeât assez lourde l'administration de ses propres états. Toujours est-il qu'il ne participerait plus à l'administration du royaume de France et qu'il devrait renoncer aux ressources exceptionnelles, que son grand-père,

(1) Conseils de Henri V mourant : « Et ou cas que beau frère de Bourgongne vouldra emprendre le gouvernement de ce royaume, je vous conseille que vous lui baillez ; mais, s'il le refuse, si l'entreprenez ». Monstrelet, t. IV, p. 110.

son père et lui-même en avaient tirées. S'il attendait encore de l'alliance anglaise la sécurité, il commençait d'en connaître les charges, d'autant plus que l'avènement d'Henri VI et de Charles VII excitait l'activité des Armagnacs et ravivait les espérances des Français.

Philippe le Bon et Charles VII. — De Charles VII, que les documents bourguignons nommaient « le dauphin » et « l'adversaire de monseigneur », « la partie adverse » (1), Philippe le Bon demeurait, depuis le drame de Montereau, l'irréductible ennemi. Il l'avait fait accuser d'homicide, exiler de France, déclarer incapable de succéder. Tout accord entre eux et même toute démarche, qui aurait conduit à des pourparlers, semblait impossible. Charles VII, les Anglais et les Bourguignons s'en tenaient encore à la politique du « tout ou rien ». Bedford régent entendait que son neveu régnât sur toute la France; Charles VII ne voulait régner que sur la France entière; il ne pouvait se contenter d'un royaume décapité. Ses conseillers armagnacs, compromis sans retour, ayant tout à craindre d'un rapprochement avec le duc de Bourgogne, en exagéraient la honte et les difficultés. Sous leur influence la guerre était poussée avec vigueur aux

(1) Et même les documents savoyards (Plancher, t. IV, preuves, n° 29). Document en date du 20 janvier 1423 n. s. Original aux Archives de la Côte-d'Or, B. 11.897.

frontières de Bourgogne par Imbert de Grollée, bailli de Lyon, et par Bernard d'Armagnac; le Charollais était envahi dès septembre 1422, Tournus prise, Mâcon menacée (1), la population de toute la Bourgogne saisie de panique : à Dijon on prenait des mesures pour repousser une attaque soudaine et pour soutenir un siège (2). Ainsi la guerre, un instant écartée de ses frontières, recommençait à désoler la Bourgogne; les garnisons, qui coûtaient cher, ne causaient guère moins de ruines que les courses des ennemis. D'ailleurs cette guerre, dont les Flamands ne souffraient pas, n'était pas populaire en Bourgogne. Les nobles bourguignons, apparentés aux familles françaises et aux prisonniers d'Azincourt, ne combattaient pas volontiers pour les Anglais et à leurs côtés; les politesses intéressées de Bedford n'effaçaient pas le souvenir de la morgue de Henri V, dont le prince d'Orange et le seigneur de Saint-George avaient souffert (3); aux armées des rixes se produisaient entre soldats des deux nations. Beaucoup de bourgeois partageaient les sentiments des nobles : en février 1422 les Di-

(1) Arch. Côte-d'Or, B. 1625, fol. 157 : démarches faites du 28 septembre au 14 octobre 1422 auprès du duc de Savoie pour lui demander d'empêcher Bernard d'Armagnac d'assiéger Mâcon « du costé de l'empire par le pays de Savoie ».

(2) Délibérations des 27, 28 et 29 septembre 1422. Arch. mun. de Dijon, B. 150, fol. 103 sqq.

(3) D. Plancher, t. IV, p. 41.

jonnais n'avaient juré le traité de Troyes qu'avec des réserves et sur l'ordre écrit du duc (1). Les propos favorables au roi de Bourges (2), hostiles aux Anglais et même au duc leur allié, n'étaient pas rares. Dès 1422, un changement de politique aurait satisfait presque tous les habitants du duché. Or, dans l'automne, l'attitude du duc de Glocester et de Jacqueline de Bavière rendait moins difficile un pareil changement.

Le duc de Glocester et Jacqueline de Bavière. — Le mariage de Jacqueline de Bavière avec le duc de Brabant avait été le chef-d'œuvre de la politique de Jean sans Peur, puisqu'il préparait l'unité des Pays-Bas sous le duc de Bourgogne. Née en 1401, mariée à cinq ans avec le second fils de Charles VI, Jean, duc de Touraine, un moment dauphin de France, Jacqueline avait perdu son mari en avril 1417 et son père le 31 mai suivant. Elle était devenue par ces deux décès comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Ponthieu et dame de Frise. Les états de cette veuve de seize ans étaient trop riches pour ne pas exciter les convoitises de ses voisins. Deux de ses parents voulurent les acquérir. Son oncle, Jean de Bavière, surnommé sans Pitié, qui, à l'âge de dix-sept ans, en 1390, était devenu évêque de Liège, sans avoir depuis reçu les ordres, lui con-

(1) Arch. municipales Dijon, B. 150, fol. 90-92.
(2) Arch. Côte-d'Or, B. 1631, fol. 150.

testa le droit de succéder à des fiefs masculins dépendant de l'Empire. Plus habile, son cousin Jean sans Peur, sous couleur de la protéger, lui prépara un mariage stérile. Leur cousin Jean IV, duc de Brabant, semblait présenter à cet égard toutes garanties. Munie d'une dispense du pape Martin V, elle épousa le 10 mars 1418 son cousin germain Jean de Brabant ; elle avait dix-sept ans et son mari quinze. Sans doute, les états de Jacqueline et ceux de Jean de Brabant reviendraient aux héritiers de Jean sans Peur, désormais maîtres des Pays-Bas.

L'union fut malheureuse. Les époux étaient « bien différents de nature... car le mary estoit homme tendre et linge et blaire, non fort mondain et se laissoit mener et manier... et la dame estoit cointe beaucoup et gaye fort, vigoureuse de corps et non proprement sortie, ce sembloit a homme foible, si se faut rapporter au secret de son courage en cestuy endroit » (1). Bientôt lasse de son mari, comprenant quel calcul avait amené son mariage, elle invoqua le mauvais gouvernement de Jean IV, la cession de la Hollande à Jean de Bavière, les scrupules religieux que lui inspirait son union avec son cousin, et s'enfuit en Angleterre au mois d'avril 1421. Elle pensa trouver un protecteur dans le frère du

(1) *Chastellain*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. I, p. 210; linge : délicat ; blaire : pâle ; cointe : élégante.

roi Henri V, que séduisaient les agréments de la jeune femme et la richesse de ses états. Leur mariage fut projeté. Jacqueline écrivit au pape Martin V, lui demandant d'annuler le mariage, qu'il avait naguère permis. Martin V se trouva d'autant plus embarrassé que le duc de Brabant et le duc de Bourgogne le pressaient de rejeter la demande de Jacqueline. Il prit le parti de traîner l'affaire en longueur. Mais, en temps de schisme, rien n'était plus facile que de faire prononcer la nullité d'un mariage. Jacqueline écrivit à l'antipape Benoît XIII, et celui-ci s'empressa d'annuler une union, que des dispenses émanant de son rival avaient permise. Vers la fin de janvier 1423 (n. s.) (1), Jacqueline de Bavière, mariée pour la troisième fois, devenait la femme du duc de Glocester. Mais dès le mois d'octobre 1422, le bruit de leur mariage parvenait à Mons ; on disait même Jacqueline enceinte, elle bravait son mari Jean IV et son cousin Philippe le Bon, en con-

(1) Date incertaine ; on se fonde pour l'établir : 1° sur deux suppliques adressées à Glocester. Dans la première du 21 janvier 1423 il est qualifié duc de Glocester ; dans la seconde du 7 mars 1423 il est appelé duc de Glocester, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande ; le mariage se place donc entre ces deux dates (documents publiés dans Rymer). — 2° Sur une communication de Jacqueline au sujet de son mariage, transmise par le bailli de Hainaut le 12 février 1423 (Inventaire des archives des Etats de Hainaut à Mons). D'après E. Le Blant, *Les quatre mariages de Jacqueline, duchesse en Bavière*, p. 128-9.

voquant par une lettre du 26 septembre 1422 les trois états de Hainaut (1).

Cette fois Philippe le Bon se fâcha. Il ne pouvait souffrir un mariage, qui aurait introduit un prince anglais aux Pays-Bas et ruiné les espérances de la maison de Bourgogne. Aux Anglais Philippe le Bon abandonnait la France, il entendait en échange garder le champ libre aux Pays-Bas. Mais Henri V n'était plus là pour faire entendre raison à son frère Glocester, et celui-ci était peu disposé à recevoir des remontrances de Bedford, qui accaparait les titres de régent du royaume de France et de protecteur du royaume d'Angleterre. Philippe le Bon adressa, le 5 novembre (2), une lettre de remontrances à Glocester ; le 14 il écrivit à Bedford, qui se trouvait alors à Paris (3) ; il se plaignit aussi à l'évêque de Thérouanne, que Bedford avait envoyé en ambassade auprès de lui, et ses plaintes

(1) De Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*, éd. Gachard, t. I, p. 432, note 3. Gachard cite les Registres du conseil de la ville de Mons.

(2) 5 novembre 1422, paiement à un chevaucheur « pour porter lettres closes depar monditsr dudit lieu de Lille en Engleterre devers monsr le duc de Clocestre touchans aucunes remonstrances que lui avoit fait faire monsr de Brabant par monsr de Saint-Pol son frère... » Arch. Côte-d'Or, B. 1622, fol. 172 v°. La réponse était parvenue le 16 janvier 1423, n. s., ibid., fol. 179 r°. — Le 6 novembre, lettres à « ma dame de Henau à Mons... » Ibid., fol. 172 v°.

(3) Ibid., fol. 173 r°.

furent d'autant plus vives que Jean IV de Brabant et son frère le comte de Saint-Pol se trouvaient alors à la cour du duc (1). Or, si l'on a pu voir dans les tentatives du duc d'Orléans pour contrecarrer la politique bourguignonne aux Pays-Bas une des raisons qui poussèrent Jean sans Peur à se défaire de son rival (2), il faut bien admettre que Philippe le Bon se serait rapproché de Charles VII plutôt que de laisser les états de Jacqueline passer à une lignée de princes anglais.

Intervention du duc de Savoie en faveur de la paix. — Au fort de cette crise, en novembre 1422, un envoyé du duc de Savoie, Amey Macet, se trouvait à Lille (3). Il offrait les bons offices de son maître, Amédée VIII, pour ménager en territoire neutre un échange de vues entre des ambasseurs de Philippe le Bon et de Charles VII. L'auteur de cette démarche, Amédée VIII — le futur pape Félix V du Concile de Bâle, —

(1) Bib. nat., Coll. Bourg., t. LXX, fol. 4 r°. — D. Plancher, t. IV, p. 63.

(2) Pirenne, *Histoire de Belgique*, II, 210.

(3) Relation de Nicolas Rolin ; Bib. nat., Coll. Bourg., t. LXX, fol. 4 r°. — En même temps le seigneur de Thoulonjon, chambellan du duc de Bourgogne, s'était rendu auprès du duc de Savoie (Arch. Côte-d'Or, B. 1623, fol. 114 v°). — « Guillaume de Neufville dit le Moyne, escuier d'escurie de monditsr... » s'était également rendu près du duc de Savoie « pour aucunes grandes matières touchant monditsr et ses affaires dont il ne veult plus amplement declaracion estre cy faite et pour cause. » Il était parti de Paris le 19 septembre 1422 (ibid., fol. 115-116).

était pacifique par goût et plus encore par intérêt. La guerre, qui se poursuivait au voisinage de ses frontières, portait préjudice au commerce de ses états. Les marchands armagnacs et bourguignons, craignant d'être détroussés en chemin, venaient en moins grand nombre aux foires de Genève, où se faisait un important trafic de denrées et d'argent. Grâce à l'enchevêtrement des domaines de Savoie, de France, de Bourbon, de Bourgogne, à l'incertitude de leurs limites (1), les violations de frontières, les rançonnements, les représailles en vertu de lettres de marque n'étaient pas rares et nécessitaient de longues négociations. Le traité de Saint-Claude du 8 novembre 1420 (2) avait terminé des différends de ce genre. Lors de l'entrevue qu'Amédée VIII avait eue du 29 mars au 4 avril 1422 à Genève avec son neveu Philippe le Bon, il avait certainement parlé de ces incidents de frontière (3); il lui avait aussi parlé de négociations de paix. Depuis les circonstances étaient devenues plus favorables ; les propositions d'Amey Macet étaient précises : le chancelier et les ambassadeurs de

(1) Le tracé de ces limites fit l'objet de longues négociations pendant une partie du règne de Philippe le Bon.

(2) Publié dans D. Plancher, t. IV, preuves, n° 8.

(3) La preuve en est fournie par les lettres-patentes que Philippe le Bon signa le 14 mai 1422 après son retour de Genève à Dijon. Ces lettres-patentes réglaient les indemnités accordées par le traité de Saint-Claude (Arch. Côte-d'Or, B. 1623, fol. 177-8).

Charles VII seraient à Lyon en décembre 1422 ; que le duc de Bourgogne envoyât son chancelier et d'autres ambassadeurs, Amédée VIII s'engageait à leur ménager une entrevue à Bourg-en-Bresse, ou bien à transmettre à chacune des parties les conditions, que mettrait l'autre au rétablissement de la paix ; si l'on n'arrivait pas du premier coup à un accord, il serait au moins possible de conclure des trêves renouvelables. Philippe le Bon accepta.

Et cette négociation fut la cause décisive de la démission de l'évêque de Tournay, à qui l'âge rendait les voyages incommodes, surtout en hiver. Nicolas Rolin, devenu chancelier le 3 décembre, partait, sans doute le 5, pour Dijon et Bourg-en-Bresse en compagnie d'Amey Macet (1).

(1) Quel fut sur ces événements l'influence du voyage de « frère Guillaume le Doulx, liseur des freres prescheurs de Dijon ? » Il reçut 42 francs « pour ung voyage par lui fait de Dijon à Lille par le commandement de madame la duchesse de Bourgongne et de messrs du conseil lors estans devers madite dame en la ville d'Auxonne pour plusieurs grosses matières et secrettes qui touchoient monditsr. Ouquel voyaige... iedit frère Guillaume vacqua par XLVIII jours entiers qui finirent environ le XVIIIe jour de décembre qu'il arriva avec monsr le chancellier de Bourgongne à Dijon » (Arch. Côte-d'Or, B. 1625, fol. 141).

A ne considérer que les dates, le voyage de ce moine qui partit de Dijon le 1er novembre, arriva entre le 15 et le 20 à Lille et revint en Bourgogne avec Rolin eut une importance capitale. Des missions de confiance étaient alors fréquemment accomplies par

La politique de Philippe le Bon en décembre 1422. — Rolin allait être l'agent éloquent et délié d'une politique subtile, qu'il avait sans doute inspirée, qu'il poursuivit avec succès. Donner aux Français assez d'espoir de paix avec la Bourgogne pour les amener à comprendre dans des trêves les pays d'entre Saône et Loire et le Nivernais ; inquiéter Bedford sur la possibilité d'un rapprochement avec Charles VII, juste assez pour l'attacher plus étroitement à l'alliance bourguignonne, pour le décider à épouser Anne de Bourgogne, à faire quelques sacrifices territoriaux, et pour le forcer à user de son influence sur Glocester ; d'ailleurs rester l'allié des Anglais sur les bases du traité de Troyes, tout en rendant possible un accord ultérieur avec Charles VII ; hâter le mariage des trois sœurs du duc de Bourgogne avec Bedford, avec Richemont, avec Charles de Bourbon ; bref, faire du duc de Bourgogne l'arbitre de la situation, lui donner à la fois les avantages de la guerre continuée par les Anglais et de la paix maintenue sur ses frontières, telle fut la politique arrêtée à la fin de novembre et au début de décembre 1422. Et le premier acte d'exé-

des moines. Quelle fut celle de Guillaume le Doulx ? L'hypothèse la moins invraisemblable est qu'on le chargea d'exposer au duc les progrès des troupes de Charles VII. Les progrès des Français auraient hâté l'acceptation des offres du duc de Savoie par le duc de Bourgogne.

cution fut le voyage de Rolin en Bourgogne, qui précéda et prépara les conférences d'Amiens (1).

Les antécédents politiques de Nicolas Rolin. — Rolin était l'homme de la situation. Son âge (2), son habileté de procédurier, son éloquence, « son haut sens et valeur » (3), son passé le désignaient pour une telle mission. Il s'était montré, dans des circonstances éclatantes, un bourguignon zélé et — c'était l'essentiel — un partisan déclaré de l'alliance anglaise. N'était-il pas cet « avocat d'emprès Dijon » (4) que Jean sans Peur, en 1415, avait envoyé avec Renier Pot, le seigneur d'Autrey et l'évêque de Tournay, près du duc d'Aquitaine, pour demander le rappel de cinq cents bannis du parti bourguignon? — En juin 1419, pendant les conférences de Pontoise, lors-

(1) Ces conférences eurent lieu en avril 1423. Un traité d'alliance y fut conclu le 17 avril entre les ducs de Bourgogne, de Bedford et de Bretagne (Rymer, IV, part. IV, p. 91). — Le contrat de mariage du comte de Richemont et de la duchesse de Guyenne y fut signé le 14 avril (Arch. du Nord, B. 1465). — Le 18 avril, les ducs de Bourgogne et de Bretagne s'engagèrent à rester alliés même si l'un d'eux se réconciliait avec « Charles, dauphin de Viennois ». Dom Plancher, t. IV, preuves n° 23.

(2) Il avait un peu plus de 40 ans, étant né vers l'année 1380.

(3) *Chastellain*, t. I, p. 195 ; éd. Kervyn de Lettenhove. « Maistre Nicolle Rolin... depuis, par son haut sens et valeur, eslevé jusques à estre devenu un des hauts hommes et des plus recommandés du monde... »

(4) Monstrelet, III, p. 75-6.

que le conseil avait débattu la question de savoir s'il fallait traiter avec les Anglais ou avec le Dauphin, Rolin avait été d'avis « qu'il valait mieux traiter avec les Anglais, et que le Roy [Charles VI] donnast largement de son domaine... veu qu'autrefois les Anglois avoient tenu les mêmes places qu'ils demandoient... (1) ». — Après le meurtre de Montereau le soin de préparer le dossier d'accusation avait été confié à Rolin. Puis au lit de justice du 23 décembre 1420 (2) il avait proposé pour « le duc de Bourgongne et pour la duchesse sa mère le félon homicide fait en la personne de Jehan de Bourgongne, nagaires occis, contre Charles, soy-disant dauphin de Vienne... » Le choix d'un tel homme était significatif, soit que le duc craignît d'irriter les Anglais, soit qu'il voulût montrer à Charles VII qu'il n'était pas impossible d'oublier.

Le voyage de Rolin à Bourg ; ses conséquences. — Rolin partit de Lille sans doute le 5 décembre 1422 (3) en compagnie d'Aymé Macet, l'envoyé du duc de Savoie, du seigneur de Thoulonjon et de Philibert Audrenet, chambellans du duc, de

(1) Juvénal des Ursins, *Histoire de Charles VI*, éd. de 1653, p. 367.

(2) *Chastellain*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. I, p. 196. — Le titre du chapitre, dans lequel Rolin est appelé chancelier, renferme une erreur.

(3) Voir plus haut, p. 328, note 2.

frère Guillaume le Doulx « liseur des frères prescheurs de Dijon », de Girard Vion, procureur du duc ; dans l'escorte se trouvait un poursuivant d'armes du comte de Saint-Pol (1). Par Arras et Bapaume il gagna le royaume de France (2).

En passant par les villes de Laon, de Reims, de Châlons et de Troyes (3), qui obéissaient à Henri VI, roi de France et d'Angleterre, il eut avec les maires et les échevins des entretiens importants. Le 24 octobre 1422, après la mort de Charles VI, Philippe le Bon, qui tenait beaucoup à garder des relations cordiales avec les habitants des villes devenues anglaises, leur avait adressé des lettres closes pour les inviter à observer le traité de Troyes et à reconnaître Henri VI (4). Par ces lettres, il leur donnait « confort et con-

(1) Relation de Nicolas Rolin ; Bibl. nat. ; Coll. Bourg., t. LXX, fol. 4, et Arch. Côte-d'Or, B. 1623, fol. 114-115, 119-120, 121, 141.

(2) Voir plus haut, p. 328, n. 5.

(3) Relation de Nicolas Rolin, loc. cit : « Premièrement lui parlera de nostre allée et passaige par les villes de Laon, Reins, Chaalons et Troyes, et de la bonne chiere et responses à nous faictes par ceulx des dictes villes ». — Cf. Arch. mun. de Laon, CC. 9.

(4) Arch. Côte-d'Or, B. 1622, fol. 170. — L'envoi de lettres du duc de Bourgogne aux villes dans les occasions importantes était si fréquent que Rolin termine sa relation par ces mots : « Item dira a monsr qu'il semble expedient qu'il escripve tantost aux bonnes villes ». — Exemples d'envois de lettres aux bonnes villes : Arch. Côte-d'Or, B. 1622, fol. 177 r°, le 10 décembre 1422 ; fol. 185 r°, le 17 mars 1423 ; fol. 193, le 3 juillet 1423.

seil... leur requerrant que tousiours se voulsissent entretenir et loyaument gouverner en bon propos et en la vraye et juste querele que avec luy ilz avoient soustenue jusques alors.» L'éloquence du chancelier n'était pas inutile pour les affermir dans leur obéissance au roi anglais; elle produisit bon effet, puisque Rolin put annoncer au duc « la bonne chiere et responses à nous faictes par ceulx des dictes villes ». N'était-il pas essentiel, qu'au cours d'une mission délicate Rolin donnât à l'alliance anglaise des gages de fidélité?

De Troyes, par Châtillon-sur-Seine, Rolin et ses compagnons gagnèrent Montbard (1). Ce n'était pas, comme un amusant contre-sens sur le mot « demoiselles » le fait écrire à Du Fresne de Beaucourt (2) et à M. Perier (3), que Rolin et ses compagnons désirassent s'attarder auprès de leurs femmes. Pourquoi leurs femmes se seraient-elles trouvées à Montbard? Que les femmes de son chancelier et de quelques conseillers fussent « en bon point et se recommandassent très humblement à monseigneur », c'était matière de trop peu de conséquence, pour qu'il fût utile et même convenable de la relater dans

(1) Relation de Rolin, loc. cit : « Item comment en alant à Dijon nous passames par Montbar et alasmes veoir noz demoiselles lesquelles estoient et sont en bon point et se recommandent très humblement a monsr. »

(2) *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 320.

(3) *Nicolas Rolin*, p. 98.

un rapport diplomatique. Les « demoiselles » auxquelles le chancelier fit une visite à Montbard n'étaient autres que les sœurs du duc, Anne et Agnès de Bourgogne ; la duchesse de Guyenne se trouvait peut-être avec elles. Leur entretien fort important avec Rolin avait pour objet de leur annoncer le prochain mariage d'Anne avec le duc de Bedford, la visite possible du Régent anglais (1), et de régler divers détails relatifs à la dot et à la cérémonie. Peut-être l'éventualité du mariage de la duchesse de Guyenne avec Richemont — qu'elle connaissait déjà (2) — fut-elle également envisagée. Toujours est-il que les jeunes princesses en se « recommandant très humblement » au duc, voulaient dire, qu'elles s'en remettaient pour leur mariage à la volonté et à la protection de leur frère. Et cette démarche était de nature à rassurer les Anglais.

Rolin arriva sans doute le 19 décembre à Dijon, sans que son voyage eût eu cette lenteur calculée,

(1) Un mandement du 26 février 1423, n. s., ordonna de « paier le portaige... de certainnes chambres de tappisserie que lors len mena de Dijon à Montbar pour icelles tendre audit lieu pour la venue du duc de Bethfort que len disoit venir illec devers madamoiselle Anne ». Arch. Côte-d'Or, B. 1623, fol. 205 r°.

(2) Richemont connaissait la duchesse de Guyenne : *Monstrelet*, éd. Douët d'Arcq, t. III, p. 70 : « le duc d'Acquitaine, acompaigné du conte de Richemont, estant au Louvre, osta sa femme de la compaignie de la Royne, et la fist mectre à Saint-Germain-en-Laye ».

que lui a reprochée Du Fresne de Beaucourt (1). Venir à cheval de Lille à Dijon en treize ou quinze étapes d'une dizaine de lieues chacune, ce n'était pas trop mal pour un homme de robe, qui, par surcroît, dut accomplir diverses missions en chemin.

Pendant qu'il travaillait à Dijon avec les gens du conseil et des comptes, Jacques de Courtiambles, le seigneur de Thoulonjon, Philibert Audrenet, partis de Dijon le 21 décembre, arrivés à Bourg le 23 expliquaient au duc les raisons de leur retard et objectaient que le voyage du chancelier de Bourgogne à Bourg « seroit de trop grant esclandre et en seroient bientôt grans paroles ».

Les instances du duc de Savoie décidèrent Rolin, qui voulait se faire prier, à se rendre à Bourg; il y arriva le 7 janvier 1423, n. s. Il serait trop long et peu dans le sujet de raconter en détail les négociations, qu'il poursuivit par l'intermédiaire du duc de Savoie avec les envoyés de Charles VII (2). Malgré les tentatives de ceux-ci pour s'entretenir avec lui, il évita soigneusement tous

(1) *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 319.

(2) Ces détails sont tirés de la relation de Nicolas Rolin déjà citée. — Le détail des négociations de Bourg a été donné avec exactitude dans les ouvrages déjà cités de Du Fresne de Beaucourt (II, 320-329) et de M. Périer (p. 98-108). — Il suffit ici d'en indiquer les résultats.

rapports directs avec eux. Des résultats importants n'en furent pas moins obtenus. D'abord il fit connaître en son nom personnel les conditions, qui pourraient servir de base à la paix avec « le Dauphin (1) ». Et ces conditions, auxquelles les Français firent peu d'objections, ne diffèrent guère de celles du traité d'Arras signé douze ans plus tard, en 1435. — Ensuite il accepta, non sans faire des réserves, une déclaration du duc de Savoie (2) relative aux négociations futures. Elle imposait aux parties adverses des trêves dans lesquelles étaient compris le duché, le comté de Bourgogne, le Charollais, les possessions de la comtesse de Nevers et de ses enfants : Nivernais et Donziois. Et ces trêves, souvent interrompues, puis reprises à plusieurs fois, furent prolongées tant bien que mal jusqu'au temps de la mission de Jeanne d'Arc (3). Elles soulagèrent dans une certaine mesure les finances et les sujets du duc de Bourgogne.

(1) Publiées textuellement par De Beaucourt, II, 324-326.

(2) Un exemplaire de cette déclaration fut remis aux Français, un autre aux Bourguignons. Celui-ci, qui porte en tête ce seul mot « Bourgoingne », se trouve aux Archives de la Côte-d'Or, B. 11.897. — Il est publié avec une erreur de date d'une année et un certain nombre d'inexactitudes dans D. Plancher, IV, preuves, n° 29.

(3) Il n'est pas sans intérêt de signaler qu'en juin et juillet 1429, au moment de la mission de Jeanne d'Arc, la première idée des gens du conseil de Dijon fut de rappeler les trêves et abstinences de guerre (Arch. Côte-d'Or, B. 1643, fol. 66).

Enfin, plus importants furent les résultats indirects mais immédiats de ces négociations. Bedford, un moment inquiet, resserra son alliance avec Philippe le Bon aux conférences d'Amiens (avril 1423) ; son mariage avec Anne de Bourgogne fut célébré en juin 1423 ; à son nouveau beau-frère Bedford abandonna Péronne, Roye, Montdidier, Tournay (8 septembre 1423), Mâcon, Auxerre, Bar-sur-Seine (1) ; il laissa l'influence bourguignonne s'étendre en Picardie, en Champagne, avec les garnisons et les capitaines que désignait Philippe le Bon. Surtout il s'entendit avec le duc de Bourgogne pour apaiser le différend des ducs de Glocester et de Brabant (2). L'alliance anglo-bourguignonne en fut raffermie pour dix ans et les espérances de paix avec Charles VII s'évanouirent.

Il n'en restait pas moins que le duc de Bourgogne s'était un moment départi de son intransigeante hostilité ; il avait ouvert à sa politique des possibilités nouvelles ; entre l'alliance anglaise et la réconciliation avec Charles VII, il pouvait désormais choisir au mieux de ses intérêts. Discrètement, Rolin avait conseillé des dé-

(1) 21 juin 1424. D. Plancher, t. IV, preuves, n° 34.

(2) Le 8 octobre 1423, le duc de Brabant déclara s'en remettre à l'arbitrage des ducs de Bourgogne et de Bedford ; lettres du duc de Glocester en date du 15 février 1425 dans le même sens (Gachard, Arch. de Dijon, p. 124 et 127).

marches plus décisives, qui auraient pu conduire à la paix.

La centralisation ébauchée, le duc de Bourgogne arbitre entre Charles VII et Henri VI, surtout la politique qui devait conduire au traité d'Arras indiquée pour remplacer la politique du traité de Troyes, tels sont les faits essentiels qui caractérisent l'avènement et les débuts de Rolin comme chancelier. Ils sont comme la promesse d'un grand règne, ou plutôt d'un grand ministère, s'il est vrai que Philippe le Bon, pour avoir abusé des plaisirs, dut abandonner de plus en plus le soin des affaires à ses conseillers.

J. MARC.

UNE

PREMIÈRE MATINÉE A ROME

(Jeudi 17 septembre 1903)

UNE PREMIÈRE MATINÉE

A ROME

(*Jeudi 17 septembre 1903*)

I

Parti de Gênes à midi 30, le mercredi 16 septembre 1903. Au delà de Pise, un pays triste, désert, c'est déjà la Maremme devenue depuis des siècles le domaine de *l'aria cattiva*, et à une ferme isolée, la seule d'un long parcours, je remarque un de ces treillages serrés qui arrêtent l'Anophélès Claviger, le moustique propagateur de la *mal'aria*. Aujourd'hui, ces cages enveloppantes permettent de vivre impunément même parmi les marais mortels de Pœstum. Bientôt la voie se rapproche de la mer, et aux dernières clartés du crépuscule, j'ai la vision lointaine de l'île d'Elbe, haute et ramassée, une carapace énorme avec un cortège d'îlots jetés comme des satellites autour d'un astre mort. Puis c'est la nuit sans lune ni étoiles, mais des éclairs continus et silencieux embrasent tout l'occident ; à Civita-Vecchia, une averse achève de tomber

torrentielle ; sur les quais de la gare s'étalent de larges flaques noires tandis que le gaz fait luire les rails, les toitures, les empilages de briquettes ruisselantes. C'est l'aspect d'une de nos gares la nuit, en novembre ; serais-je tombé sur une de ces périodes pluvieuses qui ont fait le désespoir de tant de voyageurs ?

D'ici à Rome, le train ne s'arrêtera plus ; mais il est onze heures passées et nous devrions entrer en gare ; je ne comprends rien à ce retard, nous sommes partis de Pise à l'heure réglementaire et il n'y a eu, ce me semble, ni temps perdu aux stations, ni arrêts en route, ni ralentissement appréciable dans la marche. Du reste, malgré le mauvais renom des chemins de fer italiens sur le fait de l'exactitude, c'est la première fois que m'arrive pareille mésaventure, et j'en ai subi bien d'autres en terre de France. Mais la fatigue du voyage, cette nuit lourde qui ne laisse rien apparaître des choses, le mauvais temps redouté, tout me fait trouver interminable ce trajet dans un néant de ténèbres. Enfin sur un pont de fer, le train franchit bruyant un fleuve dont les eaux luisent faiblement à travers le réseau treillagé ; c'est le Tibre. La nuit s'étoile un peu, de vagues contours d'édifices, masses noires sans piqûres de lumières, se profilent devant la portière, c'est enfin Rome sur laquelle plane une légère buée lumineuse. Quelques minutes encore,

et voici le vacarme ordinaire de l'arrivée dans une grande gare, l'arrêt enfin sous l'ample voûte vitrée du hall ; un instant après j'étais installé dans l'omnibus de l'hôtel de la Minerve.

Ma première vision de Rome est celle d'une grande place avec jardinets, d'où fuse blanche une haute gerbe d'eau ; je cherche à entrevoir les restes des thermes de Dioclétien, que je sais proches et ne distingue que des masures amorphes, ruines plutôt qu'édifices, assez semblables aux débris des Thermes dits de Julien, à Paris. Cependant l'omnibus se dirige vers un hémicycle de palais blancs et neufs [1] ; ils s'entr'ouvrent pour le passage d'une large voie descendante que je devine couler entre le Quirinal et le Viminal. C'est la *Via nazionale ;* on se croirait à Toulouse ou dans un quartier moderne de toute autre ville faite de briques revêtues ; la voie se prolonge bien éclairée et vide, puis dans un raidillon tourne brusquement à droite, reprend sa direction, passe devant un grand chantier de démolition ou de reconstruction, et je sens que des hauteurs de la capitale italienne née en 1870, nous sommes entrés dans le plain pied de la ville papale aux rues étroites bordées de grands logis mornes ; encore quelques tours de roue et c'est l'hôtel, puis le repos.

Au matin, je suis éveillé par le bruit d'un tramway ; il y a précisément une courbe sous

mes fenêtres et je reconnais, affaibli toutefois, ce croassement trop familier aux oreilles dijonnaises. Une vive clarté filtre à travers les jalousies, et bientôt, sous le ciel d'un bleu lavé je regarde la place de la Minerve ; au milieu, un amusant bibelot du Bernin, un éléphant de marbre et tout caparaçonné porte un petit obélisque [2]. L'aire carrée s'entoure de maisons d'aspect provincial avec force boutiques d'objets religieux. Ce grand mur jaune tout proche, c'est *Santa Maria sopra Minerva* qui a conservé le titre d'un temple élevé sous Domitien ; si prévenu que l'on soit de la pauvreté extérieure des églises romaines, on ne laisse pas d'être surpris. Point de façade, aucun appareil monumental, on dirait une bâtisse provisoire d'exposition universelle élevée pour une saison d'été. Plus loin, dans cette calotte en briques effritées, je reconnais le Panthéon semblable à quelque engin d'usine délaissé. Ce premier contact avec la Ville éternelle serait plutôt décevant, mais la lumière matinale est d'une douceur exquise et les ombres fines ont cette transparence inconnue à nos régions du nord. Il y a partout de la pénombre, jamais de l'ombre. Cependant j'ai vu mieux encore à Séville où l'ombre est une clarté bleue opposée à une clarté blanche.

Santa Maria sopra Minerva est la seule église ogivale de Rome et remonte au XIII[e] siècle. Le vaisseau est ample, la grande nef large mais de

hauteur modérée, rien ne rappelle ici les élancements éperdus de notre style septentrional, aussi n'y a-t-il à la Minerve ni triforium, ni grandes baies fenestrées ; le sanctuaire se termine carré sans déambulatoire. Mais voici beaucoup trop de ces tirants de fer dont ne savent pas se passer les constructeurs italiens pour maintenir leurs voûtes, et auxquels je préfère nos loyaux arcs-boutants extérieurs. Il y a des bases de marbres aux piliers, et la voûte est peinte ou plutôt repeinte comme celle de la cathédrale de Côme, c'est-à-dire assez mal. Du reste, en fait de décoration ornementale, je ne parle pas des fresques à figures, je n'ai rien vu en Italie qui approche de la voûte de Sainte-Cécile à Alby où sur l'immense champ d'azur s'enlacent de grands rinceaux blancs stylisés et rehaussés d'or [3].

En vérité, dans la seule France et parmi les églises du second rang, encore, j'en connais par douzaines de supérieures à la Minerve. Mais les révolutions de la politique et du goût, celles-ci à peine moins vandales que celles-là, enfin les restaurations trop intensives du XIX^e^ siècle, ont réduit nos édifices religieux à l'état d'abstractions monumentales. La plupart sont des sarcophages magnifiques et vides ; il n'en est pas de même en Italie et chez les peuples qui ont vraiment au cœur le respect du passé. Ainsi la Minerve est un musée de belles choses, un *campo santo* de tom-

bes demeurées en place et inviolées. Et sans vouloir faire concurrence au *Baedeker* dont les indications sont en général très sûres, je citerai, se faisant face dans le sanctuaire, les monuments en applique des deux papes Médicis ; au côté de l'Evangile, c'est Léon X, Jean, mort à 47 ans en 1522, après un pontificat de neuf années, ce qui suffit à lui mériter de donner son nom au grand siècle dont il marque l'apogée ; son tombeau est l'œuvre de Raphaël de Montelupo ; en face est celui, par Nanni de Baccio Bigio, de son cousin, Julien, Clément VII, pape de 1523 à 1534, par qui se couronna l'asservissement de l'Italie à l'Empire. L'un et l'autre monuments ont été dessinés par Antoine de Sangallo le jeune [1], dans ce style, mélange d'architecture et de sculpture qui rappelle certains monuments de doges aux Frari, à Venise ; c'est noble, grand, mais déjà oratoire, et combien je préfère le type florentin de l'âge précédent où, sur le sarcophage fleuri, dans le pavillon des rideaux écartés et sous le regard de la Vierge, la mort semble un doux sommeil gardé par les anges.

Dans la chapelle absidale, au côté de l'Evangile, j'ai longtemps contemplé l'effigie funéraire dressée de Fra Giovanni, le B. Angelico de Fiésole, le miracle de la peinture chrétienne en un siècle déjà fort pénétré de paganisme, mort à 68 ans, chez les dominicains de la Minerve en 1455.

L'image en bas-relief le montre mort et avec une vérité grave, sans réalisme macabre. Et dans une évocation rapide, je revois parmi tant d'œuvres éclatantes et sereines cet adorable *Jugement dernier* de l'Académie de Florence, où anges et élus mènent alternés la ronde de la félicité sans fin. Si dans le nombre de ceux que plus ou moins à propos l'on appelle des « primitifs », il en est de plus savants, de plus vrais, si l'on veut, que l'Angelico, je n'en connais pas de plus idéaliste ; l'art ne se peut spiritualiser davantage et faire transparaître plus visibles les âmes sous le voile léger des corps. On serait tenté de dire que le moine de San Marco est le saint François d'Assises de la peinture, si la richesse des parures ne semblait inconciliable avec le nom de celui qui fut sur la terre chrétienne le plus parfait époux de la pauvreté.

Dans le transept, au côté de l'Epître, la chapelle des Caraffa présente un des plus riches ensembles décoratifs que j'aie vus en Italie. La voûte peinte par Raffaellino del Garbo est belle, mais m'attire moins que les fresques des murailles, où le fils de Filippo Lippi, Filippino [5] a retracé à grands traits la vie de saint Thomas d'Aquin. J'ai distingué surtout, au-dessus de l'autel, la très noble page où l'on voit le saint entouré de figures allégoriques, défendant contre les hérésies les dogmes orthodoxes, c'est une composition bien entendu

irréelle, mais où, comme dans les fresques synthétiques de Raphaël, l'arrangement n'exclut pas la vérité ; de telles œuvres font pressentir la *Théologie* et *l'Ecole d'Athènes*. Si grand qu'il soit, en effet, un homme a toujours plus ou moins deux collaborateurs, le passé et le présent ; Raphaël n'a donc point inventé de toutes pièces le thème des vastes ensembles dont il a revêtu les murs de la salle de la *Signature*. D'ailleurs, sans le vouloir faire descendre du sommet où l'a placé l'admiration des siècles, on peut dire qu'il ne fut pas comme Vinci et Michel-Ange un de ces génies essentiellement créateurs qui renouvellent toutes choses dans le monde des couleurs et des formes. Parmi les compositions de Luca Signorelli dans la *Cappella nuova* à la cathédrale d'Orvieto, la *Prédication de l'Antéchrist* montre une ordonnance en groupes nombreux d'une plénitude, d'un rythme qui ne seront pas surpassés [6]. A cet art déjà complet Raphaël ajoutera seulement, à la vérité ce seulement-là est beaucoup, une grâce aisée et noble qui vient de l'antiquité. Le savant et austère Florentin que fut Signorelli ne la connut jamais. Mais les Lippi et Signorelli n'eurent-ils pas eux-mêmes pour maîtres les fresquistes du *Campo Santo* de Pise, de la chapelle *del Carmine*, à Florence? Ainsi dans l'art comme dans la nature, tout s'enchaîne en une filiation infinie ; et si quelques hommes plus créateurs

semblent s'être faits eux-mêmes, comprenons qu'ils sont avant tout représentatifs. Si nous les jugeons isolés dans leur grandeur, c'est que nous voyons mal et qu'il faut toujours à notre imagination des êtres supra humains.

A l'entrée du sanctuaire, côté de l'Evangile, voici, assez mal éclairé, le plus précieux trésor de la Minerve : le *Christ à la Croix* de Michel-Ange. Commandé en 1514, il fut mis en place en 1521, mais inachevé ; Michel-Ange, on le sait, délaissait volontiers ses œuvres ; ainsi, ni la *Victoire* du musée du Bargello, à Florence, ni les deux *Captifs* du Louvre, ni les figures du *Jour*, du *Crépuscule* et de la *Vierge*, à Saint-Laurent de Florence, n'ont reçu le coup de ciseau suprême. En revanche, le *Jour* et la *Nuit*, dans la même chapelle funéraire des Médicis, et le *Moïse*, de *San Pietro in Vincoli*, sont finies dans les moindres détails comme des figures de Canova, ou, je demande pardon de la comparaison à l'ombre de Michel-Ange, comme un groupe moderne du *Campo Santo* de Gênes ou de Milan. Il en est ainsi du *Christ* que l'on dit avoir été achevé sur place par Michel-Ange aidé de deux élèves, Pietro-Urbano Rodrigo et Friosi.

La figure en marbre, à peine plus grande que nature, est debout et tient la croix dressée ; Michel-Ange ayant voulu représenter le Christ ressuscitant l'avait fait entièrement nu, et c'est là une er-

reur de goût qu'il commettra plus marquée encore treize ans plus tard dans son *Jugement dernier*, en ne jetant même pas un voile sur la nudité de la Vierge. C'était une âme très religieuse, et un cœur chaste, mais précisément pour cela, sa candeur ne voyait aucun mal à certaines images; puis en présence des formes humaines le démon florentin des belles anatomies l'emportait en plein paganisme [7]. Je ne sais quel pape a fait jeter une draperie de bronze doré aux reins du marbre michélangesque.

Il est d'ailleurs très beau ce *Christ* au corps élégant et fort; d'un mouvement fier, menaçant, il étreint la croix du supplice comme un soldat son étendard victorieux. L'expression est sévère jusqu'à la dureté, comme d'un juge inflexible. « Nulle trace de souffrance sur ce visage impassible », dit M. Louis Mâle [8]. Ah, ce n'est pas le doux Galiléen et ces lèvres de marbre n'ont jamais laissé tomber le mot de la suprême miséricorde, « Mon père, pardonnez-leur, ils ne savent pas ce qu'ils font » ; je reconnaîtrais plutôt le rude Précurseur, le dernier des hommes de l'ancienne Loi, ou un prophète de plus créé par l'âme biblique de Michel-Ange. Le type est tout à fait israélite, mais en jeunesse et en beauté.

Les amples bâtiments de l'ancien couvent dominicain, où siégeait l'inquisition romaine, sont occupés par la bibliothèque *Casanatensis*, ap-

pelée ainsi du nom du cardinal Casanatense, une des premières de Rome, et le ministère de l'Instruction publique. Ainsi par une ironie de la destinée le quartier général de la culture officielle en Italie est installé là où eut lieu le procès de Galilée en 1633.

De la Minerve au Panthéon, *Santa Maria Rotunda*, il y a moins d'une centaine de mètres; de près, comme de loin, la plus grande coupole qu'ait élevée l'art ancien et moderne avant l'introduction du fer dans les structures, se dresse comme un cylindre de briques écorchées, ourlé d'arcs de décharge et couronné d'un couvercle aplati. Il faut comprendre que cette coupole étant la moitié d'une sphère tangente au sol et les murs qui font contreforts, montant très haut, on ne voit que la calotte et non la courbe entière. En vérité, que l'on excuse la comparaison, par la forme et la couleur, le Panthéon ressemble à un gros pâté coiffé. Aussi, comme dans toutes les ruines romaines, l'imagination doit-elle suppléer aux misères du présent et se figurer la coupole toute imbriquée de tuiles en bronze doré [9], et le bloc vêtu de marbres y dessinant des panneaux diversement colorés comme à la cathédrale, au campanile et au baptistère de Florence. Mais prenons-en notre parti, l'architecture romaine, et c'est son indéniable infériorité, offre le perpétuel mensonge d'une riche parure jetée adventice

sur une structure élémentaire. Et c'est par là que, placée entre l'art hellénique et l'art médiéval, elle est inférieure à l'un comme à l'autre, parce que ceux-ci sont la sincérité même. Dans une église gothique aussi bien qu'au Parthénon, la décoration et la structure ne font qu'un. C'est pourquoi sans nier la grandeur, la beauté hardie, l'immobilité des murailles et des courbes dans les thermes de Caracalla, la villa d'Hadrien, la basilique de Constantin, suis-je plus sensible au charme de la moindre ruine de notre moyen âge français, où se montrent les débris, ossature, muscles et chairs, d'un organisme vivant, non un squelette dépouillé de ce qui était sa vie extérieure et visible.

Mais toute la grandeur romaine se révèle dans le portique à huit colonnes de front, en granit oriental, hautes de 12 m. 50 sur 4 m. 50 de tour. Ces monolithes non cannelés feraient prendre en pitié si ce n'était déjà fait depuis longtemps, nos pauvres empilages en rondelles de la Madeleine, à Paris. Etant par définition un support rigide, un contrefort, si l'on veut, la colonne doit donner et réaliser l'idée de la rigidité absolue. Sans doute les Grecs n'ont pu faire monolithes les colonnes du Parthénon et des Propylées, mais du moins Ictinos et Mnesicles n'employèrent-ils que des blocs de bonne hauteur, et grâce à la perfection des joints les fûts semblent d'un seul morceau et semblent des troncs cristallisés de Pentélique.

Le fronton paraît grand pour la colonnade, celui du Parthénon a d'autres proportions et meilleures. Mais l'étude du monument a amené des architectes archéologues à penser que le portique d'Agrippa avait dix colonnes à l'origine ; quoi qu'il en soit, il y a ici quelque lourdeur, de plus le raccord avec la rotonde est assez gauche, sans doute les revêtements de marbre masquaient ces pauvretés qu'il ne faut pas mettre sur le compte de l'architecte primitif. Le Panthéon d'Agrippa était, en effet, un édifice rectangulaire ; il échappa au grand incendie de 64, qui ne dut pas dépasser les murailles de Servius Tullius, mais périt plus tard dans quelque sinistre inconnu, les charpentes de ces temples flambaient comme brûlera dix-huit siècles plus tard, celle de l'église Saint-Paul hors les Murs. La rotonde actuelle est l'œuvre d'Hadrien, ce qu'a établi un architecte de l'Académie de France à Rome, M. Chedanne, en mettant au jour les briques estampillées découvertes dans des sondages. Du reste, c'est seulement avec Néron que l'art romain se fait mégalomane et prodigue les coupoles et les voûtes hardies qui caractérisent l'architecture impériale dès la fin du 1er siècle.

De temps immémorial le fronton a perdu ses figures d'applique en bronze doré ; quant à l'inscription dédicatoire d'Agrippa elle me paraît injurieusement rafraîchie. A l'origine on montait cinq

marches pour atteindre au seuil, il est en contrebas aujourd'hui et le soir venu, les grilles fermées, le creux du parvis tout hérissé des racines de constructions abolies sert aux ébats d'une légion de chats sortis je ne sais d'où, et dont on ne voit pas un dans la journée.

Sous Urbain VIII [10], de vandale mémoire, il poussa en arrière du fronton deux clochetons ridicules que le peuple romain compara aussitôt à des oreilles d'âne. Ils ont disparu depuis une vingtaine d'années. Urbain VIII pensait-il racheter ainsi l'acte barbare qui fit dire à Pasquin [11] : *Quod non fecere Barbari fecere Barberini ?* La charpente du portique était, en effet, un puissant poutrage de bronze qu'avaient respecté les Goths et les Vandales si friands pourtant des moindres morceaux de cuivre ; eh bien, ce métal vieux de seize siècles, Urbain VIII le prit en 1625, et il en résulta le baldaquin et la chaire de Saint-Pierre, plus des canons pour le château Saint-Ange. Ce bronze pesait 450.250 livres, dont 9.374 pour les seuls clous. Le plus pauvre assemblage de bois remplace la charpente romaine disparue. Un siècle plus tard, Clément XII enlèvera le sarcophage en porphyre rouge retrouvé autrefois dans les fouilles, considéré comme celui d'Agrippa et placé sous le portique. Je le verrai à Saint-Jean de Latran, dans la chapelle Corsini, où il conserve les restes du pape que vit mourir

le président de Brosses en 1740[12]. C'est un morceau d'une majesté simple et digne de Rome ; le thème en est devenu classique sans qu'aucune des copies ou imitations ait jamais approché de l'original.

La porte antique de bronze franchie l'impression est profonde et telle qu'on ne la reçoit d'aucun autre édifice à coupole ; d'abord les dimensions géométriques y sont pour beaucoup puisque le Panthéon n'a pas moins de 43 m. 50 de diamètre, un mètre et demi de plus que le dôme de Saint-Pierre. La différence est d'ailleurs inappréciable à l'œil, mais ici la coupole forme l'édifice même, tandis que partout ailleurs elle en est seulement une partie, et cette demi-sphère creuse qui remplit la moitié de la hauteur totale produit un effet unique d'immensité. Peut-être cependant le principal facteur de la sensation reçue est-il la lumière ; je n'apprendrai à personne que le Panthéon est éclairé par un oculus central à ciel ouvert, d'un rayon de neuf mètres, et encore serti dans son anneau de bronze antique, il en résulte que l'intérieur est baigné également d'une clarté diffuse, tombant du ciel comme d'un vitrage d'atelier, et qui ne semble pas celle d'un édifice couvert. C'est l'ardente lumière romaine pacifiée et je pense à une puissante chute d'eau qui s'écroulerait dans un ample bassin pour s'y immobiliser transparente.

Malgré les marbres luisants du pavé et des parois, tout n'est ici qu'harmonie des couleurs comme des formes, il y a tant de siècles que ces choses ont vieilli ensemble! Par malheur, au dessus du lambris magnifique, la haute frise a disparu et à la voûte, les grands caissons rectangulaires, un peu hors d'échelle, selon moi, sont vides de leurs ornements en stuc et bronze doré; au lieu de ces richesses disparues c'est un badigeon uniforme d'un pauvre effet [13]. Mais ces défauts sont perdus dans la majesté souveraine de l'ensemble; chaque matin de mon séjour à Rome, je commençais mes courses par une station au Panthéon, et retrouvais toujours l'impression de la première visite. Je ne sais quel peintre saurait exprimer la pureté, la sérénité, la force aussi de cette lumière, rendre l'effet de cet oculus découpant un disque de ciel bleu. J'aurais aimé à voir une colonne de pluie tomber droite à travers l'espace.

Sept niches profondes encadrées des plus beaux marbres recevaient autrefois autant de statues de dieux; depuis la transformation du temple en église, ce sont des chapelles. Ici reposent Raphaël et celle qui était, dit-on, sa fiancée, morte avant lui, Maria, la nièce de ce cardinal Bibbiena qui est l'original du très beau portrait de Madrid; puis d'autres artistes, Baldassare Peruzzi, architecte et peintre dont je verrai bientôt de

graves et sobres fresques à *Santa Maria della Pace;* en face des Sibylles de Raphaël, elles soutiennent victorieusement la lutte : par leur caractère, en effet, l'exécution vigoureuse et probe sans pédantisme anatomique ou autre, leur solidité d'émail, elles comptent parmi les plus belles que j'aie vues en Italie. Voici encore Perino Buonacorsi, dit del Vaga, et Giovani Nanni, d'Udine, deux élèves et collaborateurs de Raphaël ; enfin Annibal Carrache pour qui je suis sans doute injuste ne connaissant pas son œuvre maîtresse, la galerie du palais Farnèse [14]. Mais je ne lui pardonne pas d'avoir été le grand homme de cette ennuyeuse école de Bologne et par suite, le patriarche de notre art classique français. Et le goût, l'habitude de la peinture raisonnable étaient si bien invétérés en France qu'un homme d'esprit très ouvert comme Charles de Brosses déclarait l'école bolonaise « la plus agréable de l'Italie [15] » ! En vérité on se sent pris de colère contre cet atelier où des hommes de talent apprenaient à d'autres l'art d'en avoir ou plutôt de paraître en avoir.

Enfin dans des sarcophages de bronze et d'un grand style — l'Italie n'a point perdu ce secret-là — reposent parmi les couronnes amoncelées Victor Emmanuel II et son fils Humbert I. Au seuil de la chapelle un registre ouvert est gardé du coin de l'œil par un custode chevronné ; j'inscris mon

nom, la date 17 septembre 1903, avec un mot d'hommage respectueux au premier roi de l'Italie unifiée et libre. Mais à peine me suis-je éloigné d'un pas que le planton se lève et discrètement, comme par hasard, vient lire ce que j'ai écrit. Il me souvient alors que, il y a peu d'années, sous le règne de Humbert I, un Français ayant eu le mauvais goût d'écrire : « Vive le Pape Roi », ce fut dans Rome et dans toute l'Italie une explosion soudaine de gallophobie furieuse; le palais de l'ambassade et le drapeau français furent insultés, et le roi s'associa officiellement à la protestation nationale, ce qui était sans doute le meilleur moyen d'en finir. Le voyageur, un pèlerin, avait perdu comme on dit une belle occasion de ne pas faire une sottise ; mais à l'étranger les Français aiment à jouer le rôle d'enfants terribles et cèdent aisément à la démangeaison de faire un beau geste hors de propos.

Il est dix heures moins un quart, la voiture commandée pour le Transtévère doit m'attendre ; elle est là, en effet, devant l'hôtel, et le portier très obligeant trace un itinéraire minutieux au cocher qui parle français ; la course sera de un peu plus de deux heures. Le temps est à souhait, la voiture propre, le cheval de bonne allure. Nous passons d'abord par des rues assez insignifiantes bordées de grands logis à peu près semblables qui sont les palais romains. « Tout est palais en

Italie, dit Saint-Simon, et il ne s'y parle pas de maisons. » Rien, d'ailleurs, ne ressemble moins à l'hôtel français entre cour et jardin que ces blocs sévères, sans toits visibles, aux lignes horizontales tirées rigides sur le ciel, aux fenêtres inférieures grillagées de puissantes ferrures. Je reconnais ici le type grandi de nos hôtels parlementaires dijonnais de la première moitié du XVII^e^ siècle, dont voici les baies couronnées de frontons triangulaires ou curvilignes. Mais il y a toujours ici deux étages égaux tandis que nos hôtels dijonnais n'en ont qu'un. Par les grandes portes ouvertes apparaissent des cours solennelles, aux préaux inconnus du soleil, et je pense au palais Bocannera si bien imaginé par Zola dans son livre, *Rome*.

A un moment, mon cocher se retourne et me désigne une de ces demeures qui me paraît assez ordinaire, il n'est pas facile de distinguer un palais romain d'un autre : « Le palais Cajetani, » me dit-il, et avec fierté : « La première famille de Rome [16]. » Je doute qu'un cocher parisien ait jamais l'idée de montrer à un étranger l'hôtel d'un Montmorency ou d'un la Trémoïlle. Nous longeons ensuite un espace vide, tout un quartier démoli, l'ancien Ghetto, avec un îlot épargné de masures, où se montrent des paquets de haillons vivants. Mais en face, voici neuve et blanche une synagogue triomphante, que cou-

ronne une coupole carrée dont le métal éclate au soleil ; une belle revanche d'Israël.

Nous atteignons les quais nouveaux qui canalisent le Tibre, mais ensevelissent la vieille ville ; travail d'ingénieur, hors d'échelle et fort laid. Ces remparts surélevés seraient dignes d'un Niagara, et, même en Europe, le Tibre n'est qu'un fleuve secondaire, une soixantaine de mètres en largeur, six ou sept en profondeur. Mais comme tous les cours d'eau du midi montagneux, il est sujet à des crues subites et formidables ; sous l'Empire, le Champ-de-Mars était souvent inondé et devenait un lac, d'où émergeaient les monuments et les bois sacrés. De nos jours on s'est parfois promené en bateau sur la place de la Minerve, et le Panthéon a été momentanément transformé en piscine. Le Tibre est le seul émissaire d'une vaste région à vallées profondes où les eaux courent libres sur les pentes dépouillées. Or j'ai vu en Roussillon le Tech et la Tet, à l'ordinaire larges lits de cailloux sillonnés de minces filets d'eau, devenir en quelques heures des mascarets dévastateurs courant dans la plaine « comme un troupeau de bœufs », selon une expression imagée entendue sur place. Mais endiguer un fleuve travailleur comme le Tibre qui, à la moindre crue, entraîne en abondance les terres délayées, est un remède plus dangereux peut-être qu'un mal dont les

crises sont à tout prendre rares. Comme le cours devient très lent aux approches de Rome, les dépôts ne cesseront d'élever le lit entre ses digues de pierre, et il viendra un moment où on devra exhausser encore ces remparts qui nous semblent déjà démesurés.

Il faut donc monter pour atteindre au seuil du pont Garibaldi; je lis, parmi les noms des faits militaires du héros italien, celui de *Digione*, Dijon ; *Major e longinquo reverentia*, a dit Tacite.

Le fleuve, assez bas en cette saison, traîne languissamment des eaux verdâtres plutôt que blondes; on dirait une décoction de pois verts. Mais en temps de crue, elles doivent, comme celles de l'Arno et de la Garonne, se saturer d'ocre, de manière à justifier le *Vidimus flavum Tiberim* [17] d'Horace parlant d'une de ces inondations dont il fut témoin sous Auguste. A gauche, je cherche cette île consacrée à Esculape, qui avait reçu la forme d'un navire de marbre, dont un obélisque était le grand mât ; elle a l'air aujourd'hui d'un village quelconque, à maisons d'un jaune sale sous leurs toitures rouges, et dominé par une église conforme, Saint-Barthélemy.

En face, sur les pentes du Janicule, s'étale ce quartier du Transtévère où s'est le mieux conservé le vieux type romain. La colline n'était pas comprise dans les sept monts qui constituaient

autour du Forum le relief historique de la ville créée par Servius Tullius : le Capitole, le Palatin, l'Aventin, le Cœlius, l'Esquilin, le Viminal, le Quirinal. Plus élevé que tous les autres, 80 mètres environ, sa cime porte une couronne de grands arbres et de verdure qui fait penser au coteau de Fourvières, à Lyon, mais celui-ci a une tout autre ampleur ; ce qui est le plus grand à Rome, c'est l'histoire, non la nature. Dès les premiers temps de la République, il y avait au point culminant une citadelle, *arx* ; c'était la clé de la position et là, fut toujours le point d'attaque de la ville éternelle, par Bourbon, en 1527, par les Français, en 1849. Le parc dit le *Passiegata* de la reine Marguerite, occupe le bastion dominant enlevé par l'armée française, le 2 juin 1849, ce qui la rendit virtuellement maîtresse de Rome. Sur cette esplanade, aujourd'hui pacifiée, se profile sur le ciel la statue équestre de Garibaldi ; victorieuse et calme elle domine la ville étendue à ses pieds, et comme un symbole menaçant de l'Italie nouvelle, tourne la tête vers Saint-Pierre. Je la verrai ce soir du Pincio, et dans quelques jours de près, un soir que je contemplerai du Janicule le spectacle ardent d'un coucher de soleil romain [18].

La voiture s'arrête devant une façade d'église tout émaillée de mosaïques semblables à de gigantesques émaux cloisonnés : « *Santa Maria*

in Trastevere », me dit mon guide. C'est une des plus anciennes de Rome, puisque la tradition la fait remonter au règne d'Alexandre Sévère, un presque grand empereur, qui régna de 222 à 235; elle avait été élevée près ou sur l'emplacement de la *Taberna meritoria*, l'hôtel des Invalides, au-dessus d'une fontaine de naphte jaillie, dit-on, au jour natal du Christ. C'est en tous cas un bel exemplaire, encore que remanié et restauré, du type latin pur : une triple nef formée par deux files de colonnes antiques soutenant architravées un étage à fenêtres carrées, avec arc triomphal aux tympans orfévrés de mosaïques, et sanctuaire voûté en quart de sphère également vêtu de mosaïques sur fond d'or. Un plafond très riche remplace la charpente apparente dont je ne rencontrerai d'exemple à Rome que dans la grave église Sainte-Sabine, sur l'Aventin. C'est bien en vérité le type de la basilique païenne et les objections ingénieuses que l'on a faites à l'identification ne me paraissent pas fondées. Lorsque dans les intervalles de paix entre les persécutions, ou plus tard, au IV^e^ siècle, dans la plénitude de leur triomphe, les chrétiens ne se contentèrent plus des catacombes et des sanctuaires privés mais élevèrent églises contre temples; ils combinèrent naturellement les types des édifices servant de lieu d'assemblée, le temple et la basilique[19], mais avec prédominance de

celle-ci. La basilique, en effet, était le lieu de réunion par excellence, et présentait de plus une abside, le tribunal, qui, précédé d'une balustrade ou chancel, devenait facilement le sanctuaire. Et un mot conservé dans la nomenclature architecturale prouve bien qu'il en est ainsi, puisque l'on nomme encore *tribuna* l'abside extérieure en demi-cercle de certaines églises, par exemple on dit la *tribune* de Sainte-Marie-Majeure.

On objecte que la basilique païenne soi-disant retrouvée dans les églises du type de Sainte-Marie-Majeure, de Saint-Paul hors les Murs, de Saint-Laurent, de *Santa Maria in Trastevere* est un type idéal qui n'a jamais existé ; que, en fait, les basiliques romaines présentaient des formes très variées, qu'ainsi la Julienne était un parallélogramme à cinq nefs, sans absides, tandis que l'Æmilienne et l'Ulpienne en avaient deux opposées comme les sanctuaires d'une cathédrale rhénane. Cela est vrai, mais dans toutes, demi-circulaire ou carré, le tribunal est nettement marqué. Vitruve nous a laissé la description d'une basilique élevée par lui dans la ville de *Fanum Fortunæ*, aujourd'hui Fano ; c'était une construction rectangulaire avec trois nefs et abside, dont le plan restitué par Viollet-le-Duc [30] pourrait être pris pour celui d'une église. Quant à la basilique dite de Constantin, une des plus grandioses conceptions de l'art romain à son dernier

période, et dont on aurait pu faire la plus magnifique église au lieu d'en abattre stupidement les deux tiers, elle est non de la famille des édifices à charpente, mais la congénère des grandes salles voûtées des thermes de Caracalla et de Dioclétien. Cette nef immense, à voûte d'arête, contrebuttée par de puissants contreforts entre lesquels étaient établies des salles voûtées en berceau tout indiquées pour se transformer en chapelles, avait deux absides demi-circulaires, une dans le grand axe, et l'autre dans le petit. Enfin, au Palatin, dans la demeure des Flaviens, la basilique, cette partie nécessaire de toute résidence impériale, présente si bien en petit le type de *Santa Maria in Trastevere*, que si l'on ne se savait dans un palais païen, on croirait retrouver non une salle de justice mais une chapelle. A la vérité, l'édifice, comme tous ceux de la colline historique, n'existe plus qu'à l'état de plan tracé par des souches émergeant du sol, du moins ce plan est-il encore très reconnaissable, et voici le contour de l'abside avec un fragment du pavé de marbre ; il y a même en avant un morceau de la balustrade ou chancel, que l'on pourrait prendre pour un reste de la table de communion.

Je tiens donc pour suffisamment fondée la théorie qui donne la basilique sortie elle-même du temple, pour le type primordial de l'église chrétienne. D'ailleurs, en se servant des colonnes

prises aux temples, les chrétiens ont naturellement adopté le plan dans lequel ces colonnes trouvaient leur emploi indiqué.

Je reconnais ici l'original de notre pauvre église Notre-Dame de Lorette, mais avec de plus belles proportions et une polychromie faite des plus précieux matériaux ; le pavé formé à l'antique de larges disques de porphyre enlacés dans un réseau de mosaïques est de toute magnificence. Les églises de Rome ignorent ces vilaines chaises, ces clôtures que l'on rencontre trop souvent à Paris et qui déplaisaient si justement à Montalembert ; le vaisseau est largement, je dirais volontiers démocratiquement ouvert à tous. Quant aux mosaïques, elles font prendre pour jamais en horreur les peintures murales délavées et ternies, dont le XIX^e^ siècle a enduit par hectares les églises de Paris. Je fais assurément certaines exceptions, les compositions de Flandrin, surtout les frises de Saint-Vincent-de-Paul, les chapelles de Perrin et d'Orsel à Notre-Dame-de-Lorette, des Saints-Anges à Saint-Sulpice, par Eugène Delacroix, certaines peintures du Panthéon, sont des œuvres considérables. Mais en général on peut dire que le sentiment de l'art décoratif et religieux est tout à fait absent de nos églises parisiennes. Du reste le temps a déjà dévoré en partie des œuvres exécutées avec une technique insuffisante.

A Notre-Dame de Lorette on a essayé timide-

ment quelques applications de marbre des Pyrénées, qui font un peu moins bon effet que la pierre demeurée blanche. Cet essai de décoration par les marbres colorés, dû à un architecte classique essoufflé au départ [21], me revenait à l'esprit en contemplant l'intérieur si riche, si copieux de *Santa Maria in Trastevere*. Elle a été restaurée il y a quelque quarante ans, mais avec goût et mesure ; les mosaïques dont les plus anciennes appartiennent à l'école sinon à l'atelier des Cosmas, XII^e^ siècle, et les plus récentes à Pietro Cavallini, un prédécesseur de Giotto, ont été remises en état par les ouvriers du Vatican ; déjà les retouches sont peu sensibles, et seules quelques vibrations encore trop vives les révèlent-elles çà et là au spectateur attentif.

Santa Maria est une église de proportions plutôt modestes, une soixantaine de mètres en longueur, tout au plus, mais l'échelle des éléments de la structure lui donne une grandeur singulière et qui sent l'antique, avec un rien de barbare venant d'une légère inégalité des colonnes, et ce n'est pas pour me déplaire. Quant à la lumière, c'est toujours cette diffusion claire inconnue dans nos pays du nord ; l'effet est aussi beau que celui de cette caverne tapissée de marbres, d'or et d'émail qu'est Saint-Marc de Venise.

Après *Santa Maria* on s'élève en lacets parmi les grands arbres pour arriver à *San Pietro in*

Montorio et à cette terrasse d'où l'on a sur la Ville éternelle la vue qui, il y a plus d'un siècle et demi, émerveillait le président de Brosses. Tout le monde s'accorde à dire que le spectacle, fort beau encore et digne de sa renommée, a pourtant perdu depuis l'occupation de Rome par la monarchie italienne ; mais s'il y a moins de verdures et trop de quartiers neufs, l'ensemble du tableau, le cadre et le soleil y sont toujours les mêmes.

Ne parlons pas des premiers plans, ils sont par définition affreux dans toutes les capitales modernes. Mais au delà le spectacle se déploie immense et toujours magnifique. A gauche, c'est la première apparition de la coupole de Saint-Pierre ; à l'autre extrémité, à droite, un lambeau du Tibre enjambé par ce pont de fer où j'ai passé ce matin ; plus loin dans ce long bâtiment traînant et du neuf le plus banal, je reconnais Saint-Paul hors les Murs, la basilique du IVe siècle, incendiée en 1823, et rétablie assez mal, je m'en apercevrai demain, par les papes qui se sont succédé de Pie VII à Pie IX. Je reconnais le mont *Testaccio*, cet étrange entassement de pots cassés ; la pyramide de Caius Cestius, puis brusquement c'est la plaine désolée et malsaine qui court vers Ostie et fait ressouvenir du vers solennel de Vigny :

Les grands pays muets longuement s'étendront.

Entre les deux points extrêmes, la Rome des empereurs et des papes dévale des collines historiques, remplit les vallées et s'épanche dans la plaine qui fut le Champ de Mars, en un pêle-mêle pressé de palais, de loggias, d'où émergent innombrables les coupoles des églises. Il y en a même trop et surtout trop semblables, pour nos yeux de septentrionaux habitués aux tours et aux flèches de l'art ogival, et pas assez de campaniles[22]. De ceux-ci il s'en rencontre pourtant quelques-uns, à mes pieds celui de *Santa Maria in Trastevere*, plus loin celui de *Santa Maria in Cosmedin ;* je distingue la tour du Capitole, celles de Sainte-Françoise-Romaine et de Sainte-Marie-Majeure, les unes et les autres carrées, nues, et à tout prendre fort inférieures à nos beaux clochers français du moyen âge. En marge du cadre, voici les deux tours à poivrières de la Trinité du Mont, la masse et les clochetons assez baroques de la villa Médicis. De cette hauteur les collines ne sont que des remous dans l'océan de pierre et le Capitole à peine un léger ressaut, à son extrémité orientale, une sorte de carrière blanche ouverte révèle le chantier où s'élabore le colossal et fastueux monument à Victor Emmanuel. J'en ai vu partout les images et ne réponds pas de la beauté, mais ce sera une énormité de pierre, de marbre et de bronze, sans égale en Europe et qui, sauf peut-être le Colisée et Saint-Pierre, écrasera toute

la Rome ancienne et moderne. Adossé à l'église d'*Ara Cœli*, le futur monument couvrira 12.000 mètres sur l'emplacement de l'ancienne citadelle romaine où était le temple de Junon Moneta [23]. On a cru longtemps que là s'élevait le temple de Jupiter et que la citadelle occupait le sommet opposé, c'est une erreur. Ainsi le temple où aboutissaient les cortèges des triomphes était voisin de la Roche tarpéienne, ce qui rend plus vrai encore le mot oratoire de Mirabeau : « Il n'y a pas loin du Capitole à la Roche tarpéïenne. » Mais à l'origine le mont Capitolin était uni au Quirinal par un seuil élevé que Trajan fit disparaître pour asseoir son forum ; or il est élémentaire en fortification qu'une citadelle sera placée plus utilement en avant qu'en arrière du point à défendre. Cette vérité de bon sens a été appliquée à l'origine de la société humaine, c'est-à-dire de la guerre, et on sait ce que dans la nomenclature préhistorique on appelle un *Eperon barré*. Les Romains n'auraient pas laissé exposé aux premières insultes d'un ennemi venant du Quirinal, le sanctuaire national de la République. C'est par le seuil dont il s'agit que les Gaulois tentèrent de surprendre le Capitole, à supposer que le récit de leur échec soit historique et non légendaire. Au Palatin, parmi le rougeoiement terre à terre des ruines impériales déblayées, quelques cyprès pointent encore comme d'énormes quenouilles de

bronze ; seul l'Aventin présente encore, tel qu'il y a trente-cinq ans, un assemblage d'édifices blancs entremêlés de frondaisons métalliques. Mais entre Saint-Jean de Latran dressé là-bas imposant et massif, tout hérissé de statues, et Sainte-Marie-Majeure, dans cet espace rempli autrefois de couvents, de jardins, de villas et de vieux arbres, le paisible désert est envahi par les quartiers neufs qui ont reçu en grande partie les deux cent mille habitants qu'a gagnés Rome depuis la conquête italienne ; trop de pierre et neuve ! Cependant, il y a toujours au bord de la falaise lointaine, les belles futaies de la villa Médicis et du Pincio faisant premier plan aux frondaisons de la villa Borghèse, et par delà les remparts d'Aurélien, les masses fuyantes des villas Albani et Torlonia.

Quant à la ville antique elle est noyée dans l'autre, le Forum est invisible et à peine devine-t-on la dépression de cette vallée, le lieu le plus historique de l'Univers ; au-dessus, les trois arcs béants de la basilique de Constantin ont l'air de grandes niches, il est vrai que nous en sommes environ à 1500 mètres, mais la transparence de l'air les fait tout proches[24] ; le Palatin et l'Aventin masquent les thermes de Caracalla. Du château Saint-Ange, on n'aperçoit que la partie supérieure perdue dans l'affreux quartier neuf des *Prati Castellani*, où ce gros bloc blanc est le

nouveau Palais de Justice en construction. A l'autre extrémité du tableau, le Colisée — nous en sommes à 2 kilomètres — ne produit pas l'effet attendu; à la vérité il se présente par sa partie ruinée, mais déjà le flot des bâtisses à quatre et cinq étages vient battre la noble ruine. Les masses des constructions modernes auront toujours raison des monuments antiques ou du moyen âge. Dans quelques jours j'aurai encore plus nette cette impression de la victoire de l'utile démocratique sur le beau, en voyant des logis vulgaires plonger les regards de leurs hautes fenêtres dans la paix du cloître jeté pour les chartreux par Michel-Ange, dans l'aire des thermes de Dioclétien [25].

Enfin, aux dernières limites de l'horizon, c'est la dentelure des montagnes, qui commence au mont Mario, un prolongement aride du Vatican, avec quelques beaux cyprès et pins, pour se continuer dans les âpres massifs de la Sabine. Une large brèche fait apparaître, en une perspective de quarante kilomètres, un massif isolé et du contour le plus noble, c'est le Soracte célébré par Virgile et Horace [26]. Ses 641 mètres d'altitude le cèdent aux 1269 du mont Gennaro au-dessus de Tivoli, mais celui-ci est un cône quelconque tandis que le Soracte semble avoir été dessiné par le Poussin.

Puis ce sont les monts Albains qui vont mou-

rir dans l'infini de la plaine courant vers la mer. Cet horizon entre tous historique est d'une beauté de lignes sans supérieure, et la lumière du matin fait de ces montagnes lointaines de gigantesques cristaux bleuâtres, que l'on dirait pénétrés doucement d'une clarté inférieure, *tanquam inclusa luce non transmissa* [27], c'est l'impression que donne la lumière romaine qui semble émaner des choses et non être renvoyée par elles. Quelques taches blanches semées sur les pentes sont des villages ou des villas ; là était *Tusculum*, la résidence favorite de Cicéron. De fines vapeurs, semblables à d'immenses fils de la Vierge, ondulent, s'enlacent, se dénouent nonchalamment à mi-hauteur. Et sur tout ce tableau tombe du ciel d'un bleu intense une clarté égale, nette sans dureté, délicate sans mollesse, qui pénètre partout jusque dans les profondeurs où l'ombre n'est qu'une transparence moindre. Je la retrouverai bientôt, cette paix du soleil romain, dans le grand Claude Lorrain de la galerie Doria-Pamphili, le *Moulin*. Certes la nature y est absolument conventionnelle, voyez les arbres, mais, comme le dit justement Chateaubriand : « le calme de la lumière y est merveilleux [28] ». Ce tableau sera une nouveauté pour moi qui connaissais seulement le Claude Lorrain des ardents couchers de soleil.

En regardant le spectacle offert aux yeux et

aux souvenirs, je cherchais à me représenter ce qu'un voyageur aurait vu d'ici au temps de la plus grande splendeur monumentale de Rome, c'est-à-dire sous Constantin, avant le transfert de la capitale à Byzance. Je me figure être sur les remparts de cette citadelle qui s'élevait un peu au-dessus de *San Pietro in Montorio*, au devant de la porte Aurelia, aujourd'hui Saint-Pancrace. Aux premiers temps de la République, alors que la frontière était si proche que Rome pouvait craindre une attaque soudaine venant de Falèries, de Veies ou de Tibur, tandis que les comices s'assemblaient au Champ de Mars, on arborait sur la citadelle un drapeau que l'on amenait en cas de péril imminent. L'assemblée se trouvait par ce seul fait dissoute et l'on courait aux armes. Mais dans cette ville formaliste où, comme en Angleterre, on conservait religieusement les usages anciens, même quand toute raison d'être avait depuis longtemps disparu, on continuait d'arborer l'insigne de paix au Janicule pendant les comices. Si bien qu'un jour, au temps de César, pour prévenir un jugement dont beaucoup s'inquiétaient, on imagina d'abattre le drapeau, et d'elle-même l'assemblée se sépara.

Si le cadre lointain, le ciel et le soleil sont les mêmes qu'aujourd'hui, tout autre aux yeux du spectateur d'il y a quinze siècles et demi est l'aspect de la ville. Le relief lui en apparaît plus ac-

cusé et les sept collines se distinguent nettement des vallons et de la plaine. Partout sur les palais, les temples, les thermes, les tombeaux, brillent les marbres et les ors des statues, des quadriges et des faîtages [29]. Rome présente ainsi un éclat d'orfèvrerie et de couleurs variées bien différent de ce que nous présente la ville moderne plutôt grise. Mais ce qui domine c'est encore la blancheur des marbres, blancheur atténuée par le temps et plus ou moins dorée par les longs soleils. La colline des Jardins, le Pincio actuel, laissée en dehors de l'enceinte par Servius Tullius, puis comprise dans celle d'Aurélien, présente de la porte Flaminia — aujourd'hui du Peuple — et la porte Salaria dont le nom subsiste encore, une longue bande de grands arbres, formée des anciens jardins de Salluste, de Lucullus [30] et de Pompée. Mais au lieu du désert qui commence maintenant aux portes, la campagne est une plaine peuplée de villas et de jardins; jusqu'à Ostie, les deux rives du Tibre sont bordées de palais dont les terrasses plongent leurs fondations dans les flots jaunes. Toutefois, les jours sont comptés de ces magnificences de la vie heureuse; en 327 Rome va cesser d'être la capitale de l'empire et la décadence est proche; la vie commencera de se retirer des extrémités et avant la fin du siècle, des milliers d'hectares couverts de ruines et de végétation libre seront redevenus le domaine de la *mal'aria*.

II

A tout prendre, il nous est difficile d'évoquer l'aspect de la Rome antique. Nous ne connaissons que les monuments, nombreux et magnifiques sans doute, mais ils ne formaient pas plus toute la ville que les églises, les palais et les édifices publics ne sont tout Paris. Les restitutions nous montrent surtout une ville décorative, une sorte d'enceinte sacrée comme l'*Altis* d'Olympie, ou les parvis du temple d'Apollon à Dèlos, mais dans des proportions colossales. Il n'en était pas ainsi; Rome avait à peu près deux millions et demi d'habitants et, comme dans toutes les grandes capitales anciennes et modernes, la multitude des petites gens y noyait celle des patriciens et des riches. Or si, après l'incendie de juin 64, la ville fut rebâtie sur un plan régulier, avec des voies larges et droites, on n'avait pu abolir les quartiers populaires aux rues étroites, aux maisons à nombreux étages, où grouillait la foule des artisans et des prolétaires. De ces rues populaires nous pouvons nous faire quelque idée d'après les peintures murales, où se retrouve un peu de la vie familière de la plèbe. Pas plus que de nos jours, Rome n'était une ville de plaisance et de luxe, mais une capitale attirant à elle tous les miséreux et

les déclassés, comme le font les grandes cités pléthoriques de l'ancien et du nouveau monde.

En pensant à ces choses, je me disais qu'en réalité, il nous reste bien peu de l'ancienne Rome. Les causes naturelles de destruction ont peu agi sur ces structures inébranlables de l'art romain, qui, selon la belle expression de Chateaubriand, pouvaient passer sans fléchir « du service de l'homme à celui des éléments » [31]. Mais, *Tempus edax, homo edacior.* Et je ne parle pas des invasions, les barbares s'attaquaient surtout aux parures, aux richesses de Rome ; à la vérité ils rompirent les aqueducs en plusieurs lieux, toutefois leurs moyens de destruction étaient trop primitifs pour venir à bout des maçonneries impériales. Les chrétiens détruisirent beaucoup de temples, en haine du paganisme, et aussi pour employer les colonnes dans leurs églises; ainsi la colonnade ionique et blanche de Sainte-Marie-Majeure provient du temple de Junon, le mausolée d'Hadrien avait fourni celle de la quintuple nef de Saint-Paul-hors-les-Murs [32]. Toutes les plus anciennes églises de Rome sont ainsi composées de marbres antiques ; à la vérité, comme à Saint-Jean-de-Latran et à Sainte-Cécile, les fûts sont parfois noyés dans des massifs de maçonnerie moderne. Le temple de Jupiter Capitolin succomba obscurément au VI[e] siècle, et on ne sait ce que devinrent les colonnes envoyées toutes taillées

de Grèce après l'incendie de 69 [33]. Le Saint-Pierre primitif construit, dit-on, par Constantin I, ce qui le vieillit un peu, était, comme Saint-Paul, une grande église à cinq nefs formées de colonnes antiques, et précédées d'un parvis à portiques. Il se fit ainsi, à partir du IVe siècle, une terrible consommation de colonnes enlevées aux temples, si bien qu'il en résulta une « crise de la colonne »; mais déjà le gros œuvre des églises avait été édifié aux dépens des structures impériales, briques, travertin et peperin [34]. Quant à la chaux on l'obtint en calcinant les marbres, les bas-reliefs, les frises, même les statues !

L'œuvre de destruction se poursuivit lentement pendant tout le moyen âge; les édifices païens fournirent aux barons romains la matière de leurs tours et forteresses, sans compter la transformation en donjons du Colisée, des théâtres, des arcs de triomphe et des grands tombeaux, comme celui de Cecilia Metella. Déjà les Byzantins avaient fait du mausolée d'Hadrien une citadelle. Puis en 1083 ce fut le sac de Rome par Robert Guiscard et les Normands accourus au secours de Grégoire VII, et ils firent cent fois pire que les Goths et les Vandales, que feront, en mai 1527, les bandes impériales de Philibert de Chalon, prince d'Orange, le successeur du connétable de Bourbon tué sur la brèche du Borgo le 26.

Mais il est enrageant d'avoir à dire que les siècles

de haute culture antique ont été les plus meurtriers pour la Rome monumentale. Dès le XV^e^ siècle, le Colisée, endommagé par des tremblements de terre en 442, 1231 et 1255, est une carrière où l'on puise sans merci ; les palais de Venise, de la Chancellerie, Farnese, Barberini, au XVIII^e^ siècle, le quai de la Ripetta, beau morceau décoratif aujourd'hui disparu, ont été édifiés avec les pierres de l'amphithéâtre géant. On ne sait à quelle époque ont été détruits les deux tiers de la basilique de Constantin. Sans doute il est équitable de tenir compte des actions naturelles, mais les témoignages du pire vandalisme sont trop nombreux pour être récusés. Et nous avons en première ligne celui de Raphaël qui, dans sa lettre à Léon X [35], stigmatise la destruction de la vieille Rome ; il montre les édifices entamés de toutes parts pour transformer en structures nouvelles les matériaux anciens, et les plus précieuses œuvres d'art réduites en chaux, « qu'aurait fait de pire Hannibal ? » Mais quand une ville antique se renouvelle, comme il arriva pour Rome à la fin du XV^e^ siècle, c'est toujours aux dépens de l'archéologie ; jamais les constructeurs ne se résigneront à aller chercher au loin des matériaux alors qu'ils en trouvent facilement sur place ; ce sont là des nécessités plus impérieuses que les commandements du goût et de l'archéologie. Et en France nous avons trop dé-

truit pour rien, pour le plaisir, ne fût-ce que sous prétexte d'alignement, pour être en droit de jeter la pierre aux humanistes vandales de la Renaissance italienne.

Le Forum fut particulièrement maltraité; dès le XII[e] siècle il était recouvert d'une couche de débris et transformé en pâturage, c'est le Campo Vaccino, comme on va l'appeler désormais. En 1540, Paul III le livre à la sauvagerie de la fabrique de Saint-Pierre, qui le met dans l'état où nous le voyons et envoya par charretées les marbres aux fours à chaux [36]. Les statues des Vestales, retrouvées au XIX[e] siècle dans l'*atrium Vestae*, étaient déjà emmagasinées pour une fournée. Enfin Sixte-Quint fit du Forum le dépôt des décombres de la ville remuée par lui dans ses profondeurs; le sol s'éleva par endroits à treize mètres au-dessus du pavé antique. Il existe au Louvre un petit tableau de Claude Lorrain donnant cet état au milieu du XVII[e] siècle [37].

Une des choses qui nous trouble le plus quand nous cherchons à restituer par l'imagination la ville antique sous celle des papes, c'est qu'elles ne se superposent pas l'une à l'autre. A l'exception du Corso — aujourd'hui *Corso Umberto I* — qui épouse la *Via Lata* prolongée hors les murs par la *Via Flaminia*, et un morceau de la *Via Sacra* entre l'Arc de Titus et le Colisée, la plantation actuelle des quartiers ne coïncide

nullement avec l'ancienne. Ainsi, en face du Palatin, sur une longueur d'environ 580 mètres et une largeur maxima de 200, le *Forum romanum* était bordé par une succession de portiques, de temples et de boutiques formant ce qu'on appelait *Fora Caesarum*. En partant du point le plus éloigné du Capitole, c'était d'abord le Forum de Vespasien, un atrium d'au moins un hectare, entourant le temple de la Paix, où Titus vainqueur avait déposé les dépouilles sacrées de Jérusalem ; ensuite, assez étroit, venait le Forum de Nerva ou *Transitorium*, qui servait d'atrium au temple de Minerve. Les deux Forums conjugués de César et d'Auguste ne formaient qu'une tranche de la série mais étaient plus importants ; au milieu du premier s'élevait, précédé de la statue équestre en bronze doré du dictateur, le temple de Venus Genitrix, l'aïeule mythologique des Jules. Le Forum d'Auguste servait de parvis au temple de Mars Ultor. Enfin venait le Forum de Trajan, le plus ample, le plus magnifique de tous, comprenant deux atriums dont celui de la colonne Trajane, séparés par une immense basilique. Rien dans le monde ancien et moderne n'a sans doute approché de cette étendue d'édifices et d'espaces variés, mais de même style, en parfaite relation géométrique, où abondaient les matériaux précieux, les œuvres d'art et qui devait offrir des aspects surprenants de perspective. Plus tard

Constantin y ajouta encore sa basilique. De toutes ces magnificences, à l'exception de la colonne Trajane debout parmi les fûts brisés de l'atrium, il ne subsiste presque rien. Un quartier populeux remplace les anciens Forums impériaux, et la grande voie Cavour coupe celui de Vespasien dont pas une pierre n'est visible.

C'est donc aux Romains et aux papes plus qu'aux barbares, qu'il faut attribuer la ruine de Rome; sans doute les Goths et les Vandales ont beaucoup cassé et pillé, mais ces grands enfants blonds du nord, si friands des moindres morceaux de cuivre, respectèrent les grosses pièces. Les chroniqueurs affirment que au lendemain du passage d'Alaric, il n'y avait presque rien de changé dans l'aspect extérieur de la ville. Toutefois, à force d'être réitérées, les invasions devinrent destructrices; d'ailleurs le seul abandon résultant de l'insécurité suffit à expliquer bien des ruines.

Montaigne ne semble pas avoir tenu un compte suffisant de ces facteurs; il est comme ces géologues qui voient seulement le jeu des cataclysmes et négligent les actions lentes. Pour lui, dans la ruine de la vieille Rome, tout vient des barbares. Son voyage à travers l'Europe, pour aboutir à la Ville Eternelle, commença le 22 juin 1580 — il avait 47 ans — et finit le 30 novembre 1581; nous en avons une relation dont un tiers environ

est écrit par lui, et le reste rédigé d'après ses propos par un secrétaire. Montaigne, et étant donnés le caractère et l'esprit ondoyant de l'homme, le fait n'est pas pour surprendre, s'amuse au chemin des écoliers et, ce dernier point est plus rare qu'on ne pense, sait regarder le monde extérieur. Sans doute, il n'a aucun goût pour les grands spectacles de la nature, et mentionne d'un mot jeté en passant les chutes du Rhin. A lui, comme aux anciens et à tous ses contemporains — il en sera de même pendant près de deux siècles encore — il faut des paysages tempérés, surtout vivifiés par la présence de l'homme. Montaigne se plaît à une riche vallée, bien cultivée et surtout bien habitée ; voici un des tableaux qui le charment : « Des plaines à deux ou trois étages l'un sur l'autre et tout pleins de belles maisons de gentilshommes et d'églises. Et tout cela enfermé et emmuré de tous côtés des monts d'une hauteur infinie. » C'est déjà fort bien que le voyageur voie les hautes montagnes, mais pour lui, comme plus tard pour un bien autre contemplateur de la nature, Chateaubriand, elles sont le cadre non le paysage.

A Rome, Montaigne comprend très bien l'ensevelissement de l'ancienne ville et reconnaît que « à plusieurs endroits nous marchons sur la tête des vieux murs et sur le faîte des maisons tout entières ». Oui, mais le fait n'est pas aussi moderne que le croit Montaigne ; sous les empereurs,

après les grandes catastrophes, ces incendies dont celui de juin 64, sous Néron, ne fut que le plus terrible, la ville se relevait avec une rapidité incroyable, et on peut dire que l'on commençait de rebâtir Rome tandis qu'elle brûlait encore sur un autre point. Mais on ne se donnait pas la peine de détruire ce qui restait des édifices ruinés, et sur les racines ensevelies on bâtissait. Ainsi les thermes de Titus furent superposés à la Maison dorée de Néron, et aussi plus tard ceux de Trajan, détruits de fond en comble à la fin du XVIII^e^ siècle. Au XI^e^, l'église Saint-Clément ayant été saccagée par les Normands, le vaisseau du IV^e^ siècle fut comblé en 1108 et Pascal II y imposa l'église actuelle.

Montaigne put voir plus de monuments anciens que n'en montre la Rome d'aujourd'hui, mais jetés dans un désert, enfoncés dans le sol adventice, envahis par les végétations parasites et les masures qu'il compare à ces nids « que les moineaux et les corneilles vont suspendant en France aux voûtes et parois des églises que les huguenots viennent d'y démolir ». Et contemplant ces débris augustes, il dit à son secrétaire : « Qu'on ne voyait rien de Rome que le ciel sous lequel elle avait été assise et le plan de son gîte, que cette science qu'il en avait était une science abstraite et contemplative, de laquelle il n'y avait rien qui tombât sous les sens ; que ceux qui disaient

qu'on y voyait au moins les ruines de Rome en disaient trop, car les ruines d'une si épouvantable machine rapporteraient plus d'honneur et de révérence à sa mémoire ; ce n'était rien que son sépulcre. Le monde ennemi de sa longue domination avait premièrement brisé et fracassé toutes les pièces de ce corps admirable, et parce qu'encore tout mort, renversé et défiguré, il lui faisait horreur, il en avait enseveli la ruine même. — Que ces petites monstres de sa ruine qui paraissent encore au-dessus de sa bière, c'était la fortune qui les avait conservés pour le témoignage de cette grandeur infinie que tant de siècles, tant de feux, la conjuration du monde réitérée à tant de fois à sa ruine, n'avaient pu universellement éteindre. Mais était vraisemblable que ces membres dévisagés qui en restaient, c'étaient les moins dignes, et que la furie des ennemis de cette gloire immortelle les avait portés premièrement à ruiner ce qu'il y avait de plus digne. »

Voilà un beau morceau d'oraison funèbre et c'est assurément une grande idée et juste, de considérer Rome comme un cimetière d'où émergent quelques ossements gigantesques; autour du gladiateur mourant, lord Byron[38] a aussi évoqué ses futurs vengeurs frémissant sur la frontière. Mais cela est plus éloquent qu'exact ; les véritables barbares qui ont détruit Rome, je les ai montrés dans Rome même.

Montaigne était à Rome sous le pontificat de Grégoire XIII[39], un lettré, un savant dont le nom est attaché à la réforme du calendrier Julien. Quand, amené par l'ambassadeur de France, d'Elbène, l'auteur des *Essais* vit le Pape en audience, c'était un beau vieillard de 79 ans qui laissait aller toutes choses au pire et même un peu plus dans la ville et dans l'Etat romain. Mais dans le Sacré Collège siégeait, effacé et en disgrâce, un cardinal de 60 ans, Félix Peretti, dit le cardinal de Montalte, du lieu où il avait pris l'habit de cordelier, archevêque de Fermo, homme énergique, austère et éloquent, qui, à quatre ans de là, le 24 avril 1585, allait succéder à Grégoire XIII et régner sous le nom de Sixte-Quint[40]. Si l'on considère ce qu'il a fait — il est mort le 27 août 1590 — on s'étonne que tant de choses aient tenu en un si court espace de temps, et on partage l'admiration de Stendhal. Mais Sixte-Quint fut un grand constructeur, autant dire un terrible destructeur, et quand il tirait une ligne droite à travers la ville, fauchait tout sur son passage. Il méditait même d'abattre le Colisée pour ouvrir un boulevard entre la Capitole et le Latran. Du reste, il démolit mieux qu'il ne construisit, et, au point de vue de la solidité, ses édifices, élevés trop vite, ne sont pas dignes de la Ville Eternelle. C'est lui qui s'attaqua aux restes encore considérables du *Septizonium*, construction gigan-

tesque jetée par Septime-Sévère à la pointe Sud-Est du Palatin. La colline impériale était déjà encombrée, et, ne voulant pas abandonner une résidence consacrée par la tradition, les empereurs cherchaient par des murs de soutènement et des terrasses, à accroître une superficie devenue trop étroite pour le luxe toujours croissant de la cour. Le *Septizonium* avait sept étages de portiques, mais les trois premiers se haussaient seulement au niveau du plateau historique; quel était l'usage des quatre autres qui formaient la plus haute construction de Rome? Je me demande si cet entassement monumental de promenoirs et de loggias était autre chose qu'un motif de décoration, faisant perspective à la voie Appienne. Très certainement des escaliers montant du fond reliaient toutes les parties. Des archéologues modernes ont pensé que les sept portiques du *Septizonium* étaient juxtaposés en façade et non superposés, mais le nom même donné à l'édifice permet peu d'accepter une interprétation qui ne tient pas compte du sens du mot *zonium*. Les restes de ce belvédère colossal se voient encore à l'état de ruines décharnées et rougeâtres qui produisent un grand effet de couleur et de formes. Le *Septizonium* dominait l'extrémité en demi-cercle du *Circus Maximus* qui remplissait l'espace entre le Palatin et l'Aventin ; dans son dernier état c'était comme une vallée artificielle longue de 520

mètres, large de 100 et qui pouvait recevoir 200.000 spectateurs, c'est-à-dire quatre fois plus que le Colisée ; il n'en subsiste presque rien aujourd'hui et l'emplacement est en partie occupé par les gros cylindres de l'usine à gaz.

En pensant à ces choses je me disais qu'il aurait fallu venir ici il y a trente-cinq ans, alors que Rome était encore la grande ville somnolente qui charma le président de Brosses, et que, au siècle suivant, comprit si bien le Stendhal des *Promenades dans Rome*. Je revois la Rome de Piranesi [41] exprimée en ces grandes eaux-fortes si puissantes, si harmonieuses dans les vigueurs veloutées des premiers plans et les gris délicats des lointains. Piranesi était Vénitien d'origine, et, Rembrandt mis hors concours, aucun maître ne s'est montré plus coloriste en blanc et en noir. Elle était vraiment belle, non peut-être à habiter, du moins à voir, cette Rome des collines désertes, avec leurs monuments dépouillés, aux racines ensevelies, tout fleuris de lianes, de pariétaires et d'arbustes, tandis qu'à leur pied, sur le sol bossué de décombres, circulaient cahotés les lourds carrosses décoratifs, salués par des vauriens déguenillés couchés à l'ombre mince des murailles frustes. N'oublions pas les chèvres accrochées aux pentes, et les attelages de bœufs aux longues cornes, circulant tranquilles ou se reposant sous la garde de leurs conducteurs, ces paysans mornes

et fiers que mettra plus tard à la mode Léopold Robert. Et je pense à un beau tableau de Joyant, au musée de Dijon, ce *Campo Vaccino* [42] qui nous montre le Forum d'il y a quatre-vingts ans, tel encore, à peu de chose près, que l'avaient fait des siècles d'abandon et de vandalisme. Qui sait si, dans un prochain avenir, le voyageur, contemplant la Rome utilitaire rêvée par les économistes italiens, ne se dira pas à son tour : « il aurait fallu venir un quart de siècle plus tôt » ! Et en effet, de cette hauteur du Janicule, où je ratiocine sur les choses du passé et du présent, Rome s'offre à moi baignée dans une atmosphère vierge de toutes souillures industrielles ; le Tibre ne connaît pas encore ces bateaux-mouches dont les nuages de suie ont plus sali en vingt ans les marbres de Venise que trois siècles de brumes et d'averses. Je vois dans un avenir prochain la campagne romaine se hérisser d'obélisques de briques vomissant leurs fumées pesantes, et alors Rome, démocratisée à outrance au dehors comme au dedans, ne sera plus qu'une capitale comme une autre, avec de rares bibelots antiques perdus dans un océan de banalité et de déjà vu.

C'est ici et cette impression domine toutes les autres, « le premier théâtre de l'Univers », comme disait Saint-Simon. Et c'est une évocation tumultueuse de souvenirs, à laquelle nous prépare notre éducation de Français, fils de Rome comme de la

Gaule, nourris du *Conciones* et de grandiloquence. Tout homme de race blanche a trois patries, Athènes, où se cristallisa le génie qui a donné à l'âme sa plus haute culture intellectuelle et la notion du beau sous toutes ses formes ; Jérusalem, d'où se sont répandues sur le monde l'idée du Dieu unique et l'Évangile ; Rome, enfin, la patrie de ce droit qui a mérité d'être appelé le Droit humain, et l'exemple de ce que peut l'esprit de suite dans les choses humaines. Puisse à ces trois villes souveraines, l'avenir ajouter Paris, mais c'est une consécration qu'il faut attendre du consentement des peuples, non nous donner à nous-mêmes. Et n'oublions pas que Florence tient une plus grande place dans l'histoire du beau moderne, et qu'à Londres revient l'honneur d'avoir donné au monde le plus parfait modèle de la liberté politique.

III

Une bande d'étrangers bruyants envahit la terrasse, où j'étais presque seul ; je leur cède la place et monte les marches de l'église. A l'extérieur comme à l'intérieur celle-ci est l'insignifiance même, l'édifice a été restauré et plus que mal, les papes ont euquelquefois le goût de curés

de village, mais il y a aussi le fait des Français qui ont fort gâté San Pietro lors du siège de 1849. Jusqu'au traité de Tolentino, 1797, le maître-autel porta la *Transfiguration* de Raphaël, cette œuvre suprême, trop surfaite, sans doute par les siècles classiques ; comparée avec les *Stanze* du Vatican, elle annonce plutôt la décadence d'un beau genre surmené. C'est déjà du Bologne, mais du Bologne supérieur, et à tout prendre Taine me paraît injuste pour le Christ qui est très beau. Seulement Jules Romain a passé par là et comme peinture, dans la partie inférieure, tout au moins, nous sommes à cent lieues des portraits, de la *Vierge aux poissons* de l'*École d'Athènes*, de l'*Hèliodore*, surtout de ce *Miracle de Bolsena*, que rien dans l'œuvre de Raphaël ne dépasse au point de vue du coloris ; c'est une de ces œuvres humaines qui donnent l'impression rare de la perfection même.

Dans la première chapelle au côté de l'Epître, sont des peintures renommées de Sébastien del Piombo [43] ; la plus connue est sur la paroi curviligne, au-dessus de l'autel, une *Flagellation* au tiers de nature, environ ; on dit le dessin de Michel-Ange qui, assez vilainement jaloux de Raphaël, poussait fort Sébastien et lui fournissait des cartons. Cette *Flagellation* est un morceau très savant, très noble, mais sans l'ombre d'émotion. Dans une cour étroite attenant à l'église,

voici le *Tempietto*, un édicule circulaire avec colonnade dorique cannelée et coupole, élevé par Bramante [44] au point précis où aurait été plantée la croix du martyre de saint Pierre. C'est une œuvre d'une simplicité classique et de proportions impeccables ; il me semble que le *Tempietto* a été heureusement imité dans le pavillon en rotonde du parc Monceau, à Paris.

San Pietro et le couvent contigu sont occupés par des moines de je ne sais quel ordre ; on voit beaucoup de réguliers en Italie, parce que tout en sécularisant la plus grande partie des biens monastiques, le gouvernement a conservé le personnel nécessaire au service de plusieurs églises, ainsi Sainte-Sabine, Sainte-Marie des Anges, Sainte-Pudentienne, Sainte-Marie de la Victoire, où je verrai bientôt la sainte Thérèse du Bernin. Mais ce sont comme des îlots témoins d'un immense continent englouti.

Un peu plus haut que *San Pietro* la fontaine de l'acqua Paola, l'ancienne *aqua Trajana*, se présente sous la forme d'un arc de triomphe à cinq baies formant de grandes niches accostées de colonnes antiques en marbre précieux ; au-dessus, un ample couronnement porte le nom et les armes de Paul V qui employa ici ses architectes ordinaires, le Bernin et Charles Maderne [45]. C'est le même pape qui, tout fier, il n'y avait pas de quoi, de la lourde façade de palais appliquée à Saint-Pierre,

y a inscrit son nom en lettres démesurées. Il en est partout ainsi à Rome, aux moindres constructions élevées sous leur pontificat, les papes ont prodigué les inscriptions commémoratives et avec une effusion lapidaire inconnue ailleurs. Un pape ou un cardinal ne fera pas poser une borne fontaine sans l'annoncer à la postérité dans le style d'Auguste énumérant sur les murs de son temple à Ancyre, les actes de son long principat.

Elle est du reste magnifique cette fontaine, bien accompagnée d'arbres et d'espace, enfin en si beau lieu qu'on la voit en plein et distinctement du Pincio, c'est-à-dire de plus de 2500 mètres. Les Romains de l'époque impériale auraient sans doute peu apprécié les rocailles artificielles, le fracas romantique des fontaines de Trevi et de la place Navone, mais reconnaîtraient dans celle-ci la grandeur qu'ils ont mise comme une marque souveraine à toutes leurs œuvres monumentales. Et c'est un des plus beaux spectacles hydrauliques de Rome. L'eau qui vient du lac de Bracciano, se déverse en cinq chutes torrentielles dans un grand bassin ajouté plus tard par Innocent XII [46]. Et je pense à notre fontaine Saint-Michel, à Paris, si grande par ses proportions géométriques, si mesquine d'ordonnance et de détails, avec son couronnement en simili bronze tout hérissé de tuyaux en tôle ; je compare les pellicules d'eau de l'appareil parisien à cette abondance, à ce

mouvement qui ne s'arrête ni jour ni nuit, et me dis que les papes ont été souvent les dignes héritiers des grands constructeurs anciens.

Il me semble avoir lu que les Romains, grands connaisseurs en bonnes eaux, faisaient peu de cas de l'acqua Paola, et ne l'employaient que pour des effets de fontaines. Pourvu qu'on ne la transforme pas en houille blanche!

Au retour, halte à Sainte-Cécile; le quartier est plus que vilain. L'église s'élève, dit-on, sur l'emplacement de la maison des Cécilii, près des jardins de César, à peu près sur l'emplacement de la naumachie d'Auguste, qui remplaçait celle beaucoup plus vaste que César avait fait creuser en 46, en lui donnant pour gradins la pente même du Janicule. Au devant de l'église, un grand atrium de peu d'intérêt, une façade de même et un intérieur plutôt banal. Comme au Latran des piliers enveloppent les files de colonnes, et sont peints d'un jaune abominable. Le coup fut fait en 1822, une époque où l'on était arrivé aux dernières extrémités du laid, et même au delà. Il y a cependant de belles choses à Sainte-Cécile; par bonheur elles font perspective et rachètent les vulgarités de la nef. D'abord, les mosaïques de l'abside, puis un maître-autel avec un ciborium de 1284, joli morceau de ce gothique italien gracile comme de l'orfèvrerie. Dans les grandes œuvres j'aime mieux le nôtre, et ne pense pas que ce soit affaire

d'habitude, mais dans ces édicules adventices, s'il y a moins de force que de grâce, celle-ci du moins est entière. L'œuvre blanche et dorée est d'Arnolfo di Cambio[47].

En avant, faite de marbres précieux et de bronzes dorés, est la châsse ouverte où, dans un *loculus*, repose la Sainte Cécile de Stefano Maderna[48]. Ah, ce n'est déjà plus un marbre des temps héroïques, et il annonce le règne prochain de ce joli qui va se substituer au beau de l'âge précédent; du moins, si la force manque à cet abandon gracieux d'un corps jeune et plein, sommes-nous loin encore des tortillements et des draperies en tourbillon du Bernin. On connaît cette figure célébrée depuis trois siècles comme une des plus belles statues modernes de Rome, la ligne montueuse du corps écrasé sur le côté droit mais soutenu par la flexion des jambes et les bras raidis, la tête si charmante sous une coiffe faite d'un tissu léger, comme dans la prétendue Beatrix Cenci de la galerie Barberini. Mais cette jeune tête, le coup de hache l'a séparée du corps dont le profil plus que perdu ne suit plus le mouvement; ainsi, le signe du supplice donne un caractère tragique à cette nymphe qui sans cela pourrait être aussi bien la jeune Tarentine, qu'André Chenier nous montrera roulée morte par la vague marine.

Malgré l'ondulation très féminine des formes vi-

sibles sous la robe aux plis souples, rien de plus chaste que cette jeune femme faite d'un marbre, luisant ambré parmi les porphyres, les brèches et les ors. Mais comme elle paraît petite ! Elle est cependant de grandeur naturelle ; décidément pour donner l'impression de celle-ci dans les arts il faut s'élever un peu au-dessus.

Quelques jours plus tard, je verrai dans les catacombes de Saint-Calixte le caveau où fut retrouvé le corps ; on dit, chose difficile à croire, que, en 1599, sous Clément VIII [49], on ouvrit le loculus et le corps apparut intact dans la pose abandonnée que reproduit le marbre. L'histoire est jolie, mais il faudrait un miracle pour expliquer une telle conservation pendant douze siècles ; d'ailleurs la robe n'est nullement celle d'une dame romaine, enfin ce n'est pas dans cette pose d'atelier qu'étaient ensevelis les saints, mais couchés sur le dos et les mains croisées.

Au-dessous se creuse la *Confession ;* on nomme ainsi à Rome une sorte de crypte découverte en fer à cheval avec double escalier conduisant à la porte de l'église souterraine. Sur la balustrade brûlent de grosses lampes de bronze doré faites en cornes d'abondance. Un custode me propose de me montrer les cryptes, c'est-à-dire les restes de l'habitation des Cecilii ; j'accepte, mais ai bien vite assez de caveaux remis à neuf et éclairés à l'électricité.

Sur le quai, je fais arrêter la voiture, descends et cherche des yeux l'embouchure de la *Cloaca maxima*, le plus célèbre des égouts, que je sais déboucher ici, par la vallée du Velabre entre le Capitole et le Palatin ; mais je ne vois que les murs modernes qui endiguent le fleuve. Lorgnette à l'œil, je furète un instant et enfin, au ras de l'eau, derrière un îlot d'immondices et de fange, découvre, guère plus grand qu'une gueule de four, un cintre d'épais claveaux que je croyais pluscyclopéens; c'est donc là cette fameuse *Cloaca* par où étaient drainées les eaux de toutes les collines, qu'Agrippa, dit-on, parcourut, en barque après l'avoir nettoyée en y jetant les eaux des aqueducs de la rive gauche ! Ou les Romains étaient de grands hableurs, ce dont je me doutais un peu, ou le lit du Tibre s'est singulièrement exhaussé. Il se peut aussi que l'énormité des maçonneries et la distance, soixante mètres, environ, rapetisse pour les yeux un orifice dont aucun élément humain ne me donne l'échelle. Tout de même je suis déçu, et regarde avec plus de plaisir le joli décor de l'Aventin, ce dernier îlot jusqu'aujourd'hui épargné de la ville papale.

Sur la rive gauche, voici *Santa Maria in Cosmedin* encore une église à colonnes antiques et à beau pavé d'assemblage ; la clôture de la *schola cantorum*, les candélabres, le trône épiscopal de marbre, sont anciens et richement sculptés. Mais

il y a ici une influence antique trop manifeste ; or le génie décoratif romain est incontestablement moins varié, moins libre que celui de notre moyen âge qui fait preuve, en effet, d'une fertilité d'imagination au prix de laquelle, l'abondance de l'autre est presque de la pauvreté. Quand on pense que le seul moyen âge français a produit par centaines de milliers des chapiteaux, des frises, des feuillages stylisés sans qu'un seul motif soit semblable à l'autre, on trouve dans les œuvres italiennes une facilité un peu monotone. C'est que les artistes français se sont constamment tenus en contact avec la nature, tandis que les Italiens suivaient plutôt le sillon antique, et encore tel que l'avait tracé la tradition byzantine. Il y a dans tout Italien un merveilleux praticien, en même temps qu'un Fa Presto, un improvisateur trop agréable ; et si les maîtres se sont élevés à ces sommets au delà desquels il n'y a rien, la foule des fresquistes, des stucateurs, des ciseleurs du marbre, sans compter les musiciens, procède par à peu près séduisants, mais qui donnent vite l'impression du déjà vu comme du déjà entendu.

Sous le portique, je cherche et trouve sans peine ce grand masque antique en marbre blanc dont il me souvient d'avoir rencontré l'image dans le vieux *Magasin pittoresque* [50]. C'est un grand disque plat où sont sommairement représen-

tés des traits féminins rappelant certaines images populaires de la lune ; la bouche ouverte était l'orifice d'une fontaine. Ce petit monument est populaire à Rome sous le nom de *Bocca della verita;* selon une vieille croyance, si une personne ayant mis la main dans cette bouche béante proférait un mensonge, les lèvres de marbre se resserraient en broyant les os du parjure.

Devant l'église, une jolie fontaine se compose avec une base de rochers et un triton supportant la vasque en coquille, on dirait une grande salière en majolique ; c'est une œuvre du XVIII^e^ siècle et de Carlo Bizzacheri. Les Italiens excellent dans la composition de ces morceaux décoratifs, mais nous avons aussi bien à Versailles, sans compter les aimables imaginations de nos artistes du XVIII^e^ siècle. Seulement, à Rome, c'est toujours cette abondance de belles eaux qui jouent sans repos pour le plaisir des yeux.

Près de là, tout noirci, comme passé à la suie, un petit temple circulaire et de la bonne époque, se dresse à peu près intact, du moins dans la précinction de ses colonnes cannelées. Par malheur il a perdu son entablement et un affreux couvercle de tuiles pose sur les délicats chapiteaux corinthiens ; on le prenait autrefois pour le temple de Vesta, qui était au Forum ; je crois que comme son pendant le temple dit de la Sibylle, à Tivoli, on le tient plutôt pour un sanctuaire dédié à Her-

cule considéré comme Dieu solaire. Mais en archéologie et en érudition les systèmes et les dénominations sont un perpétuel devenir. Tout auprès un autre édicule rectangulaire est devenu l'église Sainte-Marie-l'Egyptienne. Ces deux morceaux antiques, posés sur l'énorme soubassement des quais, enveloppés par des bâtisses modernes, c'est-à-dire hautes et laides, ne sont plus que des épaves, des bibelots mal présentés.

IV

Il est midi moins dix et le cocher presse son cheval ; soudain, dans un carrefour populaire et populeux, j'ai la vision rapide des restes du théâtre commencé par J. César et dédié, en l'an 13 av. J.-C., par Auguste qui lui donna le nom de son neveu, Marcellus, le fils de sa sœur Octavie et de Marcus Claudius Æserninus, mort à 18 ans, en 23. Une partie de la courbure apparaît visible, mais l'étage inférieur est à demi enterré ; le sol de Rome se serait donc exhaussé d'environ six mètres dans cette partie du Champ de Mars. La structure, dorique aux arcs inférieurs, ionique au-dessus, est d'un grand style et d'une belle couleur d'or sombre ; à part quelques épaufrures, l'appareil magnifique se tient fièrement debout,

mais les arcs du premier étage sont maçonnés en cloisons à fenêtres modernes, le théâtre d'Auguste est devenu le palais Savelli. Eh bien, cela ne me déplaît pas ; dans ce coin de la vieille Rome papale ces restes grandioses et frustes appropriés à l'habitation contemporaine font un agréable tableau, et j'aime mieux cela qu'une ruine congrûment nettoyée avec grille et tourniquet. Décidément il y a en moi un romantique impénitent trop nourri de Chateaubriand et de Victor Hugo, et qui, comme un rhétoricien émérite, s'amuse à ces antithèses de la forme. Certes je ne fais pas fi des documents archéologiques, mais j'aime encore mieux les tableaux composés par la collaboration des forces inconscientes de la nature, de l'histoire et de la vie.

Le théâtre de Marcellus est en beaux blocs de travertin, du moins pour les dehors[51]; en effet, ici comme au Colisée, comme partout, les structures intérieures sont en brique, et celle-ci a régné dans la Rome de la République et de l'Empire, comme elle régnera dans celle des papes et des rois d'Italie. « J'ai trouvé une Rome de briques, disait Auguste, et je laisse une Rome en marbre. » Il se vantait.

Je traverse des rues gaies où la hauteur des maisons n'empêche pas l'ombre d'être claire. Je m'amuse aux boutiques de comestibles, fruits et légumes, largement ouvertes, sans vitres, avec des

appuis, en pierre comme dans l'ancienne Rome, vraies cavernes aux entassements colorés à ravir un peintre. Sur la blancheur des murs passés au lait de chaux, reluisent en tas les tomates, les aubergines, les citrouilles; devant les portes de grands sacs ouverts montrent, une des coques enlevées, les plus belles noix que j'aie jamais vues ; sur des tablettes s'alignent les bouteilles clissées des vins romains et les jarres d'huile qui semblent sortir de fouilles antiques ; voici, suspendus en files tombantes et en guirlandes, les gros oignons aux luisances d'or pâle et de cuivre rose, enfin ces merveilleux raisins qui abondent partout en Italie, mais nulle part plus beaux, plus savoureux qu'à Rome où ils affluent des Monts Albains. On dirait des grappes de gemmes et de pierres fines: il en est de bleus comme les prunelles de nos haies bourguignonnes. d'autres semblent des grenats ou des globules d'ambre ; ceux-ci ont la forme d'olives avec la demi-transparence du jade, et sont de vrais bonbons croquants. Il ne se peut rien imaginer de plus délicieux et pendant les deux semaines de mon séjour à Rome, j'ai fait une véritable cure de raisins.

Chaque soir ce me sera un plaisir d'errer au hasard dans la vieille ville, charmé par les tableaux éclatants que, sous la lumière du pétrole ou du gaz, font ces grandes boutiques béantes.

L'éclairage a changé, mais le décor est demeuré le même qu'il y a dix-huit siècles, et les esclaves pourvoyeurs reconnaîtraient les lieux où ils fréquentaient au matin. Ils flaireraient encore, avec l'odeur des fritures, ce parfum aigre et fort partout répandu dans les rues populaires, celui du *Caprino*, un fromage de chèvre qui entre pour une grande part dans la nourriture du peuple romain. On s'y fait vite et même cet arome violent finit par n'être pas désagréable.

Je passe devant l'église du *Gesu*, que Vignole et Giacomo della Porta ont élevée de 1565 à 1575[52]. L'intérieur, que je visiterai bientôt, est probablement la plus magnifique parure de marbres et de matériaux précieux qu'ait reçue une église moderne, et le chef-d'œuvre de ce style jésuite dont je suis, du reste, très éloigné de faire fi; au moins cela n'est jamais plat, Mais extérieurement rien de plus maussade que cette masse de briques, décidément nos édifices médiévaux sont sans supérieurs. S'ils réservent leurs plus grandes beautés pour les façades d'accès, les autres parties ne sont pas sacrifiées, vous pouvez faire le tour de nos églises, même des plus modestes, l'art décoratif intervient partout, et elles constituent des organismes vivants, non des blocs géométriques sur lesquels on a plaqué un masque orné. Or ici, au *Gesu*, la façade, lourde et plate, est le prototype malencontreux, le coup d'essai

manqué de cette ordonnance à ordres superposés qui se rencontre à milliers d'exemplaires dans l'Europe chrétienne. Nous avons mieux en France, et, à Paris seulement, les portails de Saint-Gervais, de Saint-Paul et Saint-Louis, de Saint-Louis des Invalides par exemple, ont des proportions et des reliefs meilleurs.

Encore quelques tours de roue et la voiture s'arrête à l'hôtel ; il est midi et j'entends le premier coup de cloche du déjeuner. La maison est remplie d'ecclésiastiques, il y a même un évêque allemand, autrichien, je crois, que j'ai plusieurs fois rencontré, grand, maigre, de haute mine, un vrai portrait historique. Dans le vestibule stationnent chaque matin des religieuses assises qui se lèvent sur le passage des voyageurs, elles ne quêtent pas mais reçoivent tout de même les offrandes. Sans m'en douter, ce qui, du reste, m'est parfaitement égal, la maison étant bonne, je suis tombé dans un hôtel *noir*, c'est-à-dire papalin. Mais ce n'est là qu'une étiquette ; à Rome, *noirs* et *blancs* ou royalistes, sont également très Italiens, et on le sait de part et d'autre, au Vatican comme au Quirinal.

Novembre 1905.

NOTES

[1] Ces maisons ou plutôt ces palais à portiques, de belle pierre blanche, reposent sur l'hémicycle qui, du côté de la ville, faisait saillie sur la muraille extérieure des thermes. Les anciens Romains affectionnaient ces portiques demi-circulaires ou exèdres, grands promenoirs dont une partie était toujours à l'ombre.

[2] V. sur l'éléphant de la Minerve, la lettre XLI du président de Brosses ; on la peut recommander aux curieux de gauloiserie.

[3] La voûte d'Alby a été peinte sous Louis XII par des artistes italiens pour le cardinal d'Amboise, évêque d'Alby.

[4] Raphaël de Montelupo, Florentin 1507?-1563. Antoine de Sangallo le Jeune, encore un Florentin, 1485-1546; à cette époque la sculpture romaine n'existe pas.

[5] Raffaellino del Garbo, Florentin, 1464-1524 Filippino, Lippi, Florentin, 1459-1504,

[6] Les très belles fresques de Luca Signorelli — école toscane et ombrienne, 1441-1523 — dans la cathédrale d'Orvieto ont été exécutées de 1499 à 1505. Michel-Ange n'est pas sans s'en être inspiré dans son *Jugement dernier*. Toutefois la *Résurrection des morts* est d'une invention plutôt bizarre.

[7] Le successeur de Clément VII, Paul III, Farnèse, qui avait commandé le *Jugement dernier*, l'admira fort ; après lui Jules III, Jean Marie del Monte, Marcel II, Marcel Cervino qui régna trois semaines, n'y touchèrent pas. Mais le rigide Paul IV, Jean-Pierre Caraffa, 1555-1559, le voulut faire effacer et peu s'en fallut que Michel-Ange n'assistât à la destruction de l'œuvre à laquelle il avait

travaillé de 1536 à 1541. Toutefois on obtint du pape qu'il se contentât de faire habiller un certain nombre de figures par Daniel Ricciarelli, dit de Volterre, 1509-1566, un Florentin élève de Michel-Ange, qui y gagna le surnom de *Braghettone*, *culottier*. Clément XII, 1730-1740, trouva qu'on n'en avait pas fait assez et il en résulta de nouvelles draperies ajoutées par Stefano Pozzi.

[8] *L'Art français à la fin du moyen âge — Revue des Deux-Mondes* du 1er octobre 1905. Dans son livre, *Michel-Ange*, 1905, série des *Maitres de l'Art*, M. Romain Rolland me paraît sévère au *Christ* de la Minerve. J'aimerais à voir le marbre mis en bonne place dans un musée, ainsi que le *Moïse* si mal éclairé dans le transept de Saint-Pierre-es-Liens, où la lumière molle et incertaine lui ôte une partie de son relief. Il y aurait d'autant moins d'inconvénient à le tirer de là, que le monument, très médiocre d'ailleurs — la statue couchée du pape est même détestable — n'est pas un tombeau puisque Jules II repose à Saint-Pierre.

[9] Ces tuiles demeurèrent en place jusqu'au règne de Constantin IV qui, au VIIe siècle, les fit enlever pour les transporter à Constantinople où elles n'arrivèrent jamais, le navire ayant été capturé par les Sarrasins.

[10] Maffio Barberini, 1623-1644.

[11] Je n'ai pas manqué d'aller voir, adossé au palais Braschi, sur la rue *San Pantaleo*, le beau torse antique dont le piédestal reçut pendant plusieurs siècles les épigrammes par lesquelles s'exprimait la verve railleuse des Romains. Parfois, notamment sous Sixte-Quint, le jeu était dangereux, mais le plus souvent les papes laissaient dire à condition qu'on les laissât faire. Pasquin était, dit-on, le nom d'un maître d'école, d'autres disent d'un tailleur du voisinage, à la langue acérée. *Marforio*, le compère de Pasquin, à qui il posait des questions satiriques, est un marbre du Capitole.

[12] Lorenzo Corsini, pape de 1730 à 1740 ; il était né à Rome en 1652.

[13] Nous n'avons aucun document sur cette zone circulaire, et toutes les restitutions sont de pures hypothèses. Viollet-le-Duc considère à tort que le Panthéon pouvait avoir été à l'origine une salle des thermes d'Agrippa. V. *Entretiens sur l'architecture*, I, p. 112 et suiv. A lire, mais avec quelque réserve comme toujours, quand il s'agit du brillant Viollet-le-Duc.

[14] Raphaël Santi, Urbin, vendredi-saint 28 mars 1483, Rome, vendredi-saint 6 avril 1520, mourut dans une maison voisine du Vatican. — Bernard Dovizio dit le cardinal Bibbiena, du lieu de sa naissance en Toscane, 1470-1520. L'original de son portrait par Raphaël me paraît être l'exemplaire de Madrid, non celui du palais Pitti, on retrouve le personnage au second rang dans la *Théologie*, de Raphaël. C'était l'un des prélats les plus aimables, les plus lettrés de son temps. On a voulu voir, dans le tableau de Madrid, un des plus beaux portraits du monde, l'image du cardinal Francesco Alidosi, un favori très indigne de Jules II, massacré à Bologne en mai 1511, dont il semble bien que Raphaël ait aussi fait le portrait. J'aime mieux retrouver dans cette figure fine, pâle et songeuse, l'auteur de la *Calandra*, l'inspirateur des fresques synthétiques du Vatican.— Baldassare Peruzzi, école de Sienne, 1481-1536; le sujet principal des fresques de *Santa Maria della Pace* est la Vierge entre deux saints, et ayant à ses pieds un cardinal donateur — Perino del Vaga, école romaine, 1499-1547 — Jean d'Udine, 1487-1564 — Annibal Carrache, 1560-1609. Pourquoi la grande galerie du palais Farnèse, qui passe pour le chef-d'œuvre de Carrache, bien que Prudhon en ait fait peu de cas, est-elle si peu accessible ? Serait-ce parce que le palais Farnèse appartient à la France et est le siège de son ambassade ?

[15] *Lettres familières écrites d'Italie*, Lettre XXII. A la vérité, l'aimable Dijonnais ne connaissait pas encore Rome, mais il arrivait de Venise. Il pensait sans doute au Guide qui est parfois vraiment agréable et quelquefois fort; mais trouver de l'agrément aux Carraches ! « C'est du Carrache », disait volontiers Diderot qui croyait dire ainsi beaucoup.

[16] Les Cajetani ou Gajetani sont originaires de Gaete, *Cajeta*, et donnèrent à l'Eglise deux papes, Gelase II, 1118-1119 et Boniface VIII, Benedetto Gaïetani, 1295-1305. Le chef de la branche aînée est duc de Sermoneta, prince de Teano, marquis de Cisterna, seigneur et baron de Ninfa, Bassiano et San Donato, Noble romain, patricien de Naples, Grand d'Espagne de 1re classe, chevalier d'honneur et commandeur de l'ordre de Malte. Le prince actuel, Onorato, né le 18 janvier 1812, a épousé en 1867 Ada-Constance, fille de l'honorable Edward Booth-Vilbraham, des barons de Skelmersdale et des comtes de Lathom, pairs du Royaume Uni, et de Emily Ramsbo-

tan. Député au parlement, ancien ministre des affaires étrangères, ancien maire de Rome, il porte les plus grands ordres de l'Europe. Ses armes sont : *Écartelé, aux* 1 *et* 4, *d'or à deux jumelles ondées en bande d'azur, aux* 2 *et* 3 *d'azur à un aigle d'argent couronné d'or.* Cimier : un aigle de sable. Devise, d'après l'*Annuario della nobilita italiana*, XX, 1898, *Non confundar;* d'après Rietstap : *Memento quod Gibellinus es, et cum Gibellinos in cinerem reverteris.* Cri : *Folia procumbunt.*

[17] Odes, L. I, 2.

[18] Œuvre du statuaire Emilio Gallori, Garibaldi à cheval est d'une belle tenue, mais il y a loin de là au connétable de Montmorency de Paul Dubois, à Chantilly.

[19] La basilique, salle de justice, est d'ailleurs sortie du temple, il y avait aussi des temples à absides comme celui de Mars Ultor, au forum d'Auguste; de Minerve, au forum de Nerva; de Vénus et de Rome, élevé sur les plans d'Hadrien qui se mêlait d'architecture comme de toutes choses.

[20] V. cette restitution très ingénieuse et vraisemblable dans les *Entretiens sur l'Architecture*, V, pp. 150 et s.

[21] Cet architecte choisi au concours en 1823, était Hippolyte Lebas, de l'Institut; il a notamment manqué le portique tétrastyle dont les proportions sont détestables. A Munich, la basilique Saint-Boniface, constuite pour le roi Louis I par Ziebland sur le type de Saint-Paul-hors-les-Murs, est très réussie, à l'intérieur du moins; toutefois, les peintures sur fond d'or sont à mille lieues d'égaler en puissance décorative les mosaïques romaines et vénitiennes même restaurées, même modernes.

[22] Presque tous les dômes de Rome sont postérieurs à l'achèvement de celui de Saint-Pierre, c'est-à-dire au règne de Sixte-Quint. Je rappelle que la courbe si admirée de la coupole de Saint-Pierre, n'appartient pas à Michel-Ange, mais à Giacomo della Porta qui a modifié légèrement en hauteur le tracé primitif.

[23] L'architecte du monument futur, qui coûtera au bas mot une cinquantaine de millions, le comte Giuseppe Sacconi, membre du Parlement, est mort le 25 septembre 1905, il était né à Montalto en 1850. L'auteur de la statue équestre, Giulio Chiaradia, vient aussi de mourir, laissant le modèle inachevé.

[24] Terminée par Constantin, la basilique de Maxence est une des

plus belles conceptions de l'art et l'architecture médiévale en est sortie pour partie, puisque l'on y trouve même le thème des voûtes contrebutées par des contreforts qui sont des arcs-boutants à l'état embryonnaire. V. Viollet-le-Duc, *Entretiens sur l'architecture*, VI, p. 266 et suiv.

[25] Le cloître et l'ancien couvent des chartreux forment aujourd'hui le musée national d'art antique.

[26] Virgile, *Enéide*, XI, v. 785; Horace, *Odes*, I, 9.

[27] Pline l'Ancien, XXXVI, 22; il s'agit d'un temple de la Fortune élevé en pierre spéculaire par Néron, dans sa Maison dorée.

[28] Il ajoute : « chose singulière, ce sont des yeux français qui ont le mieux vu la lumière de l'Italie ». Cela est vrai de Claude Lorrain, mais non de Poussin chez qui il n'y a pas de lumière du tout, ou si peu !

[29] Les tuiles dorées de la basilique de Constantin furent enlevées en 626 par le pape Honorius I, pour en couvrir la basilique de Saint-Pierre.

[30] C'est dans les anciens jardins de Lucullus, plus tard à Valerius Asiaticus, et qui furent, sous Claude, la cause de sa mort, que se passa le dernier acte de ce drame incroyable, la mort de Messaline. V. Tacite, *Annales*, l. XI, XXVI et s. L'emplacement correspond à la villa Médicis.

[31] Lettre sur Tivoli du 10 décembre 1803. A Paris, la voûte de la grande salle des thermes dits de Julien, mais qui remontent plutôt à Constance Chlore, a supporté, pendant des siècles et sans dommage, un jardin !

[32] Dans la reconstruction de la basilique incendiée, on les a remplacées par des fûts en granit gris du Simplon, dont l'effet est peu satisfaisant; de même celui du lourd plafond substitué à la charpente apparente.

[33] Les chrétiens ont rarement transformé les temples en églises; cependant cela s'est produit à la primitive *Santa Maria della Minerva*, à *SS. Cosmo e Domiano* qui utilise le petit temple rond élevé par Maxence à son fils Romulus; à *S. Lorenzo in Miranda*, l'ancien temple de Faustine.

[34] Le travertin est un calcaire de dépôt formé par les eaux sulfureuses d'Albula, au bas de Tivoli, au pont Lucano; la production

continue encore mais faible; quant au péperin, c'est une pierre volcanique parsemée d'une myriade de parcelles calcinées semblables à des grains de poivre, d'où son nom. Le péperin a été employé pendant les premiers siècles, à l'exclusion de toute autre roche, et les murs de Servius Tullius en sont faits. Le travertin a été en usage plus tard et les grands édifices de la Rome antique ou moderne, sont sortis des carrières de Ponte Lucano. Ni le péperin ni le travertin ne peuvent rivaliser avec nos beaux calcaires français. D'après Pline l'Ancien les constructeurs romains n'employaient que des briques de deux ans. ***Histoire naturelle*, XXXV, 49.**

[35] La lettre à Léon X a été publiée pour la première fois en 1733 par les frères Volpi dans les œuvres de Baldassare Castiglione; mais on l'attribue aujourd'hui et avec toute vraisemblance à Raphaël. Ces mots : « Je suis à Rome depuis onze ans », ne se peuvent appliquer à Castiglione.

[36] Alexandre Farnese, Romain, né en 1466, pape de 1534 à 1549. Il avait donné d'abord, le 28 novembre 1534, des instructions sévères à Latino Giovenale, commissaire des antiquités. En 1534, pour ménager à Charles-Quint une belle entrée, on avait abattu force monuments entre l'arc de Titus et le Capitole.

[37] Ce petit tableau, très gâté par les restaurateurs modernes, devrait être reproduit dans toutes les monographies du Forum, ainsi que le Campo Vaccino de Joyant dont je parlerai plus tard.

[38] *Childe Harold*, chant IV, CXL, CXLV.

[39] Hugo Buoncompagno, né à Bologne en 1502, pape de 1572 à 1585. On ne peut amnistier Grégoire XIII d'avoir fait peindre au Vatican, dans la salle Royale, probablement par l'ennuyeux Vasari — je parle du peintre non de l'historien — les deux épisodes de l'assassinat de Coligny, le coup d'arquebuse de Maurevert, et la scène du cadavre jeté dans la cour. Ces deux sujets, en hauteur et étroits, se voient à l'angle voisin de la porte de la Sixtine; au premier panneau la présence d'un ange, dans les nues, indique bien que, dans la pensée pontificale, c'est Dieu qui a conduit la main de l'assassin. Du reste ces deux peintures sont exécrables et présentent les plus étranges accoutrements militaires, les meurtriers étant habillés et armés comme des Romains de carrousel.

[40] Sixte-Quint était né le 13 décembre 1521, à Grottamare, une bourgade voisine de Montalto, à 80 kilomètres au sud d'Ancone,

dans les Marches. Il va sans dire que l'anecdote des béquilles jetées dans le conclave est indignement fausse. La France ne doit pas oublier que la résistance du pape aux sommations impérieuses de Philippe II, pesa d'un grand poids dans nos destinées nationales. Mieux que les Français, et le fait n'est pas isolé dans notre histoire, le pape comprit le véritable intérêt de la nation et, en se refusant à excommunier les partisans catholiques du roi de Navarre, en reconnaissant à celui-ci le bénéfice éventuel d'une conversion sincère, contribua à sauver l'indépendance nationale. V. *Sixte-Quint*, par le baron de Hübner. Paris, 1870, 3 vol.

[41] Giambattista Piranesi, né à Venise en 1707, vint jeune se fixer à Rome, et y mourut en 1778 ; il a laissé seize volumes in-folio qui sont un répertoire incomparable de la Rome antique de son temps. On peut dire aussi que Piranesi fut, dans ses compositions personnelles, le précurseur du style dit Empire.

[42] Jules Joyant, Paris, 16 août 1803-6 juillet 1854, élève de Bidauld, Lethière et de l'architecte Huyot, s'était voué aux sujets d'architecture italienne. Il a beaucoup peint de vues de Venise que je ne connais pas, et le juge seulement sur son tableau de Dijon, nº 337, salon 1843 ; le temps a adouci certaines duretés de la couleur et donné au ciel un ton de turquoise légèrement verdie que ne désavouerait pas Canaletto. L'architecture est dessinée avec une précision à faire prendre l'œuvre en pitié par tels artistes contemporains, qui croiraient avoir fait de l'art bourgeois, s'ils nous donnaient des monuments se tenant debout. Les personnages sont un peu posés à souhait pour l'effet, mais rien cependant n'est donné trop ouvertement à la convention, et les meilleurs artistes d'autrefois — Van der Heyden, notamment, sans compter Canaletto — en ont fait autant.

[43] Sébastien di Luciani, appelé del Piombo parce qu'il avait à la curie romaine l'office du *plomb*, c'est-à-dire du scellement des actes pontificaux, naquit dans l'état vénitien, en 1485, mais vint jeune à Rome où il mourut en 1547. Il unit dans ses œuvres la gravité et la science de l'école romaine à une couleur quasi vénitienne ; le Louvre a de lui une noble *Visitation* à mi-corps. Sébastien est la grande ressource des critiques et on lui donne volontiers nombre de belles œuvres d'un caractère incertain, comme la prétendue *Fornarina* de la Tribune, à Florence ; au Louvre les deux portraits

d'hommes réunis dans un même cadre, et le *Joueur de violon* de la galerie Sciarra, à Rome, aujourd'hui dans la collection Alphonse de Rothschild, tous attribués précédemment à Raphaël.

[44] Donato Lazzari dit Bramante, 1444-1514, fut non seulement un des plus grands architectes de l'Italie, mais encore un peintre de premier ordre, ainsi qu'en témoignent les fresques transportées au musée Brera, à Milan.

[45] Camille Borghèse, pape de 1605 à 1621. — Lorenzo Bernini, Naples, 1598-Rome 1680, était déjà un sculpteur consommé à dix-sept ans. — Carlo Maderna, 1556-1609.

[46] Antonio Pignatelli, 1692-1700.

[47] Arnolfo di Cambio, Florentin, 1222-1300

[48] Stefano Maderna, 1571-1629, je ne sais s'il était parent de l'architecte Carlo Maderna.

[49] Hippolyte Aldobrandini, Fano, 1536, pape de 1592 à 1605.

[50] 14e V. Année 1846, p. 224. Au-dessus la *Bocca della Verita*, une inscription porte le nom du cardinal Francesco Cajetani, au titre de *Santa Maria in Cosmedin* et la date de 1786.

[51] Viollet-le-Duc, *Entretiens sur l'architecture*, VIe, p. 213, a critiqué justement au théâtre de Marcellus et au Colisée, la corniche surplombante des étages inférieurs, « ces ceintures saillantes, en bascule, si lourdement et inutilement posées autour du monument ».

[52] Jacques Barozzio, dit Vignole, de son lieu de naissance près de Modène, 1507-1573, fut le grand théoricien, l'Aristote de l'architecture classique. Son nom est devenu un substantif et on a dit le Vignole des charpentiers ou des serruriers. — Giacomo della Porta, Milan, vers 1530, mort à Rome en 1595.

ERRATUM

Page 421, ligne 5 : au lieu de *boutiques*, lire *basiliques*.

TABLE DES MATIERES

Actes de la Société. — Extraits des procès-verbaux. . . v

Une réunion archéologique à Alise-Sainte-Reine xxxv

Nécrologie xl

Liste des membres de la Société v

Un roman dijonnais, en 1713, par M. Pierre Perrenet . . 1

Un pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle, en 1757, par Bernard, publié par M. Paul Gaffarel. 71

Huit jours en Velay (1904), par M. le vicomte d'Avout . . 91

Eugène Guillaume, par M. Henri Chabeuf 137

Primitifs flamands et primitifs italiens, par M. L. Rosenthal. 153

Marie-Thérèse à Dijon (30 avril-4 juin 1674), par M. A. Cornereau. 193

Les chutes de l'Yguassou, par M. Henri Chabeuf 237

L'exploration du Souci de Francheville, le 24 octobre 1904, par M. Cl. Drioton 249

Une visite au Campo Santo de Gênes (6 décembre 1904), par M. l'abbé L. Jarrot. 261

La fête des vignerons à Vevey, par M. le vicomte d'Avout . . 295

L'avènement du chancelier Rolin (décembre 1422), par M. Jules Marc. 321

Une première matinée à Rome (jeudi 17 septembre 1903), par M. Henri Chabeuf. 379

DIJON. IMP. DARANTIERE

La fête des vignerons à Vevey, par M. le vicomte d'Avout . 295

L'avènement du chancelier Rolin (décembre 1422), par M. Jules Marc. 323

Une première matinée à Rome (jeudi 17 septembre 1904), par M. Henri Chabeuf. 379

DIJON. IMP. DARANTIERE

SPES·IN·LABORE
DARANTIERE

DATE DUE

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305